

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

BA 360 190

In. n. 10408

L'IDÉE RÉPUBLICAINE

DANS

LES PAYS MONARCHIQUES D'EUROPE

PAR

ROBERT MEYNADIER

ESPAGNE — ITALIE — HONGRIE
BELGIQUE — HOLLANDE



DONATIUNEA
EM. PORUMBAT

PRÉFACE DE M. G. HANOTAUX, de l'Académie Française.

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
MAISONS FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1911

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

10408

ACT
ARC.

35965



PC 21/08

BCU-Bucuresti



C38704

A M. GABRIEL HANOTAUX

A L'IMPARTIAL HISTORIEN

1956

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE.	v
AVANT-PROPOS.	1
ESPAGNE.	5
ITALIE.	69
HONGRIE.	125
BELGIQUE.	193
HOLLANDE.	231
CONCLUSION.	283

ERRATUM

Page 26, note 2, lire :

« Le parti républicain obéit à deux tendances distinctes, l'une *simplement radicale*, l'autre *voisine du socialisme* ».

PRÉFACE

L'ouvrage de M. Meynadier, — dont il a bien voulu me communiquer les épreuves, — est, en sa forme documentaire, un des plus distingués et des plus utiles que je connaisse. L'enquête à laquelle l'auteur s'est livré en Espagne, en Italie, en Hongrie, en Belgique, en Hollande, lui a permis de suivre et d'exposer, non pas seulement l'évolution de l'idée républicaine, — mais ce qui est autrement important, l'évolution de la conception gouvernementale dans les pays que je viens de nommer.

Le résultat de cette enquête, menée avec un tact et une conscience remarquables, c'est que les gouvernements, quelle que soit leur forme, se consacrent, partout, avec une ardeur croissante, à l'amélioration du sort des masses et que, pour

parer à la menace croissante du socialisme, ils se font tous, plus ou moins, socialisants.

Après 1848, la question constitutionnelle était au premier plan; les peuples hésitaient entre la monarchie et la république. Un peu plus tard, ce fut la question électorale : extension et modalités du suffrage. Aujourd'hui, c'est la question sociale : « qu'importe la forme, pourvu que le résultat soit atteint »; et le résultat cherché, c'est plus de bien-être pour un plus grand nombre.

Cette conception de l'action gouvernementale n'a peut-être qu'un inconvénient et un péril : à savoir d'habituer l'homme, animal politique et paresseux, à croire que le bonheur individuel dépend, non pas seulement de lui-même, non pas seulement du corps social, mais du chef social. Ce chef tire à lui, si j'ose dire, la couverture du bienfait; mais aussi la couverture des responsabilités. Si, finalement, il ne donne pas une satisfaction entière aux sollicitations qui l'assiègent, c'est à lui qu'on s'en prendra. La monarchie, qui, dans certains pays, croit faire ses affaires en usurpant les programmes des partis avancés, s'apercevra peut-être, un jour, qu'elle tire les marrons du feu. Le peuple pensera toujours qu'il est plus apte que personne à connaître ses intérêts et à défendre ses propres revendications.

Mais, c'est affaire aux princes et aux peuples. En attendant, il y a quelque chose de gagné, puisqu'on obtient des réalisations heureuses, sans catastrophes et même sans secousse. Le parti révolutionnaire lui-même ne parle plus avec la même intransigeance hautaine, de révolution. Entre socialistes et royalistes, on est arrivé à bien des compromis, sans parler des compromissions.

Le temps est le régulateur indispensable des initiatives. Sans lui, l'homme se précipiterait à l'aveugle sur l'idée; il s'engluerait au piège du premier pipeur et chasseur de popularité. L'histoire ne va pas si vite. Tant mieux. Car, avec la force d'entraînement qui résulte de sa masse, elle briserait tout, si son progrès n'était freiné solidement.

Voyez : les pays que vient de parcourir M. Meynadier ont tous été, à une époque, « républicains » : leur constitution est libérale et parlementaire. Évoluent-ils vers la République? Pas en ce moment : il y a, plutôt, régression. Les peuples s'accoutument de leur régime traditionnel et les régimes traditionnels essayent de se plier aux exigences des peuples : ces essais, ces avances réciproques, ces transactions perpétuelles prouvent que la vie des sociétés est pareille à celle de tous les êtres vivants. Elle procède par évolutions lentes et incertaines; elle tâtonne. Clouer l'idéal en un

point unique, serait une grande folie. Chaque novateur saisit un coin de vérité; mais il ne l'embrasse pas toute. Le champ des possibilités meilleures est infini. L'absolu est indiscernable et inaccessible.

Dans les recherches si appliquées et si sincères de M. Meynadier, ce qui est intéressant, c'est le sens exact des réalités. Il ne se paye pas de mots et va au fond des choses. Voyez comment il nous présente la perpétuelle « combinaison » qu'est l'histoire italienne : mais, par cette « combinaison » l'Italie moderne s'élève, grandit, prospère, fidèle à l'évolution qui coûta tant aux républicains de 1848 et que formulait, non sans émotion, Daniel Manin : « J'accepte la monarchie de Savoie, pourvu qu'elle concoure loyalement et efficacement à faire l'Italie... Elle doit rester le noyau et le centre d'attraction de l'unité italienne. »

Dans la phase actuelle, la dynastie italienne a même fait un pas de plus. Le discours du roi aux Chambres, prononcé en 1902, s'inspire des fameuses encycliques de Léon XIII : « La civilisation nouvelle se manifeste, aussi, d'une manière heureuse, par les honneurs rendus au travail, par les compensations équitables et la sollicitude prévoyante qui lui sont accordées, enfin par les efforts faits pour améliorer la condition des déshérités. »

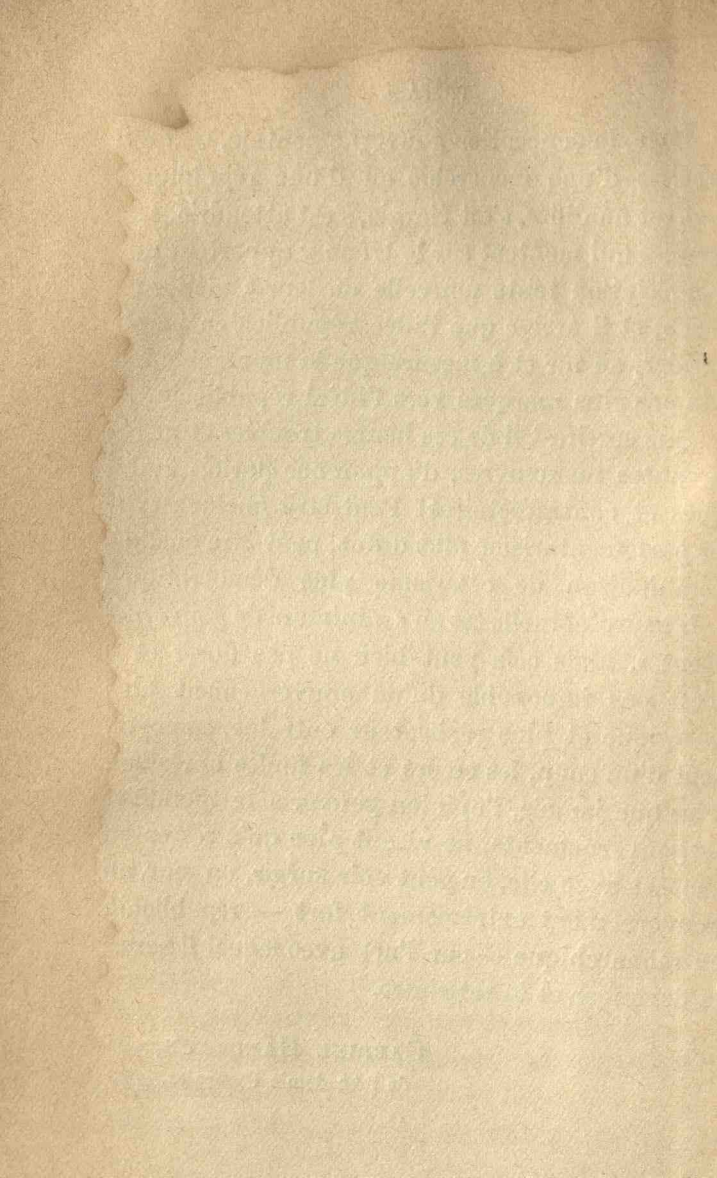
Que nous voilà loin de Louis XIV !

Donc, la conception gouvernementale, — qu'il s'agisse d'une monarchie ou d'une république, — s'est modifiée, s'est élargie, s'est attendrie. Les princes qui montent sur le trône y apportent une appréciation toute nouvelle de leur « métier de Roi »; et il arrive que l'idée républicaine paraît reculer, au fur et à mesure que la monarchie fait des pas plus marqués vers l'idéal républicain.

Que sortira-t-il de ces heures troubles et de ces savantes manœuvres, d'apparence parfois ambiguës et contradictoires? Peut-être quelque type de parlementarisme plus diffus, peut-être quelque combinaison de césarisme plus démocratique.

L'heure actuelle est au « minimum de gouvernement ». Mais cela peut bien ne pas durer et il n'est pas impossible qu'un gouvernement plus énergique et plus réalisateur entraîne, emporte, tout d'un coup, les cœurs et les foules après soi. Plus que jamais, l'opinion gouverne le monde et les gouvernements, ne visant plus qu'à rester en contact avec elle, on peut voir surgir, un jour, un gouvernement extrêmement fort — républicain ou monarchique — par l'art avec lequel il saura la devancer et la satisfaire.

GABRIEL HANOTAUX,
de l'Académie Française.



L'IDÉE RÉPUBLICAINE

DANS LES PAYS MONARCHIQUES D'EUROPE

AVANT-PROPOS

En tous temps, la question de la meilleure forme gouvernementale a préoccupé les hommes ; mais si jamais son importance remua intimement les masses profondes des peuples, c'est bien de nos jours, depuis que la Révolution française, opposant avec éclat le principe de la souveraineté nationale à celui du droit divin, a tourné les regards, en un moment propice, vers la forme républicaine.

La République ne semble-t-elle pas, à première réflexion et par définition même, le régime capable entre tous de mettre en relief et de satisfaire les aspirations du plus grand nombre ?

Pourtant que de variations dans les conceptions historiques de ce régime, que de vicissitudes célèbres dans sa pratique ! L'idée républicaine n'est pas une idée simple ; elle procède d'hérités qui diffèrent suivant les peuples, et son application ici ou là peut se ressentir à tel point du passé qu'elle paraisse engendrer des résultats contradictoires. Sans remonter jusqu'aux républiques antiques, sans même tenter de comparaisons avec celles du moyen âge, en nous bornant au seul examen du présent, il est facile de voir d'un coup d'œil combien peu homogène se révèle le type des républiques établies. Confédération helvétique, France, États-Unis, pour ne citer que les exemples les plus caractéristiques, voilà trois pays à pratiques républicaines nettement distinctes en un même temps. Mais ces Républiques ont le trait commun de faire reposer l'État sur une base uniquement démocratique ; et, par là, elles réalisent toutes trois le concept moderne de la forme républicaine qui s'impose à l'imagination des peuples parce qu'elle lui apparaît comme le plus sûr garant des intérêts de la masse.

C'est cette force d'attraction d'un régime dont il peut être intéressant de mesurer aujourd'hui l'étendue par une étude des idées et des faits dans des milieux différents tels que les pays

monarchiques de l'Europe. Or, parmi ces derniers, plusieurs, soit à cause de leurs antécédents historiques, soit en raison de leurs conditions politiques actuelles, nous ont paru spécialement qualifiés pour représenter, dans ce volume, chacun des milieux en question. Nous allons donc essayer d'approfondir ici la nature et la portée de l'idée républicaine successivement en Italie et en Espagne, contrées latines; dans la Hollande, peuplée de races germaniques; la Belgique mixte entre ces deux origines; la Hongrie magyare et slave à la fois. Cela formera autant de chapitres distincts, non pas indépendants pourtant d'une idée d'ensemble, comme le lecteur saura le remarquer; et des conclusions s'ensuivront.

Retracer à propos de chaque pays les précédents républicains de son passé et découvrir quelles causes intérieures ou extérieures ont alors empêché le régime d'aboutir ou de se maintenir; étudier ensuite la marche et les variations de l'idée républicaine ainsi implantée, en mettant à la fois en lumière la permanence totale ou partielle des éléments anciens et l'apparition de certains éléments nouveaux de la question tels que le socialisme; enfin, sans vouloir tourner au prophète, tenter d'augurer l'avenir grâce à la leçon du passé, rechercher si, dorénavant, les mêmes causes s'opposeraient aux

mêmes effets et si des causes nouvelles n'interviendraient pas pour ou contre l'établissement d'un régime républicain dans les pays cités, tels seront notre plan et notre méthode.

Des fragments de quelques-unes de ces études ont déjà été publiés par nous, sous des titres divers, dans le *Correspondant*, la *Nouvelle Revue*, les *Questions diplomatiques et coloniales*; nous les réunissons aujourd'hui, en les complétant, parce que tous sont nés de la même pensée directrice : celle que nous venons d'exposer.

ESPAGNE

Au début de l'année 1873, un peu comme par hasard, l'Espagne connut la République.

Le régime la déconcerta. Elle en faisait auparavant le fantôme que l'on évoque sans penser qu'il puisse apparaître. Quelques tentatives, toutes locales, en 1848, et d'ailleurs vite réprimées¹, ne semblaient pas donner à la République espagnole une filiation suffisante.

On la prit sans passion, comme un expédient, après le règne éphémère d'Amédée de Savoie.

Mais pour éclairer ces faits, générateurs d'une Espagne nouvelle qui va dès lors se développer à côté de l'antique Espagne, il faut redire aussi l'origine de la crise.

En septembre 1868, malgré un horizon politique bien lourd, doña Isabelle II occupait encore le trône d'Espagne. Sa royauté constitutionnelle avait usé et abusé des partis et de leurs chefs. Conservateurs purs, progressistes et libéraux se succédaient

1. A Barcelone, à Séville et à Madrid.

au ministère, sans ordre, sans règles, sans logique, se poussant les uns les autres sur la scène politique dans un perpétuel désarroi qu'entretenait la volonté ondoyante de la souveraine; pièce à grand spectacle où quelques-uns des acteurs savaient certainement tenir leur rôle, mais où le metteur en scène brouillait tout.

Après Espartero, Narvaez; après Narvaez, O'Donnel, libéral, donnant la main à Espartero, le régent absolutiste de 1841; puis O'Donnel sans Espartero; puis Narvaez : pourquoi?

Retour de O'Donnel avec Prim; ensuite Narvaez devenu libéral. Narvaez tombe; il se relève absolutiste avec Gonzalès-Bravo; nouvelle chute. O'Donnel réapparaît; il étouffe l'insurrection au profit de Narvaez qui reprend le ministère, mène la monarchie d'Isabelle jusqu'aux bords du précipice, et meurt.

On avait donc essayé de tout; tous s'étaient essayés; et, sauf quelque gloire au Maroc, on n'avait récolté que l'émeute et l'insurrection.

L'armée s'était habituée à dire toujours le dernier mot; Espartero, Narvaez, O'Donnel appuyaient leurs ministères sur la force de leur épée; à la fin de septembre 1868, l'armée allait parler encore, pour signifier cette fois son congé à la reine elle-même.

Narvaez avait employé son ministère à dresser des listes de proscription.

Le général Prim, le maréchal Serrano et le général Dulce comptaient au nombre des proscrits; mais, par delà les frontières, aux aguets, les yeux fixés sur l'Espagne, tous trois attendaient l'occasion. Narvaez mort, ils s'élancent. La marine, à la voix de l'amiral Topete, leur tend la main, et le 18 septembre,

Cadix se réveille au bruit du canon de l'escadre qui annonce la chute de la monarchie. La reine résiste huit jours, puis s'enfuit à Bayonne.

Qu'allait faire l'Espagne? C'était bien de couper, mais il fallait recoudre.

« Depuis quatre mois, écrivait en février 1869
« Charles de Mazade¹, l'Espagne offre le spectacle
« d'un pays allant au hasard, flottant entre toutes
« les directions, au risque de glisser chaque jour dans
« la guerre civile, hésitant visiblement à se croire
« fait pour la République, et ne sachant qui placer
« sur un trône laissé vide par une reine en fuite,
« finissant par remettre sa destinée à une Assem-
« blée Constituante, et plus que jamais saisi de doute
« à mesure que s'est approché le moment de la réu-
« nion de cette Assemblée, image de la confusion uni-
« verselle. »

Pour le trône, plusieurs prétendants; pour la République, quelques hommes d'action, d'abord peu entourés.

L'Assemblée se prononça pour le trône, donna le signal de la guerre franco-allemande en écartant la candidature Hohenzollern, laissa tomber celle du duc de Montpensier, beau-frère d'Isabelle, et offrit en définitive la couronne au prince Amédée de Savoie.

Celui-ci régna deux ans, très constitutionnellement, trop constitutionnellement, se sentit dépaysé, en eut assez, et s'en alla. Restait la République.

« Pour établir la République, il faut des républicains », avait écrit en boutade le général Prim au début de la Révolution. Il n'en voyait pas à cette

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1869, I, 785.

époque; quatre ans plus tard, on en trouva. Les quelques graines, jadis hardiment semées, avaient germé puis multiplié; et voici comment Emilio Castelar, le chef éloquent du parti républicain d'alors, en expliquait le développement¹ :

« Toutes les tentatives révolutionnaires conçues et
 « mises en œuvre en faveur des idées républicaines,
 « aussi bien dans les campagnes qu'au sein des villes,
 « n'aboutirent qu'à un redoublement de réaction,
 « tandis que la constance des députés servant à la
 « tribune du Parlement, de leur parole et de leur
 « vote, la cause républicaine, produisit à la fin dans
 « l'opinion un mouvement tellement irrésistible en
 « notre faveur que les groupes monarchistes se rap-
 « prochèrent de nous; ces groupes formaient une
 « grande majorité dans les Cortès, et lorsque don
 « Amédée leur notifia son abdication, ils se décidèrent
 « pour le système qui ressemblait le plus au système
 « disparu et votèrent presque à l'unanimité pour la
 « République, forme dérivée de la Révolution et
 « convenant aussi bien à notre chère liberté qu'à
 « notre démocratie progressive. »

Pourtant, ainsi que l'avenir le démontra, cette République ne refléta pas une véritable majorité d'opinions. On y fut poussé en réalité par une sorte de curiosité et aussi par le besoin d'une forme immédiate de gouvernement après l'abdication d'Amédée. Cette abdication avait eu lieu le 11 février 1873; or, le 12, les Cortès réunies en Assemblée Nationale proclamaient la République.

1. Emilio Castelar, *La Politique espagnole* (*Revue politique et parlementaire*, 15 mars 1895, p. 208).

Que pouvait être la République en Espagne? Tous s'essayèrent à le comprendre, beaucoup avec bonne foi; et chacun voulut réaliser son idéal selon qu'il se l'était tracé. Alors la force obscure jusque-là, mais toute puissante, de près de dix siècles d'histoire espagnole et d'institutions municipales se révéla brusquement, et, en face de l' « arbre de liberté nouveau », fit surgir d'un seul jet du sol national l'épais taillis des libertés anciennes.

La République allait se sentir désagrégée par le fédéralisme.

On doit ici faire appel à l'histoire d'Espagne pour se rendre compte de ce qui eut lieu à cette époque.

Pas à pas, avec une ténacité invincible, les peuples, plus encore que les rois, avaient reconquis pour la Croix le pays enlevé à leurs pères. Chaque ville fut, à son heure, un boulevard de la chrétienté espagnole en face de la domination musulmane; en Aragon comme en Castille, chacun affirma dans la lutte sa personnalité; aussi les rois, reconnaissants et prévoyants, consacraient-ils, après la victoire, les libertés de leurs cités et de leurs peuples.

Mais lorsque l'œuvre de conquête fut achevée et que, de Burgos à Grenade, nul n'entendit plus la voix du muezzin, lorsque les deux sceptres associés de Ferdinand et d'Isabelle eurent réalisé l'unité espagnole, alors les rois oublièrent les engagements du passé, et, pour rendre cette unité plus étroite, ils tentèrent de restreindre dans les royaumes et dans les villes, les privilèges d'autrefois.

Charles-Quint inaugure cette politique en Castille aux débuts du xvi^e siècle. Il demande des subsides qu'on lui vote illégalement. Aussitôt les

villes se soulèvent et nomment Juan de Padilla « chef du peuple ». Leurs députés, réunis à Avila, s'engagent par serment à vivre et à mourir « pour le service du roi et la défense des privilèges des cités ». Ce fut l'insurrection des *comuneros*. Elle échoua. Padilla, vaincu, mourut sur l'échafaud; mais sa tête sanglante, exposée par le bourreau comme un enseignement royal, devint au contraire pour le peuple un symbole de revendications futures.

A Valence, à Majorque, des soulèvements identiques eurent le même sort; et toutes ces tentatives avortées fortifièrent la centralisation monarchique. Les Cortès de Castille ne se réunirent plus que par simple formalité, pour voter des subsides aux rois, et les libertés des villes furent peu à peu restreintes ou même abolies¹.

En Aragon, la question se posa d'une façon moins exclusivement municipale. Le souverain trouvait dans cet antique royaume deux rivaux séculaires : les Cortès et les fueros.

Les Cortès, autorité législative, délibéraient conformément aux fueros ou privilèges du royaume, et contrôlaient l'autorité exécutive représentée par un vice-roi. La justice, d'après les fueros et une déclaration des Cortès de 1442, était rendue par un magistrat à vie, le « *justicia* », entouré de cinq assesseurs désignés par le roi sur une liste que lui présentaient les *brazos*. Et chacun en Aragon pouvait en appeler à cette justice nationale, à l'encontre des gens du roi. Cortès et fueros, puisant les uns dans les autres une force mutuelle, représentaient en fait les véritables

1. Mary Lafon, *Histoire d'Espagne*, II, 63.

souverains de l'Aragon pour la plus grande liberté des Aragonnais.

Charles-Quint n'avait osé rien tenter encore contre ces institutions qui semblaient faire partie intégrante du sol.

Philippe II fut plus audacieux ; mais il ne les attaqua pas de front néanmoins. Sourdement, pendant près de quinze ans, il entretint l'agitation en Aragon : vassaux contre seigneurs, nobles contre bourgeois ; apparaissant parfois comme pour tout apaiser et profitant de chaque intervention pour désagréger un peu plus le bloc des vieilles libertés. L'Aragon finit par s'insurger. Antonio Perez, le favori disgracié de Philippe, réfugié à Saragosse, devint le pivot de la résistance, et l'on vit fuir les gens du roi. Mais les divisions intestines, ses fidèles alliées, prêtèrent une fois de plus aide et secours à Philippe II ; l'armée aragonaise, trahie par ses chefs, fut vaincue sans avoir combattu ; et le souverain, dans les Cortès de Tarragone, en 1592, proclama l'abolition des fueros d'Aragon.

Désormais, les rois d'Espagne, descendants de Charles-Quint ou petits-fils de Louis XIV, feront de la destruction du reste des libertés provinciales la politique traditionnelle de leur royauté.

Sous Philippe IV, c'est la nerveuse et sensible Catalogne que la rude main d'Olivarès fait cabrer. Alors on entend dans Barcelone des cris de mort et de liberté ; pour sauver ses fueros, la province se donne à la France ; la France ne sait pas la garder ; par le traité des Pyrénées, elle la rend à l'Espagne ; mais, en définitive, grâce à son obstination et malgré sa révolte, la Catalogne conserve ses franchises.

D'ailleurs, lorsque l'œuvre royale de centralisation ne peut se faire au grand jour, elle se poursuit dans l'ombre, et les Bourbons ne le cèdent en rien à leurs prédécesseurs.

Cependant, en dépit des restrictions et des abolitions, l'esprit local, sous forme d'esprit provincial, demeure partout vivace; si bien qu'à la fin même du XVIII^e siècle, lorsque Charles III, en montant sur le trône, convoque les Cortès à Madrid, le premier soin des députations est de protester au nom des privilégiés contre le lieu de la réunion : Burgos réclame pour la Castille, Barcelone pour la Catalogne, Saragosse pour l'Aragon.

Tel était l'état des choses quand la Révolution française, unitaire et anti-fédéraliste, proclama un nouvel ordre de libertés, à la fois individuel et national. L'Espagne, d'abord, ne s'impressionna guère des doctrines de sa voisine. Même un sursaut d'indignation monarchique lui fit, après la mort de Louis XVI, demander à grands cris « la guerre contre les jacobins ». Puis elle se calma. Mais lorsque Napoléon — qu'elle admirait — porta la main sur elle, elle sentit l'outrage; un grand frisson la secoua en quelque sorte tout entière, des Pyrénées aux Alpujarras, et ses temps héroïques furent retrouvés.

Cette lutte pour l'indépendance amena deux résultats : d'abord elle resserra le lien entre les parties différentes de la patrie espagnole; puis, avec le contact incessant des hommes, même ennemis, elle établit le contact et la pénétration des idées.

Jusqu'alors l'Espagne n'avait eu qu'une conception de la liberté : les franchises locales; désormais elle va s'essayer à la liberté moderne; car, dès 1812,

encore en pleine guerre, les Cortès de Cadix, tout en proclamant la royauté de Ferdinand VII, décrèteront une constitution.

La première moitié du XIX^e siècle est remplie par la lutte incessante de la monarchie restaurée contre l'esprit nouveau, avec des étapes saillantes comme l'intervention française de 1823 en faveur de la monarchie absolue, la Constitution de 1837, fille de celle de 1812, la Constitution de 1845, revanche de la royauté, la demi-révolution de 1854 et la demi-restauration de 1856.

Mais les rois, pour arriver à leurs fins, et ne distinguant pas, frappent souvent les vestiges des privilèges d'autrefois en croyant atteindre les revendications récentes, et ils amènent de la sorte les intelligences à confondre ce qui fut jadis avec ce que l'on voudrait qui fût aujourd'hui. Aussi, quand, en 1873, on fonda la République, beaucoup d'Espagnols, entendant répéter que ce régime était celui de la liberté, ne comprirent par ce mot que la résurrection et l'extension des libertés anciennes.

Ainsi naquit le fédéralisme. Une grande partie des membres de l'Assemblée Nationale républicaine, sans admettre le principe à la façon des masses, l'adoptait néanmoins dans son essence, soit pas atavisme, soit par conviction raisonnée.

La République avait été proclamée le 12 février. Une loi du 11 mars suivant convoqua pour le 1^{er} juin une Assemblée Constituante avec mission d'organiser le nouveau régime. Dans cet intervalle, pourtant bien court, tous les vices de construction se manifestèrent à la fois dans l'édifice trop rapidement élevé. Les matériaux n'ayant pas été suffisam-

ment éprouvés, des pierres angulaires se détachèrent ou s'effritèrent; les plans ayant été mal tracés, la masse pencha sans pouvoir trouver son centre de gravité. Image qui n'exagère rien, car l'anarchie commença presque immédiatement. Villes, cantons, provinces, chaque division du territoire voulut acquérir ou retrouver sa personnalité, son administration distincte; chacune prétendit devenir sinon indépendante, du moins peu dépendante; et lorsque l'Assemblée, par ses propositions fédéralistes, n'encouragea pas le mouvement, tout au moins, elle laissa faire.

« Alors, écrivit Castelar, des provinces arrivaient
 « les impressions les plus étranges et les suppositions
 « les plus insensées. Les uns disaient que l'on allait
 « ressusciter l'ancien royaume d'Aragon, comme si
 « les formules du droit moderne étaient des com-
 « plots du moyen âge. D'autres soutenaient que l'on
 « allait constituer une Galice indépendante, sous le
 « protectorat de l'Angleterre; Jaen se préparait à une
 « guerre contre Grenade, Salamanque tremblait pour
 « sa glorieuse université et sa suprématie scienti-
 « fique en Castille¹. On voyait même des villes insi-
 « gnifiantes, à peine indiquées sur les cartes, convo-
 « quer des assemblées constituantes. »

L'Assemblée nouvelle se réunit au milieu de ces désordres qu'aggravait encore la guerre carliste. De tous côtés on avait pris les armes; les fédéraux des provinces étaient devenus des révoltés : Cadix, Séville, Valence, Murcie, les cités de Castille n'obéissaient plus au pouvoir central, Carthagène s'était ouverte aux vaisseaux des rebelles, d'un bout à

1. *Loc. cit.*, p. 216.

l'autre de la péninsule, on cherchait en vain l'autorité.

En Catalogne et en Navarre, don Carlos, incarnation absolutiste du passé, poussait ses bandes en avant; car les doctrines fédéralistes aidaient fort bien, du couvert de leurs mots, les prétentions à la fois dynastiques et séparatistes des deux provinces.

Pendant ce temps, une commission parlementaire de 17 membres élaborait un projet de constitution. Ce projet, déposé le 17 juillet, ne put être mis en discussion à raison des événements. Pendant ce temps aussi, l'Assemblée hésitait entre deux politiques : la politique de fédération, par conséquent d'entente avec les rebelles, et la politique de centralisation, c'est-à-dire de lutte et de répression.

L'une était incarnée par Pi y Margall, qui fut le premier Président de la République, l'autre par Castelar, qui en fut le dernier.

Pi y Margall fit d'abord prédominer ses conceptions de République fédérale. On le chargea de négocier avec les chefs de l'insurrection. Rien n'aboutit. C'était pourtant un homme à idées généreuses et à convictions fortes. Sous le règne d'Amédée de Savoie, il siégeait aux Cortès comme chef des républicains fédéraux; il savait rester calme au milieu des agitations et raisonner malgré les démenées; il inspirait confiance, et s'il ne réussit pas, la faute en revient sans doute au système plutôt qu'à l'homme. L'anarchie atteignit son apogée sous la présidence de Nicolas Salmeron.

En désespoir de cause, l'Assemblée fédéraliste essaya de Castelar et de sa République conservatrice. Le nouveau chef du Gouvernement parvint à

parer aux dangers pressants; il s'efforça de remettre en honneur le principe d'autorité dans la justice comme dans l'armée, il arma les réserves, et bientôt le drapeau national flotta sur Carthagène, boulevard de l'insurrection provinciale, en même temps que les carlistes étaient refoulés aux frontières. Mais le fédéralisme n'abdiqua pas, il avait de trop profondes racines dans les cœurs espagnols. Vaincu les armes à la main, il réapparut au sein de l'Assemblée avec le bulletin de vote, et Castelar tomba. Nul ne savait plus où jeter les yeux, qui croire, quel drapeau suivre; ou plutôt chacun se cramponnait au sien, refusant de sacrifier à l'intérêt commun la moindre de ses préférences, la plus petite parcelle de ses prérogatives. Alors, une fois de plus, l'armée parla, et, le 3 janvier 1874, le pronunciamiento du général Pavia aboutit à la chute du régime par la dissolution de l'Assemblée.

La République espagnole avait duré six mois et vingt et un jours.

Dans cette lutte entre les conceptions diverses de la liberté, malgré tant de confusions, la liberté moderne avait précisé ses lignes et dégagé sa physionomie avec trois conquêtes : la liberté de conscience, le suffrage universel et l'institution du jury.

Toutes trois, œuvres de la Constitution encore monarchique de 1869, devaient en fait leur existence à la Révolution, non pas à la République. Plus tard, beaucoup s'en souvinrent en Espagne. Mais, à cette époque, chacun, écoeuré par les indécisions, par l'anarchie des cinq dernières années, sentait monter en soi le dégoût de ce qu'il avait passionnément désiré autrefois. La vieille Espagne, catholique et

monarchiste avant tout, l'Espagne d'autorité se réveillait, et le pays presque entier, lassé comme un enfant prodigue, aspirait à retrouver le foyer de ses rois.

Moins d'un an après le premier pronunciamiento du général Pavia, un nouveau pronunciamiento mit fin au gouvernement provisoire existant; et, sur le trône restauré à Sagonte, fit monter le fils de doña Isabelle, Alphonse XII de Bourbon¹.

* * *

A partir de la Restauration, les événements marquèrent quatre étapes dans l'histoire espagnole : le règne d'Alphonse XII, la Régence, la guerre de Cuba, enfin, la période actuelle.

Il nous faut voir ce que devinrent pendant chacune d'elles, d'une part, les conquêtes de la liberté, legs de la révolution de 68 et rénovatrices de l'Espagne ancienne; d'autre part, l'idée républicaine et le groupe de ses adhérents. L'idée républicaine et l'idée moderne allaient-elles se confondre définitivement l'une dans l'autre, ne se comprendre plus que l'une par l'autre, on put le croire durant tout le règne d'Alphonse XII.

Dès 1876, commença la réaction contre l'œuvre de la période précédente.

En 1875, les Cortès n'avaient pas été réunies, et quand le gouvernement les convoqua l'année sui-

1. On n'avait pas voulu de don Carlos; car ce prince était fait l'ennemi national pour avoir, par sa guerre, durant toute cette période, déchiré l'Espagne.



vante, ce fut pour remplacer la Constitution monarchique de 69, encore en vigueur, par une autre Constitution, du 30 juin 1876, extensive du pouvoir royal et restrictive de la souveraineté nationale.

Bientôt une loi du 20 juillet 1877 abolit le suffrage universel en rétablissant le cens électoral de 1865; le jury fut supprimé par un décret du 14 octobre 1882; une loi du 28 juillet 1883, respectueuse seulement de la lettre de la Constitution qui avait répudié la censure préalable, musela la presse; en un mot, la monarchie restaurée fit hardiment son pas en arrière¹.

Devant ces changements, le pays demeura calme.

Outre qu'ils s'accomplirent sans trop de brusquerie et que souvent la main du gouvernement² se ganta de velours, l'Espagne jouissait encore, sans qu'elle en fût blasée, du bien-être d'un pouvoir stable.

Novice dans l'exercice des libertés modernes, elle n'avait d'ailleurs pas eu le temps de s'en faire un besoin, et ses théoriciens, plutôt que ses praticiens politiques, semblaient à même de regretter un état de choses éphémère.

Le parti républicain, survivant à ses déboires, s'empara bien du programme des revendications; mais il prit à tâche, par ses divisions, d'accentuer son impuissance. Les vicissitudes de la République ne l'avaient pas instruit; chacun accusait l'autre de l'échec du régime et les scissions doctrinales se précisaient. Pi y Margall s'occupait à réorganiser le parti fédéraliste, n'abdiquant rien de son programme, qu'il

1. Un essai de libéralisme, tenté vers la fin du règne, ne dura pas.

2. Canovas del Castillo, perpétuel ministre d'Alphonse XII.

développa en 1877 dans un livre célèbre sur les nationalités. Ruiz Zorilla attendait tout de la protestation républicaine en armes, et il prêchait l'émeute et l'insurrection. Castelar, attristé, rêvait, mais sans espoir, sa République une et conservatrice. Salmeron s'imprégnait du socialisme allemand. Et le parti républicain, tirillé par ses chefs en tant de sens différents, ne parvenant pas à réaliser l'homogénéité nécessaire à l'offensive, se scindait en fédéralistes, en révolutionnaires, en possibilistes, en socialistes, etc. Pourtant, sa vitalité se manifestait de temps à autre par de rudes et brusques sursauts; des soulèvements en Catalogne et à Valence, l'insurrection de Badajoz, celle de Santo-Domingo de la Calzada; mais la force d'une action suivie lui faisait défaut.

A la mort d'Alphonse XII, avouait Castelar, « le parti républicain était aussi inexpérimenté, aussi intransigeant, aussi utopiste qu'au jour où il refusait d'ajouter au mot « République » la qualification de conservatrice ».

Retirons de ceci la nuance d'amertume personnelle, le fond n'en demeure pas moins significatif.

La Régence va marquer une étape inattendue dans la formation de l'Espagne nouvelle. Ce qui jusqu'alors semblait inconciliable paraîtra possible désormais; et l'on verra se réaliser l'éclosion de la liberté moderne sous l'égide de la royauté traditionnelle. Le programme de 1868 ne sera plus le monopole d'un parti d'opposition au régime, mais le mot d'ordre d'un grand parti monarchique. Le trône, au lieu de servir, comme autrefois, de pivot à la réaction, aidera la marche en avant et garantira ses conquêtes. Enfin

les vieilles libertés tendront à se rajeunir au contact de la liberté nouvelle devant laquelle, parfois, elles accepteront d'abdiquer.

L'évolution d'un groupe important du parti républicain, le groupe des possibilistes, sous la direction de Castelar, aida singulièrement les débuts de cette politique.

Un discours retentissant que prononça aux Cortès, en février 1888, l'ancien président de la République, accentua son attitude personnelle, fut un cri de ralliement, et transforma ses amis en alliés fervents des ministères libéraux de la Régente.

L'idée républicaine était donc amputée dans son programme et dans ses partisans. Il sembla même un moment qu'elle eût reçu le coup de grâce.

Les républicains intransigeants étaient devenus muets. Pi y Margall, le fédéraliste, élu député en avril 1886, ne paraissait aux Cortès que de loin en loin; et, depuis l'insurrection réprimée à Madrid en cette même année 1886, les agitateurs de l'école de Ruiz Zorilla n'osaient plus agir que dans l'ombre.

Castelar voulait, pour le plus grand bien de la liberté, assurer la solidité de la Régence; il y réussit et ses prévisions se réalisèrent, car le programme libéral devint celui du régime existant. Une loi du 20 avril 1888 rétablit le jury; la liberté de conscience fut respectée malgré la religion d'État; le mariage civil reçut la sanction légale; le suffrage universel, restauré par la loi du 26 juin 1890, fonctionna de nouveau; et l'impersonnalité constitutionnelle de la Régente calma les plus ombrageux.

Un fait remarquable vint donner à cette union, en 1895, sa pleine signification.

Au moment de la formation du second cabinet libéral, Sagasta offrit le portefeuille des colonies (Ultramar) à M. Abarzuza, républicain de la première heure, ami personnel et disciple fervent de Castelar. M. Abarzuza accepta. Bien plus, cette même année, il fut sérieusement question dans les milieux politiques de réunir, sous la direction de Castelar, toutes les forces libérales du pays en un grand parti monarchique devant lequel Canovas lui-même acceptait de s'incliner. Mais Castelar, fidèle à son passé comme à sa foi républicaine, jugea qu'il ne pouvait servir directement et personnellement le régime qu'il avait jusqu'alors combattu.

Dans le parti républicain d'opposition, le désarroi était devenu complet; tout espoir semblait perdu; les plus fiers, les plus intransigeants s'inclinaient.

Déjà, l'année précédente, Salmeron et Pi y Margall avouaient leur découragement, et le républicain Carvajal déclarait à Barcelone la royauté inexpugnable. En 1895, l'Espagne vit, dernier symptôme, revenir d'exil, malade, abandonné, résigné, le chef du parti révolutionnaire, Manuel Ruiz Zorilla. Alors Silvela put, aux Cortès, en toute vérité, dépeindre la situation politique sous ces couleurs brillantes :
« L'ordre public affermi, les libertés assurées, le bud-
« get presque en équilibre, la couronne sereine dans
« la sphère élevée où elle garde le pouvoir constitu-
« tionnel, un clergé aux traditions intolérantes recon-
« cilié avec le droit moderne, et notre Mère l'Église
« unie à cette démocratie progressiste qui l'avait si
« longtemps combattue; le spectre de la Révolution
« s'évanouissant par l'abdication du parti radical;
« chaque jour nous éloignant davantage de l'an-

« tique pronunciamento militaire et fortifiant les
 « républicains dans l'idée qu'il leur faut vivre en
 « paix avec la Régence et gouverner même sous sa
 « tutelle et en son nom; leur retraite condamnée aussi
 « par le chef des fédéralistes et par les derniers car-
 « listes rentrés dans les limites de la légalité parle-
 « mentaire; l'opinion publique satisfaite ne deman-
 « dant que la continuation et l'accomplissement légal
 « de cette législation. »

Ce régime qui puisait sa force pacifique dans le jeu normal de ses institutions, avec un pays uni comme il ne l'avait jamais été, paraissait inébranlable.

La royauté n'était plus seulement « campée¹ » en Espagne, lorsqu'un point noir de l'horizon, auquel on avait à peine pris garde, se précisa, grandit, et donna naissance à cette guerre cubaine dont la nation ressent encore le coup.

Beaucoup, même hors d'Espagne, gardent présents à l'esprit les débuts de l'insurrection qui ne différaient guère en somme de ceux auxquels on était accoutumé, depuis près de soixante années, dans cette colonie perpétuellement en révolte, mais en définitive toujours apaisée; puis l'année suivante, en 1896, l'étonnement de l'Europe qui apprend que la lutte se prolonge, que le général Martinez Campos, le pacificateur de 1878, envoyé dans l'île, ne pacifie rien, que les insurgés ne sont pas des centaines, mais des milliers, que l'Espagne expédie d'un coup 40.000 hommes de renfort et met à la place de Martinez Campos le rude général Weyler dont la lourde

1. Mot du député Martos sous Alphonse XII.

main ne parvient qu'à frapper dans le vide; mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, la maladie, le découragement des troupes devant un ennemi insaisissable, et, à l'autre bout du monde, les Philippines révoltées; le noble effort de l'Espagne, avec les départs incessants de « soldados para Cuba »; puis, dans l'air, comme de sourdes rumeurs d'une intervention redoutée entre toutes, les craintes s'accroissant, et bientôt les États-Unis mettant brutalement l'épée dans la balance; la guerre hispano-américaine et l'effondrement final.

Durant ces quatre années, que devint la situation politique dans la Métropole?

Au commencement, la guerre influença peu le mouvement des partis. Canovas avait remplacé Sagasta à la tête du gouvernement, et l'on crut dans les premiers mois qu'il adopterait un programme mitigé; mais, à la suite de nouvelles reçues de Cuba, il jugea bon de dissoudre les Cortès libérales, soutiens de son prédécesseur, afin d'appuyer sa politique coloniale sur un Parlement conservateur. La date des élections fut fixée au 12 avril 1896. Comme toujours en Espagne, le parti au pouvoir obtint la majorité; mais ce qui constitua le fait remarquable de la lutte électorale, ce fut l'abstention presque absolue des républicains par suite de l'effrètement de leurs groupes. Puis la question coloniale, qui peu à peu s'avancait au premier plan, finit par absorber toute autre préoccupation politique; et, à partir de 1897, il n'y eut vraiment en Espagne ni conservateurs, ni républicains, ni libéraux, ni carlistes, mais seulement des Espagnols unis dans une même anxiété patriotique.

Sur ces entrefaites, Canovas fut assassiné à Santa-Agueda par l'anarchiste italien Angiolillo. L'Espagne perdait, à un moment tragique, l'homme qui semblait, malgré tout, l'unique soutien de la patrie. La reine régente, en cette extrémité, ayant remis rapidement le pouvoir à Sagasta, ce fut sous le gouvernement des libéraux que les désastres se consommèrent.

* * *

Rien, dans les pays latins, n'ébranle un trône comme la défaite, et l'on pourrait dire que le « *donec eris felix* » est bien écrit en sa langue, si l'on ne se rendait compte que cette particularité ne procède pas, chez les peuples issus de Rome, d'un manque de générosité naturelle, mais d'une grande sensibilité d'amour-propre. Quoi qu'il en soit, l'Espagne prouva qu'elle n'échappait pas à la règle; car, après la guerre, la situation des partis y subit de profondes modifications, et le régime, plus d'une fois, parut trembler sur ses bases.

En 1899, quatre années séparaient encore de la majorité du roi, quatre années bien pénibles à passer, pendant lesquelles il fallait redresser l'axe faussé de la politique espagnole, remédier à la situation financière bouleversée par le paiement des deux milliards de pesetas qu'avait coûté la guerre, et redonner confiance au pays humilié.

Il semblait que, pour une telle œuvre, l'union des partis dût apparaître à tous comme le moyen unique et nécessaire. Il n'en fut rien; et l'année 1899 vit à la fois la désorganisation des deux groupements monarchistes, conservateurs et libéraux, et une tentative

hardie de constitution d'un grand parti républicain. Des deux partis dynastiques sur qui retombaient les responsabilités de la guerre, l'un avait perdu, avec Canovas, son chef autoritaire, l'autre avait vu diminuer la foi qu'il mettait dans le sien, Mateo Sagasta. Silvela tenta de prendre la succession de Canovas; mais il ne put réussir à réunir l'ancien faisceau des forces conservatrices, et ce fut en 1905 seulement que le parti s'aggloméra à nouveau sous la main de M. Maura¹.

De son côté, Sagasta subit la défection de Gamazo et celle de M. Canalejas, le premier trop conservateur, le second trop démocrate. Tant et si bien qu'aux élections d'avril 1899, on put voter pour des conservateurs ministériels (Silvela), des libéraux, des tétuanistes, des gamazistes, des roméristes, des carlistes, des républicains et des indépendants, toutes opinions qui furent représentées aux Cortès.

Mais le symptôme de longue portée, le fait significatif à notre point de vue, fut la volte-face de Castelar. En cette année 1899 qui devait être la dernière de son existence, Emilio Castelar, abandonnant brusquement le credo de la seconde partie de sa vie politique, déserta la cause de la royauté progressiste en laquelle il n'espérait plus, et, dans un manifeste retentissant, fit appel à l'union des groupements républicains. Sa mort rapide empêcha l'œuvre d'aboutir; mais, de l'acte en lui-même, découlait comme conséquence l'opposition désormais absolue de tous ceux qui se réclamaient de la théorie républicaine. Le fait fut décisif. Bien que demeurant divisé sur certains

1. Silvela mourut en mai 1905.

points de doctrine : fédéralisme et unitarisme, le parti républicain, dans une assemblée plénière tenue à Madrid le 25 mars 1903, se donna un chef unique, Nicolas Salmeron¹; il précisa les grandes lignes de son programme, et il recommença à battre en brèche la monarchie².

Cependant, en avant des conservateurs, les libéraux dynastiques tiennent et manient la soupape de sûreté du régime. Leur parti n'a pourtant plus sa belle unité d'antan. La mort de Sagasta, en 1903, vint accentuer ses divisions. Chacun se jugeant digne de succéder au chef disparu, les programmes se différencièrent pour étayer les ambitions, et l'on connut désormais les libéraux de M. Moret, les démocrates de M. Montero-Rios, les radicaux de M. Canalejas, sans parler des sous-groupements que chaque année fit bientôt surgir ou disparaître.

La prise du pouvoir par le parti libéral, en juin 1905, loin de rétablir l'unité rompue, souligna cet état de choses.

Ce sont alors des ministères sans cohésion qui se succèdent en se poussant l'un l'autre, malgré leur drapeau pareil, malgré des élections favorables, qui semblent vivre au jour le jour, perpétuellement anxieux des questions de personnes, impuissants à rien achever; ce sont dans les rangs du parti, dans le

1. Mort en septembre 1908.

2. Actuellement, comme l'a indiqué dans son journal *El Radical*, il y a quelques mois (mars 1910), le député Lerroux, le parti républicain obéit à deux tendances distinctes, l'une de droite, l'autre de gauche, voisine du socialisme. Est-ce l'indice de la formation possible de deux groupements différents? Certains républicains le craignent, et de récents événements le confirment.

sein de chaque cabinet même, des rivalités individuelles, des exigences, des amours-propres inquiets, de l'opportunisme masqué, et l'oubli du but à tel point que deux ans de gouvernement s'achevèrent, l'édifice libéral restant toujours sur plans.

Mais, quelles que fussent les causes profondes¹ de leur faiblesse, les libéraux n'en demeureraient pas moins le trait d'union possible entre le présent et l'avenir, la garantie nécessaire à la monarchie en face des graves problèmes qu'elle doit désormais résoudre ou atténuer : question régionaliste, greffée sur la question catalane, question sociale, question économique, question militaire, enfin et surtout question religieuse. De ces problèmes, plusieurs, depuis six ans, se sont précisés ou se sont élargis, et l'on a vu s'ouvrir des phases aiguës, durant lesquelles les forces dynastiques et antidynastiques ont imprimé à leur action bien des sens différents.

Il importe d'envisager maintenant chaque question dans ses grandes lignes si l'on veut apprécier justement la portée de ses évolutions en même temps que son influence sur la stabilité du régime.

*
* *

Le régionalisme n'est, sous un mot nouveau, que

1. Les hommes du parti ne furent point en réalité les seuls responsables de cette impuissance. Comme ils veulent réaliser parlementairement ce qui, pour certains Espagnols, semble l'équivalent d'une révolution, ils se heurtent à des résistances d'autant plus rudes et tenaces que leur élan réformateur doit accepter tous les freins de la légalité. Aussi des concessions nécessaires ont défiguré souvent le but primitivement poursuivi, énervant les énergies dans le camp libéral et les inclinant vers l'opportunisme.

la prolongation du fédéralisme de 1875, dont Pi y Margall tenta la mise en scène, puis devint le théoricien.

Faite d'aspirations à la fois historiques, géographiques et économiques, l'idée régionaliste tient cependant le pays plus profondément que par l'action et la vie d'un homme. Pi y Margall mourut à la fin de 1901; déjà on a oublié son œuvre, mais l'idée subsiste.

Certes, en Espagne, après tant de rois centralisateurs, il peut sembler bon que, tout en maintenant la cohésion de l'ensemble, on rende désormais du jeu aux parties; car, malgré le décret du 17 août 1902, malgré le projet déposé en 1903 par M. Maura, malgré les tentatives des libéraux, les règles d'organisation des corps locaux, spécialement des ayuntamientos¹, demeurent très restrictives, et le champ d'action dans lequel ils se meuvent reste bien limité. Problème de simple décentralisation administrative dont la solution devra concilier le principe de l'État unitaire avec des libertés accordées aux députations provinciales et aux municipalités.

Mais le régionalisme va plus loin. Ce qu'il demande, ce n'est point seulement le relâchement d'un lien noué trop étroitement entre le centre et les parties, c'est presque la section de ce lien, c'est la naissance ou la résurrection subite, à côté de l'État central, d'autres États secondaires jouissant d'une autonomie telle qu'elle ferait de ces États des alliés plutôt que des organes de l'État central.

Cette conception qui naquit de la République causa

1. Conseils municipaux.

sa mort; elle n'en demeure pas moins l'idéal d'une importante fraction du parti républicain.

Le catalanisme apparaît comme la manifestation éclatante, complète et continue de l'idée régionaliste. Il pousse même les choses à ce point qu'on lui donne parfois le nom de *séparatisme catalan*.

La Catalogne est la région de l'Espagne où s'affirment le plus nettement les caractères de personnalité à la fois historique, géographique et économique. Ses contours physiques se trouvent bien délimités par ses puissantes montagnes; son histoire raconte ses perpétuelles révoltes, souvent heureuses, contre le centralisme de Madrid, et, pendant le XIX^e siècle, la série des tentatives, toujours vaines, du gouvernement pour réduire l'insubordonnée. État de siège, rudes administrateurs, suspension des garanties constitutionnelles n'ont réussi qu'à irriter le particularisme qui est, chez certains, devenu du séparatisme.

Au point de vue économique, les Catalans, conscients de leur supériorité commerciale et industrielle, jugent qu'à se faire les pourvoyeurs de l'Espagne, ils en deviennent les dupes.

La Catalogne se suffit à elle-même, proclament-ils; elle est riche, et l'Espagne draine sa richesse; aussi faut-il secouer une tutelle qui exploite et marcher seuls, puisqu'on le peut, libres puisqu'on en a le droit¹. Ce n'est point ici le lieu de déterminer les chances d'existence d'une Catalogne indépendante; il suffit de comprendre le pourquoi de ce mouvement

1. Journal *Veü de Catalunya*, janvier 1901 et février 1902; — Article dans *L'Européen*, de M. Xavier de Ricard, 12 avril 1902, 8 juillet 1902; — Chronique de M. Rafaël Altamira, 6 décembre 1903, 12 décembre 1903.

qui d'ailleurs vient d'en haut, intellectuel et bourgeois, non d'en bas où le socialisme plutôt domine et où ces questions de petite patrie intéressent peu la masse ouvrière.

Les élections municipales de novembre 1905 jetèrent une lumière vive sur la question catalane, éclairant brusquement certains de ses recoins à peine soupçonnés. Alors on assista à des assauts, à des reculs, à des alliances étranges, à l'épanouissement en gerbe de forces contradictoires que seule reliait sur le terrain du catalanisme l'hostilité antidynastique.

D'abord la lutte fut circonscrite entre catalanistes et républicains, mais sa violence extraordinaire commença d'attirer l'attention générale. Le 18 novembre, à Barcelone, deux mille Catalans se ruèrent, en poussant des cris de mort, sur les républicains rassemblés au Casino « La Fraternidad », et la garde civile ne rétablit l'ordre qu'à grand'peine.

Puis, tout à coup, l'agitation changea d'objectif; elle visa l'Espagne même.

Déjà, le 8 novembre, au cours d'un meeting électoral, M. Rusiñol avait engagé ses concitoyens à suivre l'exemple de la Finlande émancipée. Les journaux *Veude Catalunya*, *Catalanista* et *Tralla* publiaient des articles fougueux en faveur du séparatisme; la revue satyrique *Cut-cut* caricaturait l'armée espagnole; sur un balcon du cercle de la *Lliga Catalanista*, une inscription s'étalait, qui portait ces mots : « Notre idéal est la Catalogne libre »; au passage des troupes, on criait : « A bas l'Espagne! » et Barcelone semblait ouvertement préluder à l'insurrection. Le 29 novembre, les Cortès votèrent d'urgence un projet de loi suspendant pour la province de Bar-

celone la jouissance des garanties constitutionnelles.

C'est ici que se place le volte-face des républicains. Au début des troubles, ils prêtaient partout main-forte au gouvernement; même ils organisaient des manifestations patriotiques pendant qu'à la Chambre, le député républicain Junoy protestait avec véhémence contre les menées antinationales des Catalans; puis, du jour où fut présenté le projet gouvernemental sur la suspension des garanties, une évolution soudaine les amena auprès des députés et sénateurs catalanistes, côte à côte, la main dans leur main. Alors on entendit Salmeron combattre avec acharnement la loi de suspension, et, dans la séance du 5 février suivant, on put voir se succéder à la tribune, pour y soutenir le caractère légitime des revendications autonomistes de la Catalogne, le catalaniste Rusiñol et ce même républicain Junoy dont la protestation patriotique avait, quelques semaines auparavant, remué les Cortès. Pendant ce temps, les carlistes antidynastiques s'efforçaient une fois de plus de faire tourner le mouvement à leur avantage, précipitant leur action, la multipliant même à tel point que le gouvernement, au début d'avril 1906, se crut obligé coup sur coup de perquisitionner à Barcelone, d'envoyer, sous le commandement du général Ruez Ranoy, des troupes vers la région frontière, et de donner à deux navires de guerre l'ordre de croiser devant les côtes de Catalogne.

Enfin, le 20 mai, carlistes, catalanistes et républicains s'unirent au nombre de vingt mille dans une fête de la *Solidarité catalane*. Des discours furent prononcés; puis, à l'issue d'un banquet sur la montagne du Tibidabo, Salmeron embrassa M. Rusiñol,

aux applaudissements frénétiques de l'assistance. Le pacte était signé; un an plus tard, les élections législatives allaient le confirmer. En mai 1907, plus de cinquante députés, sinon tous « solidarisés », au moins tous solidaires, semblait-il, dans une même hostilité de la Constitution, entraient au Parlement sur le corps du parti libéral décimé.

Était-ce donc l'indice d'une phase nouvelle de la question catalane au profit de l'idée républicaine? Certains le craignirent un moment; mais, pour ceux qui connaissaient les tendances hautement cléricales de la majorité des catalanistes et leurs sympathies absolutistes, la négative devait s'imposer. Dès le 22 juin 1907, en effet, dans un Congrès républicain qui s'ouvrit pour discuter la réorganisation du parti, on entendit M. Lerroux reprocher violemment à Salmeron son pacte avec les « réactionnaires de la Solidarité ». Puis bientôt, la vieille division en unitaires et en fédéralistes réapparaissant sous la pression des faits, un groupement républicain dissident, dirigé par le député Azcarate, commença de battre en brèche l'autorité du chef si longtemps incontesté du parti. Enfin, au début de septembre 1908, Salmeron mourut, et la Solidarité perdit ainsi l'appui de ce grand nom démocratique.

M. Maura, de son côté, était rapidement parvenu à incliner vers la majorité gouvernementale la droite catalane de M. Cambo à laquelle il promettait l'inscription de nombreuses concessions régionalistes dans sa loi d'administration locale. Première fissure de la coalition, bientôt accentuée à la suite d'un voyage d'Alphonse XIII à Barcelone, en mars 1908. Avant l'arrivée du roi, le journal *Veü de Catalunya*

avait d'ailleurs déclaré par la plume du député Cambo que « la Catalogne, indifférente à la forme des institutions, se préoccupait surtout de la réalisation de ses désirs régionalistes à laquelle elle avait conscience d'arriver sous les auspices d'Alphonse XIII ». L'équivoque n'était donc plus possible; le bloc solidariste, fait d'éléments contraires, allait se désagréger de lui-même sans avoir un seul instant pesé sur l'édifice constitutionnel; ce qui était venu de droite tendait à revenir à droite et les éléments d'extrême-gauche répudiaient une alliance inconciliable avec le plus profond de leurs aspirations. Les troubles graves qui éclatèrent à Barcelone en juillet 1909 furent bien moins un effet du catalanisme qu'un produit de l'agitation socialiste et anticléricale; et lorsque M. Maura tomba sous le poids de leurs conséquences, sans avoir pu faire voter entièrement sa loi d'administration locale, les solidaires de M. Cambo lui demeuraient encore fidèles. Ce fut le chant du cygne de la *Solidarité catalane*. Les élections législatives de 1910 lui laissèrent seulement dix-neuf mandats; et M. Cambo prononça son oraison funèbre au théâtre de Barcelone.

*
* *

La crise sociale, depuis si longtemps aiguë en d'autres pays, influait assez peu jusqu'à ces temps derniers sur la politique espagnole.

En 1899 seulement, un parti socialiste commença d'affronter dans la péninsule le grand jour de la vie publique. Après avoir organisé cette année-là plusieurs meetings de propagande et avoir tenté même

la lutte électorale, il ouvrit un Congrès à Madrid, les 17 et 20 septembre. Ce fut son acte de naissance ou plutôt son attestation de majorité. Bientôt il se fortifie et s'accroît, règle son action, se groupe en syndicats, agricoles dans l'Andalousie, industriels et maritimes à Valence et en Catalogne, suscite des grèves à Barcelone, à Badajos, à La Corogne, à Valence et ailleurs, conquiert des mandats municipaux aux élections de novembre 1903; mais, malgré ses efforts, il échoue aux Cortès, en 1907, en la personne de son chef Pablo Iglesias. Huit années ont fait de lui néanmoins un facteur capable de s'imposer à l'attention du gouvernement.

A vrai dire, bien avant que le parti socialiste fût organisé, le Parlement espagnol avait adopté quelques lois ouvrières, comme celle de 1873 sur la protection de l'enfance, la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les usines, la loi sur les accidents du travail; en 1883, M. Moret avait réuni une commission de réformes sociales; mais tout cela n'était qu'ébauches et les questions ouvrières semblaient devoir rester le monopole des programmes républicains lorsque M. Canalejas créa, en 1902, une politique à la fois dynastique et démocratique.

Libéral aux débuts de sa vie politique, et docile d'abord aux impulsions de Sagasta, M. Canalejas s'émancipa bientôt de la tutelle de son chef. Puis, un jour, Sagasta en eut besoin, voulut ou parut tout oublier, et confia à son ancien lieutenant, dans le ministère réorganisé de mars 1902, le portefeuille de l'Agriculture.

M. Canalejas eût préféré celui de l'Intérieur, il ne put l'obtenir; mais, sans plus s'attacher au nom de

son département, il s'efforça de réaliser, de la place qu'il occupait, son plan de réformes sociales : réglementation juridique du contrat de travail en général et du contrat d'apprentissage en particulier, encouragements à l'organisation ouvrière, création de l'inspection du travail, édification de maisons ouvrières, secours ouvriers, réforme agraire; et, parallèlement aux mesures législatives, mais tendant au même but, l'établissement d'un Office du Travail, organe de conciliation et de progrès, embryon de ce qui fonctionne aujourd'hui à Madrid sous le nom d'Institut des Réformes sociales. Alors pourtant rien n'aboutit; car les autres ministres, effrayés du radicalisme de leur collègue, refusèrent de le suivre; et les groupes conservateurs dénoncèrent comme « socialiste » le ministre de l'Agriculture. M. Canalejas donna sa démission, résolu à éclairer par la parole la portée de l'œuvre qu'il voulait entreprendre. Ses campagnes lui attirèrent d'indéniables sympathies dans les milieux ouvriers. Il fut acclamé à Barcelone et à Valence, et l'Andalousie agricole lui témoigna une reconnaissance méritée. Le gouvernement eut alors le tort de s'efforcer de contrecarrer sa propagande; aussi le parti républicain, voyant ce démocrate repoussé par les partis monarchiques classés, se crut-il autorisé à le revendiquer pour un des siens.

Par ses discours et par ses actes, M. Canalejas prouva aussitôt qu'il n'en était rien et qu'il demeurerait dynastique, mais il avait forcé les libéraux à donner un coup de barre à gauche. Le 24 novembre 1903, un groupement libéral démocrate se constituait sous la présidence de M. Montero-Rios, avec l'appui

de M. Canalejas; et quelques jours après, l'un au Sénat, l'autre à la Chambre, les deux leaders proclamaient le devoir d'intervention de l'État dans les questions ouvrières, en même temps que l'impérieuse nécessité de développer l'instruction du peuple.

Les républicains alors s'efforcèrent de rallier à leur principe les organisations socialistes. En mars 1904, un certain nombre d'entre elles s'étant unies, prirent le nom de « Parti socialiste révolutionnaire » et fixèrent à leur action quatre buts : la possession du pouvoir politique par la classe ouvrière, la transformation de la propriété individuelle en propriété collective, l'organisation de la société en fédération économique, enfin l'établissement de la République¹. C'était là, semble-t-il, à la fois une orientation et un gage. Cependant, malgré ce premier geste, le socialisme d'Espagne, jusqu'en 1908, refusa carrément d'accepter la main que lui tendait le parti républicain; les masses ouvrières demeuraient sceptiques quant aux résultats possibles du parlementarisme, et les républicains, Salmeron en tête, leur semblaient, à bon droit, parlementaires avant tout. Or, au mois d'août 1908, dans la volonté de réagir efficacement contre l'œuvre conservatrice du ministère Maura, les socialistes espagnols, réunis en Congrès, adoptèrent une motion autorisant les membres du parti à conclure une alliance électorale avec les groupements bourgeois avancés. La proposition visait les libéraux comme les républicains; elle préluait à la formation de ce *Bloc des gauches* que M. Moret allait, quelques mois plus tard,

1. *Manifiesto del Partido socialisto-revolutionario*. Madrid, Marzo de 1904.

tenter de cimenter avec un programme anticlérical unique.

Le socialisme espagnol ne semblait donc pas encore affecter un caractère antimonarchique; le Roi pouvait même espérer, comme résultat de ses voyages, avoir conquis la complète sympathie du monde ouvrier, lorsque le mode de répression des troubles de Catalogne au mois d'août 1909, et surtout l'exécution de Francisco Ferrer, le 13 octobre, jetèrent brusquement les socialistes dans les rangs des adversaires du régime.

Qu'on le déplore ou non, il est imprudent aujourd'hui de punir de la peine capitale un crime d'opinion. La conscience publique, plus impressionnable ou plus délicate que jadis, quand il s'agit de la suppression légale d'une vie humaine, n'admet guère maintenant ce mode suprême de défense sociale qu'en cas de crime de droit commun. Que Ferrer eût excité au meurtre par sa doctrine et ses écrits, peu importait vraiment en face de l'irréparable châtiment; y avait-il participé matériellement? telle devait être la question. A cette question le gouvernement espagnol ne répondit pas d'une façon assez claire; l'exécution du directeur de l'École Moderne devint pour certains la consécration d'un martyr, pour d'autres une vengeance mesquine, pour la plupart une lourde faute politique.

Quoi qu'il en soit, les socialistes rendirent le souverain responsable de l'inflexibilité du ministre, bien qu'Alphonse XIII — le fait semble avéré — eût été empêché constitutionnellement de faire grâce¹; et

1. M. Maura se refusa à présenter au roi la requête pourtant si souvent usitée en pareil cas.

leur parti tout entier se posa désormais combativement en adversaire du régime¹.

La force socialiste va-t-elle donc devenir en Espagne un facteur antimonarchique inquiétant? On peut encore hésiter à conclure pour l'affirmative. Pablo Iglesias, seul du parti, a réussi, en 1910, à se faire élire aux Cortès; et, depuis son entrée à la Chambre, ses appels à la violence, ses avances manifestes aux anarchistes ont paru compromettre, même au sein des masses ouvrières, les doctrines qu'il représente. Néanmoins, en juin dernier, un grand meeting tenu à Madrid a consacré l'alliance antimonarchique des républicains, réunis là sous l'égide de M. Melquiadez Alvarez, avec les socialistes de Pablo Iglesias; et les longues grèves de Bilbao ont, depuis, prouvé une fois de plus l'influence des meneurs politiques d'Extrême-Gauche sur les transformations des conflits du travail.

* * *

A la question sociale, dans la majeure partie de l'Espagne, se lie intimement une question économique d'ordre particulier.

L'année 1905 débutait à peine lorsque ce problème très grave, aux causes profondes, à l'avenir troublant, se précisa sans que d'abord on y prît assez garde. L'Andalousie, en proie à une crise agricole aiguë,

1. Dans une interview accordée au début de septembre dernier à un rédacteur du *Temps*, M. Pablo Iglesias a déclaré : « Les libéraux comme M. Canajelas seront assurés de notre concours pour l'œuvre anticléricale; mais cela même ne nous réconciliera pas avec la Monarchie. »

souffrait tout entière de la faim. Dès le mois de mars, les préfets des provinces de Séville, de Malaga, de Cadix et de Jaen avaient signalé avec insistance la misère qui régnait parmi les populations de leurs régions. Une sécheresse prolongée venait de brûler les récoltes; l'indolence naturelle et l'imprévoyance des paysans andalous faisaient le reste. En dépit des secours municipaux et privés, la situation ne cessa d'empirer : les cultivateurs abandonnaient leurs champs desséchés; les éleveurs, ne pouvant nourrir leur bétail, le vendaient à vil prix; et la main-d'œuvre s'offrait vainement. Ouvriers sans travail, paysans sans récoltes multiplièrent bientôt les manifestations, et le Cabinet Villaverde, après avoir décidé de consacrer deux millions de piécettes (pesetas) à des travaux publics immédiatement réalisables, se vit forcé de réduire les droits sur les blés et les farines pour parer à la crise des subsistances¹.

Mais le mal n'est pas de ceux qui cèdent devant de simples remèdes, il faut l'attaquer aux racines; et, pour cela, remuer en même temps que le sol de l'Espagne, l'apathique insouciance de ses habitants. Un ancien ministre des Travaux publics, M. Gasset, le démontre alors dans une conférence retentissante à l'Athénée de Madrid; il y préconise ce qu'on appellera désormais la *politique hydraulique*; c'est-à-dire l'adoption d'un vaste système d'irrigation fertilisant le pays.

Cependant la famine, que rien n'avait arrêtée, étendait son action; le centre de l'Espagne était

1. Quatre mois plus tard, le Cabinet Montero-Rios était obligé, afin de répondre aux nécessités de la situation, d'accorder par décret un crédit extraordinaire de douze millions de pesetas.

touché, Saragosse même se ressentait de la crise; et le fléau, de proche en proche, par une sorte de contagion, gagnait, à la fin de 1905, la Galice et la province de Léon.

Du nord au sud, on ne parle bientôt plus que de meetings, de troubles, de pillages; puis, à toutes ces misères, comme l'effet suit la cause, une autre vient s'ajouter : l'émigration; pendant un seul mois, celui de septembre 1905, cinquante mille Espagnols s'embarquent pour l'Amérique; La Corogne, Malaga, Santander regorgent à la fois d'émigrants. Cette période aiguë ne se termina guère qu'en février 1906; elle laissait après elle la crise toujours latente et sujette à de perpétuels et brusques retours

Or, dès les premiers mois, un *Comité des revendications andalouses* s'était formé dans le but d'obtenir, en même temps que les travaux publics nécessaires, l'abaissement du prix des denrées alimentaires. Il menait campagne avec énergie, groupant les mécontents, précisant les griefs, s'efforçant enfin, par une action continue chaque jour plus puissante, de galvaniser le gouvernement.

Les partis politiques devaient tenter d'accaparer à leur profit un aussi vigoureux instrument; ils n'y manquèrent point; mais le Comité fit bien voir son indépendance: par un manifeste de juillet 1905, il engloba dans une même réprobation les députés républicains et les députés constitutionnels, tous inertes à son gré.

Aujourd'hui, le programme de M. Gasset, adopté en principe, dès 1905, par les libéraux sous l'impulsion du comte de Romanonès, commence à être mis à exécution. Que ce soit la vraie et durable solution du

problème économique, peu de gens en disconviennent ; mais elle n'en demeure pas moins une solution à longue échéance.

*
* *
*

Malgré des aspects multiples et changeants, la question militaire en Espagne reste bien toujours au fond la question des pronunciamientos, hérédité politique que l'on croit éteinte parce qu'elle sommeille et qui soudain réapparaît. Le loyalisme de l'armée espagnole, dans son ensemble, demeure ici hors de cause ; actuellement, il est incontestable ; mais certain amour-propre ombrageux, certaine susceptibilité trop nerveuse ne peuvent-ils quelque jour aveugler l'épouse la plus fidèle ?

Les débats touchant la loi des juridictions ont, il y a cinq ans, mis en évidence des points faibles de ce genre.

L'affaire prit son origine dans les incidents déjà signalés de l'avant-dernière agitation catalane. Comme la patrie et l'armée venaient d'être insultées à Barcelone, les officiers de cette garnison se crurent autorisés à user de représailles et ils firent dégénérer leur vengeance en un auto-da-fé des journaux catalanistes. M. Montero-Rios, alors au pouvoir, tout en admettant des circonstances atténuantes, estima que c'était là une atteinte portée à la discipline et qu'une sanction devenait nécessaire. Ses collègues l'approuvèrent, sauf le général Weyler, principal intéressé, dont l'opposition entraîna la chute du Cabinet. M. Moret accepta la succession de M. Montero-Rios et confia la portefeuille de la Guerre

au général Luque qui débute par un discours énergique aux officiers de la garnison de Madrid. Il leur déclara qu'il ne tolérerait de leur part ni manifestations ni réunions visant les incidents récents; « car un seul avait le droit de parler au nom de l'armée : c'était lui ». Mais, après avoir imposé silence à l'armée, le nouveau ministre se fit, au sein du Conseil, le porte-parole autoritaire de ses prétentions. Un projet de loi qu'il rédigea vint préciser le débat. Le projet tendait à modifier la législation de 1902 et à déférer aux Conseils de guerre, en les soustrayant au jury, tous les délits de presse visant l'armée ou la patrie. C'était une atteinte directe à la suprématie du pouvoir civil; aussi le programme Luque se heurta-t-il d'abord à l'opposition de la majorité des ministres, y compris celui de la Marine. Au dehors, la *Correspondancia Militar* et *L'Ejercito y Armada* accentuèrent, en des articles comminatoires, les revendications militaristes; et, le 28 décembre 1905, devant le Sénat, le général Luque déclara : « Mon collègue de la Justice étudie le projet. Je réserve ma pensée jusqu'à ce que celui-ci soit soumis au Conseil des ministres; alors, je dirai si l'armée est satisfaite ou non. » Paroles étranges dans la bouche d'un ministre constitutionnel.

Quoi qu'il en soit, tous les partis, depuis les conservateurs ultramontains jusqu'aux républicains, marchèrent ici d'accord, et la poussée d'opinion fut générale contre le programme Luque, sauf dans les cercles militaires. Le ministre conservait néanmoins son attitude menaçante que venaient souligner des faits significatifs comme l'incident d'Alcoy, dans la province d'Alicante, où les officiers renouvelèrent

le 27 janvier contre le journal *Humanidad*, les actes de Barcelone.

A la fin de février, la loi des juridictions, présentée au Sénat par le gouvernement, constamment remaniée sous la pression des milieux militaires, enfin votée par la Haute Assemblée, vint en discussion à la Chambre. Elle s'y heurta à l'opposition irréductible des républicains, donna lieu à une série d'incidents violents et fut votée au milieu de mars, en l'absence des minorités carliste, catalaniste et républicaine. Cette loi ne satisfait personne. Trop libérale au gré des militaristes, de « ces officiers qui venaient frapper du pommeau de leur sabre à la porte du Congrès¹ », trop restrictive aux yeux de bon nombre de libéraux, elle fut en somme un compromis : les attaques contre les officiers étaient jugées désormais par les tribunaux militaires; celles visant la patrie ou l'armée demeuraient soumises à la juridiction civile. Mais, de quelque façon qu'on apprécîât ce résultat, l'influence exceptionnelle de l'armée dans les choses de la politique ne s'en était pas moins affirmée à nouveau.

*
* *

Avec la question religieuse, ou plutôt cléricale, on aborde un ordre d'idées qui touche l'Espagne au cœur, conflit que la situation des ordres religieux commença de mettre en lumière et que passionnèrent bientôt deux graves événements de l'année 1904 : l'affaire Nozaleda et le *Convenio* avec le Vatican.

1. Suivant l'expression de M. Unamuno, recteur de l'université de Salamanque.

La question cléricale, ainsi que les autres, ne se posa vraiment qu'après la guerre cubaine, au sortir de cette crise profonde qui semble pour l'Espagne, comme certaines maladies pour les individus, avoir été l'origine d'une mentalité nouvelle.

En 1899, elle s'élaborait dans la demi-obscurité des conversations et des leçons universitaires; en 1900, elle fut poussée vers la pleine lumière de la scène politique.

Le nombre des ordres religieux qui, groupés d'abord dans quelques villes, avaient peu à peu essaimé sur le pays entier, leurs richesses mobilières et immobilières, l'influence que leur assurait sur la jeunesse leurs écoles et leurs cours, la participation de certains aux guerres carlistes, la responsabilité qu'on attribuait à d'autres dans la perte des colonies et, par-dessus tout, l'instinct de rancune et de révolte de l'Espagne nouvelle, qui s'essayait contre les représentants du passé qu'elle accusait de vouloir lui garder ses lisières, tout devint grief, se précisant, se formulant, et donnant naissance aux crises actuelles.

Le 20 novembre 1900, à la réouverture des Cortès, un député républicain, M. Azcarate, aborda la question des ordres religieux au point de vue de leur situation légale.

Il apparut aussitôt que le Concordat de 1851 reconnaissait seulement trois d'entre ces ordres, et que l'existence des autres se trouvait soumise à l'autorisation exigée par la loi du 30 juin 1887 sur les associations. État de droit contre lequel protestait l'état de fait.

Le débat allait d'ailleurs bientôt quitter le terrain purement parlementaire à la suite de deux incidents :

la représentation d'un drame et la publicité d'un procès. Le drame était de Perez Galdos et s'intitulait *Electra*; le procès fut celui de Mlle Ulbao dont la mère prit pour avocat Salmeron.

La coïncidence des deux situations, fictive et réelle, était singulière, l'une et l'autre mettant en scène une jeune fille que des personnages religieux, par leurs manœuvres, forcent d'entrer au couvent, dans le but plus ou moins déguisé d'accaparer sa fortune au profit de leur ordre. Drame et procès passionnèrent les esprits. On les rapprocha, on les compara, on s'enflamma; et Salmeron, dans sa plaidoirie, attisa l'opinion. L'Espagne se crut un moment la proie d'une véritable conspiration monacale.

Sur ces entrefaites, la Cour négocia le mariage de la princesse des Asturies, sœur du roi et héritière présomptive de la couronne, avec son cousin, le fils du comte de Caserte. La nouvelle de cette union avait déjà causé beaucoup d'émoi dans les milieux parlementaires, elle en souleva davantage encore dans l'opinion publique. Les Caserte étaient connus pour leurs sympathies carlistes, qu'ils avaient toujours, même l'épée à la main, effectivement prouvées, ainsi que pour leurs idées ultramontaines en matière religieuse. Survenant en un pareil moment, une alliance intime entre eux et la famille royale semblait un défi porté au libéralisme en éveil.

La Cour passa outre néanmoins, et le mariage fut fixé au 14 février. Alors l'agitation populaire prit une forme précise. Des soulèvements eurent lieu à Barcelone, à Saragosse, à Valladolid, à Valence, à Grenade, et, la veille du mariage, le 13 février, Madrid se montra si menaçante que le général

Weyler fut obligé de la déclarer en état de siège.

Que signifiait donc tout cela? Était-ce un courant d'opinion aux sources profondes et qui allait désormais, de jour en jour, augmenter de violence, ou bien se trouvait-on simplement en présence d'une manœuvre, d'un artifice momentané de quelques politiciens remuants.

Sagasta, revenu aux affaires, estima que la question des ordres religieux valait d'être abordée, et il engagea à ce sujet des négociations avec le Vatican. En même temps un décret Gonzalès¹ du 19 septembre 1901 rappelait au droit commun les ordres non concordataires; mais c'était là donner un coup d'épée dans l'eau : aucun intéressé ne fit mine d'être touché, tous attendaient la réponse de Rome.

Pourtant l'anticléricalisme continuait de s'agiter.

Le 3 avril 1902, dans un meeting, on célèbre l'anniversaire de l'expulsion des Jésuites; le 6, on proteste, au cri de « Vive la République » contre la faillite du décret Gonzalès; enfin, nouveau symptôme, M. Canalejas, qui vient d'abandonner son portefeuille, s'empresse d'adopter la cause de « l'indépendance et de la sécularisation de l'État ».

Intransigeance de toutes parts.

Poussé par la nécessité d'agir, le gouvernement de Sagasta a envoyé à Rome une note portant sur deux points : 1^o La suppression d'un certain nombre de sièges épiscopaux et la diminution des allocations aux paroisses; 2^o la dispersion des communautés non reconnues par le Concordat et la soumission des

1. M. Gonzalès, ministre de l'Intérieur dans le Cabinet Sagasta.

autres à l'impôt. Rome ne veut rien accorder, sinon sur le premier chapitre purement financier. Même elle spécifie qu'elle approuvera seulement une diminution « parallèle et proportionnelle à celles que le budget est obligé de réaliser dans les autres services de l'État ». Alors le VI^e Congrès catholique, réunissant à Santiago de Compostelle les représentants de toute l'Église d'Espagne, affirme de nouveau, à la fin de juillet, l'ultramontanisme du clergé, la ténacité de ses prétentions et la solidarité du séculier avec le régulier.

La question n'avait pas fait un pas vers sa solution.

Puis les conservateurs remplacent les libéraux au pouvoir et l'influence des ordres religieux triomphe dans les conseils du gouvernement.

Un projet Allendesalazar, que dépose en 1903 le ministère Silvela, limite aux simples conditions de moralité et d'hygiène le contrôle de l'État sur l'enseignement des Jésuites et des Augustiniens. Silvela se retire, le projet tombe; mais, à l'instigation du cardinal Sancha, primat et archevêque de Tolède, un grand parti se constitue « en vue de défendre les intérêts de la religion et de l'Église ». Ce parti, dirigé par une junte centrale siégeant à Madrid et par des juntas diocésaines réparties sur tout le royaume, réunit dans une même pensée les conservateurs dynastiques, les catholiques intégristes de M. Nocedal et les carlistes.

Telle était la situation au moment où la nomination à l'archevêché de Valence du Père Nozaleda, ancien archevêque de Manille, vint donner à l'anticléricalisme un nouvel aliment.

Pendant la guerre hispano-américaine, l'attitude du Père Nozaleda aux Philippines avait été, à tort ou à raison, fort critiquée. On avait vivement reproché à ce Dominicain son hostilité systématique vis-à-vis du maréchal Blanco, en même temps que ses faiblesses calculées, disait-on, à l'égard de l'ennemi. Puis l'archevêque de Manille était rentré en Espagne; il y avait retrouvé en haut lieu de puissants protecteurs; mais il n'avait pu néanmoins, durant quatre ministères et malgré ses efforts, obtenir le siège de Valence, but de son ambition. Or, ce que Sagasta, Silvela, Azcarraga et Villaverde n'avaient osé entreprendre par crainte de poussées d'opinion, fut impérieusement réalisé par M. Maura au début de janvier 1904.

La nomination du Père Nozaleda à l'un des premiers archevêchés d'Espagne parut à l'opposition comme un nouveau défi de la réaction. Rapidement, ardemment, les réponses arrivèrent : campagnes de la presse libérale et républicaine, interpellations à la Chambre, meetings de protestation, troubles dans la rue. Le Conseil municipal de Valence décide, en séance extraordinaire, de solliciter du gouvernement le retrait de la nomination de Mgr Nozaleda au siège archiépiscopal, « afin d'empêcher qu'un préjudice grave soit causé aux intérêts moraux et matériels de la ville ». Puis, comme le nouvel archevêque intente un procès en diffamation à cinq journaux madrilènes, plusieurs anciens ministres, des libéraux et des républicains, se présentent hardiment pour les défendre, en même temps que M. Soriano, député républicain de Valence, et le comte de Romanonès, au nom du parti libéral, annoncent leur intention d'interpeller

le gouvernement sur l'affaire Nozaleda dès la rentrée des Cortès. Au dehors quarante meetings se succèdent à Madrid et en province.

Rien n'arrête M. Maura ; il maintient son candidat.

L'interpellation a lieu le 26 janvier. Le Président du Conseil déclare que l'attitude du Père Nozaleda aux Philippines est demeurée absolument correcte, et il affirme son intention d'imposer à Valence son archevêque, même par la force.

Son discours, très éloquent, produit une grande impression. La Chambre l'approuve par 128 voix contre 69. Néanmoins, les jours suivants, le débat continue avec âpreté ; les républicains, M. Soriano en tête, n'ayant garde de lâcher prise ; car, derrière le Père Nozaleda, c'est le trône qu'ils visent, principalement en la personne de la Reine-Mère qui passe pour avoir inspiré la décision du roi et de son ministre. Malgré ces assauts répétés, les attaques de l'opposition échouent complètement ; M. Maura ne devait pas, ainsi qu'on l'annonçait, tomber sur la question cléricale.

L'affaire Nozaleda survécut donc au ministre. Il fallait installer l'archevêque ; et les républicains travaillaient activement Valence. Le 12 décembre 1904, à l'occasion des fêtes de l'Immaculée-Conception, des troubles caractéristiques se produisirent dans la ville. En dépit des précautions prises par le Préfet, une puissante manifestation anticléricale désorganisa la procession ; il y eut des coups de feu échangés, une vingtaine de blessés et des arrestations nombreuses. Cela fit présager ce que pourrait être l'entrée du Père Nozaleda dans son diocèse. Un républicain, M. Blasco Ibanez, en avait d'ailleurs offert à la

Chambre une sorte d'avant-goût. « Nous nous met-
« trons à la tête du peuple, s'était-il écrié; nous ne
« consentirons pas à ce qu'un traître rentre à Va-
« lence, un traître qui a jeté les soldats espagnols
« blessés hors des églises de Manille, pour livrer
« ensuite la capitale des Philippines aux Américains
« du Nord. » Aussi, quelques mois plus tard, le mi-
nistère Villaverde obtint-il la renonciation du Père
Nozaleda à son archevêché éphémère.

Cette étape de la question cléricale n'était point encore entièrement parcourue que M. Maura, par la préparation d'un « Convenio » avec Rome, en marquait déjà une autre. Il s'agissait, en somme, de résoudre le problème juridique de la situation des ordres religieux.

A la fin de 1904, au début de son ministère, M. Maura se mit d'accord avec le Vatican sur le projet suivant, rapidement élaboré. Une autorisation gouvernementale devait suffire désormais pour conférer la personnalité juridique aux ordres religieux et aux congrégations existant en Espagne. Un registre spécial, tenu au Ministère de la Justice, contiendrait la nomenclature des ordres autorisés qui, soumis civilement aux lois générales du royaume, relèveraient toujours canoniquement des ordinaires et prélats respectifs. Aucun ordre, aucune communauté nouvelle ne pourrait se fonder sans une ordonnance royale et l'autorisation de l'ordinaire du diocèse.

Telle était l'ossature vigoureuse qui semblait façonnée pour soutenir, au spirituel comme au temporel, le corps déjà si vivant des congrégations espagnoles. Aussi cette convention, ce « Convenio » souleva-t-il, dès qu'il fut connu, les colères des opposi-

tions dynastiques et antidynastiques, bientôt unies pour un même combat; et l'on put voir, côte à côte, dans cette levée de boucliers, le marquis de la Vega et M. Salmeron, le comte de Romanonès et M. Canalejas, M. Montero-Rios, M. Moret et M. Villaverde lui-même.

Ce fut au Sénat que M. Maura commença à livrer bataille. Il s'y rencontra, dès le 6 novembre, avec M. Montero-Rios. La joute fut à la fois éloquente et précise. M. Montero-Rios démontra que la situation privilégiée des trois seuls ordres concordataires allait être étendue par le Convenio à plusieurs centaines de congrégations. Était-il donc prudent de donner un état civil à tant d'ordres religieux dans un pays de situation morale et économique tel que l'Espagne?

La lutte dura près d'un mois; bien des voix se firent entendre; certaines retentirent au delà du Parlement; et, au Sénat même, dans cette Assemblée de 353 membres dont 180 seulement sont élus, M. Maura eut grand'peine à réunir le quorum de votants nécessaire. Pourtant, le 30 novembre 1904, la Chambre Haute adopta la réforme du Concordat. Les événements forcèrent de s'arrêter là; car M. Maura quitta le ministère avant d'avoir pu soumettre son projet à la ratification de la seconde Chambre.

Les députés auraient-ils, à leur tour, cédé à l'ascendant gouvernemental? Beaucoup d'hommes informés en doutent. En tous cas, la tentative n'eut pas lieu sous les cabinets qui suivirent; et bientôt les libéraux, arrivés au pouvoir, entreprirent de réaliser sur ce point la contre-partie de la politique conservatrice. Alors la question cléricale s'implante plus profondément, chacun se croyant tenu de prendre posi-

tion en ces matières religieuses où tant d'Espagnols, d'ordinaire indifférents aux choses de la politique, se jugent personnellement et intimement en cause.

En 1906, sous le cabinet Lopez-Dominguez, M. Davila, ministre de l'Intérieur, met sur pied un projet de loi destiné à faire rentrer dans le droit commun les associations religieuses. Ce projet était radical, autant que son auteur. Dans son article 3, il refusait le caractère légal à toute association dont les statuts impliquent une renonciation perpétuelle aux libertés et aux droits appartenant à chaque citoyen; son article 4 admettait la rupture volontaire des liens congréganistes, même celle des vœux proprement dits; enfin, après avoir accumulé les formalités nécessaires à l'existence légale des ordres religieux, — autorisation législative, inscription au registre spécial, contrôle et inspection des autorités, — le texte restreignait pour les congrégations la capacité d'acquérir et les soumettait à l'impôt.

Il y avait là, en somme, une franche rupture en visière avec les traditions du peuple espagnol.

Quelle force conservaient ces traditions dans les cœurs, quel ascendant gardaient sur les esprits ceux qui en demeuraient les dépositaires sacrés, quel faisceau d'intérêts et de convictions pouvait se nouer? On l'éprouva aussitôt.

En face de l'Espagne nouvelle, l'ancienne Espagne se dressa; et, durant trois mois, il sembla que l'on assistait aux débuts d'une guerre de religion. Dans le Parlement, c'était la lutte âpre et sans ménagements; dans la rue, les collisions brutales; hommes et femmes s'en mêlaient, prêtres et laïcs, ouvriers et bourgeois. Aux mois de novembre et décembre, des meetings

se succèdent à Madrid, La Corogne, Saint-Sébastien, Grenade, Barcelone, Salamanque : manifestations anticléricales ou cléricales, qui bientôt deviennent sanglantes à Pampelune, Barcelone, Bilbao et Saragosse. Le marquis de la Vega a succédé au maréchal Lopez-Dominguez; dans le sein même du nouveau ministère libéral, des antagonismes naissent et se précisent au sujet de cette question religieuse sous le poids de laquelle les libéraux épuisés finissent par succomber.

Alors M. Maura revient au pouvoir à la tête des conservateurs unifiés. Va-t-il, sans souci d'équilibre, appuyer brusquement sur l'autre plateau de la balance? Non. Il semble que cet homme d'État ait mesuré tout le danger d'un geste quelconque en ce sens; et les premiers mois de son ministère s'écoulaient sans que les affaires religieuses apparaissent dans les préoccupations gouvernementales.

Ce sont les libéraux qui vont reprendre la question cléricale et la jeter, pour ainsi dire, entre les jambes des conservateurs.

Depuis longtemps, M. Moret aspirait à former avec tous les groupes de gauche, sans exception, un « Bloc » capable d'ébranler le parti au pouvoir. Mais comment forger l'amalgame? Le 18 novembre 1908, le leader libéral prononce à Saragosse un discours-programme dans lequel il présente la question cléricale comme le lien nécessaire entre les groupements libéraux et démocratiques. « Voici venu, « déclare-t-il, le moment de délimiter les attribu-
« tions de l'État et de l'Église. La naissance, le ma-
« riage et la mort ne peuvent être soumis à une autre
« intervention que celle de l'État. Il n'est nullement

« Question de marcher contre l'Église; mais l'État
« possède des droits, et comme on les lui retire, il les
« revendique et les recouvre. Il n'attaque pas, il se
« défend. »

Puis M. Moret, après avoir combattu énergiquement le développement des ordres religieux en Espagne et leur puissance, termine en adjurant les groupes de gauche d'oublier leurs divisions et de s'unir pour la défense des libertés.

Ce discours produit une énorme sensation, dans le monde politique et dans la presse; certains même le proclament l'événement le plus important des dernières années; nombre de républicains, parmi lesquels MM. Melquiadès-Alvarez et Paraiso, y applaudissent carrément; *El Pais*, le journal le plus avancé de l'Extrême-Gauche, donne une adhésion complète à ses conclusions; tous les libéraux, avec MM. Lopez-Dominguez, Montero-Rios et Canalejas, paraissent l'adopter comme leur programme actuel; et le comte de Romanonès émet avec succès l'idée d'entreprendre en province, au nom de la coalition nouvelle, une campagne de propagande. C'était vouloir jeter de l'huile sur le feu : qu'importe! — La campagne décidée eut lieu : libéraux et républicains allèrent porter dans les villes espagnoles leur parole anticléricale, provoquant une effervescence inquiétante pour l'ordre public, quoique avantageuse sans doute pour l'expansion du programme adopté.

Les élections municipales de mai 1909 donnèrent d'ailleurs raison à la coalition contre les conservateurs qui furent battus dans la majorité des cités importantes; mais les troubles de Catalogne montrèrent qu'on ne remue pas impunément durant des mois les

masses espagnoles sur une question telle que la question religieuse.

Si la guerre du Maroc et le départ de réservistes catalans pour l'Afrique furent un prétexte de la révolte de Barcelone en juillet 1909, la suite des événements prouva que la passion anticléricale avait été le véritable moteur¹ des excès de cette « semaine sanglante », commémorative de la *Crema del convents*, des grands incendies des couvents du 25 juillet 1835. Quatre journées se passèrent en effet en luttes sanglantes, incendies, sacs de monastères et d'églises, avec, parfois, un tel degré d'âpreté et de rage, que seuls les plus sombres temps révolutionnaires peuvent en donner une idée. Le gouvernement conservateur en jugea bien ainsi; car, aussitôt après la répression des troubles, il ordonna la fermeture de nombreuses écoles rationalistes parmi lesquelles la fameuse Ecole Moderne de Francisco Ferrer. Puis, M. Maura tomba, renversé par les répercussions inattendues de son action répressive, et les libéraux arrivèrent au pouvoir encore tout vibrants de leur campagne anticléricale.

Voici donc, après un court intermède Moret, M. Canalejas, président du Conseil, libre désormais de tenter la complète réalisation de son programme, dont la solution de la question religieuse est devenue, par la force des choses, l'article premier. Or, la situation se présente sous l'aspect suivant. Au début de l'année 1910, M. Moret a tenté d'engager des pourparlers avec le Vatican pour une réforme du Concordat; le

1. L'agitation antimilitariste n'en existe pas moins en Espagne. Elle est devenue un élément du programme des socialistes qui s'élèvent avec véhémence contre toute action militaire au Maroc. C'est un point noir de l'horizon.

Vatican a répondu par un refus; et, sur ces entrefaites, M. Moret a quitté les affaires. A la fin de février, M. Canalejas reprend les négociations avec Rome sans cacher sa ferme volonté, si celles-ci n'aboutissent pas, d'agir seul et selon ses idées. Mars et avril se passent en échanges de notes et de contre-notes, entre les deux parties; le Vatican, qui ne croit pas à la stabilité ministérielle de M. Canalejas, cherchant visiblement à gagner du temps. Le gouvernement espagnol se décide alors à poser, en dehors de l'action diplomatique, quelques jalons pour ses réformes ultérieures. Un décret du 31 mai remet en vigueur les décrets du 19 septembre 1901 et du 9 avril 1902, qui sont restés lettre morte. Désormais toutes les congrégations autres que les trois ordres concordataires devront se faire inscrire sur les registres civils comme n'importe quelle association, sinon elles seront dissoutes. Le préambule de ce décret affirme d'ailleurs l'intention du gouvernement de réduire le nombre des ordres religieux en Espagne : ceci pour répondre à un message comminatoire adressé au ministère par l'épiscopat, dans lequel les évêques prétendent que les congrégations espagnoles, ayant toutes une existence légale, ne doivent être ni inquiétées ni diminuées.

Puis, le 11 juin, la *Gaceta* publie une ordonnance royale qui abroge le décret Canovas du 23 octobre 1876, et qui achemine vers la liberté des cultes en autorisant désormais les signes extérieurs des cultes dissidents. Un meeting protestant, tenu à Madrid au mois de mars précédent, a sans doute contribué à inspirer cette ordonnance. Quoi qu'il en soit, le Saint-Siège, qui voit en elle un symptôme d'action antica-

tholique, fait aussitôt des représentations au gouvernement de M. Canalejas. La mesure, déclare-t-il, est contraire au Concordat et paraît absolument incorrecte en cours de pourparlers. Le ministre répond que l'ordonnance du 10 juin n'a aucun rapport avec la réforme du Concordat et qu'elle relève seulement de la politique intérieure. Alors la tension diplomatique s'accroît et réagit sur le pays où chacun prend position avec passion à gauche comme à droite.

Le discours du trône achève de préciser la situation. Le Roi se déclare d'accord avec son ministre, tout en exprimant l'espoir qu'une entente s'établira entre l'Espagne et le Saint-Siège; le gouvernement justifie à la fois le décret sur les cultes dissidents et les résolutions adoptées pour assujettir les congrégations aux règles civiles; il ajoute qu'il compte proposer l'élargissement libéral de l'article 11 de la loi de 1887 sur les associations; il annonce enfin le dépôt prochain d'une loi dite « du cadenas » qui interdira l'établissement de nouveaux ordres en Espagne et qui forcera les congrégations existantes à payer les cédules personnelles de leurs membres, la contribution territoriale ou industrielle et une taxe annuelle de 0,25 % sur leurs biens comme compensation des droits de succession qu'elles éludent. — Ainsi, M. Canalejas, las des tergiversations diplomatiques, adopte décidément, à tort ou à raison, une action unilatérale, quoique parallèle encore.

Cependant le discours du trône devient le point de départ d'une véritable croisade contre le gouvernement. Partout les catholiques militants s'organisent de façon à créer un mouvement compact et

irrésistible. Le cardinal Aguirre, primat d'Espagne, adresse, au nom de soixante-deux prélats, une protestation véhémement à M. Canalejas, lequel saisit pourtant toutes les occasions d'affirmer son sincère désir de ne point rompre avec Rome. Bientôt, une fois de plus, les femmes s'en mêlent. Est-ce « religiosité mal conseillée », comme l'explique le Président du Conseil, est-ce sincère alarme dans leur foi, l'ardeur qui les anime ne semble pas un facteur négligeable. En Navarre, en Biscaye et en Catalogne, carlistes et séparatistes s'agitent au nom de la religion. On envoie au gouvernement des messages indignés, couverts de signatures, et on télégraphie en même temps au Saint-Père des serments enthousiastes pour la défense de la foi menacée. Ces protestations amènent des contre-protestations violentes du côté anticlérical. Aux lettres des dames catholiques, on oppose un message de femmes du peuple applaudissant à la politique ministérielle. Aux manifestations cléricales répondent des meetings libéraux et républicains à Barcelone, à Séville, à Valence, à Bilbao, à Madrid. On compte ici quatre-vingt mille, là soixante mille, là trente mille manifestants. Parfois les catholiques interviennent et des collisions sanglantes ont lieu malgré les efforts de la police; mais, visiblement, les socialistes et les républicains attisent l'effervescence générale dans le but d'entraîner M. Canalejas à leur remorque et de compromettre la royauté. Le Président du Conseil précise alors son point de vue réformateur, en même temps que sa volonté modératrice. « Il y a, dit-il au Sénat, le 6 juillet, des moments « dans la vie où il est nécessaire de faire un pas décisif : ce moment est venu pour l'Espagne; nous de-

« vous marcher... Il faut être catholique et fervent, « mais aussi homme moderne, sans parti pris, ni « préjugés, ni intransigeance. » Néanmoins, il présente à la Haute Assemblée son projet de loi « du cadenas » qui lui attire aussitôt une protestation nouvelle et assez justifiée du Vatican. *L'Osservatore romano*, organe officieux du Saint-Siège, la commente en ces termes : « Qu'on soumette les congrégations « à la loi de 1887 qui n'a pas été faite pour elles, « passe encore; cependant on viole ainsi l'article 27 « du Concordat établissant la nécessité d'une entente « entre les parties sur les points sujets à contro- « verse; mais qu'on n'assujettisse pas ces congré- « gations à un régime d'exception indéfini qui les « prive même des bénéfices du droit commun! »

D'ailleurs, le Saint-Siège, dans une note détaillée formulant ses griefs, a prévenu le gouvernement espagnol qu'il se refusait à poursuivre les négociations en cours si les mesures anticléricales prises depuis trois mois n'étaient pas rapportées.

Là-dessus, M. de Ojeda reçoit l'ordre de quitter Rome, sans que pour cela tout lien diplomatique soit rompu avec le Vatican; car M. de Gonzalès, conseiller de l'Ambassade, doit rester comme chargé d'affaires¹.

1. A l'issue du Conseil des ministres, le 30 juillet, on fit passer ce communiqué officiel : « Le président du Conseil a rendu compte « aux Ministres des termes de la note télégraphiée à M. de Ojeda, « en réponse à la dernière note que lui a remise le Vatican. « Celui-ci estime indispensable, pour continuer les pourparlers, « que le gouvernement espagnol abroge toutes les dispositions « qu'il a prises dans la question religieuse.

« Le Cabinet de Madrid, après un examen attentif et une critique raisonnée de cette exigence injustifiée, estime qu'il se « trouve dans le cas de décliner sa responsabilité touchant la

Les journaux de gauche applaudissent à « l'acte de virilité » du ministère; mais l'exaspération des catholiques augmente. Une manifestation à Bilbao, projetée par eux pour le 31 juillet, est interdite par le gouvernement. Nouveau sujet d'indignation. Alors, M. Canalejas reçoit à Saint-Sébastien, où réside Alphonse XIII, un télégramme menaçant le prévenant qu'une protestation de 100.000 catholiques, appuyée par 110 municipalités et 52 prélats, sera portée devant le roi le 7 août. L'agitation est grande en effet dans les provinces du Nord, les plus ardentes sur la question religieuse, et le chiffre des protestataires annoncé semble bien devoir être atteint. Qui donc peut prévoir les conséquences d'une pareille manifestation? Le gouvernement s'en inquiète à bon droit; il croit voir dans le meeting du 7 août le résultat d'un mouvement carliste et séparatiste, il proclame sa conviction et il interdit la manifestation nouvelle.

Les catholiques affirment aussitôt leur volonté de passer outre; pendant plusieurs jours on va craindre une réédition des journées de Barcelone. Autour de Saint-Sébastien et dans la ville, les troupes se massent sur l'ordre de M. Canalejas; enfin, le 6 août, le comité catholique donne son contre-ordre. C'est

« situation créée par les raisons toutes personnelles du Saint-Siège qui rendirent inefficaces jusqu'à présent les propositions conciliantes de Madrid; et il déclare qu'ayant recouru sans succès à tous les moyens en son pouvoir pour obtenir l'accord sur la réduction des ordres et des établissements religieux, il invitera M. de Ojeda à adresser une autre note au Cardinal Merry del Val, lui annonçant qu'il a été appelé en Espagne par son gouvernement pour recevoir des ordres et accréditant comme chargé d'affaires un conseiller d'ambassade. »

là certainement un succès pour le gouvernement; mais l'excitation des esprits subsiste inapaisée.

Quelques semaines plus tard, les carlistes organisent en Catalogne cent *aplechs* ou réunions en plein air; la junte de Berga lance un manifeste enflammé comme un appel aux armes¹; les juntas des provinces basques et de la Navarre se constituent à Zumarraga en fédération catholique; un certain nombre de celles d'Aragon, de Castille et de Valence mènent dans ces régions une ardente propagande contre la politique religieuse du ministère; presque partout les prédicateurs tonnent; des meetings, à Pampelune, Vittoria, Murcie, Oviedo, massent 25.000, 30.000, 40.000, 50.000 manifestants, et un autre, plus important encore, qui se prépare à Bilbao, nécessite une proclamation d'état de siège; cependant que, du côté opposé, la campagne anticléricale se poursuit aussi ardente, les meetings des uns répondant aux meetings des autres, et qu'à Santander on entend le socialiste Cortès s'écrier: « Si les cléricaux se soulèvent, « les républicains les écraseront, et la conséquence « immédiate de leur rébellion sera la destruction des « couvents. »

Que de matières explosibles et, tout auprès, que d'étincelles!

Voilà donc où en est arrivée, par une évolution ra-

1. En voici quelques extraits : « L'heure est arrivée de voler « à la défense de notre sainte religion et de notre mère l'Église. « Lorsque les gouvernements emploient des procédés indignes, « il faut faire appel résolument aux armes... Pour nous défendre, « nous emploierons n'importe quel moyen; tout nous sera bon : « le poignard et le Browning. »

pide, cette question cléricale qui domine aujourd'hui la politique intérieure de l'Espagne.

*
* *

Tels sont les éléments capables d'influer sur la solution du problème à poser en définitive : l'histoire et ses expériences, le présent et son actif, permettent-ils d'augurer de l'avenir et des transformations possibles de la Constitution espagnole? République ou Royauté?

On a vu à quels écueils s'est heurtée dans sa marche la première République d'Espagne et comment elle a sombré. Retrouverait-on, si l'on tentait une expérience nouvelle, le plus dangereux de ces écueils : le fédéralisme? Nous le croyons. Le péril, bien que connu, subsisterait encore; car la question elle-même subsiste. Il serait moindre probablement; on n'avancerait plus à tâtons; mais comment empêcher les tiraillements qui ne manqueraient pas de se produire sous couleur de régionalisme ou même de simple décentralisation administrative? Il faut qu'un régime soit fort déjà et enraciné dans un pays pour qu'il puisse sacrifier des parcelles de souveraineté sans risque pour l'unité.

On objectera l'exemple des États-Unis. — Mais les États-Unis ont-ils eu la formation de l'Espagne? Se sont-ils, comme les provinces espagnoles, tassés pendant des siècles autour d'un trône? A-t-on ici et là le même tempérament? Les colonies nord-américaines connurent dès leurs débuts la pratique de l'existence individuelle, libre et sans tuteurs en chacun de leurs groupements, sous l'œil lointain de

l'individualiste Angleterre. Et ne peut-on affirmer aujourd'hui que c'est précisément parce que la Métropole leur accorda une trop grande indépendance administrative qu'ils s'en séparèrent, au moment où leur indépendance commerciale risquait de ne plus marcher de pair avec l'autre?

Que pèsent, en regard de ces libertés vigoureuses, les libertés espagnoles anémiées si longtemps?

L'exemple d'une autre République, la Confédération helvétique, conduit à un raisonnement pareil, renforcé par des arguments géographiques et historiques particuliers. C'est pourquoi on peut très raisonnablement admettre, comme l'ont admis les républicains de l'école de Castelar, qu'il faut en Espagne un pivot puissant, un axe national, destiné à relier entre elles les différentes régions, surtout dans l'hypothèse d'une décentralisation administrative. Or, actuellement, rien ne semble capable de remplir dans la péninsule l'office de ce pivot nécessaire, sinon la royauté traditionnelle.

Mais tout ceci est théorique, et si la monarchie rencontrait sur son chemin quelque pierre qui la fit trébucher, ces bonnes raisons n'auraient sans doute pas un poids suffisant pour la retenir. Il s'agit donc pour elle de savoir discerner la pierre d'achoppement et de l'éviter.

Quelles que soient les difficultés que l'on sème sous ses pas, il reste incontestable que la royauté marche, en terre espagnole, sur un sol assez ferme. La masse la connaît, la comprend, lui conserve des sympathies héréditaires; elle sait ce qu'on a avec elle; elle garde défiance de ce qu'on pourrait avoir sans elle; la masse demeure simpliste, traditionaliste et

pratique, il faudrait du temps pour qu'elle s'ébranlât d'elle-même sous l'aiguillon des doctrines.

Pourtant les masses n'agissent pas toujours comme il semblerait logique qu'elles le fissent; il se rencontre des influences qui parviennent à changer brusquement leur mentalité et qui, alors, les poussent en avant. C'est un cas à envisager.

On ne peut prétendre, comme le font les républicains, que la monarchie espagnole soit incompatible avec le progrès; la Régence avait déjà fourni une preuve du contraire; Alphonse XIII redouble cette preuve aujourd'hui. Par le succès de ses voyages en Espagne et à l'étranger, par le prestige de son activité à la fois prudente et hardie, par tant de marques qu'il a données d'un esprit et d'un cœur qui ne redoutent rien, Alphonse XIII a fait de la royauté un levier puissant dans l'État espagnol, et si quelqu'un, par son intervention opportune, peut atténuer l'acuité des problèmes en suspens, il semble bien que ce soit le Roi. Dès 1904, aussitôt après son avènement, il voulut voir tous ses sujets, se montrer à tous sans exception. Malgré l'avis des timides, il alla en Catalogne; il parut dans Barcelone, calme et confiant; on lui parla officiellement catalan; il répondit en prenant le titre du roi de Catalogne, et il fut acclamé avec une telle passion qu'on crut, pendant un temps, qu'il avait, par sa seule présence, fait s'évanouir la question catalane. En 1905, il prit contact avec les masses ouvrières à Valence, à Castellon, à Villaréal, à Alicante, à Albacète, à Badajoz et ailleurs, parcourant amicalement, sans escorte parfois, les quartiers populaires, volontairement jeune et plein de bonne grâce dans ses propos. On le

comprit et on l'adopta. Ses actes, après ses paroles, ont prouvé depuis qu'il prétend soutenir et diriger toute marche saine vers le progrès social. Qu'on interroge sur leur souverain des Espagnols d'une nuance politique quelconque, on se rendra compte qu'Alphonse XIII, roi constitutionnel, est devenu, sans sortir de son rôle, l'une des plus grandes forces morales de l'Espagne¹.

Il n'apparaît donc pas que, parmi les diverses questions à l'ordre du jour dans la politique espagnole, il puisse y en avoir d'insoluble pour la royauté. Question administrative, question économique, question militaire, même la question sociale, toutes demandent seulement des ministres sagement réformateurs pour l'œuvre desquels un trône stable serait un point d'appui; et bien des hommes politiques, tels que M. Canalejas, dont les programmes démocratiques ne le cèdent en rien à ceux des républicains, sont demeurés loyalistes par conviction raisonnée². Sur chacun de ces terrains la royauté pourra les suivre sans mentir à elle-même; un seul est brûlant : celui de la question religieuse.

Ici, la monarchie a un passé qui la retient et qui l'entrave; ici, elle ne se trouve plus seule maîtresse

1. Encore faut-il dire : Dieu garde le Roi!

2. Dans une récente conversation (*Le Temps*, 13 août 1910), M. Canalejas, président du Conseil, a déclaré : « J'espère réussir à convaincre les ouvriers espagnols que le roi et ses ministres ne donneront d'autres limites aux réformes sociales que le devoir de ne pas troubler l'économie nationale, de ne pas laisser porter atteinte au droit privé et de ne pas détruire l'équilibre budgétaire. Ces points réservés, nous irons aussi loin, plus loin encore que jamais n'avaient promis d'aller les leaders du républicanisme espagnol. »

des décisions; une puissance parallèle et sur laquelle toujours elle s'appuya entre en jeu avec sa force morale et matérielle.

La royauté des Bourbons en Espagne peut-elle se montrer autre chose que la royauté catholique?

Et lorsque l'Église prononce le « *non possumus* », la monarchie, même sans tenir compte des scrupules individuels de ses représentants, doit-elle s'insurger jusqu'au bout?

Dans le premier discours du trône qu'il prononça, le 18 mai 1903, au moment d'une phase aiguë de la question cléricale, le jeune roi commença par se déclarer hautement « attaché au Pape par les liens de l'amour et du respect filiaux ». Sept années se sont écoulées depuis, et, malgré les tentatives radicales des ministres auxquels Alphonse XIII maintient constitutionnellement sa confiance, rien n'autorise à croire que le souverain démente aujourd'hui cette affirmation.

Voilà donc le point noir de l'horizon pour la royauté; la lueur d'avenir pour les républicains.

Les partis loyalistes d'Espagne trouveront-ils le terrain de conciliation qui permette à la monarchie de céder sans faillir, de faire taire les revendications des uns sans encourir l'hostilité dangereuse du clergé et l'étonnement inquiet de beaucoup de consciences espagnoles?

L'Église elle-même, se rendant compte que la vraie force n'est pas dans la rigidité de perpétuels refus, et comprenant qu'elle a tant de liens intimes avec la royauté que leurs sorts à toutes deux pourraient bien être liés l'un à l'autre, n'abdiquera-t-elle pas son intransigeance et ne fera-t-elle pas les conces-

sions nécessaires pour s'affermir elle-même en affermissant le trône?

La situation demande du tact et de la générosité, car la question n'est pas actuellement de celles que l'on peut étouffer sans crainte de retour; elle s'alimente d'exemples voisins et elle remue fortement l'instinct d'envie et de rancune que la nature humaine garde en réserve chez les faibles contre les puissants. Mais il ne faut rien exagérer.

Le gouvernement établi conserve en Espagne, mieux que dans la plupart des pays parlementaires, des moyens d'action vigoureux, par la façon dont il sait à l'occasion discipliner ou filtrer le suffrage; et, malgré qu'aujourd'hui on tende de bonne foi à corriger les anciens errements, le pli pris incline généralement l'opinion là où le pouvoir le souhaite¹.

On peut donc estimer en définitive qu'aucune des questions examinées ne présente, par son développement possible, assez de gravité pour faire admettre la probabilité d'un bouleversement de la Constitution. La première République naquit en somme d'un pronunciamiento; beaucoup de républicains s'en souviennent; et, comptant trop peu sur un résultat produit par les seules agitations populaire et parlementaire², ils espèrent en l'armée, active ou

1. Les élections de 1910, qui ont marqué un succès pour les républicains, ne leur ont donné en somme que 40 sièges dans une Chambre qui en compte 400. On est loin de la proportion antimonarchique atteinte parfois dans d'autres royaumes.

2. Un des appuis intellectuels du parti républicain espagnol, à l'aimable obligeance duquel nous devons bien des renseignements, mais dont nous croyons discret de taire le nom, nous précisait, il y a quelques années déjà, la situation en ces termes : « Il existe deux tendances fortement marquées chez les républi-

passive. L'exemple du Portugal ne pourrait-il devenir contagieux? On a de fortes raisons d'en douter, surtout depuis l'alliance récente du parti républicain avec les socialistes antimilitaristes. Mais à supposer même que l'opposition anti-constitutionnelle trouve ainsi, quelque jour, un moyen d'aboutir, serait-ce donc l'essence du régime républicain et son gage de durée que cette subordination fatale du pouvoir civil à la force militaire dans le pays reconquis aux pronunciamentos?

« cains : une tendance gouvernementale conservatrice et une
 « autre radicale, l'une et l'autre se référant à la conduite poli-
 « tique à tenir dans la République même. Mais en ce qui concerne
 « l'établissement du régime républicain, tous sont d'accord sur
 « ce point qu'il faudra un coup de force. Même ceux à qui répugne
 « la révolte militaire s'y résigneraient, car il ne faut pas songer
 « à une révolution populaire avec l'opposition de l'armée. Peut-
 « être un troisième moyen serait possible : la passivité de l'armée,
 « combinée avec un mouvement populaire. Mais cette passivité
 « ne pourrait être spontanée de la part des chefs; qu'on les
 « gagne à elle, c'est comme si on les gagnait à une coopération
 « active. Ils ne seraient pas moins *les Parrains de la République.* »

ITALIE

L'Italie fut longtemps la terre des Républiques; plus longtemps encore, elle resta une « expression géographique » sans individualité nationale; et devant la relation intime de ces deux faits, le régime monarchique s'imposa comme l'ouvrier nécessaire à l'œuvre de cohésion dans la poussée, instinctive d'abord, consciente ensuite, du pays vers l'Unité.

La vie des Républiques italiennes remplit la seconde partie du moyen âge. Par ses débuts, par ses développements successifs, elle prit un cachet caractéristique dont, en certaines régions, l'empreinte dure encore.

Cette conception première du régime républicain fut en effet essentiellement communale et naquit de la force même des choses, sans influence profonde du souvenir trop lointain de Rome.

Le chaos politique de la péninsule après la mort de Charlemagne, le peu de vigueur de la féodalité italienne, les troubles et les invasions, tout, à partir du x^e siècle, appelle l'éveil des communes.

Pour se protéger contre les incursions des Hongrois, les villes, alors, s'entourent de murailles, délimitant et fortifiant ainsi leur personnalité; elles s'isolent de la campagne où pèse le pouvoir féodal, s'appuient sur des institutions communales vigoureuses, et, rapidement, de vassales qu'elles étaient, se transforment en véritables petits États indépendants, en fait, de toute domination extérieure.

Les villes maritimes, les premières, avaient donné l'élan. A la fin du ix^e siècle, Pise était complètement libre; au x^e, Gênes ne reconnaissait plus guère de souveraineté étrangère et Venise unifiée s'était dégagée des faibles liens qui la rattachèrent un moment à l'empire d'Orient. Puis les autres cités suivent l'exemple : Milan au xi^e siècle; au xii^e, Crémone, Padoue, Pavie, Ferrare, cités lombardes, Florence, Lucques et Sienne, dans la Toscane, ont conquis leur indépendance et s'affirment au milieu des républiques qui commencent à surgir de toutes parts.

D'origine à la fois économique et militaire, locales essentiellement, ces républiques portent en naissant les germes de leur faiblesse future. Leur cadre, à chacune, prend la mesure de la première ébauche; et quand, dans la suite, on voudra l'adapter à quelque tableau plus vaste, on le brisera. Au sens économique du mot, la commune existait de temps immémorial dans les villes et dans les villages d'Italie : biens communs que l'on administrait en commun. Mais à cette époque troublée du moyen âge, gérer ne suffisait pas, il fallait aussi défendre, car nulle autorité tutélaire ne veillait plus. Alors se forment des « gildes », sorte de sociétés de protection mutuelle, débuts de la commune militaire, soutiens de la commune économique.

La première gilde parut à Oulx, au ix^e siècle; au x^e, Milan avait la sienne; la plus illustre de toutes, la Compagnie de Gênes, ne vint qu'un peu après.

Lorsque, par suite des événements extérieurs, les villes se furent isolées dans leur liberté réciproque, ces associations, conscientes de leur force, prirent plus d'audace, et, d'accord avec la bourgeoisie, luttèrent, au sein même des cités, contre les derniers représentants de la féodalité : les évêques généralement, parfois l'ancien gouverneur royal ou ducal. La lutte ne tourna pas à l'avantage des seigneurs; néanmoins, dans beaucoup de villes, les évêques demeurèrent, quoique dépouillés de presque tous leurs droits féodaux; les seigneurs laïcs furent chassés.

Désormais les cités vont s'affirmer, à l'extérieur, comme États indépendants, par leurs guerres contre le Saint-Empire; à l'intérieur, comme républiques¹, en une succession de trois gouvernements communaux.

L'évolution républicaine commence, pour la plupart, à la fin du xi^e siècle².

Le pouvoir exécutif est alors séparé du législatif; on le confie à un nombre variable de magistrats spéciaux appelés consuls. Les consuls, élus par la bourgeoisie tout entière en élection indirecte, sont pris

1. Sclopis, *Histoire de la Législation italienne*, p. 152 : « Les nobles dont les fiefs et les terres avoisinaient les cités gouvernées en républiques se mettaient sous la protection de ces nouvelles puissances. Ils y étaient reçus en qualité de citoyens. »

2. Pertile, *Storia del diritto italiano*, vol. II, p. 31 : « Au début, les communes, à peine ressuscitées, ne se donnèrent pas une forme propre de gouvernement, mais la bourgeoisie entière dirigeait la chose publique, ayant à sa tête l'évêque et l'antique gouverneur royal ou ducal, là où il y en avait encore un différent de l'évêque. »

d'abord dans la noblesse ou dans les classes les plus élevées; mais, de crainte qu'ils n'aspirent à la tyrannie, on limite à une année la durée de leurs fonctions.

Administrateurs des deniers publics, chefs de l'armée, juges en matière civile et pénale, les consuls centralisent entre leurs mains toute la force d'action de la république.

Le pouvoir législatif reçoit une organisation moins nette. Plus la commune grandissait, plus la primitive assemblée populaire, source des lois, présentait d'inconvénients; elle était trop nombreuse, pour qu'on pût la réunir souvent; et, d'un autre côté, les intérêts de la commune, croissant en variété et en multiplicité, demandaient de sa part un coup d'œil fréquent. On n'osa pourtant pas la supprimer et l'on s'en tint à un moyen terme. Deux conseils furent recrutés dans son sein : le *conseil des juges* ou avocats, et le *conseil des sages*. Les premiers étaient des « jurisprudents » qui devaient aider les consuls dans l'administration de la justice. Les seconds, de concert avec les juges, formaient un comité consultatif sur les affaires du gouvernement.

Il y avait là en somme, non pas un pouvoir législatif nouveau, mais une délégation de ce pouvoir destinée à interpréter largement les volontés de l'assemblée pour éviter que celle-ci ne se réunît trop fréquemment.

Ainsi fonctionna le premier gouvernement communal. Il dura un siècle environ et disparut dans le cours des luttes avec le Saint-Empire; la guerre engendrant le besoin d'une direction unique qui apportât dans l'exercice du pouvoir plus de force et de suite.

Le *podestat* remplaça donc à la tête de chaque cité la pluralité des consuls. Ses fonctions qui, primitivement, ne pouvaient se prolonger au delà d'un an, augmentèrent bientôt de durée; mais toujours il dut soumettre son administration à un tribunal spécial qui la jugeait.

En même temps qu'un exécutif plus concentré, la guerre amena un législatif moins lourd à mouvoir.

L'assemblée générale des habitants demeura bien à la base, mais elle ne légiféra plus par elle-même. Un conseil, son émanation, le fit désormais à sa place. Ce conseil prit le nom de *Grand conseil* par opposition au *Petit conseil*, recruté dans le grand, et à qui étaient réservées les affaires d'intérêt moindre. Le Grand conseil nommait le *podestat*; et le *podestat* convoquait les conseils.

Une scission dans la commune forme le prologue du troisième gouvernement communal. Les corporations des arts en furent la cause. Continuatrices des *gildes*, mais plus spécialisées, ces corporations portèrent à la fois l'empreinte de Rome et celle du moyen âge. Les individus de métier semblable s'unissaient entre eux en vue des progrès de leur art et de la sécurité de leurs personnes. Puis ces associations, se créant peu à peu à elles-mêmes une organisation complète, devenaient des corps bien délimités dont on ne pouvait s'ouvrir l'entrée que suivant certains rites, tels que l'apprentissage et les examens professionnels; hiérarchisés aussi, et jugeant leurs membres avec appareil de peines spéciales dont la plus grave était l'expulsion de la corporation; d'ailleurs soumis à l'autorité publique.

Chaque métier avait sa corporation; celui des armes comme les autres. Ce dernier, métier de la noblesse, fort par son essence même et par le fait de la Constitution qui donnait à ses membres la plus large part dans le gouvernement de la cité, fit sentir aux autres trop pesamment sa suprématie. Les corporations plébéiennes, vigoureuses déjà, se révoltèrent¹; et, à côté de la commune légale, en fondèrent une autre : la commune du peuple.

Les deux communes vécurent face à face dans un état d'hostilité permanente. « Chacune, dit Pertile², traitait de ses propres besoins et avait son « statut. Le *Capitaine du peuple* était la copie du « podestat. »

Cela se passait au milieu du XIII^e siècle. Enfin, la commune plébéienne l'emporta. La réaction fut rude. On vota contre la noblesse des lois d'exception; et celle-ci dut baisser la tête. Une entente se fit pourtant. Les patriciens comme les plébéiens obtinrent représentation et pouvoirs égaux; mais, « s'il y avait « contradiction entre le statut du peuple et celui de « la commune, les dispositions du premier devaient « prévaloir ». Telle fut l'apogée du gouvernement républicain communal en Italie

Quant à la situation générale du pays, elle se présentait alors (XIV^e siècle) sous un aspect bien différent de celui des premiers temps. Les plus importantes d'entre les républiques, Milan, Gênes, Venise, Florence, Mantoue, avaient soumis à leur domination les plus faibles; et leur action internationale

1. Milan (1198), Gênes (1257), Bologne (1245 à 1255), Pérouse (1250), etc.

2. Pertile, *loc. cit.*, p. 208 et 211.

luttait d'importance. Premier pas vers l'unité, semble-t-il, mais premier pas aussi vers la forme monarchique. La conception exclusivement municipale du régime républicain n'avait pas abdiqué à mesure que certaines républiques élargissaient leur champ d'action; les plus fortes pouvaient bien annexer; elles ne parvenaient pas à fusionner; elles se faisaient suzeraines, appesantissaient leur autorité sur des vassales impatientes du joug, mais demeuraient personnelles comme jadis entre leurs murs et leurs institutions, les uns limites des autres, inextensibles.

Le lien nécessaire que va bientôt créer la notion de l'État moderne, en subordonnant l'intérêt des parties à l'intérêt de l'ensemble, n'apparaît pas encore; car il faut que l'État moderne se fasse homme d'abord pour être compris, forme tangible d'une conception idéale que seule peut réaliser la personne d'un souverain.

Les libertés politiques, sans le contrepoids d'une autorité forte, finirent par engendrer l'anarchie non seulement de ville à ville dans les républiques agrandies, mais encore de famille à famille dans le sein de chaque cité; et avant même que les guerres d'Italie, en accentuant les divisions, n'eussent imposé avec plus de précision le remède, les républiques, lasses de se gouverner, tendaient à se donner des maîtres. Alors on voit apparaître à Trévise Gérard de Camino; à Milan, les Torriani, puis les Visconti, puis les Sforza; à Florence, les Médicis. Des princes naissent au sein des républiques¹. D'ailleurs, le sud de

1. Pertile, *loc. cit.*, vol. II, p. 233 : « Le prince portait généralement le titre de capitaine et seigneur de la commune du peuple. »

la péninsule et une partie du centre avaient, dès les premiers temps, été arrêtés dans leur développement communal par la fondation du royaume des Deux-Sicules, en 1139, et par celle des États de l'Église, œuvre de Pépin le Bref et de Charlemagne.

L'Italie commençait donc à se tasser en quelques États principaux; et malgré que l'unité des pouvoirs eût, en naissant, pris la forme d'un excès et se fût appelée *tyrannie*, le lien se nouait; lorsque les guerres d'Italie, brisant tout, montrèrent moins la faiblesse de la cohésion nouvelle que la vitalité des ferments d'anarchie sortis de l'antique conception républicaine.

Charles VIII paraît dans le nord de la péninsule, et déjà les plus fiers de ces édifices, duché de Milan, État toscan, Venise même, trahissent leur vice originel et semblent s'effriter.

« Tous réclamaient, tous s'isolaient, dit Michelet¹. Un immense passé, plein de rivalité, de gloire, de haine et de vengeance surgissait de la terre. Maintenant l'arbitrage de la France aurait-il la vertu d'harmoniser cette discorde, de transformer les tyrannies brisées en fédérations volontaires? C'était chose douteuse, et dans l'avenir. Mais la chose présente et certaine, c'était la dissolution de l'Italie. »

La France que l'on invoquait alors, que l'Italie invoqua toujours, ne fit rien cependant que donner contre elle-même son premier battement au cœur italien. Plus tard, elle fera mieux.

Louis XII après Charles VIII, Agnadel après For-

1. *Histoire de France*, t. IX, p. 156.

noue, des victoires pourtant; mais aussi le pape Jules II et le faisceau qu'il forme et le mot d'ordre qu'il lance : « Chasser les barbares de la Péninsule »; voilà l'époque. Le Français finit par être expulsé; l'Espagnol tint ferme sur ses positions.

Malgré tout néanmoins, les guerres d'Italie marquèrent une étape. Après elles (xvi^e siècle), le Milanais fait partie du royaume d'Espagne, en attendant l'Autriche; Florence est un duché aux mains des Médicis; Mantoue appartient aux Gonzague; le sud et le centre sont demeurés monarchiques. Venise et Gênes, seules républiques avec Lucques, ont transformé en gouvernement aristocratique le vieux régime communal; San Marin reste le type unique des anciens temps.

Et maintenant, les matériaux de l'unité italienne vont se façonner peu à peu, puis s'adapter les uns aux autres dans les États nouveaux, entre les mains de gouvernements autoritaires; d'un second contact avec la France, l'idée se dégagera; enfin la dynastie prédestinée sortira des monts septentrionaux, d'une partie de l'Italie qui, même au moyen âge, ne connut qu'en passant la conception républicaine¹, elle éclairera l'œuvre et l'achèvera, unissant entre eux les États comme les États liaient les cités entre elles.

L'indépendance de la commune italienne était extérieure et intérieure, politique et économique. Les États formés de l'agglomération des communes

1. Les ducs de Savoie accordèrent, à partir du xi^e siècle, des chartes à leurs villes; mais ces chartes ne déguisaient ni la pensée, ni le pouvoir du seigneur; et la plupart d'entre elles débutaient par ces mots significatifs : « Pro utilitate nostra ». Hudry Menos, *La Maison de Savoie*. (*Revue des Deux-Mondes*, 1866, 6.)

créent un principe nouveau : la subordination de l'intérêt des parties à l'intérêt de l'ensemble. Chaque commune fut jadis tête et membres à la fois; elle ne sera plus qu'un membre désormais.

Aux débuts, la chose se fait lentement, le pouvoir central n'ayant pas encore assez de force, et les cités touchant de trop près à leurs temps de liberté. Le lien qui les rattache à l'État est lâche. Les villes italiennes ont bien abdiqué le droit de paix et de guerre, symbole d'indépendance politique extérieure, mais, pour beaucoup, l'indépendance politique intérieure demeure entière par le maintien de leurs statuts, de leurs conseils, de leur magistrature et de leurs élections.

Peu à peu, dans un progrès continu, le gouvernement central, en même temps qu'il assoit mieux son autorité, va restreindre les privilèges des cités. Il commence par envoyer dans chacune d'elles un représentant, intendant ou gouverneur, tandis qu'au paravant c'étaient les villes qui envoyaient près de lui un nonce ou ambassadeur pour traiter des affaires les intéressant. Puis, quand il a bien pris pied dans la cité et familiarisé les esprits avec l'idée du pouvoir supérieur de l'État, alors il s'immisce dans le self-government qu'il a laissé à la commune. Sans attaquer de front l'administration communale, tout en respectant les anciennes pratiques, conseils, assemblées générales, il tend à les subordonner à lui, à les faire siennes, à les rendre instruments dociles en sa main. Il faudra désormais aux conseils une autorisation pour se réunir, et le peuple de la cité n'élira plus tout entier ses magistrats dont la nomination devient l'apanage des hautes classes. Puis le cercle

se resserre et le pouvoir central absorbe les offices communaux ; les impôts d'État augmentent ; la bourgeoisie s'est désintéressée du gouvernement de la cité ; la noblesse fuit à son tour les charges dont le poids lui pèse et entraves ses plaisirs : l'œuvre de centralisation monarchique, premier acte de l'œuvre d'unité, est accomplie.

Trois siècles se passent pendant lesquels l'Italie ne change guère politiquement ni moralement. Avec moins de relief et de coloris, la fin du XVIII^e siècle donne encore la réplique au XVI^e. Les princes cependant se sont imprégnés des théories humanitaires ; ils tentent des réformes libérales ; mais l'âme italienne demeure obscure, et nul ne pressent l'œuvre du siècle qui vient. L'unité marche lentement, par des chemins sinueux, sans fixer les regards, et il faudra un geste de la France pour la montrer à l'Italie et l'imposer aux cœurs. Encore n'est-elle pas destinée à remplir toute seule le premier plan.

Quand la Révolution française pénétra dans la péninsule, les Italiens purent distinguer sur ses drapeaux les deux noms accolés de : *République* et de *Liberté*. Un moment ils semblèrent ne s'en point émouvoir. « C'était aux princes, dit Zeller¹, à suppléer par « l'habileté et la prudence de leur conduite à ce qui « manquait à leurs peuples. En réalité, l'exemple de « la Révolution française devait être peu contagieux « dans leurs États. Ils avaient satisfait par leurs « réformes la partie éclairée de la nation et n'avaient « rien à craindre des masses plutôt hostiles que favorables au mouvement français... Malheureusement « l'Autriche pesait sur la péninsule. »

1. *Histoire d'Italie*, p. 451.

L'Autriche, étrangère, mais néanmoins souveraine en sol italien, s'affirme dès l'instant comme l'adversaire implacable des idées nouvelles; elle s'impose comme le chef de toutes les réactions; et les princes, conseillés par elle, reviennent sur ce qu'ils ont dit, reprennent ce qu'ils ont donné.

Un si brutal changement étonne et secoue l'apathie des Italiens; ils en cherchent la cause, la trouvent dans l'effroi qu'inspirent aux trônes les mots de République, de Liberté; et, devant ces mots, ils tressaillent comme devant un écho glorieux d'autrefois; ce qu'on leur a ravi leur devient très cher; même ils entrevoient pour l'avenir mieux que de simples réformes; un courant d'aspirations identiques les rapproche; et l'âme italienne s'éveille au contact de l'idée républicaine sans soupçonner tout ce que cette idée française renferme de nouveautés.

En 1794, l'insurrection éclate à la fois en Sardaigne et à Naples, sans but encore précis. Mais un an plus tard, à Palerme, on conspire déjà pour faire de la Sicile une république¹. C'est alors que paraît dans la péninsule l'homme qui doit relier et réaliser ces aspirations éparses.

Au mois de mars 1796, Bonaparte prend le commandement de l'armée d'Italie.

Les Italiens, confiants, aident à l'œuvre de la victoire, et vont d'eux-mêmes au-devant de cette forme républicaine qui leur paraît le gage de la liberté. Milan, délivrée de la chaîne autrichienne, acclame ses libérateurs; elle accepte le régime comme

1. Zeller, *loc. cit.*, p. 455 et suiv.

un don précieux; mais, la première aussi, elle semble rêver en même temps de l'unité future¹. De l'autre côté du Pô, un mouvement pareil se dessine. Reggio, qui a proclamé son indépendance, ne songe point à s'isoler, comme jadis les cités; elle envoie des députés à Milan afin de préparer avec la nouvelle *République transpadane* une union restreinte, prélude d'une union plus vaste². Bonaparte comprend l'idée, en sent la force, et se l'approprie. C'est par la République qu'il veut réaliser l'unité italienne. Massa, Carrare et Modène suivent l'exemple de Reggio; Ferrare et Bologne se détachent des États de l'Église; une *République cispadane* se fonde en attendant mieux.

L'attente n'est pas longue d'ailleurs; Bonaparte tient rapidement parole; au mois d'octobre 1797, le traité de Campo-Formio satisfait les aspirations italiennes, unissant dans la *République cisalpine* les cinq millions d'habitants des deux rives du Pô.

Tout semblait devoir concourir au succès du régime : on avait l'enthousiasme; on s'était, pendant trois siècles de nivellement monarchique, débarrassé presque entièrement de l'égoïsme et du particularisme d'autrefois; on voyait le but à atteindre; on y croyait; on sentait près de soi un peuple ami, républicain et fort sur qui s'appuyer; et l'étranger haï, l'Autrichien, contraint dès maintenant, plus encore dans la suite, de retirer sa main, laissait s'épanouir la destinée nouvelle d'une nation redevenue jeune.

Même dans les pays qui restaient soumis pour un

1. Zeller, *loc. cit.*, p. 457 : « Les Milanais se flattaient de l'espoir d'être placés à la tête de l'union italienne. »

2. Zeller, *loc. cit.*, p. 458.

temps à leurs anciens gouvernements, l'influence française se faisait sentir d'une façon profonde. Victor Amédée, réfugié en Sardaigne, s'était vu forcé d'accorder aux insulaires, ses derniers sujets, des libertés constitutionnelles et de leur réserver l'accès de toutes les charges de l'État.

A Naples, la révolution qui n'avait cessé de menacer, finit par éclater; et quand, le 23 janvier 1799, Championnet, sur les ordres du Directoire, entra dans la ville, la *République parthénopéenne* existait déjà en fait. Proclamée, elle reçut l'acceptation enthousiaste des lazzaroni, ses ennemis de la première heure.

Mais l'exemple frappant fut celui de Venise, l'aristocratique Venise, que le traité de Campo-Formio devait livrer à l'Autriche. Aussitôt après Rivoli, les partisans des Français se rendent maîtres du gouvernement à Bergame, Brescia, Crema, villes vénitiennes, en chassent les provéditeurs et y acclament la liberté. Il ne reste bientôt plus à Venise que ses lagunes. Alors la noblesse se sacrifie, elle renonce à ses privilèges politiques, elle fait appel aux députés des villes de terre ferme et provoque l'établissement d'un gouvernement démocratique. Rien cependant ne devait sauver la vieille République. Son attitude à la fois ambiguë et brutale avait indigné Bonaparte. Il répétait qu'il serait « un Attila pour Venise »; et il tint parole en la cédant aux Autrichiens, en échange de la Lombardie. Avec elle disparaît le dernier vestige de la conception républicaine d'autrefois, conception ici fort altérée, il est vrai, par sa fusion avec la réalité de l'État moderne, mais qui n'en gardait pas moins certains signes distinctifs des premiers

temps et le reflet résultant de la continuité du régime.

Gênes, qui aurait pu prétendre aux mêmes souvenirs, s'était transformée en une République du type nouveau sous l'impulsion de Bonaparte : elle allait d'ailleurs bientôt servir de rançon à son tour.

Quelle était donc cette forme républicaine que l'on substituait à la fois aux monarchies et aux républiques ? C'était une fille de la Révolution française qui gardait toutes les marques de son origine ; Bonaparte implantait en sol étranger ce qu'il voyait chez lui.

Les Républiques nouvelles reposaient sur le principe d'égalité des classes, ou mieux d'abolition des classes, devant la qualité de citoyen avec ses devoirs et ses droits. La liberté moderne tout entière en devenait la conséquence. Mais, sur cette base profonde et durable, les Français, sans tenir compte des différences de pays et de traditions, édifiaient les formes changeantes de leur constitution momentanée, et faisaient plus ou moins de chacune des Républiques italiennes la copie du Directoire. Premier vice d'un système que les fluctuations de l'avenir se chargeront de condamner. Quoi qu'il en soit, dans les débuts, rien ne parut impossible, et « les députés ainsi « que les gardes nationales des différentes villes du « Nord célébrèrent dans le lazaret de Milan la fédé-
« ration des peuples italiens¹ ».

Bientôt, pourtant, la désillusion commença devant l'attitude de la France.

L'Italie avait cru de bonne foi au désintéressement de sa voisine ; elle l'acceptait avec confiance

1. Zeller, *loc. cit.*, p. 461.

comme tutrice amicale et passagère dans la pratique de la liberté, mais elle ne pensait nullement devenir sa vassale. L'expérience vint la détromper. Zeller cite entre autres ce fait que « le gouvernement « cisalpin, ayant refusé un traité proposé par le « Directoire, aux termes duquel il devait recevoir « 25.000 Français dans ses places et payer dix mil- « lions, Berthier avait expulsé les récalcitrants et « imposé le traité¹ ». Or cela se passait, à peine au début de l'émancipation, dans la République la plus considérable, la plus républicaine et la plus française de toutes les républiques d'Italie, celle sur qui convergeaient les espérances des partisans de l'unité complète. Que l'on conclue du grand au petit...

Le germe de l'idée « Italia fara da se » devait sortir de là. Un parti se forma qui s'appela le parti « Italien ». Sa devise fut : « ni France, ni Autriche » : son programme : l'union des classes sous la protection d'un patriciat républicain ; son moyen : la coopération de tous les États de la Péninsule unis contre tout étranger.

A peine sait-on Bonaparte en Égypte que la fragilité de la politique française en Italie se manifeste. Les anciens souverains reviennent sans coup férir dans les nouvelles républiques ; à Milan seulement l'Autriche est obligée d'employer la force.

Ce fut là un court intermède, il est vrai ; mais bien significatif. Marengo remit les choses en état.

Cependant Bonaparte n'était plus le républicain de 1796 et le Premier Consul laissait pressentir l'empereur ; l'Italie, dans ses desseins, ne pouvait demeurer

1. *Loc. cit.*, p. 464.

rer un champ d'action républicaine¹; et, s'il voulait encore l'unité de la péninsule, ce n'était pas maintenant dans l'intérêt d'une idée à propager.

Le traité de Lunéville souligne tout cela.

Il restaure Ferdinand IV à Naples, il fait de la Toscane un royaume d'Étrurie, au profit du fils du duc de Parme qui renonce à son duché en faveur de la France, et, en même temps, il rétablit la République ligurienne ainsi que la République cisalpine.

Alors Bonaparte reprend à son compte le système de 1797. Comme la France, les républicains d'Italie changent de Constitution et deviennent consulaires, en attendant le retour complet au régime monarchique, reflet de l'empire français. La Constitution cisalpine de 1802 est élaborée à Lyon par quatre cents notables italiens. Bonaparte accepte la présidence de la République, Melzi en devient le vice-président.

Jusqu'en 1815, la France épuîsera dans une œuvre égoïste, malgré tout², les réserves d'enthousiasme et de confiance du peuple italien, moins brutale que l'Autriche certainement, mais froissant peut-

1. Zeller, *loc. cit.*, p. 469 : « En tout, Bonaparte paraissait prendre à tâche d'opérer une transaction de principes dans la péninsule, de réconcilier par des concessions réciproques l'ancien régime et le nouveau. »

2. A Sainte-Hélène, Napoléon, trop souvent soucieux de se justifier, dicta ceci : « Quant aux quinze millions d'Italiens, l'agglomération en était déjà fort avancée ; il ne fallait plus que vieillir, et chaque jour mûrissait chez eux l'unité de principes et de législation, celle de penser et de sentir, ce ciment assuré et infailible des agglomérations humaines. La réunion du Piémont à la France, celle de Parme, de la Toscane, de Rome n'avaient été que temporaires dans ma pensée et n'avaient d'autre but que de surveiller, garantir, avancer l'éducation nationale des Italiens. »

être plus intimement les amours-propres nationaux. L'unité acquise sera le fait et le profit de l'étranger; l'Italie n'en pourra garder aucune reconnaissance; et Foscolo, le poète, s'écriera : « Si nous sommes serfs, que le monde sache que nous ne sommes ni aveugles, ni lâches. »

Donc, en 1808, sous la main de Napoléon, l'unité italienne se trouva assez rigoureusement établie.

Outre la principauté de Lucques et de Piombino donnée en 1805 à Élisabeth, sœur de l'Empereur, la péninsule se divise en trois zones relevant en somme, sous des dehors différents, de la même administration. Quinze départements, nés de l'annexion du Piémont, des États de l'Église, de Parme et de la Toscane, prolongeaient au delà des monts l'*Empire français*; le *royaume d'Italie*, nouvelle appellation de la République cisalpine (1805), avait un roi : l'empereur, un vice-roi : Eugène de Beauharnais; enfin le *royaume de Naples*, enlevé en 1806 à Ferdinand IV, obéissait à Murat, successeur de Joseph Bonaparte.

L'unité napoléonienne dura environ dix ans; chacun sait comment elle sombra, et comment la péninsule revint à ses anciens maîtres.

Telle fut l'histoire et la surface changeante des choses; impressions éphémères en apparence, profondes en réalité; germes qui ne tombèrent point sur une terre stérile, mais dont la poussée dura près de cinquante années; phase nouvelle de l'unité italienne en même temps que du principe républicain. Car l'Italie apprit alors et désapprit beaucoup.

Elle se libéra davantage, sous l'application des jeunes formules, de son antique conception de la

République; elle se rendit compte par expérience qu'il n'existait aucune incompatibilité entre le régime républicain et les nécessités de l'État moderne; elle éprouva la force d'attraction que dégagent la liberté et l'égalité civiles, avec la fusion qu'elles amènent entre les individus de même race¹; mais aussi elle sentit aux effets du régime impérial quel lien puissant une autorité monarchique donne à des volontés inexpérimentées; de sorte qu'entrevoquant les moyens de réaliser nationalement son unité, elle put encore hésiter quant au choix de l'ouvrier².

Un demi-siècle se passera d'oscillations entre ces deux buts : libertés à reconquérir, unité à acquérir. Pour l'un comme pour l'autre, au début, on criera surtout : « République »; puis l'on s'apercevra un jour que dans ce chemin où les républicains trébuchent, une monarchie s'avance à grands pas; alors, en moins de dix ans, sortiront l'une de l'autre, se créeront l'une par l'autre, la royauté moderne et l'unité nationale.

Trois hommes, Mazzini, d'Azeglio et Gioberti, vont incarner les trois tendances de l'esprit révolutionnaire et national italien jusqu'au moment où apparaîtront les derniers et véritables ouvriers de l'œuvre, Victor-Emmanuel et Cavour.

1. Ferrari, *La Révolution et les Révolutionnaires en Italie*. (*Revue des Deux-Mondes*, 1844, IV, p. 582.)

2. Ferrari, *id.*, 1845, I, p. 189 : « La France a fait beaucoup pour le libéralisme italien : le parti révolutionnaire s'est développé sous le pavillon français; il adoptait au XVIII^e siècle les réformes des encyclopédistes; il était constitué légalement par le Directoire; l'idée de l'unité italienne lui a été octroyée par Napoléon, et le jour où l'Italie s'est séparée de la France, elle a vu indéfiniment ajourné l'avènement de l'ère constitutionnelle. »

*
* *

Peu d'années après les Restaurations, en 1821, des tentatives constitutionnelles et démocratiques soulevèrent les deux extrémités de la Péninsule : Naples et le Piémont. Elles échouèrent devant la vigilance de l'Autriche redevenue, grâce à la chute de Napoléon, suzeraine de l'Italie, et s'imposant, par la Sainte-Alliance, comme la gardienne des trônes restaurés.

D'ailleurs, ces mouvements n'avaient pas de racines profondes; l'éducation politique des masses n'était pas faite encore; ce peuple venait de subir tant de secousses, pendant trente années, qu'il en demeurait étourdi; et il laissait agiter devant ses yeux, sans chercher à les comprendre, les revendications des carbonari, dépositaires des idées nouvelles. Ces revendications motivées ne visaient pourtant que des libertés constitutionnelles déjà promises. En 1814, en effet, les alliés avaient inscrit sur leurs drapeaux les trois mots de « *Liberté, Unité et Indépendance* » avec l'emblème de deux mains qui se serraient¹. En 1815, mots et promesses étaient passés sous silence; et, sans qu'il fût besoin d'emblèmes, la seule main de l'Autriche étreignait le pays. Tout alors fut accepté, et la majorité des Italiens ne parut plus, pendant un temps, désirer autre chose que ce qu'on lui donnait. Les soulèvements avortés de 1821 affirmèrent la situation. Il fallait donc entreprendre, suivant les uns, réveiller, suivant les autres, l'éducation politique du peuple. L'élite intellectuelle de l'Italie

1. Ferrari, *Revue des Deux-Mondes*, 1844, IV, p. 586.

toute pleine de souvenirs encore récents et enthousiaste de l'avenir, s'y employa. Une insurrection dans la Romagne, en 1831, préparée par les carbonari, et comme toujours réprimée par l'Autriche, vint donner aux insurgés le dernier stimulant.

Les princes comprirent enfin que l'Autriche, en protégeant leur absolutisme, ne visait qu'à se rendre indispensable et à fortifier ses positions; la crainte de l'étranger les mena peu à peu à l'idée d'un patriotisme plus vaste, et le besoin d'appuis nouveaux les rapprocha momentanément des libéraux.

De leur côté, les réformistes sentirent qu'il fallait inaugurer une action plus profonde que celle des sociétés secrètes; l'ère de la publicité commença, accentuant dans trois sens différents la propagande des partis. Jusqu'alors, le parti démocratique et républicain était resté dans l'ombre, absorbé, même au sein des sociétés secrètes, par une majorité libérale monarchique. Après 1831, il se dégage brusquement de tous liens et élève impérieusement la voix. Buonarrotti vient à peine de fonder en Toscane le groupe des « *Vrais Italiens* » que Mazzini crée à son tour, en 1832, l'association célèbre de « *la Jeune Italie*¹ ». Pendant plus de vingt ans, toutes les forces républicaines, sans cesse croissantes, se rallieront autour de Mazzini, et donneront sous la direction de ce chef infatigable, pour le triomphe de leur cause, l'effort le plus vigoureux, sinon le plus réfléchi.

Mazzini était le fils d'un professeur de médecine à l'Université de Gênes. Son action débuta dans sa ville natale. Il y fonda un journal, *L'Indicatore Ge-*

1. Ferrari, *loc. cit.*, p. 609.

novese, que le gouvernement supprima bientôt. Mazzini ne se découragea pas; il affermit les lignes de sa doctrine politique, en s'inspirant de la volonté ardente de délivrer l'Italie, et il parut dans la mêlée résolument, très jeune encore. Car ce qui caractérisa l'homme et son œuvre, ce fut avant tout la jeunesse avec ses forces et ses faiblesses; jeunesse d'éloquence et jeunesse d'espairs toujours renouvelés, foi dans les mots et leur puissance, dédain des faits et de leurs nécessités.

Pourquoi les insurrections tentées jusqu'alors n'ont-elles jamais réussi? Pourquoi la délivrance de l'Italie n'a-t-elle pas trouvé son heure? Mazzini n'en rend pas responsables les masses lentes à se mouvoir. « Ce « n'est point par la lâcheté des Italiens; les peuples « ne sont jamais lâches; ce n'est pas non plus faute « d'éléments révolutionnaires¹. » Non, il le déclare hautement : c'est le fait des princes et des chefs.

« Il n'y a de force que dans les principes; il n'est « donné qu'à la démocratie de soulever les masses et « de les unir... La Révolution de 1821 était constitu- « tionnelle; donc elle gardait les rois, elle admettait « l'influence de la cour, celle de l'aristocratie; de là « les secrets diplomatiques, les concessions, l'armée « confiée à des hommes suspects ou inaptes choisis « par le roi; de là enfin tous les échecs des insurgés « de Naples et de Turin. Comment le peuple pou- « vait-il s'intéresser à la révolution tant que l'aris- « tocratie restait debout? Il fallait réclamer des « formes républicaines et par conséquent provoquer « des insurrections populaires, une guerre de bandes

1. *Journal Giovane Italia*, 1^{er} numéro paru à Marseille en 1832.

« et de guérillas, abolir l'aristocratie, repousser les
 « rois, les alliances royales, écarter la diplomatie,
 « appeler partout des hommes nouveaux; c'était là
 « le vœu des jeunes Romagnols, en 1831. La jeunesse
 « n'a pas osé rompre avec le libéralisme doctrinaire
 « de la Restauration; le dernier désastre prouve que
 « désormais on ne pourra sortir de l'excès de servage
 « que par l'excès de liberté¹. »

Cette république vers laquelle allaient tous ses vœux, Mazzini la voulait non seulement pour la liberté, mais aussi pour l'unité absolue de l'Italie, différant en cela d'une autre fraction républicaine, d'ailleurs peu importante, qui admettait l'idée fédéraliste².

« C'est par la démocratie, écrivait-il, que les Ita-
 « liens doivent arriver à l'unité nationale, à l'indé-
 « pendance, sans imiter ni les fédérations aristocra-
 « tiques de l'Allemagne et de la Hollande, ni le fédé-
 « ralisme démocratique des Américains. La révolution
 « italienne n'aura pas lieu, ou elle sortira toute armée
 « de la foule; et l'Italie, après cinq cents ans d'escla-
 « vage, libre jadis dans ses nombreuses républiques,
 « redeviendra libre pour ne former qu'une seule Ré-
 « publique. »

A quoi d'Azeglio répondait : « Nous voulons faire
 « l'éducation du peuple avant de le lancer dans les
 « grandes entreprises. La *Jeune Italie*, au contraire,
 « prétend le jeter de plein saut dans la République.
 « Pour moi, ce n'est pas la République en elle-même
 « que je redoute, je ne la crois pas possible ou au

1. *Ibid.*, numéros suivants.

2. Le représentant le plus en vue de la république fédéraliste fut le tribun Brofferio.

« moins durable en Italie; mais c'est le despotisme, « et peut-être les Croates qui sont au bout. »

Massimo d'Azeglio, Piémontais d'origine, politique et écrivain, incarna¹ pendant toute cette période, avec une sage et souvent clairvoyante énergie, les doctrines constitutionnelles et libérales modérées.

Passionné comme Mazzini de l'unité italienne, il la voulait avec le concours de tous et par l'effort des souverains; mais il s'appropriait volontiers la parole de Pie IX affirmant qu'il fallait « dix ans au moins pour que les idées politiques pénétrassent dans le peuple. »

Son système unitaire visait plutôt une union fédérative des États de la Péninsule, délivrés par leurs princes du joug de l'étranger et dotés par eux des libertés modernes. En cela il paraissait théoriquement inférieur à celui de Mazzini, mais plus actuellement praticable. Au contraire des libéraux exaltés, d'Azeglio demandait non point la lutte immédiate contre l'ennemi du dehors et la réaction du dedans, mais une préparation lente et sûre de la victoire.

En même temps qu'il écrivait il s'efforçait d'agir, plaidant la cause des réformes auprès de Pie IX et de Charles-Albert. Pie IX, un moment l'espoir des libéraux et la plus grande force morale de toute l'Italie, plia sous la tâche et fut, après la mort de Rossi, brusquement ramené en arrière malgré les efforts de d'Azeglio qui avait songé à faire du pontife romain le chef et le lien d'une confédération italienne.

Déçu de ce côté, d'Azeglio donna désormais tout

1. Avec Balbo.

son élan en faveur de la maison de Savoie. Il avait combattu aux côtés de Charles-Albert, contre les Autrichiens, dans la malheureuse campagne de Novare; et, après l'abdication de son souverain, il accepta de faire partie, en 1849, du premier ministère de Victor-Emmanuel II, nouveau roi de Sardaigne, dix ans plus tard roi d'Italie.

Le Piémont et la Sardaigne secouaient alors les derniers vestiges des principes de la Restauration. Un homme, avec d'Azeglio, plus que d'Azeglio peut-être, avait contribué à ce mouvement hardiment libéral. C'était l'abbé Gioberti, ancien chapelain du roi de Sardaigne, exilé en 1833, à cause de ses opinions trop avancées pour l'époque, mais demeuré, dans l'exil, l'apôtre infatigable de son œuvre; puis rappelé dans sa patrie, ministre de Charles-Albert, et instaurateur de libertés politiques et civiles.

Son école se séparait de d'Azeglio en ce qu'elle était surtout démocratique; et par cela elle se rapprochait de Mazzini; mais, au contraire du chef des républicains, elle faisait crédit aux princes, à l'un surtout d'entre eux, le roi de Sardaigne, s'affirmant en toute occasion essentiellement piémontaise.

« Je ne suis ni républicain, ni révolutionnaire, ni anarchiste, — écrivait Gioberti, alors ministre, à ses détracteurs français, — et je ne comprends rien aux belles choses que vos journaux débitent sur mon compte. Ma foi politique est telle qu'elle a toujours été par le passé : c'est celle d'un homme franchement attaché à la monarchie constitutionnelle et à la nationalité de l'Italie. »

Puis il précisait ses idées d'une union italienne, se défendant de vouloir comme Mazzini l'établissement

d'une convention unitaire, et, par là même, s'unissant à d'Azeglio.

« La Constituante que j'ai proclamée est une
 « Assemblée purement fédérative, qui laisse intacte
 « l'autonomie de chaque État italien; elle n'a rien à
 « faire avec la Constituante politique telle que les
 « Mazziniens et les cercles de Rome l'entendent. »

Dans le *Storie Italiane dal 1846 al 1853*, Ranalli, quelques années plus tard, résumait en ces termes le programme des d'Azeglio et des Gioberti : « Les
 « États italiens ne sont pas mûrs pour la République,
 « dit l'école piémontaise, le régime constitutionnel
 « même serait trop avancé pour eux et ne leur est pas
 « nécessaire; ce qui leur convient, c'est une fédéra-
 « tion de monarchies tempérées qui gouvernent con-
 « formément aux vœux de la nation, vœux exprimés
 « à la fois par des assemblées consultatives composées
 « des plus honnêtes gens des divers pays et par une
 « presse libre sous le contrôle d'une censure bien-
 « veillante; ce qui leur convient, c'est que cette fé-
 « dération de princes, à qui on ne demande que d'être
 « bien intentionnés et de bonne foi, se constitue sous
 « la présidence du Souverain Pontife, et l'Italie re-
 « conquerra bientôt cette prééminence civile et mo-
 « rale dont la nature et la Providence l'ont à l'envi
 « dotée. »

En tout ceci, Ranalli exprimait bien certaines tendances modérées de d'Azeglio, mais beaucoup moins les tendances avancées de Gioberti qui, dans son dernier ouvrage, sorte de testament politique, le *Rinnovamento civile d'Italia*, devait, en affirmant pour la maison de Savoie la nécessité d'agir, jeter une phrase comme celle-ci : « Autrement, tous les bons

« Italiens ne pourraient plus hésiter ; et, de même que
« le Corrège disait : — Et moi aussi je suis peintre ! —
« je dirais, moi, sans scrupules : — Et moi, alors, je
« suis républicain ! »

Après les doctrines et les hommes, d'un coup d'œil, voyons maintenant les faits.

Ils se classent en deux catégories : l'action des républicains, dont les tentatives partielles ou générales échouent au bout d'un temps plus ou moins long ; l'action des princes, qui se résume définitivement en celle d'une dynastie.

Qui donnera à l'Italie l'union et l'indépendance ? Ici et là, le but est le même et doit marquer le triomphe d'un régime.

Après des tentatives insurrectionnelles en Piémont, tentatives réprimées en 1833 et 1834, après un mouvement général contremandé par suite de défections en 1843, Mazzini peut croire enfin, en 1848, qu'il va réussir. Rossi est assassiné, Pie IX réfugié à Gaëte, la république proclamée à Rome, et lui créé dictateur. En même temps qu'à Rome, le mouvement républicain triomphe à Venise et à Florence. C'est l'apogée, mais c'est aussi le déclin. Les vices italiens du régime, écartés dans la doctrine, réapparaissent dans la pratique, malgré bien des bonnes volontés, et par la force des choses. On mêle instinctivement le passé au présent, chacun finit par travailler pour soi, et Mazzini ne peut arriver à coordonner les efforts. La République, ce sont décidément les républiques, et non l'instrument rêvé de l'indépendance et de l'unité de l'Italie. L'intervention étrangère n'a pas de grand coup à porter. Quelques mois plus tard Florence est revenue à ses princes, Rome à Pie IX, et

Venise, héroïque, a succombé malgré Daniel Manin¹. Pendant ce temps, un autre champion de l'indépendance succombait aussi; mais celui-là était un roi, fort par lui-même comme par le principe établi. Que Charles-Albert fut vaincu à Novare, la royauté de Sardaigne n'en subsistait pas moins, et aujourd'hui laissait demain intact. Des yeux reconnaissants se tournèrent désormais vers le Piémont; tous les espoirs de l'Italie s'y rassemblèrent²; et lorsque Charles-Albert, abdiquant en faveur de son fils, débutait par ces mots : « Messieurs, je me suis sacrifié à la cause italienne », la cause italienne devenait la cause de sa Maison et le prix de son dévouement, à tel point que Mazzini se voyait accusé bientôt, même par les siens, d'avoir, dans son action républicaine, fait bon marché de la patrie.

Le sol était remué, le terrain déblayé, l'Italie s'offrait avec confiance pour l'œuvre de Victor-Emmanuel et de Cavour.

Cette œuvre que l'on connaît fut à la fois intérieure et extérieure. A l'intérieur, le roi et son ministre assurent la pratique des libertés constitutionnelles tout en la dirigeant, ils combattent l'influence trop grande du clergé dans les affaires politiques et ils ne cessent de s'affirmer, aussi bien en actions qu'en paroles, comme les champions du libéralisme italien. De là une autorité toujours grandissante dans la Péninsule entière qui jugeait et qui comparait.

« Je veux bien précéder le pays et même le stimuler, » disait Cavour, mais le pays doit me seconder;

1. Manin refusa d'unir ses efforts à ceux de Charles-Albert.

2. Le roi de Sardaigne venait en outre d'accorder à son peuple les libertés constitutionnelles.

« entre lui et moi, il ne doit point y avoir de solution
 « de continuité. Le jour où cette solution existerait,
 « non seulement je ne pourrais plus me flatter de faire
 « prévaloir mes plans politiques, mais je devrais ces-
 « ser d'être ministre. »

Ennemi de tout moyen révolutionnaire, le ministre de Victor-Emmanuel ne demandait rien qu'à la propagande de sa politique libérale et nationale¹. Par cela, il inspirait confiance aux puissances et il dégageait sa responsabilité des excès, au point que le républicain Daniel Manin, séduit lui-même, finissait par dire : « J'accepte la monarchie de Savoie pourvu
 « qu'elle concoure loyalement et efficacement à faire
 « l'Italie... Elle doit rester le noyau, le centre d'at-
 « traction de la nationalité italienne. »

A l'extérieur, la maison de Savoie ne procédait plus que par coups de maître et les temps de Novare étaient oubliés. Le Piémont s'exerçait au rôle de grande puissance en face de l'Autriche irritée mais inquiète. Participation à la campagne de Crimée, attitude au Congrès de Paris, alternant avec le percement du Mont-Cenis, les fortifications d'Alexandrie et de la Spezia; puis le rapprochement avec la France, l'entrevue de Plombières, la guerre et la victoire en 1859, le complément de la victoire en 1866, l'Italie une et libre des Alpes à l'Adriatique, une et libre de Turin à Naples : telle fut la suite rapide des événements; non point, à vrai dire, la résultante d'un temps et d'un effort, mais la conclusion préparée par des siècles et signée par la monarchie de Savoie.

« L'unione degl' Italiani! Voi mi fate ridere. »

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1876, III, p. 462 et 643 : *Le comte de Cavour*, par Charles de Mazade.

Près de quatre cents ans avaient dû passer sur cette boutade de Machiavel afin d'en émousser la pointe.

* * *

L'Unité, la République, la Monarchie, de ces trois principes dont l'enchevêtrement résuma si longtemps l'Italie politique, deux sont fixés désormais : l'Italie forme un royaume unitaire. Mais le troisième principe a-t-il définitivement abdicé ? La situation actuelle des partis dans la Péninsule témoigne que non.

Malgré tant d'expériences malheureuses, le parti républicain existe toujours. L'école de Mazzini ne disparut pas entièrement après l'unification. Ses quelques représentants, pendant bien des années presque silencieux, semblèrent s'attacher uniquement à conserver la doctrine, sans viser à une action révolutionnaire. Aux élections de 1895, faites par Crispi, les républicains, dans une Chambre de 500 membres, ne purent obtenir que quatre sièges, et le député Bonghi affirmait à juste titre que, « s'il y a des républicains en Italie, le nombre en est petit, et que la République n'a aucune chance pour le moment de se substituer à la Monarchie¹ ».

Mais les démenes et les désastres du ministère Crispi atteignirent si profondément l'amour-propre national que le trône, trop fidèle soutien du ministre, en ressentit le contre-coup. Après Adoua et la chute de Crispi², le parti républicain entrevit la possibilité et l'avantage de la lutte. Par toute l'Italie se mani-

1. *Revue politique et parlementaire*, février 1895, p. 353.

2. Février à juillet 1896.

festait une sorte de défiance envers la Royauté. Les élections du 21 mars 1897 furent un succès marquant pour les républicains qui enlevèrent de haute lutte 40 sièges à la Chambre des Députés, formant ainsi, à la place des socialistes, le centre de gravité de l'extrême-gauche. Pourtant ce résultat, comme la suite le prouva, ne fut qu'un fruit momentané des circonstances; l'idée républicaine n'avança guère; et lorsque, à la fin de 1902, les représentants du parti entreprirent de se réunir en congrès à Pise, ils purent compter à peine vingt mille adhérents dans toute l'Italie.

Ainsi la Péninsule ne vibre plus au seul mot de République; il faudrait au régime, pour qu'il eût chance de s'imposer quelque jour, le rajeunissement d'une idée nouvelle et puissante. Sera-ce le socialisme? Là doit être le nœud de la question.

Le mouvement socialiste italien naquit, en 1872, au Congrès de Rimini¹. Il affecta dans ses débuts des tendances anarchistes et suivit les inspirations de Bakounine. Ce fut seulement dix ans après qu'il rompit définitivement avec les anarchistes à Gênes. Jusqu'alors il n'avait pas fait de grands progrès. Son attitude nouvelle, et, plus encore, les événements lui imprimèrent l'élan qui s'accrut de jour en jour. D'autre part, Crispi, avec sa répression impitoyable de troubles causés par la faim, ses tribunaux militaires de Sicile et de Luigiane, son manque de discernement dans le choix des coupables, rendit sympathiques et populaires des doctrines jusqu'à ce moment peu connues de la masse.

1. Voir dans le *Mouvement socialiste*, 1^{er} octobre 1902, l'article de M. Schiavi.

En 1895, le parti comprenait 442 sections et 19.120 membres; en 1897, les chiffres montaient à 624 sections et à 27.280 membres, pour aboutir en 1902, à 1.836 sections, comptant 51.415 adhérents¹. Bien plus, le mouvement socialiste, qui n'avait d'abord porté son effort que sur les régions industrielles du Piémont, de la Lombardie, de l'Émilie et de la Romagne, parvint à pénétrer la partie agricole du pays, c'est-à-dire le vrai cœur de l'Italie.

La condition très dure de l'ouvrier des campagnes ne semblant pas intéresser les classes dirigeantes, le parti socialiste prit cette cause en main à partir de 1901. Il groupa les ouvriers agricoles en des « Ligues d'amélioration », avec des comités servant d'intermédiaires entre les syndiqués et les propriétaires. L'effet de ces organisations fut une appréciable augmentation des salaires et aussi un redoublement de confiance vis-à-vis des promoteurs de l'idée. En 1902, les associations paysannes comptaient déjà 227.790 membres. Nous ne voulons pas dire que ces membres fussent nécessairement des adeptes de la doctrine socialiste; mais on ne peut nier qu'ils lui doivent dorénavant quelque chose².

1. Depuis 1902, la date d'apogée du parti, le nombre des membres rattachés aux sections semble en continuelle décroissance : 45.890 en 1904, 41.264 en 1906 (Congrès de Bologne et de Rome). Mais au Congrès de Modène, en 1908, la « Confederazione del lavoro » qui compte aujourd'hui 300.000 adhérents a définitivement consacré son alliance avec les socialistes réformistes.

2. Voir *Revista d'Italie* (novembre et décembre 1902) : *Il Movimento agrario in Italia*, par M. N. Colajanni. En 1907, dans la province de Ferrare et dans les Pouilles, puis en 1908, à Parme, de nombreux travailleurs agricoles, cédant aux suggestions de la fraction la plus avancée du parti socialiste ont même transformé violemment leur mouvement économique en agitation

Républicains et socialistes forment au Parlement, avec les radicaux, ce qu'on appelle l'extrême-gauche, les « *Partiti popolari* ». Sur les radicaux, il n'y a pas à insister; ils ne sauraient être et ne sont, malgré toutes tergiversations momentanées, qu'une pointe un peu indisciplinée des partis dynastiques. On les nomme d'ailleurs « *Radicaux légalitaires* ». Leur nombre médiocre n'est guère susceptible de s'accroître, leur programme demeure peu défini.

En réalité, dans l'Extrême-Gauche, la force et l'influence appartiennent sans conteste aux socialistes¹. Et pourtant leur parti est divisé. Le socialisme italien présente, en effet, la particularité de ne point toujours répugner au Régime monarchique, de le dire et de le prouver.

Ce fut en 1901, à l'avènement du dernier ministère Zanardelli, que cette attitude esquissée dans les débuts du ministère di Rudini, abandonnée sous le ministère Pelloux, se précisa. Zanardelli, d'ailleurs logique avec lui-même, porta franchement à gauche la politique du gouvernement, et, sous la conduite du député de Milan, Turati, alors l'âme du parti, les socialistes soutinrent en toutes occasions le ministère. Ils y gagnèrent beau-

politique. Mais, plus récemment, en juin et juillet 1910, on a vu dans les Romagnes des associations agraires *jaunes* se dresser contre les meneurs socialistes : métayers contre journaliers. D'ailleurs, le nombre des adeptes des « Ligues » a fortement diminué depuis ces dernières années : c'est un indice. (Voir à ce sujet, l'article de M. Henry Jolly, *La Grande propriété dans l'Italie du Nord*, *Nouvelle Revue*, 15 mai 1910.)

1. Lors des élections de 1904, les socialistes avaient 27 représentants au Parlement. Depuis celles de 1909, ils en ont 42, et André Costa, député socialiste, fut, au début de la législature, élu vice-président de la Chambre. Costa est mort au commencement de 1910.

coup matériellement et moralement. Bien des gens que leur programme avait effrayés se calmèrent en voyant leur sagesse, et le gouvernement, reconnaissant de leur appui, s'inspira d'eux pour un certain nombre de réformes, telles que des dégrèvements, la municipalisation de plusieurs services publics et l'autonomie de tarifs douaniers¹.

Au Congrès socialiste d'Imola, le 6 septembre 1902, Turati terminait son discours par ces paroles typiques : « On se dit révolutionnaire par paresse, pour « se dispenser de l'œuvre de chaque jour. Il faut pro- « clamer, au contraire, que la révolution du prolé- « tariat doit avoir un caractère pacifique, dire à « celui-ci que des grèves violentes, comme celles de « Florence et de Pise, sont inopportunes ou folles. « *Même la chute de la Monarchie n'aurait pas pour le « socialisme grande importance.* La République, en « France, n'a apporté aux socialistes aucun avantage². »

Devant Turati commençait pourtant à se dresser, avec Enrico Ferri, le groupe des intransigeants, partisans de la seule révolution. Ferri combattit à Imola ; mais sa motion anti-opportuniste fut repoussée par 456 voix³ contre 279 ; et le Congrès approuva la conduite du groupe parlementaire vis-à-vis du ministère, parce que ce ministère « protégeait l'organisation prolétarienne contre la réaction ». « *Malo periculosam libertatem* », répondait Zanardelli à ceux qui lui reprochaient sa modération dans la répression des

1. Discours de Zanardelli à la Chambre des Députés, 25 juin 1903.

2. Il importe de faire remarquer que lorsque Turati donnait cette affirmation, on était en 1902.

3. Ici l'on compte par délégués et non, comme cela aura lieu plus loin, par le nombre de mandants que les délégués représentent.

agitations grévistes, ainsi que ses complaisances à l'égard des socialistes; et il ajoutait : « Je ne puis « certes pas renoncer à mes principes à seule fin de me « séparer de l'Extrême-Gauche. Vouloir attirer dans « l'orbite des institutions les partis extrêmes, c'est « rendre à celles-ci un service¹ ».

Mais Ferri et les siens ne désarmèrent pas. Il était une limite que le gouvernement, malgré son libéralisme, ne pouvait franchir. On l'atteignit après deux années. Les intransigeants qui, dans cet espoir, n'avaient cessé de pousser en avant, firent de la situation un argument nouveau contre l'opportunisme de Turati. L'événement, disaient-ils, prouvait combien il était illogique et fou pour un socialiste de s'allier à un gouvernement de classes. Turati voyait décliner son influence. Il fut obligé de retirer son appui au ministère, et Bissolati, son ami, dut céder à Enrico Ferri la direction du journal socialiste *Avanti*. Zanardelli, malade, remit au roi sa démission, le 21 octobre. Le 23 décembre, il mourait.

M. Giolitti lui succéda. La nuance politique demeurerait semblable. On fut même sur le point de l'accentuer encore, et la chose mérite d'être notée. Le nouveau Président du Conseil offrit, en effet, aux chefs des socialistes réformistes, Turati et Bissolati, de faire partie de la combinaison ministérielle.

Ceux-ci, talonnés par Ferri et les révolutionnaires, refusèrent : ils sentaient de plus en plus que la direction du parti passait aux intransigeants².

1. Parlement italien. Séance du 22 juin 1901.

2. L'*Avanti*, qui, avec Ferri, n'avait cessé de mener une campagne violente contre les « vampires » de gouvernement, avait vu le chiffre de ses lecteurs monter de 11.000 à 55.000.

Le Congrès socialiste de Bologne (8 au 11 avril 1904) confirma leurs craintes. Ce fut la revanche d'Imola. Ferri trouva, il est vrai, en Labriola, plus révolutionnaire que lui; mais tous deux s'allièrent pour faire échec à Turati. Par 16.304 voix contre 14.844 ils triomphèrent et amenèrent la condamnation de la politique réformiste.

De tout cela résulta la scission du parti socialiste en trois groupes dont deux demeurèrent momentanément unis : ceux de Ferri et Labriola; mais le troisième, avec Turati et Bissolati, fit bande à part, choisit ses candidats propres, garda son organisation autonome à Milan où il règne; et, malgré un *modus vivendi* proposé par les révolutionnaires, refusa d'accepter les présents d'Artaxercès¹.

En octobre 1906, eut lieu à Rome un important congrès socialiste. Il avait été convoqué dans le but d'affirmer l'unité du parti; il ne fit qu'en éclairer les fissures profondes. Labriola devient désormais aussi hostile à Ferri que Ferri le fut à Turati. Le groupe révolutionnaire d'antan se scinde définitivement en deux tronçons : d'une part, les intégralistes qui restent fidèles au directeur de l'*Avanti* et qui forment la

¹ 1. Dans le Congrès du groupe parlementaire socialiste qui s'est tenu à Bologne le 23 octobre 1905, Turati et Bissolati ont opposé au programme révolutionnaire de Ferri le programme réformiste suivant : 1° Réforme fiscale par l'abolition des impôts basés sur la valeur locative et leur remplacement par un impôt d'État progressif sur le revenu; 2° suppression des octrois et autonomie financière des communes; 3° conversion de la rente ou bien établissement d'un nouvel impôt la frappant; 4° émission d'un emprunt pour l'amélioration des services publics, tels que les chemins de fer et les postes, ainsi que pour les travaux à entreprendre dans l'Italie du Sud; 5° création de caisses de crédit agricole à bon marché.

grande majorité; de l'autre, les syndicalistes de Labriola, antiparlementaires, antimilitaristes, partisans de la seule action directe, assez peu nombreux, il est vrai, mais sachant remuer fortement tous les ferments de haine des deshérités contre l'état social existant.

D'ailleurs, aux yeux des purs révolutionnaires, Ferri a maintenant une tâche politique; en mars 1906, il a soutenu — manœuvre d'opportunité — le cabinet Sonnino, un ministère bourgeois, un ministère conservateur. Aussi, dans la séance du 9 octobre, au Congrès, Labriola, répondant à Morgari, n'hésita-t-il pas à dénoncer les intégralistes comme une « variété de ces réformistes qui pactisent avec la monarchie¹ ».

En vain Ferri, voulant se dégager, rompt à son tour des lances contre Turati et attaque le régime violemment; il ne peut se libérer de son acte qui s'attache à lui jusque dans le vote; car les dix mille voix réformistes se joignent aux voix intégralistes pour obtenir, par 26.947 suffrages contre 5.578 opposants syndicalistes, le triomphe de son ordre du jour.

Pendant toute la durée de 1907, les faits qui se succèdent soulignent les conséquences du Congrès de

1. M. Vergnanini, réformiste, parlant après Labriola, ne s'en défendit nullement; il combattit les théories antidynastiques, et il démontra par des faits que « plusieurs républiques donnent au socialisme moins de libertés que ne lui en accorde la monarchie italienne ». Au moment des élections de 1909, ce sera encore l'accusation de monarchisme que Labriola jettera à la tête de Bissolati et des réformistes. Il déclarera hautement « qu'il jauge à la même mesure un de ces socialistes officiels et un bon monarchiste et qu'il ne saurait se persuader que l'un diffère de l'autre en rien. » (Lettre ouverte de Labriola à Bissolati; *Avanti*, 4 mars 1909.)

Rome. D'abord la violente polémique entre l'intégraliste *Avanti* et l'*Azione* syndicaliste, ou plutôt entre leurs deux directeurs, Ferri et Leone; puis les agitations de la province de Ferrare, grèves agricoles d'un caractère révolutionnaire fomentées par les syndicalistes à l'encontre des réformistes et malgré leurs efforts; en septembre, les troubles des Pouilles; en octobre, les essais de grève générale à Milan et à Turin; partout se révèle, en même temps que l'incontestable puissance de l'action socialiste, la divergence de ses courants.

Enfin l'année 1908, par les Congrès de Livourne et de Mantoue et surtout par celui de Florence, dont les deux autres ne furent que la préparation, vint consacrer le triomphe de la théorie réformiste. Ferri, d'ailleurs, n'était plus là pour combattre. Devenu suspect à beaucoup des siens, il avait abandonné *l'Avanti*, la politique militante, et son pays même, pour aller chercher, durant deux années, une vocation nouvelle dans les Républiques de l'Amérique du Sud. Ce fut M. Lazzari qui, à Livourne, exposa avec le plus d'éclat la doctrine révolutionnaire : abolition de la propriété individuelle, recours permanent aux grèves générales ou partielles, refus d'une alliance même momentanée avec tout parti gouvernemental, guerre à l'Église, à l'armée, à la monarchie. Il fut écouté, mais il ne fut pas suivi.

A Modène, on peut déjà présager les résolutions de Florence. C'est là, en effet, que les délégués de la puissante *Confédération du Travail*¹ prirent position. Ils se montrèrent ouvertement hostiles au programme

1. Confederazione del Lavoro.

syndicaliste et donnèrent sans hésiter la main aux réformistes.

Le 19 septembre, s'ouvrit le dixième Congrès national socialiste. Il réunissait à Florence 700 délégués; et l'on comprit dès l'abord qu'il allait décider du sort de la lutte entre les deux tendances réformiste et syndicaliste, les seules en jeu désormais. M. Rigola, l'un des leaders de la *Confederazione del Lavoro*, porta les premiers coups aux révolutionnaires en combattant avec une grande largeur de vues et un sens politique très fin la grève systématique; puis Turati parla. Il repoussa complètement le syndicalisme, condamna la grève générale et ses révoltes infécondes, affirma l'opportunité d'une entente avec les partis dynastiques toutes les fois qu'il pourrait en résulter un avantage pour le prolétariat, et démontra l'utilité de transformer le régime plutôt que de le renverser. L'ordre du jour défendu par Turati fut adopté à la majorité de sept mille voix¹.

Durant les quatre journées du Congrès, toute l'Italie avait eu les yeux fixés sur Florence, tant la question de l'orientation du socialisme semblait vitale pour le pays.

* * *

Telles sont donc les forces que les républicains auraient grand intérêt à rallier pratiquement à leur principe de gouvernement. En ont-ils le vouloir et la possibilité?

Les élections législatives de novembre 1904 don-

1. Victoire réformiste confirmée dans le Congrès socialiste de Milan en octobre 1910.

nèrent d'abord à la question bien des réponses contradictoires.

Au premier tour de scrutin, les républicains et les socialistes se présentent divisés entre eux, hostiles les uns aux autres¹.

Pour les uns comme pour les autres, surtout pour les républicains, le résultat se montre nettement défavorable. Alors les attitudes changent. Républicains et socialistes se sourient, prêchent l'union de l'Extrême-Gauche, en démontrent la nécessité et prennent des résolutions en ce sens. *L'Avanti* imprime, en tête de son numéro du 10 novembre, ce manifeste de la direction du parti : « Il faut rappeler à toutes les sections que le Comité électoral central représentant la direction a décidé que, dans les ballottages de dimanche prochain, les socialistes doivent appuyer les candidats d'Extrême-Gauche, républicains ou radicaux, qui se trouvent en lutte avec les candidats des autres partis. »

Le groupe réformiste de Milan, sous la présidence de Majuo, vote une résolution identique. De son côté, le Comité central du parti républicain, « ayant pris acte des victoires électorales au premier tour de scrutin, et étant donné la nécessité de s'opposer aux conquêtes de la réaction », décide de conseiller aux sections d'appuyer les candidats des partis voisins qui feront une profession de foi antimonar-chique. Ici la nuance est sensible; elle exclut, en

1. *La Tribuna*, 1^{er} novembre 1904 : « Républicains, radicaux, socialistes réformistes accablaient Ferri et les siens d'une égale aversion et d'un égal dédain. Aussi arriva-t-il que, dans les élections présentes, chacun des trois groupes mit en avant un candidat propre et le soutint avec acharnement contre les deux autres groupes dissidents. »

somme, les radicaux légalitaires ainsi que les socialistes réformistes. Non seulement les républicains demeurent intransigeants vis-à-vis d'eux-mêmes sur leur principe politique, mais ils tentent d'imposer ce principe à quiconque veut s'allier à eux.

Quoi qu'il en soit, Ferri donne, à Ravenne, un gage de l'union nouvelle en retirant spontanément sa candidature devant celle du républicain de Andreis qu'il recommande vivement aux électeurs socialistes¹.

De part et d'autre, cet exemple est suivi; et la *Tribuna*, étonnée, relève, en catilinaire, la contradiction de ces alliances : « C'est donc toi, Enrico Ferri, « qui ouvres les bras aux républicains et qui t'humilies devant eux ! Toi-même qui implores leur concours et leur amitié ! Nous assistons à la plus indécente comédie qu'aient jamais jouée des histrions de place publique; car elle est récente encore la philippique de Ferri, d'abord contre les socialistes réformistes, puis contre les républicains, et enfin contre les radicaux. »

La veille², ce journal officieux du gouvernement italien, avait tracé des républicains le portrait suivant : « Jusqu'à ces derniers temps, les républicains « représentaient un groupe idéaliste qui posait avant « tout la question préjudicielle de la forme gouvernementale... Dans le Parlement, les uns les considéraient comme des utopistes, les autres comme une « race d'un autre temps, à mesure que s'ancrait davan-

1. *Avanti*, 8 novembre : Lettre ouverte de Ferri à ses électeurs. — *La Stampa*, 9 novembre : « L'unione dei repubblicani e dei socialisti nei ballottaggi ».

2. Vendredi, 11 novembre 1904 : *Transformismi*.

3. *La Tribuna*, 10 novembre 1904 : *Le zone grigie*.

« tage la conviction que notre monarchie constitu-
 « tionnelle et parlementaire, acceptée par le suf-
 « frage de tous, peut se plier aux réformes les plus
 « audacieuses comme au progrès le plus hardi. A part
 « cela, on les respectait; même on réclama leur aide
 « et on leur demanda leur fraternité d'armes quand
 « il fut question de soutenir quelque principe libé-
 « ral, ou de s'opposer à quelque acte réactionnaire
 « du gouvernement. Et n'est-ce pas une contradic-
 « tion et une démente que la conduite actuelle de ce
 « parti républicain qui jamais n'a été suspecté de
 « vouloir l'abolition du capital et de la famille, le col-
 « lectivisme, l'amour libre, la substitution de la pro-
 « priété commune à la propriété individuelle, auquel
 « on n'a jamais pu reprocher de faire peu de cas de
 « l'existence de la patrie et des principes d'où sur-
 « gissent les nationalités¹? »

Le succès ne répondit pas aux espérances des nouveaux alliés. A peine arrivèrent-ils à conserver leurs positions. L'Extrême-Gauche comptait plus de cent membres avant les élections; elle se voit réduite à 88 députés selon les uns, à 85 d'après les autres. Les républicains étaient au nombre de 27 dans la précédente législature; ils ne sont plus que 23.

Parmi les socialistes, seuls les révolutionnaires ont été maltraités; et tandis qu'à Milan, dès le premier tour, Labriola succombait devant Turati, Ferri, au ballottage de Rome, malgré l'alliance, perdait pied devant Santini, avec un écart considérable de voix.

Aussi l'union des groupes républicains et socia-

1. *Ibidem.*

listes disparut-elle comme elle était venue; il lui fallait au moins, pour qu'elle eût chance de se maintenir, le ciment de la victoire.

Chaque parti s'empessa donc de reprendre sa liberté; et, de son contact avec le voisin, parut n'avoir point rapporté la confiance.

C'était au mois de septembre 1904, quand ils ne craignirent point d'approuver la grève générale, que les républicains avaient préparé leur incursion sur le domaine révolutionnaire; il sembla bien, en définitive, que les électeurs italiens, loin de leur en savoir gré, les invitaient pour l'avenir à ne pas brûler les étapes.

Quelques élections législatives complémentaires eurent lieu ensuite; à Milan et à Gênes, les municipalités furent renouvelées; partout, en ces scrutins partiels, le recul des partis anticonstitutionnels s'accrut devant l'action de la monarchie qui prétendait se faire plus large à mesure que les bases du trône se faisaient plus profondes. Au commencement de décembre 1904, M. Giolitti, répondant au Sénat à M. Garneri, affirma, dans un esprit digne de Zanardelli, cette orientation politique : « Tous les
« pays, déclara le premier ministre, traversent une
« période de transformation sociale parce que les
« classes ouvrières veulent vivre mieux; et de
« même que le tiers-état est parvenu à être quelque
« chose, le quatrième état veut, lui aussi, être
« quelque chose; aucune loi ne peut arrêter ce mou-
« vement universel. Ce qu'on doit obtenir, c'est que
« les classes ouvrières s'attachent aux institutions,
« ce qui certainement n'aurait pas lieu si on les dé-
« nonçait comme les ennemies de la monarchie. Assu-

« rément, ainsi que l'a dit M. Garneri, la monarchie
 « est la base de l'unité de l'Italie, et la forme républi-
 « caine diviserait notre pays et le réduirait à un nou-
 « vel asservissement; or la monarchie doit être dé-
 « fendue, non pas en fusillant les masses populaires,
 « mais en leur faisant aimer nos institutions et en de-
 « venant nous-mêmes les promoteurs du progrès so-
 « cial auquel elles aspirent ».

Ce ne sont pas là — la chose vaut d'être remarquée — les mots et les idées d'un seul ministère¹; c'est l'instinct du régime actuel tout entier, c'est la pensée intime d'un roi qui ne cesse de la traduire par son attitude, par le choix constant de ses ministres, par des paroles aussi dont certaines, depuis 1902, résonnent encore.

« Outre les projets qui vous sont déjà soumis,
 « disait alors le roi aux Chambres, il vous en sera
 « présenté d'autres tendant à développer la législa-
 « tion sociale, surtout en ce qui touche au contrat de
 « travail. La civilisation nouvelle se manifeste ainsi
 « d'une manière heureuse par les honneurs rendus au
 « travail, par les compensations équitables et la sol-
 « licitude prévoyante qui lui sont accordées, enfin
 « par les efforts faits pour améliorer la condition des
 « déshérités. Si le gouvernement et le Parlement
 « s'emploient à cette tâche, également soucieux des

1. Cabinet Fortis ou cabinet Sonnino, celui-ci conservateur, celui-là presque radical, tous continueront sur ce point la politique Giolitti; et M. Giolitti lui-même, revenu aux affaires en juin 1906, terminera encore sa déclaration ministérielle (12 juin) par cette affirmation : « Le grand parti libéral va pouvoir se grouper autour de mon programme inspiré par un large esprit de liberté et le plus sincère amour des classes ouvrières. »

« droits de toutes les classes, ils feront œuvre mémorable de justice et de paix sociale¹. »

Ainsi la monarchie italienne ajoute à la force de son passé la souplesse d'une adaptation voulue et constante aux grands courants d'idées qu'elle sait reconnaître au détriment de la propagande républicaine. Le député socialiste Bissolati, dans son discours à la Chambre sur le chiffre de la liste civile, à la fin de janvier 1905, le constatait déjà en ces termes : « Le but du socialisme est la république dans l'usine et dans les champs; c'est naturellement la république aussi dans les institutions : mais nous n'avons pas ce qu'on appelle le préjugé républicain; car notre action peut aussi bien se développer sous la monarchie. » Et M. Bissolati montra qu'il jugeait opportun de mettre d'accord ses actes avec ses paroles. Lors de la première agitation des employés de chemins de fer (ferrovieri), lui et ses amis politiques conseillèrent franchement aux protestataires la patience et l'espoir dans les réformes gouvernementales. Ils furent plus ou moins écoutés; mais, pour cette fois, le mouvement n'aboutit pas à la grève². Deux ans après, au mois d'octobre 1907, c'est encore le groupe socialiste réformiste qui obtint, par l'intermédiaire

1. Discours du Trône (20 février 1902). D'ailleurs, de la part du roi, rien n'étonne en fait de gestes démocratiques; et, le 28 octobre 1905 notamment, on put voir à Gênes ce spectacle extraordinaire : le souverain entouré par les masses ouvrières socialistes, acclamé par elles, et assistant fraternellement aux détails d'une heure de leur vie et de leur travail. Un des chefs du parti socialiste s'honorait d'accompagner dans sa visite le roi Victor-Emmanuel III.

2. La grève n'eut lieu qu'en avril; elle échoua au bout de quatre jours (17 au 21 avril 1905), par les efforts du groupe socialiste réformiste.

de ses chefs, Turati, Bissolati et Morgari, l'avortement d'une nouvelle grève générale des ferroviari, commencée à Turin, et dont les conséquences auraient pu devenir désastreuses pour l'Italie.

N'y a-t-il pas vraiment dans ces preuves de sagesse et de sens politique données par un parti extrême, des symptômes rassurants pour le régime lui-même?

La Monarchie, d'ailleurs, ne s'immobilise pas sur des mots; elle tente des actes personnels. L'un d'entre eux mérite d'être signalé, bien qu'il date de six ans au moins. Il s'agit de la création d'un Institut agricole international, destiné à améliorer le sort des classes paysannes en transformant progressivement les conditions dans lesquelles ces classes produisent et vendent. Donc, le roi adressa à M. Giolitti, au commencement de 1905, une lettre rendue publique qui précisait ses intentions : « Les classes
« agricoles, écrivait Victor-Emmanuel III, générale-
« ment les plus nombreuses, ont partout une grande
« influence sur le sort des nations; mais, vivant sans
« aucun lien, elles ne peuvent concourir efficacement
« ni à l'amélioration et à la distribution des diverses
« cultures selon les exigences de la consommation,
« ni à la protection de leurs intérêts sur les marchés
« qui, pour les produits les plus importants du sol,
« deviennent de plus en plus universels. Un Institut
« international pourrait donc être d'une grande
« utilité si, dégagé de tout but politique, il se pro-
« posait d'étudier les conditions de l'agriculture dans
« les différents pays, signalant périodiquement la
« qualité et la quantité des récoltes, de façon que la
« production pût en être facilitée, le commerce moins

« coûteux, plus expéditif, et la condition des prix
« plus convenable. »

Comprenant que, malgré l'épithète internationale, le point de vue du roi était surtout italien¹, M. Giolitti posa immédiatement les prolégomènes d'une action efficace en donnant à ses agents diplomatiques des instructions conformes au but royal : « car une
« nouvelle classe, la plus nombreuse et jusqu'ici la
« moins unie, doit entrer justement dans le mouve-
« ment pour la paix, à laquelle sont attachés, en nos
« sociétés actuelles, les intérêts de plus en plus
« nombreux du capital et du travail ».

Et si l'on sait que plusieurs hommes politiques d'Italie, à la tête desquels marche M. Luzzati, veulent, dans ce pays essentiellement agricole, opposer à l'idéal et à la chimère collectiviste, l'idéal réalisable de l'extension et du perfectionnement de la petite propriété, on se rendra compte de tout ce que renfermèrent de profondément national l'acte du roi et les mots du ministre, et l'on verra en eux une manifestation remarquable de politique intérieure, étape d'une nouvelle évolution sociale de la Monarchie.

Cependant les républicains, ayant éprouvé l'instabilité du terrain de lutte adopté par eux, semblèrent

1. Le général Türr, longtemps survivant des luttes de l'indépendance et devenu l'apôtre infatigable de l'union des classes et de l'union des peuples, nous racontait comment les actes du prince de Naples lui avaient fait, depuis longtemps, présager la conduite du roi d'Italie. Alors qu'il n'était encore qu'héritier de la couronne, Victor-Emmanuel III se préoccupait en effet d'une façon extraordinaire de tout ce qui touchait à l'agriculture; et, dans son corps d'armée de Naples, il avait créé et développé avec sollicitude des cours agricoles destinés à éclairer et à perfectionner dans la pratique de leur métier les hommes des campagnes appelés sous les drapeaux.

le délaissier momentanément afin de s'en préparer un autre sur les rapports de la royauté avec le Vatican.

Il est incontestable qu'il y a eu, après les élections législatives de 1904, quelque chose de changé dans l'ancienne orientation du Saint-Siège vis-à-vis de la Maison de Savoie : le « *non expedit* » abrogé souvent en fait, les catholiques s'alliant aux constitutionnels pour tenir tête aux républicains comme aux socialistes révolutionnaires, et plusieurs victoires importantes, notamment dans les premiers scrutins municipaux de Milan, de Gênes et de Rome, attestant la force de leur action; puis des faits de signification directe tels que la représentation officielle du Pape aux côtés du roi par le cardinal Svampa, archevêque de Bologne, tels que les démarches du cardinal Vannutelli à Turin, tout parut tendre bientôt à éclairer ce qui pouvait unir en voilant ce qui séparait jusqu'alors¹.

La *Civiltà Cattolica*, l'officieuse revue jésuite, si longtemps intransigeante, publia, au début de 1905, un article-programme qui fit sensation et qui résuma en trois points les opinions de très haut lieu. C'était d'abord deux constatations : la demi-suppression du *non expedit* n'a pas produit de mouvement d'opposition dans le parti libéral italien, et, par là, on

1. Une lettre pastorale adressée par Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, aux fidèles de son diocèse, se terminait par ces mots : « Oui, grâce à Dieu, malgré l'indifférence et la lutte extérieure, un travail incessant de transformation et de rapprochement s'accomplit, qui fait désirer fortement, présage certain pour beaucoup, le retour de ces temps où le drapeau national claquait aux côtés de la croix ». (Juillet 1905). Bien que l'évêque de Crémone soit un ardent et que le Vatican lui ait parfois fait sentir que le Pape seul doit diriger l'Église, son action d'avant-garde n'est pas sans produire de durables effets.

a pesé la puissance véritable du catholicisme, facteur avec lequel il faudra désormais compter; c'était enfin la conclusion très nette que les catholiques du royaume devaient prendre dorénavant comme base de leur action le terrain constitutionnel. Un acte du Souverain Pontife, une « Encyclique de la Paix », à la date du 11 juin 1905, parut un moment le couronnement de l'œuvre. Cette Encyclique, adressée aux évêques italiens, concernait l'action des catholiques démocrates et celle du clergé. Pie X non seulement autorisait les fidèles, mais il les invitait à participer à la vie politique du pays, pour le plus grand bien de la civilisation chrétienne et du progrès social. Cependant, par une lettre que publia le 8 août *l'Osservatore romano*, le Pape posa des restrictions bien susceptibles théoriquement de détruire l'effet de l'Encyclique; pratiquement, il n'en fut rien, et l'expérience montra que l'élan donné avait été trop opportun pour pouvoir être refréné par des considérations de discipline hiérarchique.

Soit que les républicains aient redouté vraiment les conséquences d'un rapprochement, soit plutôt qu'ils aient jugé politique d'affirmer et de publier leurs craintes, ils décidèrent, le 16 janvier 1906, dans une réunion extraparlamentaire, de provoquer dans toute l'Italie un mouvement d'agitation contre les tendances de conciliation entre le Quirinal et le Vatican. En même temps le député Bissolati, socialiste réformiste pourtant, terminait brusquement le discours cité plus haut par cette allusion et ces paroles menaçantes : « Que la Monarchie italienne, née de la « révolution, reste avec le peuple; et que le roi sache que « le jour où il entrerait au Vatican, il sortirait de l'Italie. »

Puis l'agitation anticléricale, savamment organisée, prit, en 1907, une intensité parfois déconcertante. Les honneurs militaires rendus au cardinal Lorenzelli, à son arrivée à Lucques, par les troupes de la garnison échelonnées sur son passage, furent comme l'étincelle qui provoque l'explosion. Au Parlement et dans la presse, républicains, socialistes et radicaux s'unirent aussitôt pour crier à M. Giolitti un même *Quos ego!* Le gouvernement devait-il donc sans cesse s'humilier devant le Vatican? On décida en réponse de fomenter par toute la Péninsule des manifestations anticléricales pour le 20 septembre, anniversaire de l'entrée des troupes italiennes dans Rome pontificale. Déjà, çà et là, à Savone, à la Spezia, à Pise, à Bologne, à Milan, à Livourne, des mouvements se produisaient, bagarres brutales, quelques-unes sanglantes, et à Marino, au milieu d'août, les anticléricaux assaillaient le cardinal Merry del Val qui n'échappa qu'à grand'peine. Entre temps, les journaux de la gauche se faisaient les échos de nouvelles tendancieuses, attaquaient la moralité des couvents, tandis que l'opinion, énervée de plus en plus, semblait accepter des guides inquiétants. Le 5 juin, Turati avait déclaré à la Chambre « que l'anti-cléricalisme apparaissait comme la conséquence des complaisances de M. Giolitti à l'égard du parti catholique »; et Mirabelli, renchérissant, s'était écrié que : « si l'on voulait inaugurer une politique non cléricale, il fallait que l'Italie changeât de régime ». Paroles d'une audace inusitée. De leur côté, les organes catholiques ne cessaient de reprocher au gouvernement sa partialité en faveur des ennemis de la religion; mais M. Giolitti prétendait sa-

gement veiller au maintien de l'ordre public envers et contre tous, sans distinction de parti.

Les élections municipales de Rome qui eurent lieu au mois de novembre, marquèrent la conclusion de cette agitation... Quarante-deux libéraux ou radicaux constitutionnels, douze républicains et dix socialistes s'étaient ligués en un bloc de candidatures anticléricales. Ils passèrent tous, et ce fut une réponse aux théories de Mirabelli en même temps qu'une victoire sur le Vatican¹.

En 1908, les partis avancés cantonnèrent la lutte sur un point spécial, la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles primaires. Une motion Bisso-latti posa la question au Parlement. Dans la rue, catholiques et anticléricaux recommencèrent à se trouver en présence. Mais tout cela n'était qu'une sorte de combat préparatoire; les élections législatives de 1909 approchaient, et chacun prenait position de telle manière qu'on pouvait présager que la question cléricale dominerait décidément la lutte électorale. Malgré les répugnances du Vatican, malgré l'opposition de certains prélats qui sentaient tout ce que l'Église risquait à écarter les voiles recouvrant ses forces politiques, le *non expedit* fut en quelque sorte balayé sous le souffle combatif qui animait la majorité de l'épiscopat italien et les organisations confessionnelles. Le 23 février 1909, l'*Union électorale catholique* publia une circulaire significative. On y lisait ceci : « Une fois que les évêques des diocèses respectifs au-
« ront, suivant qu'ils en auront reconnu la nécessité,

1. Victoire d'ailleurs réduite de ce fait que les catholiques s'abstinrent en masse de voter.

« accordé la permission d'aller aux urnes, il sera bon
 « que les électeurs catholiques s'assurent des senti-
 « ments et des déclarations des candidats, qu'ils récla-
 « ment, avant tout, de ceux qu'ils s'engageront à sou-
 « tenir de leurs votes une affirmation publique, aussi
 « franche et explicite que possible, de s'employer à
 « combattre avec énergie tout programme et de
 « s'opposer à toute proposition éventuelle de loi qui
 « seraient présentés en haine des principes reli-
 « gieux... » Or l'*Osservatore romano*, organe officiel
 du Vatican, ayant aussitôt imprimé en première page
 la circulaire, celle-ci prit la force d'un mot d'ordre,
 et un parti ouvertement catholique prit position
 pour la première fois en tant que group ent poli-
 tique.

Le Gouvernement affecta de n'apporter aucune
 entrave à sa formation et de laisser à tous entière
 liberté. Mais l'Extrême-Gauche, déjà en éveil, pro-
 fita de l'événement pour reconstituer, sur la base
 de l'anticléricalisme, le bloc des *partiti popolari*; et,
 dans son discours du 3 mars à ses électeurs de
 Rome, Bissolati put s'écrier¹ : « L'Église veut que le
 « dogme devienne principe d'État. L'État démocra-
 « tique doit résister aux exigences de l'Église, parce
 « que s'il cédait, il se changerait en théocratie. Cela
 « fait comprendre pourquoi tous les partis démo-
 « cratiques, surmontant leurs préjugés de doctrine,
 « leurs aversions de personnes, leurs différences de
 « secte, se sont unis en un faisceau contre l'ennemi
 « commun... »

En vain l'ancien ministre Sonnino s'était efforcé,

1. Voir le journal *Avanti*, 4 mars 1909.

dans une lettre-programme à la fois habile et patriotique, d'étendre la plate-forme électorale, prônant avant tout « l'esprit de solidarité et d'équité sociale » et blâmant énergiquement la tendance de ses compatriotes à vouloir « être perpétuellement contre quelqu'un ou quelque chose », la *Vita* du 21 février avait répondu : « L'honorable Sonnino est tombé dans une « erreur manifeste en répétant, comme d'autres l'ont « dit, que les cléricaux désarment. La chose n'est pas « exacte. Que l'honorable Sonnino lise l'*Osservatore* « *romano* pour se convaincre. Les cléricaux, qui ne « peuvent ni vivre ni agir en dehors de l'autorité du « Vatican, institution politique, sont fatalement destinés à former l'Extrême-Droite de la nouvelle « Chambre. L'équivoque Cornaggia est terminée... « La situation d'où naquit la Chambre de 1904 est liquidée. »

Cette volonté, hautement affirmée, de maintenir la lutte électorale sur un terrain spécial et les symptômes de tension politique qui en résultaient de part et d'autre, inquiétaient les libéraux : « L'anticléricalisme a réussi à exciter les esprits, déclarait le *Corriere della Sera*¹. En réalité, « l'anticléricalisme de l'Extrême-Gauche a une base « maçonnique faite d'une intolérance religieuse qui « doit inspirer une répugnance profonde. Cette base, « restreinte en somme, ne pourra s'élargir si l'Église « empêche la formation d'un parti confessionnel forçant les libéraux à se défendre, et, pour se défendre, « à attaquer. »

Les élections du 7 mars 1909 devaient mar-

1. 6 mars 1909. Article intitulé : *Il nostro dovere*.

quer la réalisation des espérances de l'Extrême-Gauche, en même temps que souligner l'imprudence des directions catholiques de combat¹. « Vittoria! » s'écriait *Il Messagero* démocrate dès le lendemain de ce dernier tour de scrutin. La victoire des « partis populaires » était incontestable en effet, à Rome surtout où le socialiste Bissolati battait Santini et où les républicains Barsilaï et Pila de Mazza l'emportaient haut la main dans leurs circonscriptions. A Modène, Molfetta, Stradella, San Giovanni, Alexandrie, Vigevano, à Badia Polesine, à Gênes, ailleurs encore, on comptait aussi des succès marquants pour l'Extrême-Gauche. L'impression fut profonde dans tous les milieux, et le *Corriere d'Italia* du 10 mars publia une lettre intitulée : « Où sont les monarchistes? » qui posait avec amertume cette question significative : « Que « dire de ce fait que, pour sauver Rome du péril clé-
« rical, les libéraux romains ont dû recourir dans le
« premier et le deuxième collège à deux candidats
« non romains et représentants d'idées subversives? »
« Une défaite matérielle et une défaite morale,
« voilà le bilan des cléricaux », déclarait l'*Avanti*².

Quant au *Messagero*³, il affirma que « le colossal in-
« succès des cléricaux tenait évidemment à cette abo-
« lition du *non expedit*, la meilleure des propagandes
« pour les candidatures démocratiques ».

Ainsi le terrain d'entente des groupes d'Extrême-Gauche avait bien été établi par l'effet de la question cléricale; et le résultat du second tour de scrutin parut consacrer définitivement et triomphalement ce

1. Que Pie X n'approuva jamais, il faut le constater.

2. *Avanti*, 10 mars 1909.

3. 9 mars 1909.

choix. Depuis le 14 mars 1910, en effet, l'Extrême-Gauche, formée dans la précédente Chambre de 78 députés, y compris les radicaux, compte désormais 109 membres; sur lesquels les socialistes possèdent 42 représentants au lieu de 26, et les républicains 24 au lieu de 19.

« La bataille que nous venons de gagner, déclarait, « après le scrutin, Bissolati à ses électeurs, a été une « grande bataille, conséquence de la guerre que les « socialistes et les démocrates ont déclarée au Va- « tican. Cette bataille est seulement la première de la « guerre sans merci qui va continuer et dans laquelle « nous sommes sûrs de vaincre. »

Une telle réunion sur ce terrain deviendra-t-elle jamais une question vitale pour la monarchie italienne? Il nous semble que non.

La Monarchie s'est faite laïque contre la Papauté, sur les ruines des États de l'Église; elle ne peut que rester laïque. La laïcité forme son essence même. Constitutionnelle et parlementaire avant tout, un abandon de droits ou même un changement d'orientation trop accusé ne dépendrait pas d'ailleurs pour elle du seul caprice ou du seul calcul d'un souverain.

¶ Enfin, il faut considérer le peuple, d'abord italien, c'est vrai, mais chrétien aussi¹, demeuré religieux de traditions et d'instinct, sauf dans quelques grands centres; ici le peuple n'est point une crainte. Que les deux forces qu'il ressent en lui se rapprochent dans leur ordre, et sans se confondre, sur le terrain politique, ce serait l'achèvement souhaité de l'équilibre de son âme.

En résumé, l'idée républicaine en Italie cherche

1. Les ancêtres disaient : « Siamo Veneziani, poi christiani. »

encore sa base d'action. Entre un passé qui la condamne, car il désagrégea la terre italienne sans pouvoir rien reconstituer, et un programme d'avenir qu'elle emprunte et que d'ailleurs la monarchie démocratique serre de près avec toute la supériorité des actes sur les mots, l'idée républicaine ne trouve pas une place stable, et cette situation se manifeste dans les incertitudes et dans les flottements de ses adhérents. Combien de ces républicains, après chaque étape, ouvriers de la première ou de la onzième heure, se réveillèrent monarchistes, comme oublieux d'un rêve et conscients de la réalité ! Ratazzi, Depretis, Cairoli, Crispi, Nicotera, Zanardelli, Fortis, pour ne citer que ceux-là, crurent d'abord en la République, puis devinrent ministres du roi¹. Dans ce pays de flux et de reflux des partis, où les groupes, ainsi que la vague, ont souvent changé d'aspect en arrivant au rivage, le trône conserve la forme et garantit le progrès ; les « combinazioni » peuvent alors suivre leur cours, et des crises ministérielles, même prolongées, effleurent seulement la surface politique.

L'unité nationale dont il est le pivot, les réformes démocratiques qu'il ne craint pas de faire aboutir, un passé et de l'avenir, voilà ce qu'oppose en Italie le régime monarchique à l'idée républicaine.

1. Il y a six mois à peine, n'a-t-on pas entendu Enrico Ferri revenu d'Amérique commencer un discours en présence du roi par le mot de « Majesté » respectueusement formulé, et ce même Ferri, invité à fournir des explications sur son attitude, déclarer au Comité directeur du parti socialiste que les temps étaient venus de convaincre le souverain de la « faculté gouvernementale des hommes du parti en dehors de toute idée révolutionnaire » ; car « la monarchie doit être considérée comme un milieu favorable pour la réalisation d'un programme socialiste. »

HONGRIE

La Hongrie, royaume de saint Étienne, pays né avec son régime auquel il semble uni d'autant plus étroitement que la *Bulle d'Or* du roi André II demeure la charte première de l'existence nationale et des libertés magyares, la Hongrie, séculairement¹ monarchique, pourrait-elle quelque jour contredire son passé?

Une fois déjà la question apparut, urgente. Ce fut en 1848.

Depuis trois cents ans que la Hongrie acceptait comme sienne la dynastie des Habsbourg, ceux-ci, empereurs allemands et non pas rois magyars, traitaient le royaume en province, parfois privilégiée suivant les nécessités des temps, parfois aussi durement assimilée.

Cependant la Révolution française venait de jeter en Europe une semence d'idées nouvelles : les droits des citoyens, les droits des nations. Nul plus que le peuple magyar n'était prêt à comprendre et à sou-

1. « Millénairement » serait exact.

tenir ceux-ci, bien peu moins que lui à envisager l'ampleur de ceux-là, puisqu'il gardait encore au XIX^e siècle toute l'empreinte féodale du XIII^e. Pourtant il commença d'entreprendre cette double conquête.

Luttant pour les uns et pour les autres, l'ordre qu'il adopte, les moyens qu'il emploie dans le but de les atteindre ou de les développer sont à la fois son histoire d'hier et son avenir politique de demain; problème qui, malgré ses complexités, se précise en cette forme : l'autonomie nationale sera-t-elle conquise par la noblesse et pour elle, ou bien par l'ensemble du peuple et pour lui? Suivant que la solution varie, ces variations influent, de manière parfois inattendue comme on le verra, sur la stabilité du régime en pays hongrois.

Donc, en 1848, voici sous quel aspect se présentait la situation. La Hongrie, de nouveau, réclamait son autonomie, souvent promise, jamais donnée; mais le cri des revendications ne partait pas seulement des rangs de cette noblesse, petite ou grande, qui, encore au début du XIX^e siècle, formait toute la Hongrie politique. Depuis 1832 en effet, une partie de l'aristocratie magyare, sous l'inspiration et la conduite du comte Széchenyi, avait jeté magnaniment dans le pays, avec les premières bases de l'égalité civique, peut-être les germes de sa propre déchéance¹. Par le

1. Principalement : la loi 4 de 1844 touchant l'extension aux non-nobles de la capacité de posséder les biens nobles (a nemesi javak birhatásának nem nemesekre kiterjesztéséről), et la loi 5 de 1844 visant l'admissibilité des non-nobles à tous les emplois (a nem nemeseknek is minden közhivatolokra lehető alkalmazhatásáról) furent l'aboutissement de cet effort.

rachat des dîmes, la suppression des corvées, l'universalité de l'impôt, ces nobles libéraux ne prévoyaient et ne tentaient que l'abolition progressive de la féodalité¹; mais d'autres les suivaient sur la route ainsi ouverte, et ceux-là demandaient davantage. C'étaient « de vieux patriotes qui criaient à la « trahison, des esprits impatientes qui voulaient « courir au lieu de marcher, des ambitieux qui ne « comprenaient pas qu'on s'arrêtât avant qu'ils « fussent arrivés, des jeunes gens élevés dans les « théories républicaines, un certain nombre de nobles « auxquels les réformes de la diète enlevaient une « partie des ressources qu'ils tiraient des paysans, « enfin une foule d'avocats et de gens de loi² ». En 1840, ce parti radical avait pris comme chef le baron démagogue Vessélinyi; bientôt après il acclamait Kossuth, et une ère nouvelle s'ouvrait pour la Hongrie.

« Kossuth, écrivait à cette époque de Langsdorff³, « dans ses articles clairvoyants, Kossuth ne ressemble « point aux libéraux hongrois toujours animés de « quelques sentiments chevaleresques et un peu « aristocratiques; c'est un radical de la nouvelle « école révolutionnaire, prêt à tout, et qui cherchera « à se débarrasser de la noblesse quand il sera débar- « rassé de l'Autriche. » — L'Autriche d'abord!

Nul cependant ne pouvait dès ce moment abandonner le terrain dynastique. L'immense majorité des

1. Abolition définitivement réalisée par la loi 9 de 1848; — Idem, lois 10, 11, 13, 15 de 1848.

2. *Revue des Deux-Mondes*, 1848, 4 : *La Hongrie*, par E. de Langsdorff, p. 692.

3. *Loc. cit.*, p. 266.

Magyars, même radicaux, n'aurait pas admis qu'on s'en détachât; et les races vassales, Croates, Serbes, Slovaques et Roumains, dont la fidélité aux Habsbourg devait bientôt peser si lourdement sur la fortune magyare, renforçaient par leur attitude ce loyalisme instinctif et séculaire.

Kossuth commença donc de lutter sous le masque pour amener progressivement les étapes nécessaires à la révolution totale. Le 3 mars 1848, à Pozony, la « *Table* » des députés vota, sur son initiative, une motion réclamant un ministère responsable; puis, le 15, à Pesth, un programme fameux rédigé par Petoefi, Jokai et Vasvary, mais inspiré par Kossuth, définit en douze articles les revendications radicales : abolition des derniers vestiges de la féodalité, égalité des religions, institution du jury, liberté de la presse, convocation annuelle de la Diète à Pesth, résidence du ministère hongrois dans la capitale, garde nationale et banque nationale. L'empereur, que la Révolution cernait dans Vienne même, accorda tout ce qu'on voulut; et le comte Batthyany, chargé de former le premier ministère hongrois, plaça Kossuth aux finances. Cependant l'adresse votée par la Diète, en conformité du programme du 15 mars ainsi ratifié par le souverain, affirmait hautement « la ferme volonté et le besoin de la Hongrie de rester indissolublement unie à l'empire »; et, le 11 avril, l'empereur-roi qui vint clore la session de l'assemblée nationale de Pozony termina son allocution par ces mots¹ : « C'est avec plaisir que je suis au milieu de vous; car je trouve ma chère nation magyare toujours la même. »

1. *La Hongrie*, par Boldenyi, p. 216.

Une première étape n'en était pas moins franchie.

Or, le 5 juillet, la Diète hongroise s'ouvrit à Pesth en face d'un horizon brusquement assombri : la nation croate réclamait aux Magyars des garanties équivalentes à celles qu'eux-mêmes avaient obtenues de Vienne; et, pour soutenir ses droits, elle tirait l'épée. Par tout l'empire les nationalités réveillées s'irritaient de la fortune égoïste d'une seule d'entre elles. Fidèle à ses traditions, divisant pour régner, le gouvernement impérial encourageait en sous main le mouvement. Le 11 juillet, Kossuth monte à la tribune.

Habile et fougueux, il éclaire violemment la situation¹ : « Point d'illusions, citoyens, les Magyars sont
« seuls au monde contre la conspiration des souve-
« rains et des peuples qui les environnent. L'empe-
« reur de Russie nous cerne par les principautés, et,
« jusqu'en Serbie, nous trouvons partout sa main
« et son or. Dans le nord, des bandes armées de
« Slaves cherchent à rejoindre les révoltés de la
« Croatie et se préparent à marcher contre nous; à
« Vienne, les courtisans et les politiques calculent le
« jour où l'on pourra remettre aux fers les Magyars,
« ces anciens esclaves, race indisciplinée et rebelle.
« O mes concitoyens, c'est ainsi que les tyrans ont
« toujours appelé les hommes libres! Vous êtes seuls,
« je le répète, voulez-vous combattre? » On décrète
une levée de cent mille hommes et un emprunt de
quarante-deux millions de florins. « Je me prosterne
devant la grandeur de notre peuple », s'écrie Kos-
suth vibrant encore.

1. Voir Langsdorff, *loc. cit.*, p. 264.

Les événements qui se précipitent confirment l'effet de sa parole. Jelacic, ban de Croatie, reçoit à Vienne un accueil chaleureux, tandis que les envoyés hongrois se heurtent à la froideur résolue de l'empereur; et, le 9 septembre, les Croates, franchissant la Drave, pénètrent en Hongrie. Kossuth alors appuie et fait voter la motion Batthyany qui tend à placer l'archiduc palatin à la tête des troupes hongroises. Il prévoit que l'on va mettre ainsi la dynastie en contradiction avec elle-même dans la personne de l'un de ses membres ou bien qu'on l'acculera à rompre définitivement avec les Magyars. Le palatin Étienne accepte d'abord, demande une entrevue à Jelacic qui la lui refuse, comprend toute la situation et se retire dans ses terres

La Hongrie demeurait donc seule en face d'elle-même. Qu'allait-elle faire? Le parti de la conciliation, nombreux encore, tenta une nouvelle démarche, non plus auprès de l'empereur, mais auprès de l'assemblée des États d'Autriche. Démarche vaine; les députés magyars ne furent point reçus. La Diète frémit sous l'outrage. Alors le comte Batthyany entrevoit le but vers lequel on entraîne le pays, et, se jugeant impuissant à rien arrêter, il abandonne le pouvoir aux radicaux (25 septembre). Le 29 septembre, le comte Lamberg, envoyé de l'empereur, arrive à Pesth; il est assassiné sur le pont du Danube par les paysans ameutés.

Kossuth triomphait. Sa parole magnifique, son amour passionné de la patrie faisaient tout oublier, et la Hongrie, fascinée, séduite, se laissait aller. Széchényi, le précurseur libéral, après s'être efforcé en vain d'opposer son ascendant aux progrès de la

Révolution, avait tenté de se suicider. Il semblait bien qu'on touchait à la dernière étape.

Pourtant, cette fois encore, la Diète n'osa briser les liens dynastiques. L'empereur demeurait le roi de Hongrie; et, quoiqu'il eût nommé Jelacic commandant impérial des troupes destinées à soumettre les Magyars, ceux-ci persistaient à le croire abusé par son entourage, et l'on décidait de tout entreprendre en son nom, même de le combattre¹. Le gouvernement provisoire issu du 25 septembre, gouvernement composé de Kossuth, de Széméré et de six députés radicaux, agit d'abord suivant cette fiction. Mais, après six mois de lutte, comme décidément la fortune souriait aux armées hongroises conduites par Bem, Dembinski et Georgey; que, d'un autre côté, le pays s'indignait devant l'imminence d'une intervention russe sollicitée par l'empereur-roi; comme enfin la Hongrie semblait préparée à toute éventualité par une expérience prolongée d'un régime autonome, Kossuth, jugeant le moment opportun, fit proclamer, le 14 avril 1849, par la Diète assemblée dans le temple de Debreczen, la déchéance de la Maison d'Autriche.

Une conséquence paraissait découler naturellement de la situation : c'était l'établissement de la République.

A défaut de la dynastie traditionnelle, l'absence d'une famille magyare assez prépondérante pour fonder une dynastie nationale, et, en même temps, la nécessité de faire immédiatement figure d'État

1. Boldenyi, *loc. cit.*, p. 224 à 228; — Langsdorff, *loc. cit.*, p. 274.

constitué afin d'affirmer l'indépendance conquise, tout poussait à une solution rapide en ce sens; et cependant on recula devant la conclusion logique des faits. La forme du pouvoir « demeura réservée »¹; Kossuth fut, « jusqu'à nouvel ordre » nommé « gouverneur général du royaume »², et chargé, en cette qualité, de constituer un ministère.

« La Hongrie était un pays trop aristocratique et trop imbu des traditions monarchiques pour qu'on pût songer à proclamer la République », écrit Louis Léger dans son *Histoire de l'Autriche-Hongrie*. Voilà l'explication de tant d'hésitations et de reculs.

D'abord, socialement parlant, la Hongrie n'était pas mûre pour le régime : le peuple n'existait et n'agissait que dans le cadre de la noblesse; on venait à peine de lui enlever ses dernières entraves féodales et il n'avait point encore eu le temps de s'habituer à marcher seul; instinctivement il se retournait vers ceux qui l'avaient toujours conduit, et leur demandait, comme par le passé, le mot d'ordre, sans discuter l'opportunité du but ou celle des moyens employés.

Le peuple, c'était surtout les paysans magyars des comitats, groupés de temps immémorial autour de leurs nobles ruraux et de leurs magistrats; les premiers, qui vivaient parmi eux d'une vie purement agricole et presque manuelle; les seconds, qui les éblouissaient de leur gloire autant que de leurs richesses, et qui, formant l'échelon le plus élevé de la noblesse hongroise, se targuaient d'incarner la splendeur de la nation tout entière; le peuple, c'était aussi

1. Louis Léger, *Histoire de l'Autriche-Hongrie*, p. 522.

2. Boldenyi, *loc. cit.*, p. 233.

les représentants assujettis des nationalités, masse profonde, informe encore, mais inquiétante, qu'il ne fallait point laisser avancer et que l'idée républicaine pouvait galvaniser.

D'ailleurs, la force électorale appartenait uniquement à l'aristocratie. Une loi de 1848 venait bien de conférer le suffrage politique à tous les Magyars possédant un capital de 300 florins; mais ce droit théorique ne s'appliquait point en fait aux paysans, nouvellement dégagés du servage, et libres d'acquérir depuis trop peu de temps pour avoir pu se constituer une propriété suffisante. Aussi, dans les cinquante-deux comitats¹ qui partageaient administrativement le royaume, et dans lesquels s'élaboraient les élections à la « Table des députés », la noblesse, petite ou grande, formait seule encore les groupements électoraux, de sorte que cent mille individus à peine régissaient le pays. Et puis il n'y avait point de Tiers-État nettement défini. Quarante villes royales, îlots dans la Hongrie rurale, possédaient, il est vrai, une administration autonome entre les mains de leur bourgeoisie commerçante; mais, jusqu'au seuil de la Révolution, ces villes n'avaient pu se faire représenter que globalement, et par un seul député, dans les Diètes où la noblesse comptait cent vingt mandataires. Si bien que, de cet ensemble de considérations, découlait uniquement la possibilité de fonder une République aristocratique, c'est-à-dire opposée à l'essence même de la conception républicaine, idéal de Kossuth.

D'ailleurs, le pays n'avait jamais envisagé le pou-

1. Megyek.

voir sous un autre aspect que la forme monarchique. La Sainte-Couronne, dont chaque nouveau souverain devait ceindre sa tête à son avènement, était bien plus qu'une relique vénérable, elle tenait aux cœurs magyars comme le symbole traditionnel et palpable de la personnalité nationale.

Les magnats avaient pris, en outre, à la cour des Habsbourg, l'habitude et le besoin de l'apparat monarchique. Ces grands seigneurs, fastueux et braves, demeurés puissants par leur clientèle jusque dans la révolution, représentaient une force que le républicanisme de Kossuth menaçait.

Le régime une fois établi, qui pouvait répondre de leur avenir? Déjà avant 1848, lorsque le comte Széchényi tentait de modérer les exaltés, Kossuth lui répondait : « Nous irons jusqu'à la démocratie, avec
« vous et par vous si vous y consentez, sans vous et
« contre vous si vous nous y obligez. » Dans son journal, le *Pesti Hirlap*, il écrivait : « Il est néces-
« saire de reconstituer la nation avec de nouveaux
« éléments. » Et, la Révolution débutant à peine, il signifiait à la Chambre des Magnats que son existence n'était que provisoire et tolérée, qu'elle serait réformée par l'assemblée souveraine et réduite sans doute au rôle d'une sorte de Conseil d'État¹. C'était donc s'aliéner carrément la caste presque entière.

Aussi les républicains d'instinct et de volonté furent-ils en définitive, malgré tout l'ascendant de Kossuth, obligés de céder devant les circonstances, les traditions et les intérêts. La nation ne semblait

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1848, 4 : *La Hongrie en 1848*, par T. de Langsdorff, p. 266.

prête ni à comprendre ni à manier la République.

On sait comment finit la Révolution hongroise : l'intervention de cent mille Russes sous le commandement de Paskiévitich, l'abdication de Kossuth le 11 août 1849, la capitulation de Goergey à Vilagos deux jours plus tard ; et, en septembre, la soumission définitive de la Hongrie ouvrant une période nouvelle de répression impitoyable et d'absolutisme complet.

Kossuth s'exila ; mais, avant de franchir la frontière hongroise, il voulut enterrer lui-même, dans les environs du village d'Orsova, la symbolique Couronne magyare, sans prendre garde que son geste était aussi plein d'atavisme monarchique que de foi révolutionnaire¹.

*
* *

L'échec de la Révolution arrêta net en Hongrie l'élan démocratique. Pourtant l'Autriche, habilement, parut d'abord vouloir n'y point porter obstacle et la réaction brutale du ministre Alexandre Bach ne visa que le mouvement autonomiste.

On abroge les lois de la Diète révolutionnaire,

1. Le comte Etienne Tisza, l'ancien « Premier de Hongrie », dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser à ce sujet, le 15 janvier 1906, écrivait ce qui suit : « Même en 1849, Louis Kossuth avait l'intention d'offrir le trône à quelque prince étranger en relation avec la famille impériale de Russie. Devenu républicain malgré lui, il a toujours eu le bon sens et le patriotisme de s'isoler sous ce rapport de ses disciples en Hongrie et de décourager toute propagande républicaine. » Qu'il nous soit permis néanmoins d'apporter à cette affirmation les quelques réserves que vient d'appuyer le début de notre étude et le souvenir de la rude intervention russe en faveur des Habsbourg.

mais en respectant celles qui régissent la condition des paysans, l'égalité civile des personnes et des propriétés. Le but consiste à faire du trône impérial le centre unique et nécessaire. Que les masses se pressent autour de ce trône, elles y trouveront leur appui naturel; car l'empereur seul a droit de clientèle, et seul il peut donner suite aux revendications. Les inégalités de races disparaissent comme les autres; il n'y a plus de peuples vassaux dans cette partie de la monarchie : la Transylvanie est détachée de la Hongrie; une Voïevodina serbe surgit près du Banat; la Croatie, la Slavonie et la Dalmatie, réunies en un bloc illyrien, échappent à l'influence magyare; tout relève directement de Vienne; si bien qu'en 1850, devant le Parlement de Francfort, l'empereur d'Autriche se déclare « souverain d'un État unitaire ». Mais, pour unifier, on réprime, on comprime, on ne tient compte, malgré les apparences, ni des hérédités, ni des aspirations nationales, on germanise sans relâche; et la Hongrie surtout subit le joug, étant la révoltée d'hier. Inconséquences voulues d'un système qui n'attend rien en somme que de la force.

Aussi le patriotisme fait-il oublier les visions démocratiques; de nouveau la question nationale absorbe les cœurs magyars, sans rivale et sans compagne; comme jadis, la Hongrie se tourne vers sa noblesse.

Il y a d'ailleurs tout à reconquérir.

Après la guerre, le pays a été divisé en cinq cercles gouvernés chacun par un fonctionnaire impérial; dans le palais de Pesth siège un lieutenant de l'empereur; la Diète, dont les attributions sont réduites au minimum, ne s'assemble plus qu'à de rares intervalles; jusqu'en 1854, l'état de siège subsiste; et huit

années s'écoulaient avant que soit proclamée une amnistie générale.

Ce fut de l'extérieur qu'indirectement vint la liberté.

Solférino d'abord, puis Sadowa ayant déplacé l'axe de la politique autrichienne, les Habsbourg, rejetés vers l'est, cherchèrent un point d'appui chez eux. Sous l'inspiration de Beust, ils choisirent la Hongrie; sur les données de Déak, ils créèrent le dualisme.

Les circonstances avaient imposé la solution comme une question de vie ou de mort pour l'empire. L'Autriche, deux fois aux prises avec l'ennemi du dehors, s'était vue brusquement, ces deux fois, à la merci d'ennemis intérieurs. Pendant la campagne d'Italie, certains régiments magyars se débandèrent pour ne point combattre, et Kossuth, puissant malgré l'exil, offrit carrément à Napoléon de « le fortifier du concours de la Révolution hongroise ». Les préliminaires de Villafranca¹, succédant aux hésitations de l'empereur français, purent seuls contenir l'éruption. Aussi, dès 1860, le gouvernement de Vienne commença-t-il de répudier sa politique d'oppression. Mais le ministre Schmerling, successeur d'Alexandre Bach, restait imbu d'idées centralisatrices; il prétendit créer un Parlement unique où tous les pays seraient représentés, où les affaires de tous seraient discutées comme si l'Autriche formait une Monarchie constitutionnelle homogène. La Hongrie refusa son concours: elle demandait autre chose qu'une part de constitution globale; elle réclamait sa constitution autonome; et François Déak, le plus grand des libé-

1. 11 juillet 1859.

raux hongrois, résuma en ces termes, dans une adresse célèbre, les sentiments de ses compatriotes¹ : « La condition fondamentale de notre vie politique et « de notre indépendance nationale, c'est l'autonomie « légale du pays. Notre premier devoir est de consacrer nos facultés à obtenir que la Hongrie reste la « Hongrie et garde ses droits constitutionnels. » Toutes les espérances, tous les désirs du peuple magyar tenaient bien alors dans ces mots. Le gouvernement de Vienne hésita et tergiversa durant quatre années; il allait peut-être céder de lui-même quand, en 1866, Sadowa vint emporter sa décision.

Il n'y a point à insister sur le Compromis, « l'*Ausgleich* » qui a établi le dualisme austro-hongrois. Si la loi XII de 1867 en réglemente l'économie, le pivot en fut fixé par la loi II de cette même année, dans son article premier : « Nous maintiendrons saintement et strictement, « et nous ferons observer par tous autres, en « vertu de notre puissance royale, les libertés et les « privilèges légalement existants, les coutumes légales de la Hongrie et des pays associés², ainsi « que les lois jusqu'ici adoptées par la Diète et sanctionnées par nos illustres prédécesseurs, les rois « couronnés de Hongrie, et celles qui seront à « l'avenir adoptées par la Diète et sanctionnées par « nous comme roi couronné de Hongrie, dans tous « leurs points, articles et clauses, telles que les sens « et l'application en seront fixés par l'entente com-

1. Adresse votée par la Diète hongroise en avril 1861.

2. En 1867, la Transylvanie fut rendue à la Hongrie; en 1868, moyennant certains privilèges, la Croatie renoua ses liens avec les Magyars.

« mune du Roi et de la Diète. La garantie de tout ce
« qui précède résultera de notre serment royal, que
« nous prêterons sur le contenu du présent diplôme,
« à l'occasion de notre couronnement. »

Le Roi, la Diète, un ministère responsable et autonome, sauf pour certaines affaires nécessairement communes à l'ensemble de la monarchie — armée, relations diplomatiques, finances connexes à ces catégories — relevant alors de deux délégations¹, ainsi que d'un ministère spécial : tels sont les rouages bien connus de la Constitution nouvelle

Deux ans auparavant, dans un manifeste publié le jour de Pâques par son journal, le « *Pesth Naplo* », Déak déclarait que l'on devait « tout espérer de la Couronne ». Le conseil avait été prophétique; la Couronne venait de tout affirmer par des réalités.

Et maintenant que l'autonomie nationale était acquise, le champ allait-il s'ouvrir devant les aspirations démocratiques renaissantes?

*
* *

Un fait subsiste depuis 1867 : c'est l'influence toujours prépondérante de la noblesse magyare.

Cette influence tient encore à trois causes principales : l'existence et la composition de la Chambre des Magnats; le système électoral en vigueur pour le choix des députés; enfin l'atavisme politique des masses.

1. L'une pour la Hongrie et pays associés, l'autre pour la Cisleithanie.

La Chambre des Magnats¹, ou Chambre Haute, resta composée jusqu'en 1883 de membres héréditaires, de législateurs nés.

Son rôle constitutionnel lui permettant d'arrêter dans leur cours les projets susceptibles de contrarier les intérêts ou les traditions de la grande aristocratie, elle formait pour celle-ci comme un réduit inexpugnable et dominant. L'organisation de la Chambre des Magnats remontait à l'année 1608 : cette date explique tout².

Ce fut seulement en 1884, à la suite de l'échec du premier projet Tisza sur le mariage civil³, que l'opinion publique s'éleva irrésistiblement contre un tel anachronisme et parvint à faire voter la loi VII de 1885⁴ qui modernisa un peu la composition de cette assemblée. A côté des membres héréditaires dont le nombre n'est plus illimité, trois autres catégories de magnats siègent désormais : magnats en raison de leurs dignités ou de leurs fonctions ; magnats nommés à vie par le Roi ; membres délégués par la Diète croate. Mais si des considérations autres que la naissance entrent maintenant en jeu pour sa formation, le rôle de la Haute Assemblée hongroise reste identique et sa force conservatrice demeure incontestable.

La Chambre des Députés, dont elle représente le contrepoids, ne donne pourtant qu'une image très retouchée de la nation. Ici encore, bien qu'à un

1. Förendek.

2. Loi I « post coronationem » du roi Mathias II.

3. Échec dû à l'opposition des Magnats.

4. A förendiház szervezetének modositásáról.

moindre degré, s'exerce l'influence aristocratique. La loi électorale de 1848, innovatrice mais traditionnelle aussi, gardait à la noblesse une place privilégiée, car elle était censitaire pour tous, sauf pour les nobles. Suspendue après 1849, remise en vigueur dès 1867, cette loi dura sept ans encore, puis s'effaça devant la loi XXXIII de 1874 qui régit actuellement la matière. Le privilège de la noblesse est remplacé par celui de la capacité; mais le cens demeure toujours la base principale de l'électorat; il varie, directement suivant les lieux, villes ou campagnes, indirectement selon les races, magyare ou « associées », présentant dans ce dernier cas des écarts très caractérisés au profit de la race dominante¹. Pour être éligible, outre la condition d'âge de 24 ans et l'inscription sur la liste électorale, il faut savoir parler le magyar. Un million deux cent mille individus ont droit de vote dans un pays qui compte dix-huit millions d'habitants; c'est peu : environ le quart de ce que donnerait le suffrage universel absolu. Or, les privilèges de la noblesse, théoriquement abolis, subsistent en fait dans la plupart des campagnes.

Un remarquable investigateur du génie magyar, Édouard Sayous, parcourant en 1875 certaines portions de la Hongrie, soulignait ainsi la chose² : « A vrai dire, dans ces régions-là³, presque rien n'a été « changé par la suppression des lois féodales; les « propriétés sont immenses; il n'est pas rare qu'un « grand seigneur possède trente villages, les maisons

1. La Croatie qui a sa Diète spéciale reste exceptée.

2. *Revue des Deux-Mondes*, 1876, 2 : *l'Avenir de la Hongrie*, par E. Sayous, p. 268.

3. Régions avoisinant les monts Karpathes.

« comme les champs, de sorte que les paysans sont, « presque tous, non pas même leurs fermiers, mais « leurs journaliers et leurs domestiques. »

Que l'on déduise de ces constatations l'influence exercée par une aristocratie qui garde, outre la force du passé dans un pays de vote oral, de tel moyens de pression. La situation n'était point, dira-t-on, partout identique, certainement; trente-cinq années ont passé depuis, c'est vrai mais le saut ne pouvait alors être brusque entre les régions, comme il n'a pu, depuis, le devenir entre les époques¹. Même décroissante, l'empreinte nobiliaire des siècles, protégée par de fortes positions territoriales, devait se conserver sur un corps électoral, malgré tout restreint, et dont l'éducation politique demande encore des maîtres.

Après 1867, la Hongrie laissa donc à sa noblesse la charge de ses destinées. Quel but allait-on se fixer désormais? l'État ou l'individu, la satisfaction plus complète des aspirations nationales ou celle des aspirations sociales, l'une par l'autre, ou bien l'une sans l'autre? L'aristocratie magyare n'hésita pas. La conviction de sa prépondérance nécessaire, bien nette chez certains de ses membres, confuse chez d'autres, restait héréditaire chez tous. Entre le progrès démocratique sans éclat, dangereux peut-être, et la brillante réalisation d'une personnalité nationale toujours grandissante, les nobles hongrois ne pouvaient que choisir la seconde. Fascinés eux-mêmes par leur rêve, ils jugèrent que par lui, dans l'avenir comme dans le passé, ils fascineraient indéfiniment les masses.

1. C'est d'ailleurs l'impression qui se dégage malgré tout, — et nous en parlons par expérience — d'un séjour attentif en pays hongrois.

Pourtant l'idéal démocratique avait conservé des partisans et Kossuth exilé faisait survivre sa doctrine. A l'Extrême-gauche¹ de la Chambre siégeait un groupe de ses disciples dont Iranyi était le porte-parole éloquent. On les nommait « le parti quarante-huit » en souvenir de l'année révolutionnaire. Ils réclamaient à la fois la suppression de la Chambre des Magnats, rempart de l'aristocratie, et l'instruction obligatoire des masses, prélude du suffrage universel à leurs yeux nécessaire²; ils défendaient la cause de l'absolue liberté de conscience, laissaient entrevoir l'égalité possible des races dans une confédération des États de la monarchie, et déclaraient ne respecter la dynastie qu'autant que celle-ci respecterait l'indépendance de la Hongrie. Base fragile pour leur loyalisme³; tous pensaient bien alors qu'après la réalisation de ce programme « le trône inutile n'aurait point tardé à crouler »⁴. Mais, au Parlement comme dans le pays, le groupe d'Extrême-gauche formait une infime minorité; la force politique allait aux deux grands partis nationaux : le parti du dualisme et la gauche libérale, qui l'un et l'autre, presque exclusivement, visaient au développement de l'État magyar

1. Szélso baloldal.

2. Le 22 février 1872, Iranyi déposait au Parlement un projet tendant à l'adoption du suffrage universel avec scrutin secret, circonscriptions électorales proportionnelles à la population et pénalités édictées contre toute personne qui, par corruption ou par menaces, porterait atteinte à la liberté et à la pureté des élections.

3. Déjà, en 1872, un des chefs de l'Extrême-gauche, Joseph de Madarasz, refusait ainsi que ses amis d'assister à la séance royale, malgré la popularité de François-Joseph.

4. *La Hongrie et les Partis depuis la guerre*, par Edouard Sayous (*Revue des Deux-Mondes*, 1872, 3, p. 641).

soit par la consolidation raisonnée du Compromis de 1867, soit par l'extension de l'autonomie obtenue.

Le parti du dualisme, bien qu'il eût réuni sous son étiquette les fractions distinctes du comte Lonyay et du comte Andrassy, accepta tout entier l'influence de Déak; or le père l'*Ausgleich*, le *Sage de la Hongrie*, s'était déclaré satisfait pour son pays, et désormais, tant qu'il vécut, il répugna aux aventures. Conservateur, mais fervent de la grandeur magyare, ce parti, le premier au pouvoir, s'attacha néanmoins sans relâche à fortifier intérieurement l'État hongrois.

Jokai, Ghyczy et Koloman Tisza dirigèrent la gauche libérale¹. Ce groupe n'accepta d'abord le dualisme qu'en guise d'expédient momentané; il souhaitait une autonomie plus complète, la disparition du ministère commun et l'union des deux moitiés de l'empire par la seule personne du souverain : groupe d'ailleurs nettement aristocratique en même temps que hautement monarchique.

Telles étaient les positions des partis au début du régime nouveau. Puis, peu à peu, surtout après la mort de Déak en 1876, libéraux et conservateurs arrivèrent à fusionner ensemble, car le chef de la gauche, Koloman Tisza, ayant été appelé au pouvoir, sut à la fois abandonner l'intransigeance de ses vues primitives, entraîner avec lui la majorité des siens et rallier à son programme, élargi jusqu'à défendre le Compromis, les disciples de Déak. Un petit groupe d'opposants libéraux demeura pourtant, sous l'étiquette de « centre gauche », en dehors du ralliement. Ce fut ce groupe qui, aux élections de 1892, brillam-

1. Balközép.

ment incarné par le comte Albert Apponyi, prit le nom de « Parti national ». Son appellation nouvelle indiquait bien l'exclusivisme de son programme. S'il n'allait pas jusqu'à proposer l'union personnelle pure et simple, du moins il réclamait la dénonciation de l'union douanière avec l'Autriche et surtout la complète autonomie de l'armée hongroise, que « seuls des officiers hongrois devaient commander dans la seule langue magyare ».

Enfin, en 1895, naquit un « Parti du peuple », nom trompeur, car ni le caractère du programme formulé, ni celui des chefs ne le justifiaient; c'était un simple groupement d'opposition catholique entre les mains des comtes Zichy et Esterhazy, mécontents tous deux de l'influence des libéraux protestants autant que de l'adoption de la « loi sur le mariage civil ». Les revendications démocratiques trouvaient donc dans les représentants de l'Extrême-gauche leur unique soutien, lorsque, même là, elles se virent peu à peu reléguées au second plan, derrière les aspirations autonomistes.

Bien avant sa mort, survenue à Turin en 1894, Louis Kossuth, quoique vénéré par les siens et par la Hongrie tout entière, avait pu se rendre compte de la décroissance ininterrompue de son influence politique. Les vieux républicains de son époque et de sa doctrine, tels que M. de Madarasz, semblaient au Parlement une anomalie, un anachronisme; et la jeune Extrême-gauche, sous la direction de François Kossuth, délaissant un programme social trop peu fécond en espérances¹, poussait aristocratiquement

1. Cependant, encore en ces dernières années, le 20 mars 1899 notamment, l'Extrême-gauche proposa à la Chambre sinon le suffrage universel, du moins une large extension du droit de vote.

ses revendications vers un nationalisme outré¹. Désormais seul promoteur avéré de l'union personnelle, ce « parti de l'indépendance » va s'efforcer sans relâche de briser les derniers liens qui rattachent la Hongrie à l'Autriche et va fixer comme but primordial à son action l'achèvement de l'autonomie hongroise (*fuggetlen allam*).

* * *

Pendant que ces évolutions s'accomplissaient au sein des partis magyars, une doctrine nouvelle, politique et sociale, se propageait en Europe. La Hongrie fut un des derniers pays à en ressentir les effets, mais elle ne put y échapper : à partir de 1895, le socialisme s'infiltra dans le royaume. Le mouvement prit aussitôt un caractère spécial qu'expliquait bien le développement à peu près exclusif de l'agriculture en ces régions. Comme la majeure partie du prolétariat de Hongrie se trouve, par la force des choses, composée de travailleurs des champs, le socialisme hongrois naquit sous forme de socialisme agraire. Dans ce pays où la terre reste concentrée en un si petit nombre de mains, la masse des ouvriers agricoles, périodiquement nécessaire aux propriétaires et aux fermiers, devait finir par se prêter à des théories opposant victorieusement la doctrine du nombre aux droits acquis de la grande propriété héréditaire. Mais pour que le nombre puisse devenir politiquement une

1. En février 1897, François Kossuth déposa au Parlement une motion tendant à décréter une grande fête pour le 15 mars 1898, cinquantenaire de la Révolution. Cette motion, dont le caractère antidynastique n'échappait à personne, fut repoussée.

force apte à faire prévaloir ses volontés, il lui faut l'arme du suffrage universel, de même qu'il faut au suffrage universel l'aiguillon d'une parole et d'une presse libres largement. Ainsi le socialisme allait apporter avec lui le vieux programme des revendications démocratiques qui semblait ailleurs délaissé.

En décembre 1897, pendant les fêtes de Noël, un Congrès général des ouvriers agricoles se tint à Budapesth.

Deux catégories de motions y furent proposées, puis votées.

Au point de vue politique, on réclama le suffrage universel avec scrutin secret, la liberté absolue de la presse, l'instruction gratuite et une législation internationale protectrice du travail. Au point de vue économique, on vota l'abolition du paiement en nature, l'intermédiaire obligatoire du « Secrétariat du Congrès » pour la conclusion des contrats de travail, enfin la journée de douze heures, étape vers la journée de huit heures. Le mouvement ne s'arrêta pas là; sous une forme plus concrète, l'agitation agraire gagnait, au début de l'année 1898, même les paysans petits propriétaires. Des meneurs avaient en effet parcouru les campagnes, annonçant « qu'au nom du Roi, malgré l'opposition des ministres », un partage de tout le domaine privé de l'Église et de l'État allait prochainement s'effectuer. Les mesures de rigueur prises par le gouvernement pour arrêter le colportage de ces nouvelles ne purent rien empêcher, et de nombreux imprimés circulèrent qui achevèrent d'accréditer la légende. Aussi la déception des campagnes marqua-t-elle incontestablement un échec pour l'influence des groupes parlementaires; et le

« parti catholique du peuple » notamment fut obligé d'orienter d'une façon plus nette son programme sur la question de la « *Congrua* », en réclamant désormais sans ambages une proportionnalité équitable entre les ressources dérisoires du bas clergé et les revenus souvent exorbitants de l'épiscopat¹. Bien plus, durant la campagne électorale de 1901, les membres du parti, alors au nombre de vingt-cinq, commencèrent à s'allier aux socialistes pour la conquête du suffrage universel.

A la fin de 1902, dans un Congrès des agriculteurs à Pozsony, le comte Karolyi dénonça carrément le péril que faisait courir aux libéraux la démocratie socialiste. Le salut, conclut-il, résidera seulement dans l'extension des privilèges de la grande propriété au profit de laquelle il faut monopoliser d'abord la production des spiritueux et des sucres en même temps qu'on attribuera aux associations agricoles² tout le commerce local; car ce sont les « commerçants, ces usuriers, qui sucent le sang du peuple ». Solution à la fois peu encourageante pour la classe commerçante, en majorité fidèle au parti libéral, et très susceptible d'alarmer les petits propriétaires. Au point de vue législatif, dès 1898, une loi du 1^{er} mars avait tenté, par une réglementation du travail agricole, de remédier au mal naissant; mais cette loi, trop touffue en ses 80 articles, quoique intéressante en son principe³, ne fut pas même la panacée momentanée que l'on souhaitait.

1. Les revenus de plusieurs évêchés hongrois dépassent annuellement un demi-million.

2. Pour la plupart, clientes de la grande propriété.

3. Garantie offerte à certains établissements de crédit pour leurs avances sur gage permettant aux cultivateurs d'acquérir des parcelles du domaine de l'État.

Bref, d'année en année, au moment des moissons, les grèves agricoles augmentaient d'intensité dans la Hongrie centrale; et, pour parer aux graves éventualités résultant du défaut de main d'œuvre, le gouvernement se voyait obligé de créer artificiellement un afflux d'ouvriers slaves sur les points menacés; d'où un redoublement de rancunes et de désirs d'émancipation.

En même temps, dans les villes, avec le développement et l'apparition d'une industrie hongroise¹, le contact des travailleurs faisait naître les idées sociales; on discutait les besoins de chacun et de tous; les aspirations économiques entraînaient les aspirations politiques, et des recrues nouvelles s'organisaient pour conquérir premièrement des droits à la démocratie.

Ainsi, en l'espace de dix années, se réveillèrent peu à peu ces conceptions politiques que l'idée nationale avait forcées de sommeiller.

Désormais il y a dans le pays magyar deux courants bien distincts : l'un qui poursuit sa route, avec la puissance que lui donnent la tradition et les fiertés de la race, l'autre qui se fraye un chemin vers des réalités plus concrètes et plus sensibles à tous. Ces deux courants ont été accentués pendant la longue crise constitutionnelle de 1905-1906 par la Couronne elle-même qui les a utilisés remarquablement en fortifiant le second pour l'opposer au premier. Finiront-ils par se confondre l'un avec l'autre dans un seul élan vers un but élargi : ce serait la possibilité d'un avenir républicain; continueront-ils leur marche

1. Filatures, tissages, sucreries, raffineries.

divergente ou contradictoire sous l'impulsion d'en haut; ce deviendrait un triomphe de plus à l'actif de cette dynastie habsbourgeoise qui, si longtemps, sut victorieusement diviser pour régner, en même temps qu'une garantie nouvelle pour l'équilibre nécessaire peut-être de la monarchie autrichienne¹.

Quoi qu'il en soit, voyons les faits.

Depuis trente ans que les libéraux détenaient le pouvoir, jamais leur action n'avait heurté vraiment les idées royales; et cette union traditionnelle du souverain avec ses ministres, qu'ils s'appelassent Koloman Tisza, Wekerlé, Banffy ou de Széll, était un ciment du régime. Dans le Parlement, une majorité, toujours aussi compacte à chaque renouvellement, soutenait cette politique, et les oppositions, quel que fût leur programme, restaient trop faibles pour sembler une menace. Les élections de 1905, brusquement retournèrent la situation de fond en comble. Ces élections furent le résultat de certains événements politiques qu'il est bon de rappeler.

En 1900, le ministère de Széll, nouvellement constitué, avait rallié à lui tout à la fois les groupes d'extrême-gauche et le parti national du comte Apponyi. C'était l'accord parfait. Il dura deux ans. Au début de 1903, pour certaines petites raisons presque uniquement personnelles, le comte Apponyi le rompit et jeta sur la scène politique cette pomme

1. Dans le discours qu'il prononça à la Chambre des Députés, le 29 mai 1905, M. Hiéronymi, ministre démissionnaire du cabinet Tisza, démontra qu'en l'espace de douze années, le nombre des ouvriers hongrois avait passé du chiffre de 637.000 à celui de 1.600.000. Pendant ce temps, l'ensemble de la population ne s'est augmenté que de 25 %.

de discorde : la question de la langue du commandement. Une demande d'augmentation du contingent des recrues, faite par le gouvernement, fut le prétexte saisi. Le chef du parti national précisa aussitôt en « cinq points » son ancien programme militaire, exigeant spécialement que tous les commandements aux troupes hongroises de l'armée commune fussent donnés en langue magyare. C'était aller à l'encontre des volontés les plus avérées du Roi et risquer de scinder les forces de l'empire.

L'Extrême-gauche, lasse de son rôle passif, reprit position en face du ministère, aux côtés du comte Apponyi; pendant que le souverain, relevant le défi, affirmait hautement, dans son ordre du jour de Chlopy, « l'unité inébranlable de l'armée et de ses institutions ».

Alors la minorité commença un système d'obstruction qui arrêta à la fois le vote de la loi de recrutement et celui du budget de 1903.

Le cabinet de Széll, impuissant, s'était retiré; le ministère Khuen-Hedervary disparut à son tour; et l'on vit — signe des temps — le baron Banffy, oublieux de son passé loyaliste, constituer un « nouveau parti national » réclamant, celui-ci, la séparation économique d'avec l'Autriche, et s'allier à l'opposition.

Ainsi le Compromis de 1867, le fort d'arrêt politique de la dynastie en Hongrie, se trouvait investi de tous côtés par le nationalisme magyar.

Pourtant les libéraux, défenseurs de l'œuvre de Déak, semblaient avoir dans le pays des racines si profondes qu'ils devaient briser les attaques.

Étienne Tisza, fils de Koloman, jeune mais plein

de sang-froid, énergique remarquablement, mais habile aussi, honoré de la confiance et de l'amitié particulières du Roi, avait formé le nouveau ministère.

Après qu'il eut vainement tenté de parler raison aux obstructionnistes, il se décida pour la manière forte. Une « loi Daniel », revisant dans le sens de la rigueur le règlement intérieur de l'Assemblée, fut, sur l'initiative du gouvernement et avec le concours du Président de la Chambre, M. de Perczel, votée à l'improviste, le 18 novembre 1904. Furieuse, l'opposition y répondit par la mise à sac de la salle des délibérations; et, quand un rescrit royal vint, le 4 janvier 1905, dissoudre le Parlement, il était grand temps pour la dignité de la Hongrie que l'on coupât court à des séances scandaleuses. A ce moment, l'opposition unissait en son bloc d'attaque le parti de l'Indépendance, le parti Apponyi et le nouveau groupement Banffy, soit 125 députés, auxquels s'étaient joints 20 membres du parti catholique du peuple et 25 libéraux dissidents sous la conduite du comte Andrassy. 233 ministériels leur tenaient tête. Majorité très nette en somme. Pourtant le comte Tisza espérait mieux encore d'un appel au pays.

Les élections eurent donc lieu en janvier et février 1905.

Leur résultat fut l'écrasement du ministère stupéfait en même temps que la consécration éclatante du programme autonomiste de l'Extrême-gauche.

Les libéraux perdaient 74 sièges; le parti de l'Indépendance dans ses deux fractions: Kossuth et Ougron¹, dominait avec 168 mandats, y compris

1. Celle-ci la plus faible. Nuance confessionnelle antisémite.

ceux de la fusion Apponyi; le groupe Banffy comptait 13 membres; les dissidents libéraux du comte Jules Andrassy, 26; et le parti du peuple, 23¹. Symptôme significatif : le comte Jean Zichy avait donné sa démission de président de ce dernier groupement « pour ne pas prendre position contre le Roi ». Le vent soufflait donc carrément du côté de l'autonomie, c'est-à-dire de la lutte ouverte ou déguisée avec la dynastie. On avait prêté fort peu d'attention à l'entrée au Parlement de deux députés socialistes, malgré le mode d'élection; de même qu'à la fin du mois de novembre on ne s'était guère inquiété d'une réunion tenue au Tattersall de Budapesth, dans laquelle les groupes socialistes avaient refusé de se joindre à l'opposition et avaient fait acclamer par près de 10.000 voix un ordre du jour en faveur du suffrage universel. Là était aussi pourtant l'embryon d'événements proches et le signe d'orientation d'une politique nouvelle.

La première moitié de l'année 1905 fut remplie tout entière par des essais de formation d'un ministère investi de la confiance royale en même temps que viable parlementairement. C'était presque tenter la quadrature du cercle. Le Cabinet Tisza qui, devant le résultat des élections, avait démissionné, restait au pouvoir quoique démissionnaire, car la Couronne ne parvenait pas à lui trouver de remplaçant. Comment, en effet, choisir les membres d'un ministère au sein de la majorité, de la « *Coalition* », comme elle se nommait belliqueusement; alors que le Roi s'y heurtait à un programme pour lui inacceptable : la séparation

1. La majorité nouvelle allait s'augmenter, dans les mois qui suivirent, de nombreuses défections libérales.

douanière et la séparation militaire? On éprouva cependant un à un tous les terrains de transaction. François-Joseph, qui finissait par admettre l'idée de concessions au point de vue économique, ne voulait pas reculer d'un pouce quand il s'agissait de l'unité de l'armée; et, de son côté, la coalition restait orgueilleusement cantonnée dans l'intransigeance de ses revendications militaires.

Aussitôt après les élections, une entrevue émouvante, tant étaient menaçants les souvenirs et trouble l'heure présente, avait eu lieu. François-Joseph avait mandé près de lui François Kossuth, le fils du vieil ennemi de la dynastie, le chef incontesté de la majorité nouvelle. Le Roi voyait son puissant sujet pour la première fois. Apportait-il dans son poing fermé la paix ou la guerre? En tous cas, aucune solution de la crise n'avait succédé à cet entretien, et même le ton de la coalition avait semblé depuis hausser encore. Il fallait pourtant sortir de l'impasse.

La majorité prétendit délimiter dans une adresse à la Couronne le terrain sur lequel elle acceptait d'engager des pourparlers.

Cette sorte d'ultimatum, discuté à la Chambre durant les premiers jours de mai, combattu avec véhémence par le comte Tisza, maintenait presque intégralement les revendications séparatistes. Le Roi le repoussa sans hésiter; puis il y répondit par la formation d'un cabinet extra-parlementaire sous la direction du général Fejervary, simple ministère d'affaires courantes, qui cependant ne put être définitivement constitué qu'au milieu de juin, car, dans l'effervescence nationaliste du moment, tout homme

d'État hongrois, même libéral, répugnait à prêter la main à une politique dynastique d'autorité.

C'est alors que des symptômes graves se manifestèrent ouvertement. Dans le nord de l'Europe, la scission scandinave se précipitait, et l'opinion magyare en suivait les phases avec une attention passionnée, y découvrant de continuelles analogies avec la situation de la Hongrie. Même les restrictions que les organes les plus calmes apportaient à ce parallèle faisaient ressortir les traits communs; et le journal clérical *Alkotmany* imprimait cette conclusion d'un article modéré: « Plus importante qu'une alliance politique est la solidarité des peuples; plus puissante que l'armée, la conscience de la nation. Contre la nation, on ne saurait plus gouverner. Tôt ou tard, l'évolution nationale, si le pays fait preuve d'énergie et de vitalité, doit remporter la victoire. »

Le 21 juin, quand le Cabinet Fejervary se présenta pour la première fois devant la Chambre, il fut accueilli par le cri répété de « Vive la Norvège! »; une motion de méfiance, votée tumultueusement à la presque unanimité, le déclara anticonstitutionnel; et, lorsqu'eut été lu le rescrit royal ajournant le Parlement au 15 septembre, on rapporte que le Président Justh s'écria au milieu de l'émotion générale: « Que Dieu protège la Hongrie contre l'orage! »

Il y avait en effet dans l'air bien des grondements. A la fin de ce même jour, le parti de l'Indépendance se réunit pour organiser la résistance du pays. L'Europe crut dès lors que la Hongrie allait revivre l'année quarante-huit. D'un côté le Roi maintenait aux affaires le baron Fejervary; de l'autre, le Parlement refusait au gouvernement toute possibilité

d'action légale; dans chaque comitat du pays surexcité, on interrompait le paiement des impôts directs, on s'efforçait d'arrêter la levée des recrues; la Chambre de Commerce de Budapesth, où les libéraux régnèrent si longtemps sans partage, se laissait elle-même aller à la griserie générale et votait en juillet un ordre du jour réclamant la séparation économique des deux moitiés de la monarchie; bref, la coalition ne doutait plus qu'une force irrésistible d'opinion fût avec elle.

C'est à ce moment que le gouvernement royal, par une audacieuse manœuvre, s'appropriâ le programme démocratique et l'opposa tout à coup au nationalisme magyar. Dès les premiers jours de septembre, le Cabinet Fejervary offrit à la Hongrie le suffrage universel. Certains incidents récents soulignaient le caractère de la proposition. A Budapesth, le 13 août précédent, 50.000 socialistes avaient manifesté violemment en faveur du suffrage. Dans ce meeting du parti où 150 villes et communes étaient représentées, les citoyens Bokanyi, Goldner et Gerami exaltèrent contre la coalition « société de secours mutuels¹ » toutes les aspirations démocratiques. Puis d'autres réunions successives continuèrent la protestation tandis que les chefs de la majorité, Kossuth en tête, ne cessaient de répéter qu'une seule question devait dominer : la question nationale².

1. Expression lancée par la *Tribuna*, le journal roumain d'Arad.

2. « On peut constater à présent chez les autorités gouvernementales beaucoup d'indulgence à l'égard des socialistes. De là toutes ces réunions politiques qu'ils tiennent et qu'ils tiendront encore jusqu'au 15 septembre, date de réouverture

Ainsi les deux partis se rencontraient et se heurtaient.

Le 15 septembre, une manifestation socialiste eut lieu devant le Parlement. Le 23, le Roi convoqua à Vienne les cinq chefs de la coalition; François Kosuth, le comte Jules Andrassy, le comte Aladar Zichy, le baron Banffy et le comte Apponyi.

Ici se place une journée mémorable, mais obscure encore quant à sa cause directe. Ces hommes politiques, mandés par leur souverain, furent traités par lui avec une dureté sans exemple. François-Joseph, à dessein, ne s'exprima qu'en allemand durant toute l'audience, et il la termina au bout de cinq minutes à peine sans avoir autorisé les Magyars à placer un seul mot.

L'ultimatum, cette fois, venait du Roi. La coalition ne prendrait le pouvoir qu'aux conditions suivantes : abandon des revendications pour la langue du commandement; *statu quo* en ce qui touche la représentation de l'empire à l'étranger; révision des questions économiques sur la base des lois de 1867, non pas de façon unilatérale entre la Couronne et la nation hongroise, mais par voie de compromis entre les deux États; vote immédiat du budget, de la loi de recrutement, des augmentations des crédits militaires approuvés par les dernières délégations, enfin des traités de commerce.

« du Parlement. Ils y attaquent véhémentement l'opposition
« coalisée qui leur avait promis l'introduction du suffrage uni-
« versel et qui ne s'occupe plus que de l'introduction du hongrois
« dans le commandement de la partie hongroise de l'armée
« commune. » (De Bertha, *Revue diplomatique*, 3 septembre
1905.)

A leur retour à Pesth, les députés humiliés furent l'objet d'ovations enthousiastes; la foule voulait dételier leurs voitures et les trainer elle-même; durant le trajet jusqu'au club de l'Indépendance, s'élevèrent, sans que les chefs de la coalition fissent rien pour les arrêter, ces cris : « A bas la dynastie! vive la République! vive la Révolution! » Et François Kossuth prit à témoin le peuple en déclarant que la Hongrie « ne permettrait pas qu'on lui mît une camisole de force ». Or, le lendemain de ce même jour, devant le club de l'Indépendance où plus de 10.000 personnes acclamaient encore la coalition, une autre note retentit. Des groupes socialistes s'étaient formés; ils entonnèrent la *Marseillaise* et répondirent aux « eljen¹ » kossuthistes : « Nous n'avons que faire « de la langue du commandement, nous voulons le « suffrage universel. » Alors des bagarres furieuses commencèrent et désormais, presque journellement, se poursuivirent entre nationalistes et démocrates.

Étrange renversement de l'ordre habituel des choses : tandis que la caste aristocratique laissait acclamer la République par ses fidèles, le trône semblait s'appuyer sur les masses ouvrières les plus avancées d'opinions².

Ce fut pourtant à la fin d'octobre seulement que le baron Fejervary développa son programme³ d'une

1. Vivats.

2. Voir *Corriere della Sera*, numéro du 6 octobre 1905, article de François Kossuth; et *Le Figaro*, numéro du 14 octobre, dans lequel ce même Kossuth écrit : « Lorsqu'on perdit l'espoir « en haut lieu de faire fléchir la volonté nationale, le gouverne- « ment du Roi fit cause commune avec les socialistes anarchistes. »

3. Devant les délégués de la deuxième circonscription électorale de Budapesth.

manière officielle. Dans ce programme, il inscrivait en première ligne le suffrage universel direct et secret. Le droit de vote serait donné à tous les sujets hongrois du sexe masculin, âgés de 24 ans au moins, sachant lire et écrire. Il s'exercerait non plus oralement, mais au moyen d'un bulletin; non plus au chef-lieu, souvent trop éloigné, mais dans chaque commune. Puis venaient les articles promettant l'instruction primaire gratuite, un impôt progressif sur le revenu, l'établissement, à partir de 1917, d'un territoire douanier indépendant, la conversion des dettes hypothécaires grevant les petites propriétés foncières, l'acquisition par le gouvernement de terres qu'il morcellerait ensuite pour les vendre aux cultivateurs, enfin une législation ouvrière destinée à remédier, par un système d'assurances obligatoires, aux conséquences de l'invalidité et des accidents de travail. Mais sur la question militaire, sauf en quelques points de détail tels que la transformation des insignes militaires pour les troupes hongroises, le gouvernement demeurait intransigeant.

Une levée de boucliers dans les rangs de la coalition répondit à ce programme. Meetings, campagne de presse, contre-manifeste à la nation, rien ne manqua; et, le 5 novembre notamment, une réunion significative se tint à Mako, ville très magyare de la Hongrie centrale. Là, le comte Apponyi se fit le porte-parole de la coalition. Il affirma, en un discours vibrant comme à son habitude, que le programme gouvernemental n'était qu'un « bluff », une tentative grossière pour arracher au peuple l'argent nécessaire au militarisme et au centralisme monarchiques; car la véritable pensée du baron Fejervary ne tendait

qu'à un but : enterrer l'indépendance hongroise et rétablir l'absolutisme.

Après le comte Apponyi, M. Justh, le Président de la Chambre, prit la parole à son tour; et il termina sa harangue par le serment solennel de n'avoir nul repos tant que le gouvernement ne serait pas renversé.

Pendant ce temps, à Szegedin, le baron Banffy répétait en parlant des aspirations nationales : « Celles-ci avant tout. »

Les libéraux eux-mêmes avaient accueilli avec froideur les idées du baron Fejervary et de M. de Kristoffy¹. Leurs journaux, le *Pester Lloyd*, l'*Az Ujzag*, le *Neues Pester Journal*, tout en reconnaissant que le programme gouvernemental témoignait des meilleures intentions, le déclaraient impraticable.

Quant au comte Tisza, ennemi juré du suffrage universel², il avait convoqué une réunion extra-parlementaire des députés libéraux dans laquelle il avait fait voter par les 84 membres présents³ une motion en désapprouvant le principe.

Cependant, le premier moment d'effervescence passé, la coalition se sentit touchée; et, malgré elle, elle le montra. A la fin de novembre 1905, se forma dans son sein un nouveau parti dont le but était de rassembler tous les éléments fidèles aux grandes

1. Le ministre de l'Intérieur auteur du projet de loi relatif au suffrage universel.

2. *Az Ujzag*, numéro du 7 octobre, article du comte Tisza dans lequel celui-ci déclare que par le suffrage universel les « classes historiques » et « l'intelligence » seraient dépossédées; ce qu'il ne peut admettre.

3. Sur cent dix que comptait encore le parti.

lignes du Compromis de 1867 et de faciliter ainsi une solution définitive de la crise. Ce parti naquit de la fusion des deux groupements libéraux dissidents, les anciens avec le comte Andrassy, les jeunes avec M. Nagy; il réunit une cinquantaine de membres et prit le nom de « Parti constitutionnel ». Or, comme le comte Andrassy, son inspirateur et son chef, partageait l'hostilité du comte Tisza contre le suffrage universel, on pouvait en conclure logiquement que c'était dans le but d'éviter la réforme électorale qu'il allait pousser à la conciliation avec la Couronne.

En sens inverse, certains kossuthistes commençaient, sous la pression des faits, à rappeler ouvertement les articles démocratiques de leur programme d'antan; et François Kossuth, prévoyant la force d'un mouvement d'opinion, se réservait d'y céder à l'occasion, ainsi qu'en témoigna cette déclaration signée de lui dans le *Budapesti-Hirlap*¹ : « Je tiens en « principe pour une absurdité que l'adresse de la coalition soit considérée comme aussi immuable que « les dix commandements auxquels on ne doit pas « toucher quoi qu'il puisse arriver. »

Il devenait en effet prudent de réserver l'avenir; car les manifestations en faveur de la réforme électorale se multipliaient. Le 5 novembre, à Budapesth, c'est un meeting de 15.000 ouvriers; on y vote d'enthousiasme une motion décidant que le peuple hongrois doit persévérer sans défaillance dans sa lutte pour conquérir le suffrage universel. Après le meeting, deux à trois mille assistants remontent l'avenue Andrassy et vont manifester sous les fenêtres

1. *Budapesti-Hirlap*, numéro du 3 décembre 1905.

du club des catholiques démocrates alliés à la coalition. Le 11 novembre, étudiants nationalistes et étudiants socialistes en viennent aux mains dans la rue. Le 13, nouvelles rixes à l'occasion d'une réunion organisée par M. Wassiecs, député de Fünfkirchen, et par le comte Apponyi; la troupe est obligée d'intervenir, plusieurs personnes sont blessées. Au commencement de décembre, les typographes se mettent en grève, et ils décident d'empêcher la publication de tous les journaux de la coalition hostiles au suffrage universel. Les démonstrations violentes donnent lieu, le 5 décembre, à des conflits sanglants. Un millier de grévistes, après s'être réunis, le soir de ce jour, en face des locaux du journal socialiste *Nepszava*, se rendent en chantant la *Marseillaise* devant la rédaction du *Budapesti-Hirlap*, organe de Kossuth; avec des barres de fer, ils tentent d'en briser les portes et les fenêtres; bientôt des coups de revolver sont échangés de part et d'autre, et la bagarre devient une véritable bataille que la police ne réussit à rompre qu'à grand'peine. Devant le *Magyarország* et le *Pesti-Hirlap*, tous deux journaux de la majorité, des scènes identiques se reproduisent; si bien que, tout en accusant le gouvernement de fomenter ces mouvements, certains des membres influents de la coalition commencent à penser qu'il leur faut désormais en tenir compte.

Pendant ce temps, dans les comitats, l'autre courant entraîne à d'autres excès les populations surexcitées.

Depuis le mois d'octobre, le gouvernement avait jugé bon de destituer un certain nombre de hauts fonctionnaires, hommes-liges de la coalition en pro-

vince où ils entretenaient l'agitation nationaliste. Obergespans et vice-gespans, tous les récalcitrants, devaient être remplacés peu à peu par des créatures du ministère. Or, ce fut au fur et à mesure de l'installation officielle de ces nouveaux préfets ou sous-préfets que des incidents, d'une violence parfois inouïe, se produisirent. A Klausenbourg, à Kaschau, à Zemplin, il fallut déjà faire intervenir la troupe; mais à Debreczin les manifestations prirent un tel caractère de sauvagerie que l'opinion européenne en fut indignée et que les chefs de la coalition eux-mêmes durent réprover tant de brutalité. Le nouvel obergespan de Debreczin, M. Kovacs, venait à peine d'arriver dans la ville lorsqu'il fut enlevé par une foule furieuse. On le renversa, on le roua de coups; puis, après l'avoir étendu sans connaissance sur un corbillard, on promena dans les rues son corps inerte en continuant de l'injurier et de le frapper. A Unghvar, quelques jours plus tard, ensuite à Nagy-Karoly et à Chemnitz, des scènes presque semblables eurent lieu.

Où tout cela s'arrêterait-il? Les instigateurs du mouvement nationaliste risquaient fort de n'en pouvoir rester les maîtres; au milieu de l'anarchie croissante, le commerce et l'industrie s'anémiaient et gémissaient¹; quatre prorogations successives² de la

1. Le 15 février, le baron Fejervary reçut une députation de paysans, de commerçants et de petits industriels des différentes parties de la Hongrie qui lui firent cette déclaration : « Nous ne sommes pas venus pour parler politique, mais pour affirmer que si la crise n'est pas promptement résolue, l'agriculture et surtout le commerce et l'industrie seront ruinés. »

2. Le 11 juin, le 15 septembre, le 10 octobre et le 19 décembre 1905.

Chambre par rescrits royaux, malgré les protestations unanimes des groupes, puis la dissolution du 19 février 1906, enlevaient à la résistance son point d'appui constitutionnel; et, devant les coalisés, ce dilemme se posait en définitive : révolution ou concessions

Ce fut ce dernier parti qu'adopta la coalition après quelques soubresauts durant les mois de février et de mars 1906. L'un de ses chefs, le baron Banffy, qui passe pour « n'avoir point le goût des causes perdues », lui avait le premier montré la voie : dès les premiers jours de mars, il faisait défection en prônant le suffrage universel.

Le vice-président du parti catholique du peuple, Étienne Rakowsky, un fervent d'hier, venait, par une lettre ouverte à ses électeurs, de reprocher à la majorité une intransigeance qui aggravait la crise sans aboutir à rien.

M. Carl Oetvoes, du parti de l'Indépendance, annonçait à son chef qu'il abandonnait désormais les coalisés.

D'autres défections étaient à l'horizon¹. Aussi, le 5 avril, le comité directeur de la coalition adopta-t-il la résolution conciliatrice que François Kossuth lui proposa après l'avoir auparavant fait voter au club de l'Indépendance. Par elle la majorité acceptait « d'ajourner les revendications militaires »; et

1. Au début d'avril, en manière d'opposition à l'association aristocratique et nationaliste de « La Tulipe » il se forma une union qui prit pour emblème une « branche d'olivier ». La nouvelle association se recruta dans les rangs de la classe bourgeoise, jusqu'alors satellite de la noblesse. Son but était de pousser à la solution de la crise en faisant remettre à plus tard la question de l'armée nationale.

elle se mettait à la disposition du Roi pour la constitution d'un cabinet. Trois jours plus tard, le ministère Wekerlé prêtait serment entre les mains de François-Joseph; sauf le baron Banffy, tous les chefs de la coalition en faisaient partie.

L'accord est donc intervenu, la crise est dénouée, une situation obscure et dangereusement ambiguë s'éclaircit et la légalité reprend ses droits. Si, au premier abord, il semble qu'il y ait un vainqueur : le Roi; des vaincus : les coalisés; la Couronne achète ces apparences par des réalités très profitables à la cause magyare, et la coalition recueille de la lutte non pas tout, il est vrai, mais du moins beaucoup.

Les aspirations économiques que Kossuth, à la fin, proclamait les seules essentielles, reçoivent des satisfactions actuelles et seront complètement réalisées en 1917. Tout en mettant de côté la question de la langue du commandement, on introduit dans les régiments hongrois nombre de mesures destinées à les magyariser davantage. Le suffrage universel, inscrit au programme ministériel, est accompagné de prudents correctifs. Enfin le gouvernement accepté par le Roi pour diriger la politique nouvelle se compose précisément des principaux d'entre les coalisés.

D'où vient donc ce ton de rancune qui, dès les premiers jours, perce dans les paroles de certains ministres hongrois? A son retour de Vienne, après la

1. A la veille même de la conciliation, le 13 mars, le *Budapesti-Hirlap* annonçait que tous les officiers hongrois en activité avaient été invités à signer une déclaration dans laquelle ils s'engageaient sur l'honneur à rester fidèles au monarque, même dans le cas où la crise hongroise prendrait des proportions plus grandes encore.

prestation du serment, François Kossuth déclare nettement aux députations accourues à sa rencontre que « ce n'est qu'un armistice qui vient d'être conclu »; que « son fauteuil ministériel devra s'adapter à sa personne et non lui à son fauteuil »; que d'ailleurs « il n'oubliera pas ce que lui imposent son passé et son nom ». Et le comte Apponyi s'écrie dans son langage imagé : « Si j'ai transformé l'acier de mon épée en « instrument de travail, mon épée ne cessera pourtant « pas d'être en acier. » Ces menaces ne peuvent viser une situation inconstitutionnelle désormais dénouée : elles ne s'adressent plus à un ministère Fejervary; alors vers qui portent-elles? Révèlent-elles donc des arrière-pensées et des espoirs déçus? Est-ce l'union personnelle qu'on voulait en somme; était-ce plus encore?

Au fort de la crise, parut, dans la *Revue Bleue* du 8 juillet 1905, un article signé de François Kossuth où l'on pouvait lire ces phrases : « Le Roi se refuse « à faire justice au sentiment national. Roi et nation « se sont raidis chacun de leur côté, et il est à craindre « que la Constitution ne soit immolée à cette lutte « dans laquelle le Roi semble oublier que les rois « sont faits pour les nations et non les nations pour « les rois : car il n'y a pas de rois sans royaumes, « mais il y a bien des nations sans rois. »

C'est le moment où l'on crie : « Vive la Norvège! » et où les journaux de la coalition, le *Budapesti Hirlep* en tête, s'occupent avec passion de la dissolution de l'union scandinave, prétendant, il est vrai, repousser toute analogie, mais en même temps tâtant l'opinion¹.

1. Un Magyar bien connu dans le monde des lettres et très instruit des choses de son pays nous disait alors textuellement :

Le 6 octobre, le *Corriere della Sera*¹ publie un nouvel article de Kossuth dans lequel le chef du parti de l'Indépendance écrit à propos de la nationalisation de l'armée hongroise : « C'est une question non seulement de respect aux lois, mais aussi de sentiment national; et désormais elle est devenue question de droit constitutionnel en opposition au droit divin du souverain qui n'a jamais été admis par les lois hongroises. » Le ton général de l'article reste ambigu, sans monter au diapason de celui du 8 juillet. C'est peut-être que, dans l'intervalle, l'agitation socialiste a fait son apparition. Puis le suffrage universel est jeté dans la balance; et, le 16 décembre, à la fin d'une interview remarquable, un rédacteur au « *Temps* »² reçoit, de la bouche même de Kossuth, cette affirmation qui scelle l'entretien : « Nous regrettons que le gouvernement actuel mette aussi souvent en présence de la nation et le nom du Roi et la dignité de la Couronne, ce qui est contraire aux lois constitutionnelles et au sentiment dynastique très fort en Hongrie. Nous le regrettons, parce que nous sommes des monarchistes. » En même temps, le comte Apponyi déclare, au cours d'une entrevue semblable : « L'erreur fondamentale est de croire que nos revendications tendent à la dissolution de la monarchie austro-hongroise, à une sépa-

« Ce sont les aristocrates qui ont fomenté le mouvement actuel.
« Ils croient qu'ils peuvent reconquérir en fait de popularité le terrain qu'ils possédaient quand on était opprimé en Hongrie par les hommes d'État autrichiens. La trop grande popularité de François-Joseph leur porte ombrage. En haine de cette popularité, ils sont capables de tout. »

1. Journal de Milan.

2. M. René Henry.

« ration complète de la Hongrie et de l'Autriche à
 « l'instar de celle de la Norvège et de la Suède. Rien
 « n'est plus faux. Personne, dans la majorité actuelle,
 « n'a pareille intention. » Et le comte Tisza nous écrit
 alors à nous-même cette phrase pleine d'ironique
 philosophie : « Les membres de la coalition préfèrent
 « à coup sûr devenir ministres de Sa Majesté plutôt
 « que de renverser son trône. » Trois mois plus tard,
 le baron Banffy, annonçant par une lettre à François
 Kossuth qu'il se séparait de la majorité, donnait,
 entre autres raisons, celle-ci : « La coalition a pour
 « but de supprimer le régime dualiste et de lui substi-
 « tuer une union personnelle avec l'Autriche. A mon
 « avis, cette substitution ne saurait s'opérer pacifi-
 « quement, et elle entraînerait d'ailleurs la dispari-
 « tion de l'Autriche du nombre des grandes puis-
 « sances. »

Que de cloches, que de sons ! Craint-on les mots ?
 Redoute-t-on les faits ? Cède-t-on au présent en vue
 de l'avenir ? Ou bien, tout simplement, sait-on uti-
 liser à l'occasion certains épouvantails pour obtenir
 un maximum d'effet, quitte à les remplacer ensuite
 au magasin d'accessoires ?

Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher de
 s'étonner et de réfléchir quand on lit, le 27 octobre
 1906¹, dans l'organe même de François Kossuth,
 ministre de Sa Majesté, ces lignes signées de lui : « La
 « cause de la Hongrie indépendante des Habsbourgs
 « a deux fois été vaincue. Après la première fois, la
 « peste est venue décimer le pays ; après la seconde,
 « ce fut le bourreau ; après toutes deux nous est

1. A l'occasion des fêtes de Rakoczy.

« restée la lutte constitutionnelle. *Manebant vesti-*
« *giæ moriendæ libertatis.* — La liberté mourante
« fête sa renaissance, et une génération passe à
« l'autre le devoir de combattre, de remporter le
« prix pour lequel sont morts nos aïeux et ont
« souffert François Rakoczy et Louis Kossuth. »

Cependant le parti de l'Indépendance va demeurer trois ans au pouvoir et l'expérience de ces trois années lui sera fatale.

Sans parvenir à réaliser aucun article de son programme, il s'épuisera dans des tentatives vaines. La pression de forces dont ils ne soupçonnaient pas l'étendue, obligera les chefs du parti à laisser fléchir leurs théories d'antan, et, au sein des groupes, la division s'ensuivra à tel point qu'en définitive la Couronne aura reconquis presque tout entière l'opinion hongroise. Mais il est bon de voir rapidement les faits.

A peine les bases d'un compromis ont-elles été admises que le ministère hongrois issu de la coalition prétend affirmer sa puissance et l'orientation de ses vues par le dépôt d'un projet de loi dit « des garanties constitutionnelles ».

Les garanties dont il s'agit ne semblent rien moins que des sûretés prises contre la Couronne, dans la perspective de luttes ultérieures. En cas de conflit avec le trône, les comitats autonomes devront en appeler non plus à la Chambre des députés, toujours sous le coup d'une dissolution possible, mais à la Haute Cour administrative. Ainsi restera assurée aux assemblées locales la permanence d'un recours, d'autant plus que l'institution des commissaires investis par le gouvernement d'un pouvoir discrétionnaire sera désormais abolie.

Ce projet, déposé dans les premiers mois de 1907 par le comte Andrassy, ministre de l'Intérieur, l'un des membres les plus modérés pourtant du cabinet Wekerlé, se heurta au veto du souverain¹. Puis les démarches et pourparlers sur ce chapitre furent bientôt effacés par les démarches et pourparlers relatifs à la rédaction définitive ainsi qu'au vote du Compromis annoncé l'année précédente.

C'est d'abord la question de la quote-part de la Hongrie dans les dépenses de la monarchie qui soulève un débat irritant; les Hongrois s'en tenant à leur contribution originaire de 34, 40 %, et l'Autriche prétendant porter cette quotité à 37 %, avec nombreuses raisons à l'appui. Enfin, au début d'octobre, on transige sur le chiffre de 36 %; mais, comme compensation, la rente hongroise obtient une exemption d'impôt en Autriche. Pourtant ce point spécial n'apparaît au fond que comme un motif d'escarmouches; la lutte va désormais se poursuivre sans répit sur la question de la Banque, l'un des articles importants du programme de l'Indépendance. Au lieu du maintien de la Banque austro-hongroise, dont le privilège expire à la fin de 1910, les Magyars réclament la création d'une Banque purement nationale comme prolégomène nécessaire de l'indépendance économique de la Hongrie.

En vain certains modérés, M. Wekerlé en tête, font-ils remarquer qu'un si brusque changement peut entraîner sinon la chute, tout au moins une diminution du crédit hongrois, la majorité des nationaux magyars refuse d'ajourner cette revendication. On

1. Le projet ne pourra plus être présenté qu'à la fin de l'année et grandement allégé.

finit néanmoins par voter tant bien que mal en Hongrie et en Autriche le texte d'un Compromis valable jusqu'en 1917; mais les ultras du parti de l'Indépendance, dirigés par le comte Batthyany et le député Hollo, qui n'ont pu réussir à empêcher l'adoption du Compromis, annoncent dès ce moment leur formation en un nouveau parti « Louis Kossuth » résolu, celui-là, à poursuivre sans faiblesse la séparation complète d'avec l'Autriche. Cependant, au début de 1908, une commission parlementaire est nommée pour préparer une solution à la question de la Banque. Les partisans d'une Banque hongroise autonome y forment la majorité. Le comte Batthyany en est élu président et M. Hollo rapporteur. Même on se répète dans les milieux politiques et financiers que, parmi les ministres aussi, le désaccord existe sur la question : Kossuth soutenant l'idée d'autonomie; Wekerlé, Apponyi et Andrassy défendant la cause de la Banque dualiste. M. Justh, le président de la Chambre, appuie ouvertement les avancés.

Quant à l'organisation du suffrage universel, condition primordiale pourtant de l'accord de 1900 entre le souverain et la coalition, la majorité s'efforce d'en retarder indéfiniment l'échéance en poussant au premier plan les seules questions nationales. Mais l'Empereur-Roi, lassé par ce manque de parole persistant, finit par refuser d'examiner tout projet destiné à masquer celui qui lui tient si fort au cœur; et comme, d'autre part, les socialistes manifestent depuis plusieurs mois en nombre significatif¹, il faut

1. Au Congrès socialiste d'Autriche, en octobre 1907, le chef des socialistes hongrois, M. Tésarz a dénoncé les tendances réactionnaires et anti-démocratiques du parti de l'Indépendance.

s'exécuter. Le ministre Andrassy met alors sur pied, en septembre 1908, un projet de réforme électorale basée sur un suffrage universel mitigé par le vote plural. Ce projet se heurte dès l'abord à un triple courant d'hostilité : l'organe des socialistes, le *Nepszava*, l'attaque dès qu'il en a connaissance; à la Chambre, le groupe Hollo s'en déclare bientôt l'adversaire, et les représentants des nationalités se préparent à le combattre.

Pourtant la réforme doit porter le nombre des électeurs de un à quatre millions; mais l'inscription du vote plural semble, au point de vue démocratique, annihiler bien des concessions, et la division des circonscriptions, organisée par le comte Andrassy, tend visiblement à assurer dans le Parlement la prépondérance à l'élément magyar. On est loin, en somme, du suffrage universel pur et simple que la majorité des députés avait, de gré ou de force, inscrit dans son programme électoral, ainsi que le constate en novembre le modéré *Pester Lloyd* lui-même. Aussi, le 6 décembre, le parti socialiste tient-il à Budapesth une conférence plénière où l'on prend à l'unanimité la résolution d'organiser une grève générale en guise de protestation contre la réforme électorale.

Est-ce la prévision de ne pouvoir aboutir à un résultat parlementaire à raison des trop nombreuses divergences d'opinion sur la réforme Andrassy, est-ce plutôt le désir, volontairement dissimulé durant quelques semaines, d'un retour au programme de l'Indépendance qui se fait jour à nouveau, toujours est-il que le gouvernement rejette bientôt dans l'ombre le projet électoral pour remettre en avant la question de la Banque autonome. Mais là encore,

on se heurte, malgré tous pourparlers, malgré toutes tentatives de négociations, à de profondes divergences de vues au sein de la majorité, au sein même du ministère. Que faire? Un moment, en manière de diversion, le gouvernement songe à obtenir de Vienne quelques concessions militaires touchant les insignes et la langue du commandement. Efforts perdus. On flotte quelque temps de ci, de là, sans plus conserver désormais une ligne de conduite arrêtée; puis on en revient décidément à la Banque. Une commission, nommée à l'effet de déposer un rapport sur la question, a conclu, le 2 mars 1909, par la bouche du député Hollo, à la création d'une Banque hongroise absolument indépendante. Mais le ministre, de son côté, sous la pression du modérantisme de MM. Wekerlé et Andrassy, a déposé un projet mitigé destiné à maintenir un lien entre une Banque purement hongroise et une Banque purement autrichienne. Devant les conclusions de la Commission, il comprend l'échec fatal de sa combinaison et il démissionne. De premières négociations s'ouvrent pour la solution de la crise, durant lesquelles M. Justh, le Président de la Chambre et l'un des membres influents du parti de l'Indépendance, déclare à qui veut l'entendre que tout ministère s'affirmant partisan de la prolongation du privilège de la Banque austro-hongroise « sera chassé le jour même¹ ».

Quant à l'Empereur-Roi, il se refuse à admettre la possibilité présente d'une Banque hongroise autonome.

Le 26 avril, à la Chambre, la salle est comble et les tribunes bondées. L'entrée du président Justh, suivie

1. 23 avril 1909.

de celle de François Kossuth, est accueillie par des acclamations enthousiastes parmi lesquelles on entend retentir ce cri : « A bas l'Empereur ! ». Puis le premier ministre Wekerlé communique au Parlement la démission du gouvernement, et Kossuth explique l'aventure en soulignant les divergences de vues existant au sein du cabinet.

Ainsi donc, antagonisme dans le ministère, fissures profondes dans la coalition, dans le parti de l'Indépendance lui-même, faillite du Compromis dont l'article primordial visait l'institution du suffrage universel à brève échéance, opposition caractéristique au souverain : tel était, au commencement de mai 1909, le bilan de la situation créée par le triomphe électoral des partisans de Kossuth.

Dès lors le provisoire va, durant de longs mois, se greffer péniblement sur le provisoire. Ce seront les pourparlers des chefs de la coalition avec le souverain, les tentatives infructueuses de constitution d'un ministère, les négociations des hommes politiques entre eux, le relâchement d'une partie de leur programme par quelques-uns et, en opposition, l'intransigeance affectée par d'autres. Kossuth confère avec François-Joseph, il semble plusieurs fois sur le point d'être appelé à la tête des affaires; mais les avancés de l'Indépendance s'inquiètent de voir leur chef sur la voie des compromissions et ils le lui font sentir. Les réactions succèdent aux tentatives d'action. Même on entend, au début d'août, un sous-secrétaire d'État hongrois, M. Sterenyi, s'écrier, en parlant de l'Autriche, aux applaudissements de ses auditeurs¹ :

1. Discours à Brasso, 1^{er} août 1909.

« Sa politique étroite et hostile nous cause de graves
« dommages; mais elle en causera encore davantage
« à l'ensemble de la monarchie, car elle aura pour
« conséquence que les deux États qui composent
« cette monarchie s'éloigneront de plus en plus l'un
« de l'autre. »

Ce n'était certes pas là un langage apte à aider à une solution de la crise. Aussi M. Wekerlé continua-t-il, durant plusieurs mois, à demeurer provisoirement aux affaires sur la demande du souverain. Le 28 septembre, néanmoins, à la rentrée des Chambres, le cabinet réitère sa démission. Kossuth va-t-il enfin pouvoir constituer le ministère attendu? Ne vient-il pas d'ajouter à son programme, comme rançon de l'indépendance économique qu'il réclame, la réforme électorale basée sur le suffrage universel¹? Mais le suffrage de Kossuth se rapproche du système Andrassy, et voici que, par une volte-face étonnante, les avancés du parti de l'Indépendance, avec M. Justh, réclament maintenant le suffrage universel pur et simple. C'est bien un nouveau groupement qui s'affirme. Pour réaliser le vieux programme d'autonomie, jadis monopole aristocratique, on veut tenter désormais de s'appuyer sur les masses; on a vu quelle arme puissante la promesse du suffrage universel avait donnée au monarque et on prétend lui arracher cette arme. Pendant ce temps, les socialistes, dont l'action devient de plus en plus précise, ne cessent de manifester un peu partout, en des bagarres parfois sanglantes, contre ce parti de l'Indépendance qu'ils considèrent comme l'ennemi des revendications démocratiques. En

1. Chambre des Députés, discours du 28 septembre 1909.

novembre, la scission se fait plus nette; François Kossuth déclare qu'il ne cesse pas de travailler à la réalisation de ses principes, mais que lorsqu'un obstacle insurmontable se présente — en l'espèce, la volonté du souverain, — sans chercher à « donner de la tête contre le mur », il préfère tourner l'obstacle. Ce même jour, le 7 novembre, dans une réunion à Mako, le président Justh affirme au contraire son intransigeance de forme comme de fond. Lui et ses amis réclament la création d'une Banque d'État hongroise pour le 1^{er} janvier 1911, la séparation douanière d'avec l'Autriche pour le 1^{er} janvier 1917, et l'introduction, non du vote plural, mais du suffrage universel absolu. C'est un démenti donné à la temporisation. Quatre jours après, au cours d'une réunion extraordinaire, le parti de l'Indépendance consomme sa scission en rejetant par 120 voix contre 74 la motion opportuniste de François Kossuth. Celui-ci aussitôt quitte la salle, suivi de ses partisans, pour aller dans un autre local procéder à la constitution d'un nouveau « parti Kossuthiste ».

Le temps se passe; au sein des partis on oublie de plus en plus les principes pour ne songer qu'aux rancunes et aux ambitions; il faut en finir. Le souverain, qui a vu se poursuivre la désagrégation de cette coalition, jadis redoutable, semblait-il, même pour le trône, comprend, par une de ces intuitions si remarquables chez lui, qu'il est devenu le maître absolu de l'heure et il constitue en janvier 1910, sous la présidence du comte Khuen-Hedervary, un ministère extra-parlementaire. En vain la Chambre hongroise vote une motion de défiance contre le nouveau cabinet; celui-ci dissout la Chambre; puis il fait appel au

pays. Sous son égide, un parti gouvernemental se constitue et prend le nom de parti du « *Travail national* », étiquette qui stigmatise l'inertie des dernières années. Là réapparaît le comte Tisza avec ses libéraux; le comte Andrassy et les constitutionnels s'y rallient; les modérés des autres groupes en forment l'appoint. Son programme comporte comme base essentielle « le rétablissement et l'entretien soigneux de l'harmonie entre la nation et le souverain »; puis, comme instrument d'action, un suffrage universel sans vote plural, mais capable de sauvegarder « l'influence légitime des classes instruites et le caractère national de l'État hongrois ».

Les élections ont lieu le 1^{er} juin 1910. L'ancien parti de l'Indépendance va au combat désuni, hostile en ses deux fractions; les manifestes du groupe Justh sont d'une violence inouïe; quant au groupe Kossuth, il hésite désormais même sur ses principes qu'il qualifie maintenant de « programme idéal ». Néanmoins Kossuthistes ou ultras se proclament pleins de confiance dans l'issue du scrutin et dans le triomphe des idées autonomistes. Illusions bientôt lourdement mises à bas; ce n'est pas la victoire, mais l'écrasement des groupes de l'Indépendance que les élections consacrent.

Sur 413 mandats, le parti gouvernemental en emporte haut la main 257; le groupe Kossuth perd plus de 50 sièges; le groupe Justh, plus de 80; tel s'achève l'événement que le *Pester Lloyd* qualifie à bon droit de « tremblement de terre politique ». — Une fois de plus, le trône, seul intact, a prouvé la solidité de ses bases profondes.

*
* *

La Hongrie détachée des Habsbourgs et rendue seule à ses propres destinées semble pourtant demeurer le rêve d'esprits par ailleurs positifs. Mais tandis que le socialisme menace la caste toujours dominante, devant la race magyare elle-même se dresse le péril ou, si l'on veut, la question des nationalités.

Dans ce royaume de Hongrie rempli de si étranges contradictions, les souvenirs de la féodalité ne régissent pas seulement les classes, ils commandent aussi les rapports des races vassales soumises à une race suzeraine. Or celle-ci étant moins nombreuse que l'ensemble des autres, il en résulte pour elle la nécessité de maintenir une sorte d'équilibre. En 1900, un recensement officiel, par conséquent non suspect au point de vue magyar, a donné la statistique suivante : 19.254.000 individus habitant le royaume parmi lesquels 8.762.000 Magyars et 10.512.000 non-Magyars; ces derniers divisés comme il suit : 2.135.000 Allemands, 1.678.570 Croates, 1.052.180 Serbes, 2.019.000 Slovaques, 429.000 Ruthènes et 2.779.000 Roumains.

Nous n'avons ici que peu de chose à dire des Allemands de Hongrie éparpillés sur toute la surface du pays; ils ne possèdent ni ne cherchent aucune individualité politique, sauf en Transylvanie où ils forment un bloc de 200.000 Saxons fidèles aux Magyars.

Les Croates, les Serbes, les Slovaques et les Ruthènes se sont éveillés les uns et les autres, plus ou

moins tôt, plus ou moins nettement, à la conception nationale.

La Croatie, royaume historique, lié depuis une époque très reculée à la couronne de saint Étienne par une succession de pactes garants de son autonomie, est la seule privilégiée d'entre les régions non magyares.

Un Compromis de 1868¹, spécial à elle et à la Hongrie, lui conserve sa diète ainsi que son administration autonome et lui donne au Parlement hongrois, pour la discussion des affaires communes, une représentation de quarante députés².

Tout autre est la situation des Serbes, des Slovaques et des Ruthènes.

Voisins des Croates, leurs frères de langue sinon de religion, car les Croates sont catholiques, les Serbes de Hongrie n'ont pu obtenir une position privilégiée : voisins du royaume de Serbie, ils s'ouvrent à toutes les aspirations que suscite en eux la vue des Serbes indépendants.

Du Slovaque le Magyar a dit longtemps : « *Tot ember nem ember.* » — Cet homme n'est pas un homme »; — et il l'a traité en conséquence. Le territoire slovaque, au nord-ouest de la Hongrie, demeure pauvre par suite de l'indifférence du gouvernement³; mais ses habitants commencent à se grouper politiquement. Aux élections de janvier 1905, ils pré-

1. Loi 30 de Hongrie, 30 T. cz. à Magyarország, s. Horvát-Szlavon és Dalmátországok köztfenforgott közjogi kérdések kiegyenlítése iránt létrejött egyezmény beczikkelyzéséről.

2. Primitivement vingt-neuf.

3. Qui se manifeste principalement dans l'insuffisance des voies de communications.

sentèrent une vingtaine de candidatures nationales que seule la pression violente de l'administration fit échouer; aussi les Magyars peuvent-ils vraiment craindre, pour l'avenir, que les Slovaques ne soient des hommes.

Au nord-est de la Hongrie, les Ruthènes, trop peu nombreux sur un trop vaste territoire, assez arriérés au point de vue intellectuel, n'ont même plus le rudiment d'organisation politique qu'ils possédaient entre 1848 et 1867.

Restent les Roumains de Transylvanie. Ici s'affirme une cohésion puissante par la force du nombre, la culture latine, la volonté nationale maintes fois prouvée, et la proximité de la Roumanie libre; en somme, un élément non médiocre de l'équilibre transleithan.

Or la politique magyare vis-à-vis des nationalités vassales autres que les Croates a tenu et tient encore tout entière dans cette déclaration du baron Banffy¹ : « L'unité d'un État polyglotte ne saurait subsister. « Il nous faut suivre en cela l'exemple de l'empire « allemand qui s'est imposé le devoir de sévir énergi- « quement contre les aspirations nationales mena- « çant son unité. »

En 1867, pour faire accepter plus facilement leur suprématie, les Magyars avaient voté la « loi des nationalités ». Cette loi posait en principe que, dans toutes les circonscriptions où les Magyars seraient en majorité, ils pourraient employer administrativement, outre la langue hongroise, leur langue maternelle : roumaine, allemande, slovaque ou serbe. La « loi des

1. Mai 1905, discussion de l'Adresse, Chambre des Députés.

nationalités » peu ou point appliquée, de la volonté même de ses auteurs, tomba bientôt en désuétude, et le système d'assimilation à outrance par l'école¹, par la colonisation² et par le remaniement des circonscriptions électorales³, fut définitivement adopté. Souvent violente, quelquefois insinuante⁴, jamais interrompue, la magyarisation demeure à Budapesth le pivot de toute politique intérieure.

Cependant les nationalités attaquées protestent et unissent leurs efforts pour ne point se laisser entamer. Les Roumains mènent chez eux la lutte; à la colonisation ils répondent en fondant des banques rurales destinées à acquérir pour le compte des nationaux toutes les terres mises en vente par les Saxons; à l'école publique magyare, ils opposent l'école privée roumaine; mais, en matière électorale, ils ne peuvent réagir suffisamment contre le mode de suffrage, le découpage savant des circonscriptions à leur détriment, les lois d'exception, et la pression administrative qui accompagne et renforce le reste.

Les années dernières ont mis en évidence de façon très sensible les sentiments des nationalités. Durant les premiers mois de 1905, la Croatie demeura indé-

1. Exemple : en 1881, chez les Ruthènes, on comptait 333 écoles populaires ruthènes; en 1901, il n'y en avait plus que 70; par contre, durant la même période, le nombre des écoles magyaro-ruthènes, — 265 en 1881 — montait au chiffre de 326.

2. Employée principalement en Transylvanie. Le gouvernement mettait en vente un certain nombre de parcelles du domaine de l'État, et n'acceptait comme acquéreurs que des Magyars dont il parsemait ainsi tout le pays.

3. En outre, dans la Transylvanie, le cens électoral est plus élevé que dans le reste de la Hongrie.

4. *Les Magyars et les nationalités*, par René Henry. (*Questions diplomatiques et coloniales*, 1^{er} mars 1906, p. 313 et suivantes.)

cise. Allait-elle prendre parti pour Vienne ou pour Budapesth? Laquelle de ces deux dates, 1848 ou 1868, devait l'emporter? De 1848, elle n'avait rien récolté, sinon la germanisation; 1868 au contraire lui avait rendu, avec l'utile amitié magyare, presque la libre disposition d'elle-même. Tout compte fait, elle opta pour la coalition dans le Congrès de Fiume, en octobre, après avoir auparavant exprimé nettement le désir que cette alliance eût sa récompense¹. Néanmoins il subsista en Croatie une minorité dont les tendances antimagyares se manifestèrent au Reichsrath autrichien par la voix du député Sustersisch.

Deux ans à peine et certaines initiatives inopportunes du gouvernement hongrois allaient transformer cette minorité en majorité belliqueuse. Au milieu de l'année 1907 en effet, un projet de loi sur les chemins de fer transleithans, bientôt aggravé par une proposition Kossuth, décida de rendre la langue magyare obligatoire pour les employés de chemin de fer, même en pays croate. Les quarante députés de la Croatie au Parlement hongrois objectèrent, non sans raison, qu'une telle prétention était contraire

1. Déjà, le 5 mai 1905, au Parlement de Budapesth, M. Tomasitch, ancien ministre croate, avait fait cette déclaration :
 « Les députés croates désirent maintenir les meilleures relations
 « entre la Croatie et la Hongrie; ils sont partisans de l'État hon-
 « grois et veulent lui rester fidèles; en revanche, ils demandent
 « que les droits consentis à la Croatie dans le Compromis de
 « 1868, parmi lesquels le droit de se servir de la langue croate
 « non seulement dans les fonctions publiques mais aussi dans
 « l'armée, leur soit assuré de toutes façons. Il s'ensuit qu'en cas
 « de nationalisation de l'armée et d'obtention par les Magyars
 « de la langue hongroise comme langue de commandement, la
 « langue croate devrait être aussi employée exclusivement dans
 « les régiments croates. »

au Compromis de 1868. Ils ne furent pas écoutés. Indignés, ils quittèrent en masse la salle des séances, et bientôt Budapesth même, après avoir lu à la tribune une protestation véhémente contre les agissements à la fois anticonstitutionnels et antiparlementaires de l'Assemblée et du gouvernement. Ceci se passait au début de juillet. Dès lors, pendant deux ans, fut posée à l'état aigu, une question croate; et aujourd'hui encore les ressentiments persistent. De retour en Croatie, les quarante députés avaient été accueillis avec enthousiasme; on décida de boycotter les produits de l'industrie hongroise; en vain une lettre autographe du souverain progea la Diète croate, en vain le ban¹ s'appliqua-t-il à reformer dans le pays un parti magyarophile, l'exaltation générale atteignit bientôt les proportions d'une véritable croisade prêchée contre la Hongrie; des rapprochements se nouèrent entre les Croates des deux parties de la monarchie; et l'on préluda en même temps à ce qui devait être nommé quelques mois plus tard le *grand complot panserbe*. Quant aux députés croates, après avoir porté la bonne parole dans tous les coins du pays, ils revinrent en novembre à Budapesth où ils commencèrent une obstruction parlementaire qui menaça d'interrompre indéfiniment toute action législative. A Agram, un nouveau ban, le baron de Rauch, s'était vu, dès son arrivée, violemment assailli par la foule ameutée. Chaque jour amenait une manifestation anti-magyare. C'est alors que le gouvernement hongrois s'avisa de l'existence en Croatie d'un complot

1. Gouverneur nommé par le Roi.

destiné, paraissait-il, à mettre sous le sceptre du roi Pierre de Serbie la Croatie, la Slavonie, la Dalmatie, la Bosnie et l'Herzégovine. Après six mois d'enquêtes et de perquisitions, cinquante-trois individus : commerçants, instituteurs, prêtres, fonctionnaires, furent arrêtés. On put se croire à Agram sous un régime d'état de siège. Puis le procès s'instruisit dans cette atmosphère chargée d'électricité, et, en février 1909, les six partis croates d'opposition : le parti du droit croate, le groupe autonome serbe, le parti progressiste, le club d'autonomie, le parti démocrate et le parti paysan, formant à eux six la majorité à la Diète d'Agram, proclamèrent, dans un manifeste de combat, la situation de leur pays gouverné depuis plus d'une année sans le concours du pouvoir législatif, en l'absence de toutes les libertés d'association, de réunion ou de presse désormais confisquées, avec des tribunaux fonctionnant « comme s'ils n'avaient pas « à rendre la justice, mais à servir les intentions politiques du gouvernement. »

Les élections de 1909, la nomination de M. Tomassitch comme successeur du baron de Rauch et l'abandon de la loi Wekerlé dégagèrent enfin l'horizon au profit de la coalition serbo-croate, soutien des droits et des revendications de la Croatie.

Quant aux autres Slaves de Hongrie, dès le début, en 1905, ils avaient fait avec les Roumains cause commune contre la coalition. Les quelques représentants nationaux qu'ils avaient réussi, malgré tout, à envoyer au Parlement de Pesth fondèrent, d'accord avec les députés roumains, un *club des Nationalités*, groupe de douze membres, bien faible numériquement, mais qui ne manqua

aucune occasion d'affirmer ses aspirations et sa vitalité.

A l'annonce du projet de suffrage universel, les nationalités tressaillirent d'espérance et furent en quelque sorte galvanisées. Séparées les unes des autres par le noyau magyar, n'ayant ni troupes ni milices distinctes, elles ne pouvaient guère compter sur la force pour faire leur avenir; d'ailleurs, l'expérience de 1848 leur avait montré que, même en combattant avec les Habsbourgs, elles risquaient d'être sacrifiées; mais le bulletin de vote était l'arme trouvée pour leur émancipation.

Au commencement de septembre 1905, les députés des nationalités, réunis à Budapesth sous la présidence du Roumain M. Théodore Mihali, votèrent une déclaration que l'*Indépendance Roumaine*¹ résuma comme il suit : « C'est la conviction des nationalités non magyares de Hongrie que la véritable cause de la crise actuelle ne réside pas dans les questions militaires et que, partant, cette crise ne saurait être résolue par l'octroi du commandement en magyar. La cause remonte aux lois fondamentales de 1867 dont le but a été d'assurer l'hégémonie à une seule race. En 1867, les partis magyars ont été forcés de renoncer à bon nombre de leurs revendications, et, en échange, ils ont reçu des contre-concessions leur permettant d'opprimer à leur gré les nationalités non magyares du pays. La Hongrie s'est affaiblie en signant un Compromis qui se tourne contre la majorité de sa propre population. La direction chauvine suivie par la poli-

1. *L'Indépendance Roumaine*, numéro du 6 septembre 1905.

« tique, au cours des trente-huit dernières années, a
« placé la patrie dans une situation désespérée. Pen-
« dant tout cet intervalle, il ne s'est trouvé aucun
« gouvernement pour proposer au Roi, en temps de
« crise, d'écouter aussi l'avis des nationalités. Au-
« jourd'hui, la situation est devenue à ce point diffi-
« cile que la persistance de la direction chauvine
« aboutirait infailliblement à une catastrophe.

« Nous condamnons l'attitude de la coalition qui
« s'efforce de résoudre les questions militaires à
« l'unique point de vue de la magyarisation.

« Nous condamnons le gouvernement qui s'efforce
« de satisfaire la coalition en lui offrant comme vic-
« times les nationalités de langue non magyare.
« Nous condamnons le gouvernement parce qu'il
« projette une réforme électorale, avec la tendance
« manifeste de réduire encore le droit de vote des
« citoyens de race non magyare.

« Le peuple hongrois doit placer à sa tête des
« hommes capables de comprendre les véritables
« intérêts du pays.

« La condition primordiale est le suffrage universel
« avec vote secret, sans restrictions d'aucune sorte,
« et la représentation proportionnelle. »

En même temps, soulignant ces déclarations, des
meetings se succédaient dans les régions des natio-
nalités : à Lipcse pour les Slovaques, à Neusatz
pour les Serbes, à Ileanda Mare, puis à Zavand pour
les Roumains; partout on s'exaltait et on acclamait
le suffrage universel absolu.

M. de Kristoffy, de son côté, ne dissimulait nulle-
ment son intention de faire tourner la réforme élec-
torale au profit de la seule race dominante. « L'essen-

« sentiel, disait-il sans ambages, c'est que, par ce
« projet de suffrage universel, la quote part de la
« race magyare parmi les électeurs sera plus grande
« qu'actuellement »; et dans l'*Az Ujzag* du 8 octobre,
il appuyait son affirmation de ces chiffres : « Avec la
« loi actuelle, le nombre des électeurs est de 1.048.976,
« parmi lesquels les Magyars forment la proportion
« de 56,2 %; les nationalités 43,8 %. Avec le suffrage
« universel nous serons 61,4 % et les nationalités
« 38,6 % sur 2.621.894 électeurs. » Donc réforme
démocratique, mais magyare aussi.

Par quels artifices le Cabinet Fejervary pensait-il aboutir à ce résultat, la chose aujourd'hui importe peu. Ce qu'il faut noter, c'est que les déclarations du ministre ne rassurèrent nullement « les classes historiques », aux yeux desquelles le suffrage universel restait « un saut dans l'inconnu »; et l'on se répétait les mots du comte Tisza dénonçant dans l'*Az Ujzag* le péril des nationalités : « Est-ce à nous de tendre la
« main à nos adversaires? Est-ce à nous de leur faci-
« liter par voie constitutionnelle notre écrasement? ».

Question bien posée, sinon pour le présent, peut-être pour l'avenir¹.

La coalition, parvenue aux affaires avec le ministre Wekerlé, devait accentuer dans le sens hostile aux nationalités ce courant politique, alors surtout que les élections de 1905 venaient de faire monter au chiffre de vingt-six le nombre des représentants

1. Le baron Banffy, partisan quand même du suffrage universel, y voudrait introduire, outre un cens très minime, cette restriction qu'explique son hostilité bien connue vis-à-vis des nationalités : tout Hongrois, pour être électeur, devra savoir lire et écrire le magyar. — Ce serait supprimer 83 % des électeurs des nationalités.

slovaques, serbes et roumains à la Chambre hongroise. Le projet Andrassy sur la réforme électorale put donc moins encore que celui de M. de Kristoffy satisfaire les éléments non magyars du royaume. Par l'introduction du « cens d'instruction » et par un découpage savant des circonscriptions, il condamnait en effet la cause des nationalités. Aussi celles-ci, bientôt appuyées par les Croates, s'unirent-elles constamment désormais aux socialistes pour la revendication du suffrage universel absolu. La chute du parti de l'Indépendance, le renouveau des libéraux et des constitutionnels n'ont point été de nature à leur faire perdre de vue ce but; elles connaissent trop la doctrine du comte Tisza, l'un des inspirateurs d'aujourd'hui¹. Que leur importe donc un changement de ministère, une fluctuation de majorité? Demain sera pour elles identique au présent, malgré le nom du parti au pouvoir, si elles n'obtiennent pas, avec le suffrage, le levier de leur émancipation.

Et voilà, en définitive, le mouvement démocratique renforcé par un mouvement particulariste accentué, tous deux s'aidant l'un l'autre pour faire triompher les « droits du nombre » en face d'une « minorité privilégiée. »

Est-ce vraiment l'intérêt de cette minorité de briser les liens qui unissent la Hongrie aristocratique à l'Autriche aristocratique et de saper les fondements d'un trône auquel l'avenir peut la forcer de s'appuyer?

1. Doctrine que le comte Tisza précisa dans son discours de juillet dernier à propos de l'adresse en réponse au discours du Trône. Le comte constatait d'ailleurs avec satisfaction l'échec électoral des nationalités, parlementairement amoindries, en 1910, par la perte de la moitié de leurs sièges.

Pourtant le cri de « Vive la République ! » n'a été proféré que d'un seul côté; et sans qu'on veuille y attacher plus d'importance que n'en suppose un moment d'exaltation populaire, il y a là un symptôme que d'autres actes et d'autres paroles nous ont permis de souligner.

Des raisons extérieures très graves, — tous les publicistes et les hommes politiques d'Europe sont unanimes à le répéter, — s'opposent à la dislocation de la monarchie autrichienne. Ce n'est pas notre rôle d'y insister ici.

Que l'on se figure néanmoins cette dislocation réalisée malgré les obstacles et la Hongrie définitivement isolée de l'Autriche. Le moment semblerait alors venu d'établir un régime républicain. Eh bien, il faut le reconnaître, la République que pourraient tenter de fonder les séparatistes d'aujourd'hui ne serait pas la République démocratique rêvée par Louis Kossuth en 1849, mais une sorte de République aristocratique, anomalie malade dans l'état actuel des choses européennes, et vouée fatalement à un retour monarchique, ou bien à une transformation démocratique par la force grandissante et sans contrepoids du nombre¹. Outre l'éventualité du danger perpétuel que courrait le nouvel État par le seul fait de son isolement entre deux puissants empires, le slave et le german, cette transformation est-elle une perspective capable de séduire la noblesse hongroise encore prédominante avec le régime monarchique? Et, d'autre part, royauté pour royauté, la

1. Que l'on se reporte, par comparaison, à ce que nous avons décrit plus haut touchant le régime de 1849.

couronne de saint Étienne ne s'adapte-t-elle pas mieux à la tête des Habsbourgs, qui la portent fermement depuis quatre siècles, qu'elle ne pourrait le faire à celle de tout autre souverain, même national, s'il s'en trouvait ? Au moment du retour des cendres de Louis Kossuth, un écrivain magyar publia, dans une revue française¹, des détails et cette réflexion :

« Dans les maisons des paysans aisés des contrées
 « avoisinant la Theiss, là où la population hongroise
 « est la plus dense, on rencontre partout les portraits
 « de François-Joseph et de feu la reine Élisabeth à
 « côté de celui de Louis Kossuth. Celui auquel le
 « peuple hongrois est à tout jamais reconnaissant,
 « ce n'est pas le Kossuth de 1849 à 1894, c'est celui
 « de 1830 à 1848, c'est le patriote ardent qui, le pre-
 « mier, a défendu les droits du peuple, a réclamé
 « l'émancipation de la plèbe, a combattu les privi-
 « lèges de la noblesse, la seule caste qui, jusqu'en
 « 1848, exerçât le pouvoir législatif dans le royaume
 « de saint Étienne. »

« Le sentiment dynastique reste très fort en Hongrie », suivant l'expression de M. François Kossuth lui-même²; c'est un fait dont doivent tenir compte les exaltés de l'Indépendance, alors surtout que la noblesse hongroise, actuellement en proie à un mal qui la mine, l'endettement, voit les Juifs peu à peu mettre la main sur elle, et ses terres, les soutiens de sa force, les pivots de son action, s'hypothéquer à leur profit.

Ainsi, le mouvement démocratique appuie la

1. A. E. Horn, Hongrie. *Revue Politique et Parlementaire*, numéro du 10 octobre 1902.

2. Voir plus haut, page 167.

royauté¹; le mouvement particulariste ne la combat point, espérant toujours d'elle un arbitrage favorable; et l'agitation aristocratique est tenue de la respecter, car, seule, la royauté semble en mesure de canaliser l'un et l'autre, peut-être l'un par l'autre, ces deux mouvements; si bien que, même en négligeant toutes considérations relatives aux possibilités de dislocation de la monarchie et aux dangers qui en résulteraient pour le pays, l'avenir du régime républicain en Hongrie repose sur une base encore incertaine : l'évolution triomphante du mouvement démocratique vers le séparatisme antidynastique.

C'est devant cette poussée à double tendance que les gouvernants magyars prennent aujourd'hui position. Conciliants vis-à-vis de la tendance économique et sociale, ils affirment leur intransigeance aussitôt qu'il s'agit de la tendance fédéraliste, espérant sans doute pouvoir scinder ainsi des efforts dont ils appréhendent l'union trop étroite; et lorsqu'ils acceptent une orientation vers un avenir plus démocratique, ils prétendent que cet avenir reste magyar, s'il doit être démocratique. Problème bien ardu en face de la vitalité renaissante des nationalités, avec la question du suffrage universel désormais soulevée en Hongrie et dont près d'un siècle d'histoire européenne démontre la puissance invincible d'action au profit du nombre, alors enfin que s'est accomplie dans l'Autriche voisine, sous l'impulsion de l'Empereur-Roi, une réforme électorale par laquelle ce même suffrage doit étayer les droits des races.

1. François-Joseph se fait appeler « Arbeiter Kaiser », l'Empereur du Peuple.

Les Magyars sont groupés, actifs, expérimentés dans les choses du gouvernement, et de volonté tenace : ils sont faits pour diriger, mais non point pour absorber, car leur nombre les en empêche. Tôt ou tard, malgré la faible cohésion de leurs adversaires, malgré des succès momentanés, ils devront tenir compte chez les autres d'aspirations dont ils ont voulu qu'on tint compte chez eux. Il ne faut point rêver de solution absolue. La vie politique de la Hongrie restera toujours, comme celle de l'ensemble de la monarchie, une question d'équilibre : tant de forces centrifuges agissent en ce pays; on aboutira sans doute à des concessions réciproques suivant le cours des événements; mais dans cet avenir, plus que jamais peut-être, le trône s'imposera comme le pivot nécessaire si le souverain, au-dessus des partis et des races, transformant alors l'antique maxime de sa maison, règne pour apaiser, pour concilier, pour unir.

BELGIQUE

Voici trois quarts de siècle que la Belgique, se séparant de la Hollande par la force des armes, proclama son indépendance. Alors s'ouvrit pour elle une crise de régime durant laquelle s'affirmèrent un instant des tendances d'abord incertaines. Le 10 novembre 1830, dans sa première session, le Congrès national avait adopté comme forme de gouvernement, à la majorité de 174 voix contre 13, la monarchie constitutionnelle. Quelques mois plus tard, le 2 février 1831, il décidait d'offrir la couronne au duc de Nemours, second fils de Louis-Philippe, à l'exclusion perpétuelle¹ de tout membre de la famille d'Orange-Nassau. Mais Louis-Philippe, craignant qu'une acceptation française n'amènât une guerre européenne², refusa pour son fils et le gouvernement

1. Proclamée dans la première session du Congrès.

2. Le 1^{er} février 1831, lord Palmerston, dans une entrevue avec M. de Talleyrand, ambassadeur de France à Londres, déclarait sans ambages : « Si le duc de Nemours est nommé, ce sera pour nous l'union pure et simple de la Belgique et de la France ; le gouvernement français n'aura plus qu'à encourir les conséquences qu'entraînerait l'acceptation de la couronne. »

de la Belgique demeura provisoire. Ce fut alors que des partis qui avaient eu le temps de se former ou de se reconstituer tentèrent d'imposer leur programme, et, parmi eux, le plus actif peut-être, le parti républicain.

La République était-elle donc possible en Belgique?

Il nous faut, ici, faire appel au passé et voir se dégager dans l'histoire la nationalité belge.

Ce pays fut, comme l'Italie, une terre de fortes communes, douées chacune d'institutions originales et libres; riches, plus encore que les communes italiennes, des produits de leur commerce et de leurs industries; centres septentrionaux de l'activité économique de l'Europe au XIII^e et au XIV^e siècle; mais n'ayant jamais conquis, ainsi que les grandes cités de la Lombardie et de la Toscane, la souveraineté extérieure, cachet dernier de l'autonomie des collectivités. Que les suzerains s'appelassent comte de Flandre et de Hainaut, duc de Brabant, évêque de Liège, ou comte de Nassau, toujours une suzeraineté, en ces temps féodaux, pesait sur les communes belges et les entraînait dans son orbe. Puis les autorités seigneuriales multiples se fondirent en une seule¹, et les communes de Belgique subirent les dominations successives de la Maison de Bourgogne, de l'Espagne, de la Maison d'Autriche, de la France même, toutes étrangères au pays, pour aboutir en définitive, de par les traités de 1815, à l'union avec le royaume de Hollande, union dans laquelle elles virent un vasselage nouveau.

1. Sauf l'évêché de Liège, qui vécut d'une vie propre jusqu'au seuil de la Révolution française, après le disparition de la Maison de Bourgogne.

Or ce fut l'œuvre indirecte de ces souverainetés ininterrompues de créer, au-dessus des particularismes communaux, une nationalité belge; car la poursuite de l'unité résulta moins de l'exécution de plans élaborés par le pouvoir extérieur que de la nécessité où se trouvèrent les villes de se soutenir entre elles dans les luttes entreprises pour le maintien de leurs libertés.

Trois crises marquèrent les étapes de cette formation intime. La première eut lieu durant la domination espagnole. Philippe II, du fond de l'Escorial, crut pouvoir gouverner les Pays-Bas comme il gouvernait l'Espagne, et, pour assurer son autorité inquiète, il livra des régions conscientes de leurs droits aux agents de l'Inquisition; temps épiques où Egmont et Horne, fidèles à leur foi, fidèles à leur roi, portèrent néanmoins la tête sur l'échafaud, et où le duc d'Albe, exécuteur impassible, étouffa d'un même geste les cris de haine et les sanglots. La Belgique, pourtant, n'était point domptée. Il se fit autour du gouvernement la conspiration de l'inertie : les « États » s'entendaient entre eux pour ne plus voter l'impôt du roi; on laissait languir le commerce et l'industrie; et le pays semblait voir volontairement la vie se retirer de lui, pendant que les dépenses de l'occupation augmentaient sans cesse la dette de l'Espagne. Philippe II, obligé de céder devant l'opinion, rappela le duc d'Albe. Mais, après ce départ, malgré la sagesse du nouveau gouverneur, don Luis de Réquesens, la révolte, trop longtemps comprimée, éclata. A la fin de l'année 1574, les « États », réunis à Bruxelles, exigent « l'éloignement des étrangers et le rétablissement de tous les privilèges méconnus ou

enfreints »; puis, les excès des soldats espagnols précipitant la crise, les communes prennent les armes. Le 8 novembre 1575, la *Pacification de Gand* unit entre elles les provinces belges et les allie à la Hollande pour chasser du pays l'étranger; enfin, l'année suivante, l'*Union de Bruxelles* resserre les liens de la *Pacification de Gand*; mais elle laisse de côté, cette fois, les provinces hollandaises devenues suspectes par leur protestantisme militant. L'*Édit perpétuel*, convention avec don Juan d'Autriche qui a succédé à Réquesens, couronne ces efforts. En avril 1578, les derniers soldats espagnols ont quitté la Belgique, et les communes ont recouvré tous leurs privilèges, sous la souveraineté du roi d'Espagne.

La seconde crise coïncida avec les débuts de la Révolution française. Pendant deux siècles, la Belgique avait été le champ de bataille de l'Europe; le traité d'Utrecht l'avait soumise à l'Autriche; elle semblait lasse, sans vigueur, indifférente désormais.

Ce fut alors que Joseph II, maniaque et méthodique, prétendit unifier l'administration des provinces. En 1787, il promulgue une série d'édits. « L'un, — rapporte H.-G. Moke, dans son *Histoire de la Belgique*, — abolit les tribunaux existants, « les justices seigneuriales, ecclésiastiques et universitaires, pour leur substituer une organisation judiciaire fondée sur le principe de l'unité; l'autre « réunit en un seul les divers conseils attachés au « gouvernement et soumet à l'approbation impériale le choix des députations permanentes. Deux « mois après, un décret divise le pays en neuf cercles « dont l'administration est confiée à des intendants « qui doivent remplacer toutes les anciennes auto-

« rités provinciales. C'était un bouleversement complet. » L'empereur qu'avait déjà rendu suspect l'installation d'un séminaire à tendances réformatrices, devient l'ennemi public; le mouvement, un instant contenu par de tardives concessions, éclate, à la fin de 1789, dans toute sa force; le pays entier se soulève, chasse les Autrichiens, et, le 11 janvier 1790, les députés des provinces, assemblés à Bruxelles, proclament l'indépendance des États-Belgiques-Unis. Brève indépendance. La France, de gré ou de force absorbe ses voisins, puis divise la Belgique en départements, réalisant ainsi, pendant treize années, cette unité administrative que Joseph II avait tentée vainement.

Séparé de la France par la ruine de l'Empire, et réuni à la Hollande, le pays belge, dans une dernière crise, parvint enfin à l'épanouissement de sa nationalité. Ce fut plutôt ici un débat de religion¹. Quatre millions de Belges catholiques ne s'habituerent pas à supporter la suzeraineté affichée et l'ingérence en matière confessionnelle de deux millions de Hollandais protestants². La scission devait logiquement se produire entre des groupements si distincts qu'une fusion apparaissait impraticable, et l'Europe ratifia les faits accomplis, car ils affirmaient l'existence d'un peuple nouveau. Ainsi se trouvait écarté, en 1830, par une résultante des siècles peut-être momentanée, comme on le verra, le premier et le plus sérieux

1. Arrêtés du gouvernement hollandais des 14 juin 1825 et 29 juin 1829.

2. *Essai sur la Révolution belge*, par Nothomb, chap. 1^{er}. « La Belgique était le fonds servant, la Hollande le fonds dominant : il existait une espèce de féodalité de peuple à peuple. »

obstacle auquel se heurte le régime républicain dans tout pays jouissant d'antiques libertés communales : à savoir le morcellement possible de l'État constitué.

De plus, et en second lieu, la faible étendue du territoire belge, la facilité des communications entre les différentes parties et la pénétration réciproque qui s'en suivait, diminuaient ici l'utilité d'un trône, organe de liaison dans les États de formation récente.

Il faut remarquer, enfin, l'aptitude que donnait précisément à la pratique du régime républicain, l'éducation politique d'un peuple qui n'avait cessé de manier localement les affaires communes. Si le besoin s'en faisait sentir, sur l'initiative du souverain, les « États » des diverses provinces se réunissaient en une ville déterminée et prenaient le nom d'« États généraux ». Ce n'était point, il est vrai, une assemblée fédérale caractérisée; il n'y avait ni majorité, ni minorité d'ensemble; chaque représentation votait de son côté et pour soi; mais le lien existant par la force des choses entre les différentes petites villes n'en ressortait pas moins; des échanges de vues s'opéraient et l'on pouvait débattre d'intérêts supérieurs aux intérêts locaux¹

Quelles furent donc les causes qui, malgré tant de raisons favorables, s'opposèrent à l'établissement de la République en Belgique? Il y en eut de deux sortes : les unes, extérieures; les autres, intérieures. Ce fut d'abord l'attitude du roi Louis-Philippe dont l'influence pesait si fortement sur les destinées de la nation nouvelle que le gouvernement provisoire avait

1. Moke, *Histoire de la Belgique*, pages 375, 385, 439, 475, 487.

délégué auprès de lui un de ses membres les plus considérables, Alexandre Gendebien. Or, la volonté de Louis-Philippe s'affirmait hostile au régime. Thiers, tout jeune encore, commentant, en 1831, dans un ouvrage d'inspiration officieuse¹, la conduite de la diplomatie française, l'expliquait en ces termes : « Nous ne pouvions pas souffrir que la République, « que la dynastie impériale² que nous n'avions pas « voulues chez nous, s'établissent à côté de nous « pour recueillir, exciter, revomir nos mécontents. »

La raison était forte et elle suffisait à légitimer la répugnance du roi en un temps où le trône de juillet venait à peine de s'élever. Outre ce motif particulier à la France, l'Europe estimait qu'il fallait à l'indépendance belge, en face des revendications de la Hollande et pour le maintien de l'ordre de choses établi, un tuteur et un garant : c'est-à-dire un prince. Depuis les débuts de la crise, lord Palmerston poussait un candidat sur le nom duquel les puissances devaient en définitive se rallier. Léopold de Saxe-Cobourg possédait en effet l'ascendant et la modération nécessaires à sa tâche. « Nous ne pouvions pas donner « le duc de Nemours, continuait Thiers dans l'ouvrage cité plus haut, car ce n'était pas la réunion « pour nous et c'était autant que la réunion pour « les puissances ; c'était par conséquent la guerre « pour un simple intérêt de famille. Léopold nous « convenait seul, non parce qu'il était Anglais ; car « on est toujours et tout de suite du pays sur lequel on est appelé à régner ; mais parce qu'avec

1. *La monarchie de 1830.*

2. Allusion à la candidature Leuchtenberg.

« l'air anglais, il devait être un bon, un vrai Belge. »

D'ailleurs le parti catholique détenait en Belgique à la fois le nombre et la force; pour lui, République et anti-cléricalisme étaient synonymes; il voyait le régime à travers la Révolution française de 93, et il en aurait considéré l'adoption comme la pire des catastrophes pour la religion; il vota donc moins pour Léopold¹ que contre la République.

Telles furent les causes qui, après un instant de désarroi, firent acclamer, le 4 juillet 1831, par 152 voix contre 44, la monarchie des Saxe-Cobourg, tempérée par une Constitution où, suivant l'expression d'un éminent politique belge, « l'esprit démocratique coulait à pleins bords ».

*
* *

L'idée républicaine sommeilla dès lors pendant seize années, sans représentant notable, sans action perceptible. Elle commença à réapparaître sous le masque, en 1846. Depuis l'indépendance, la réalité du pouvoir avait appartenu aux catholiques; en 1840 seulement, un ministère libéral arrivait aux affaires. Battu en brèche par le parti catholique, mal soutenu par le roi, il fut obligé de démissionner avant d'avoir fourni son effort; mais désormais, entre catholiques et libéraux, un fossé était creusé que la « politique mixte » de Nothomb ne put combler. Une lutte électorale ardente se prépara pour 1847, et l'on vit sortir de l'ombre le parti radical, nouveau venu

1. Protestant allemand d'ailleurs.

qui, s'orientant rapidement, donna la main aux libéraux.

Des associations politiques sont fondées dans les principaux centres; la plus célèbre d'entre elles, l'*Alliance de Bruxelles*, réunit fraternellement les radicaux aux libéraux de toutes nuances et plusieurs victoires partielles semblent consacrer l'entente¹.

Pendant le parti radical a introduit dans son programme des audaces qui inquiètent et font réfléchir les libéraux même les plus avancés; on l'avait cru d'abord constitutionnel quoique réformiste; il paraît viser plus loin maintenant, ses attaques touchent au régime; le parti radical — ses membres le dissimulent à peine — est bien une résurrection de l'ancien parti républicain. Les élections approchent, et pourtant les libéraux n'hésitent point, ils se séparent des radicaux. Alors les masques tombent définitivement. Le pays consulté a donné raison au parti libéral contre les catholiques : un ministère Rogier succède au ministère de Theux; mais une opposition républicaine, grandie sous l'aile des libéraux, s'affirme en un moment où la situation est grave et va le devenir plus encore. Dans les Flandres, la misère et la famine; au Sénat, une majorité catholique; chez le roi, la défiance du parti libéral; chez un grand nombre de Belges, la défiance à l'égard du roi.

La puissante association de l'*Alliance* a passé tout entière entre les mains de la *Jeune Belgique*, c'est-

1. Outre l'*Alliance*, fut fondée en 1847 l'*Association démocratique* dans laquelle les socialistes actuels veulent voir un groupement précurseur de leur action. *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique*, par L. Bertrand, député de Bruxelles p. 257.

à-dire du parti républicain; et si les exaltés du groupe, avec Bartels, « sorte de Danton d'estaminet », excitent moins la crainte que l'étonnement, les modérés, politiciens pratiques et opportunistes, peuvent devenir à l'occasion un sérieux danger pour la monarchie.

L'occasion ne tarda pas : le 24 février 1848, la Belgique apprit à la fois la chute de Louis-Philippe et la proclamation de la République française. Un instant, le trône belge parut chanceler sur un sol mouvant.

Dans la nuit du 25 février, Rogier avait été présenté en faveur du régime républicain; le roi lui-même, pensant sauver au moins l'honneur, se déclarait, devant les Chambres, prêt à se retirer. « Je ferai, affirmait-il, ce que voudra la pays, j'obéirai à ce qu'il croira devoir décider pour son bonheur¹. » Au dehors, le parti radical républicain pressait les Belges de « s'affranchir du joug qui pesait sur eux », et des bandes françaises armées se massaient à la frontière.

A quels mobiles obéit alors la Belgique? Peut-être les démocrates affichèrent trop tôt, trop bruyamment, et trop égoïstement leur confiance; peut-être, comme l'écrivait d'Alaux à cette époque, la nation belge, jalouse de son autonomie, et « voyant dans la différence des régimes un obstacle à la confusion des nationalités », craignait-elle pour sa République l'at-

1. M. Paul Hymans, le leader libéral au Parlement, d'ailleurs remarquable érudit, nous a affirmé que ces paroles ne furent jamais réellement prononcées, qu'on en forgea ou qu'on en laissa s'accréditer la légende volontairement dans un but dynastique. Même envisagé sous cet aspect, le fait dénote bien l'état de l'opinion.

traction de la République française; toujours est-il qu'un revirement se fit dans les esprits un moment hésitants et que, d'une voix unanime, on acclama : « la Constitution, toute la Constitution, et rien que la Constitution ! ». Aux élections de juin 1848, le parti démagogique ne put arriver à faire passer un seul de ses candidats, et l'auteur des *Lettres sur la Belgique*, en manière de conclusion à ses curieuses chroniques, montra les radicaux « se frappant la poitrine, faisant « entendre de nouveau des paroles d'amour pour la « Constitution et ayant soin, cette fois, d'y com- « prendre bien haut la monarchie ». Ainsi échoua rapidement et complètement la seconde poussée républicaine en pays belge.

*
* *

On ne distingua plus dès lors que les deux partis anciens : catholiques et libéraux; et durant de longues années, la politique intérieure de la Belgique consista essentiellement en un mouvement de bascule des uns aux autres, politique conservatrice s'il en fut.

« Je suis convaincu, déclarait Léopold I^{er} en « 1857, et je le dis à tout le monde, que toute mesure « qui peut être interprétée comme tendant à fixer la « suprématie d'une opinion sur l'autre, qu'une telle « mesure est un danger. » Cela dura jusqu'en 1883. A cette époque, plusieurs symptômes révélèrent l'entrée en scène imminente d'une nouvelle force politique et sociale : le parti ouvrier, dont l'action, bientôt disciplinée, créera dans la politique belge une situation imprévue.

Jusqu'alors, les nombreux travailleurs de l'industrie et des mines avaient été effleurés seulement par le mouvement socialiste; à partir de 1883, ils commencent à s'émouvoir. Peu à peu, ils se groupent, ils s'organisent; puis ils constituent un parti, rédigent un programme, et assignent comme but premier à leurs efforts la conquête du suffrage universel : l'arme pour l'avenir¹.

Les libéraux, au Parlement, réclamaient depuis longtemps déjà l'abaissement du cens électoral², par conséquent la revision de la Constitution, dont l'article 47 fixait un minimum de 20 florins, atteint dès 1848; mais on n'avait point encore mis en avant, dans les Chambres, la question du suffrage pour tous. Or, à ce moment, une avant-garde se détache du parti libéral, adopte l'étiquette radicale et progressiste et entreprend de faire aboutir dans le sens du suffrage universel la revision immédiate de l'article 47. Ceci se passait en 1887, 1888, 1889.

Au début de l'année 1892 seulement, la revision est votée. Les catholiques détenaient le pouvoir et M. Beernaert, le chef du gouvernement, ne présentait

1. M. Louis Bertrand, dans son *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique*, remarquablement documentée, nous fait assister à la genèse de la poussée socialiste qu'il met très avant dans l'histoire belge; mais cette genèse prolongée et le plus souvent obscure ne s'éclaircit vraiment, au point de vue politique, qu'à l'époque où nous nous plaçons.

Parmi les organisateurs réels du parti, il faut citer, à côté d'anciens libéraux d'extrême-gauche, comme Vandervelde et Furnémont, des socialistes de la première heure tels que Brismée, de Paepe, Edouard Anseele, Jean Volders, etc.

2. Politique, car le cens électoral communal et provincial non prévu par la Constitution, avait fait l'objet d'une loi de réduction (12 juin 1871). Certains catholiques marchaient d'ailleurs, ici, d'accord avec les libéraux.

et n'admettait pour la réforme que le simple élargissement du système en vigueur. « Nous voulons, disait-il, « étendre le droit de vote à quatre ou cinq cent mille « citoyens; nous ne voulons pas aller jusqu'au suffrage universel. » C'est pourtant celui-ci que propose M. Paul Janson, au nom des radicaux, dans la première réunion de la Constituante; mais l'assemblée repousse la motion à une forte majorité.

Alors le peuple s'agite; la direction du parti socialiste décrète la grève générale; trois cent mille ouvriers belges quittent le travail; puis la protestation, énervée par l'attente, s'accroît et menace; des conflits sanglants entre les ouvriers et la troupe ont lieu aux portes de Mons; on peut tout craindre. Sur ces entrefaites, un chef de l'extrême-gauche, M. Émile Féron, ayant conseillé à la majorité conservatrice une formule transactionnelle, celle-ci l'accepte; et, le 18 avril 1893, en une séance mémorable où Woeste et Frère-Orban s'élèvent indignés contre la pression du dehors, la Constituante adopte le système du vote plural, qui est tout de même le suffrage universel. On accorde bien des votes supplémentaires; jusqu'à un cumul maximum de trois voix, suivant certaines conditions de capacité ou de cens; mais chaque Belge, âgé de vingt-cinq ans, domicilié depuis un an dans la même commune, pourra dorénavant soutenir son opinion au moins par une voix.

L'arme était donc obtenue; et, quoiqu'on l'eût un peu émoussée d'avance, le parti socialiste la mania puissamment.

Il fallait, l'année suivante, renouveler la Chambre

1. En la personne de M. Nyssens.

composée uniquement de 93 catholiques et de 59 libéraux progressistes ou modérés. L'approche de la lutte n'avait guère inquiété une masse de non-clairvoyants; son résultat les épouvanta. A la fin d'octobre 1894, un bloc de 28 socialistes entraît au Parlement et les libéraux décimés ne comptaient plus que 20 députés : c'était « une révolution pacifique¹ ». Les catholiques n'avaient pas été entamés; même ils avaient conquis une dizaine de sièges, les électeurs s'étant portés aux extrêmes; ils formaient donc toujours la majorité; mais plus de trois cent mille suffrages venaient de rompre le vieil équilibre politique en légalisant la naissance du parti socialiste.

La séance de rentrée s'ouvrit à la Chambre le 13 novembre 1894; tout se passa paisiblement; cependant, il n'y eut point de discours royal. Le 16, un simple exposé de programme ministériel fut lu par le Président du Conseil, M. de Burlet, et ne donna lieu à aucune manifestation; on se tranquillisait, quand, brusquement, les arrière-pensées se dévoilèrent à propos de la dotation annuelle du comte de Flandre. L'opposition socialiste la repoussant, M. de Burlet s'efforce de la justifier au cri de « Vive le Roi! »; alors l'extrême-gauche se lève, et, répondant d'une même voix, acclame dans l'enceinte étonnée le peuple et la République.

Il semblait que ce fût là une déclaration de guerre aux deux anciens partis, puisque l'un et l'autre s'affirmaient également respectueux de la Constitu-

1. Mot de M. Bertrand, membre socialiste du Parlement belge.

tion; mais, en réalité, le défi atteignait uniquement la majorité catholique; elle seule pouvait en ressentir l'injure, car sa force conservatrice plutôt que la faiblesse libérale paraissait liée au régime; elle seule devait être visée, car elle formait l'obstacle.

Les socialistes furent bien compris; et, de part et d'autre, la lutte commença.

« Un vent de réaction souffle sur la Belgique, » écrivait à la fin de l'année 1895, le député belge Bertrand, et il ajoutait : « Toutes les préoccupations du « ministère de Burlet semblent se concentrer sur un « point spécial : guerre au socialisme. » De fait, le gouvernement avait présenté deux projets de loi qui donnaient aux socialistes une réponse intransigeante. Ces projets furent votés sans hésitation par la majorité catholique. Le premier, réglementant le système électoral communal, devint « la loi des quatre infamies¹ », sur quatre points restrictive du vote plural : 1° en portant à trente ans l'âge de l'électorat; 2° en exigeant de l'électeur trois ans de résidence au lieu d'une seule année; 3° en subordonnant le double vote des pères de famille au paiement d'un cens différentiel suivant la population des communes; 4° en assurant deux voix supplémentaires aux propriétaires d'immeubles d'une valeur déterminée; ce qui aboutissait à donner quatre voix aux représentants des classes supérieures. Le parti socialiste se voyait de la sorte exclu à peu près totalement de l'administration communale, sauf dans les grands centres ouvriers.

Le second projet adopté fut la loi scolaire modi-

1. Expression du député socialiste Auxel.

fiant la législation de 1884. A cette époque, on avait admis que les communes demeuraient libres d'inscrire ou non la religion au programme de leurs écoles; cette faculté disparaissait désormais, car l'article 3 de la loi nouvelle portait que « l'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale ». Libéraux et socialistes s'étaient pourtant mis d'accord pour faire échouer le projet; ils n'y avaient point réussi et le gouvernement avait triomphé par 81 voix contre 52¹.

Mais, après le vote de la loi, le roi fut accueilli à Bruxelles, à Liège, à Saint-Gilles, par ce cri répété : « A bas la loi scolaire ! » et même par celui de : « Vive la République ! » ; puis l'effervescence se calma.

Avec M. de Smet de Naeyer qui remplaça M. de Burlet à la tête du gouvernement, la lutte, âpre toujours, prit un caractère de souplesse plus grande, les catholiques opposant aux revendications socialistes des mesures d'amélioration sociale telles que la loi sur les règlements d'atelier, élaborée par M. Nyssens, ministre de l'Industrie et du Travail, et votée, en 1896, par la presque unanimité de la Chambre; telles aussi les restrictions apportées, sur l'initiative de M. de Smet, à la fabrication et à la vente de l'alcool, dont le parti socialiste réclamait le monopole au profit de l'État; enfin la loi de 1897 sur l'inspection ouvrière des mines. Pourtant, si le premier émoi s'était calmé au Parlement et dans le pays, la rudesse des antagonismes n'abdiquait point. On ne comptait plus à la Chambre les paroles violentes de l'extrême-gauche, ses menaces à la bourgeoisie et aux patrons,

1. Séance du 16 août 1895.

ses allusions outrageantes à la vie privée du roi; on fut même obligé, pour sauvegarder la tribune, d'accentuer les pouvoirs du président ainsi que les pénalités du règlement. Au dehors, la poussée socialiste se poursuivait, inlassable. Un membre très écouté du parti libéral, M. Lorand, l'appréciait en ces termes au début de 1899 : « Le travail de propagande des socialistes est immense et vraiment digne d'admiration; ils ont couvert le pays vallon de coopératives, de ligues et de fédérations; ils multiplient les conférences, les meetings, les cortèges; ils ont une presse pleine de combativité et qui pénètre partout. » D'ailleurs cette action ne s'arrêtait point aux villes, elle prétendait forcer les campagnes. Ici, le collectivisme se faisait conciliant, respectueux même, au moins pour un temps, de la petite propriété, ainsi qu'il ressort d'une motion proposée par Vandervelde et adoptée à la fin de 1897, par le Congrès agricole socialiste tenu à Waremme. Deux journaux, spécialement destinés aux paysans, soutenaient et commentaient les idées du parti, tandis que, périodiquement, ceux de ses membres qu'intéressait la question agraire s'assemblaient pour des échanges de vues.

Par cette activité, par cette ardeur, les socialistes espéraient entamer peu à peu la majorité catholique; ils ne réussirent qu'à éliminer presque complètement de la Chambre les derniers vestiges du parti libéral. Deux consultations des électeurs avaient eu lieu durant cette période, en 1896 et en 1898, pour le renouvellement par moitié de la Chambre des représentants. La première porta le nombre des députés catholiques au chiffre énorme de cent onze; les socia-

listes gagnèrent un siège; les libéraux, réduits encore, n'étaient plus maintenant que douze. Les élections de 1898 laissèrent les choses en état, sauf que les députés socialistes retombèrent à leur chiffre primitif de vingt-huit, en abandonnant un mandat aux catholiques; quant au petit groupe des libéraux, tous progressistes d'ailleurs, il avait pu se maintenir, bien qu'à grand'peine. C'était toujours, en somme, au profit de la majorité, une différence écrasante d'environ soixante-dix voix.

La puissance même de la propagande socialiste expliquait ces résultats. Plus elle attirait d'électeurs, plus les autres, effrayés, reculaient; les opinions moyennes n'osaient garder leur place, et elles tendaient à la droite par crainte de l'extrême opposé. Ainsi, dans l'ancien parti libéral, tandis que les progressistes donnaient, avec M. Émile Féron, « un coup de barre à gauche » en s'alliant ouvertement aux socialistes, les voix des modérés allaient, en définitive, au parti catholique, en faveur duquel elles faisaient tourner tous les ballottages; de sorte que les socialistes enlevaient indirectement leurs sièges aux libéraux, sans pouvoir en profiter eux-mêmes. Le système plural, il faut le dire, contribuait fortement à cet état de choses avec ses doubles et triples votes réunis presque d'un seul côté.

Le parti socialiste se rendit bientôt compte des limites fixées à son action; en 1894, il n'avait franchi qu'une étape; tous ses efforts devaient tendre désormais au suffrage universel « pur et simple ». Cependant, les circonstances lui offraient le moyen d'affaiblir la majorité catholique par une reconstitution parlementaire du parti libéral : la question de la

« représentation proportionnelle » venait, en effet, d'entrer dans sa phase décisive.

Soutenue depuis longtemps par des hommes de tous les partis, dont beaucoup de catholiques à la suite de M. Beernaert, la représentation proportionnelle apparaissait comme un remède aux inégalités du vote plural et comme une assurance contre les réclamations chaque jour plus pressantes de certains partisans du suffrage universel absolu. Grâce à elle, les minorités régionales se trouvant représentées au Parlement, les alliances avec les groupements extrêmes et à leur profit n'étaient plus nécessaires, les opinions moyennes revivaient et la Chambre reflétait assez exactement les courants d'idées nationaux. Pour les socialistes, c'était surtout la possibilité de disloquer leurs adversaires, et de stipuler des compensations en vue du suffrage universel « pur et simple » avec les libéraux reconstitués. D'ailleurs, les doctrinaires, pris d'un retour d'ambition, avaient déclaré qu'ils « s'allieraient avec le diable¹ » plutôt que de laisser se prolonger la situation actuelle; les progressistes ne cessaient d'attiser ces bonnes volontés; et le roi lui-même, pour couper court à la coalition menaçante, pesait dans ce sens de toute son autorité personnelle.

Le gouvernement tenta d'abord, avec M. Van den Peereboom, de limiter les concessions; ce fut en vain. Une manifestation violente de l'opinion le contraignit à céder tant sur la portée que sur le principe de la réforme². En 1900, la représentation proportion-

1. Boutade de M. Van der Wonders.

2. Alors M. Van den Peereboom laissa la place à M. de Smet de Naeyer, favorable au projet.

nelle entraît dans le système électoral de la Belgique et se greffait sur le vote plural. Cette même année, les élections ayant eu lieu, on put constater que les prévisions des partisans de la représentation se vérifiaient, sinon absolument, du moins dans leurs grandes lignes. La majorité catholique subsistait bien avec quatre-vingt-cinq sièges ; mais le parti libéral renaissant groupait trente-quatre membres, et les socialistes obtenaient trois mandats nouveaux¹. Ainsi, les catholiques ne l'emportaient plus que d'une vingtaine de voix sur les oppositions coalisées ; et les socialistes allaient tenter d'en profiter pour masser la minorité désormais puissante et pour la lancer à la conquête du suffrage universel « pur et simple ».

La tâche pourtant ne fut point aisée. Après les premières tentatives esquissées, on se rendit compte que les futurs alliés avaient sur la question trois programmes tous dissemblables.

Le parti socialiste demandait à chaque électeur vingt et un ans d'âge et six mois de résidence seulement ; il réclamait le vote des femmes et refusait en principe, pour l'avenir, la représentation proportionnelle ; il exigeait l'abolition du vote plural et il prétendait étendre le suffrage ainsi compris aux élections provinciales et communales.

Les progressistes, peu à peu convertis à l'idée de la réforme, en concevaient l'application d'une manière moins absolue : maintien des conditions d'électorat actuelles pour le renouvellement de la Chambre —

1. Au Sénat, es résultats demeuraient affaiblis par l'éligibilité censitaire.

c'est-à-dire vingt-cinq ans d'âge et une année de résidence; — pas de vote aux femmes qui subissent trop facilement les influences religieuses; et surtout coexistence nécessaire de la représentation proportionnelle.

Enfin les modérés répugnaient visiblement au suffrage universel pur et simple; des améliorations au système plural leur auraient suffi; en tous cas, ils se rangeraient, comme pis aller, aux vues des progressistes, mais en stipulant un double vote pour les pères de famille et en limitant la réforme aux élections législatives.

Il s'agissait donc de fusionner à la fois les programmes et les hommes; dans ce but, le parti socialiste fit des avances et des concessions que la bonne volonté des progressistes devait rendre fécondes.

Après de longs pourparlers avec l'Association libérale progressiste, les modérés de la Ligue libérale admirent qu'il fallait céder au mouvement réformiste, et un accord fut conclu dans ce sens entre les deux fractions du parti.

Les socialistes, jugeant alors que leur tour de parole arrivait, saisirent l'instant. Au commencement d'avril 1902, ils se réunirent à Bruxelles en un Congrès général où ils décidèrent de souscrire aux principales concessions exigées par les libéraux comme prix de leur alliance, c'est-à-dire à la représentation proportionnelle et à l'exclusion électorale du sexe féminin; ils s'engageaient, en outre, vis-à-vis de leurs alliés, à n'employer dans la poursuite du but commun que des moyens légaux et à renoncer à toute agitation révolutionnaire.

Quelques semaines auparavant, alors que l'en-

tente des trois groupes était seulement en formation, un long débat avait lieu à la Chambre touchant l'introduction de la réforme dans les élections provinciales et communales. Ici, on ne marchait point en terrain constitutionnel : une loi suffisait. Or, la motion avait été rejetée avec l'appoint de nombreuses voix libérales. L'accord préalable s'imposait donc doublement si l'on voulait lutter avec chances de succès sur la question des élections législatives, seule, en somme, vraiment essentielle.

La coalition nouée, le plan d'offensive arrêté, toute l'attaque échoua ; car les socialistes, perdant brusquement la claire vision des choses, oublièrent leurs promesses et firent parler l'émeute.

Ni le gouvernement, ni la Chambre ne s'impressionnèrent ; les libéraux désabusés combattirent sans entrain ; la majorité que stimulait l'audace révolutionnaire s'affirma ; et, le 17 avril 1902, la proposition de revision fut écartée. Pourtant, le président du Conseil, par son discours, garda la porte ouverte à des projets futurs.

« Si, dans l'avenir, déclara M. de Smet, des conceptions nouvelles, paraissant réaliser un progrès certain sur les institutions actuelles, venaient à rencontrer dans l'opinion une adhésion large et réfléchie, le gouvernement n'hésiterait pas à rechercher, de commun accord avec les divers partis, les dispositions susceptibles d'améliorer ou de remplacer le suffrage plural, sans cependant priver la société des garanties d'ordre et de sécurité que celui-ci lui assure. »

Dans la même séance, le leader du parti catholique, M. Woeste, tout certain qu'il fût du résultat final,

n'hésita pas à faire une profession de foi identique.

« Les lois sont changeantes, dit-il, et si les partis
« voulaient examiner sans passion les problèmes élec-
« toraux et rechercher une solution différente de celle
« qui existe aujourd'hui, sans aller jusqu'au suffrage
« universel pur et simple, je suis convaincu qu'un
« grand nombre d'entre nous se prêteraient à cet
« examen. »

Ici, on pourrait, il est vrai, trouver plus de réticences et d'exclusions; mais il semblait bien que la vieille droite elle-même ne restait pas invinciblement attachée au système en vigueur.

Quoi qu'il en soit, la cause du suffrage universel venait de subir une défaite grave dont le parti socialiste allait supporter le poids. Au vote de la Chambre, il répondit par la proclamation de la grève générale. Ce fut un nouvel échec; quelques jours plus tard, en effet, faute de subsides, les ouvriers étaient forcés de reprendre le travail. Le recul s'accroissait; les élections de mai le précipitèrent encore. Si l'opposition socialiste parvint à maintenir le chiffre de ses sièges, tout au moins celui de ses électeurs faiblit notablement, le pays ne pouvant pardonner les agitations révolutionnaires qui l'avaient un moment bouleversé. Le gouvernement profita de la situation; sa majorité parlementaire n'augmenta que de six voix¹, mais sa majorité électorale fut significative.

« C'est surtout pour les socialistes que le recul est
« sensible, — écrivait à cette époque M. Hermann

1. Correspondant d'ailleurs à des sièges nouveaux, attribués à des circonscriptions plus peuplées.

« Dumont, secrétaire général du parti progressiste
 « belge, — parce qu'il se produit dans les grandes villes
 « où ils se croyaient les maîtres, où ils se sont mon-
 « trés les plus violents; car ce sont certainement
 « les violences parlementaires et extra-parlemen-
 « taires qui ont fait triompher le gouvernement et le
 « parti catholique d'une façon aussi complète. »

La grève avortée, les socialistes avaient bien tenté de calmer l'opinion par des motions opportunistes approuvées dans un congrès du parti¹ : ils ne songeaient nullement, paraît-il, à changer la forme du régime; ils demeuraient républicains de principe seulement, et ils pouvaient, suivant Anseele², combattre les partis bourgeois ou s'allier avec eux selon les circonstances. La veille, le Conseil général socialiste avait affirmé exactement le contraire; aussi l'opinion crut-elle, à juste titre, devoir rester défiante.

Dès lors, les échecs se multiplient pour eux : après les élections communales de 1903, nombre de villes les abandonnent; au renouvellement partiel de la Chambre, en 1904, ils perdent six mandats; partout le chiffre de leurs partisans diminue. Ce qui leur échappe profite aux libéraux, non plus aux catholiques, symptôme remarquable. Un moment les socialistes ont tenu le drapeau du progrès; seuls ils semblaient avoir la main assez ferme pour le pousser en avant; et beaucoup de Belges, dans cette conviction, fermant les yeux sur les audaces de leur programme, les ont suivis. Mais le parti socialiste, inconsidérément, joignit l'audace des actes à celle de la

1. Au commencement de mai 1902.

2. Un de leurs leaders à la Chambre, député de Liège.

doctrine, en même temps que renaissait un groupement libéral hardi, calme et méthodique à la fois. Il advint ce qui devait arriver. Les électeurs allèrent à ceux qui, sans les effrayer, servaient leurs espérances; ce fut la revanche de 1894. Comme les libéraux avaient jadis porté sur leurs épaules les socialistes nouveaux venus, ceux-ci portèrent les libéraux reconstitués¹; et les libéraux, n'est-ce point une autre base de la monarchie²?

Voici pourtant que, dernièrement, en avril 1910, l'accord définitif s'étant établi entre toutes les fractions de la gauche sur la question du suffrage universel, une proposition de revision de la Constitution en vue de la réforme électorale a été déposée à la Chambre sous les signatures associées des socialistes Vandervelde, Bienne et Bertrand ainsi que des libéraux Franck, Féron et Masson. Or, les gauches espéraient obtenir le soutien de la jeune droite dont le programme démocratique côtoyait ici le leur; mais elles furent déçues. La proposition Vandervelde fut rejetée par 72 voix contre 58, et M. Woeste, parlant

1. Aux élections de 1904, le parti libéral gagna 9 sièges seulement sur les catholiques. Aux élections de 1906, il est vrai, trois sièges conquis par les libéraux le furent aux dépens des catholiques qui, en outre, durent abandonner deux mandats aux socialistes. Les élections de 1908 valurent au parti socialiste assagi le gain de trois sièges nouveaux, tandis que la majorité catholique descendait de 12 voix à 8. Enfin, aux récentes élections de 1910, le siège de Nivelles a passé au parti libéral.

2. Dans la séance du 23 décembre 1905, séance dans laquelle on put, de nouveau, entendre le cri « Vive la République! »; alors que l'opposition d'extrême-gauche refusait les crédits demandés pour la dotation du prince Albert, aujourd'hui roi, et manifestait contre le régime, M. Paul Hymans lut, au nom de la majorité des libéraux, une note affirmant leur attachement à la dynastie et déclarant qu'ils voteraient la dotation.

pour la première fois, depuis bien des mois, au nom du parti catholique entier, proclama son opposition désormais irréductible à toute tentative de réforme électorale : « Je caractérise votre politique de révolutionnaire, dit-il en se tournant vers la gauche. Nous savons maintenant quel est le but de votre revision et nous comprenons la menace... Si jadis j'ai admis la possibilité du suffrage universel, c'est qu'alors le danger du drapeau rouge n'existait pas. » — Ainsi la question du suffrage universel reste non seulement une divergence politique séparant nettement les droites d'avec les gauches; mais elle renferme aujourd'hui aux yeux des catholiques une menace d'échec au régime¹.

* * *

De ce régime, la personnification la plus caractéristique s'est incarnée puissamment dans le précédent roi Léopold; et cela non pas, il nous semble, au détriment de la monarchie belge, comme certains ont voulu l'affirmer. Léopold II, quoique discuté à juste titre sur bien des points, constitua en effet par lui-même une force incontestable².

La personnalité politique du roi naquit au Congo, et elle dut au Congo de s'imposer en Belgique.

1. Et cependant il est des symptômes qu'il importe de ne point passer sous silence. Dans le Congrès extraordinaire que les socialistes ont tenu à Bruxelles au début de 1910, la tendance simplement réformiste, soutenue désormais par Vandervelde, l'a emporté sur la tendance révolutionnaire à l'écrasante majorité de 202 voix contre 77.

2. Voir Maurice Wilmotte, *La Belgique morale et politique*, préface de E. Faguet. 1 vol. in-18. Paris, Collin, 1902.

Léopold II fit preuve en cette affaire d'un coup d'œil, d'une habileté et d'une ténacité auxquels ses nombreux adversaires ne purent s'empêcher de rendre hommage. Ce fut une révélation. Le souverain pauvre et très constitutionnel de la Belgique devint l'autocrate opulent et influent de l'État Libre. L'œuvre demanda quinze années. Comme le roi avait « manœuvré » Bismarck pour se la faire adjuger¹, il manœuvra le Parlement belge pour la faire croître et prospérer malgré les déboires du début, et il força la Belgique d'adopter financièrement comme sienne une affaire qui, financièrement, devait profiter surtout à lui.

En 1885, aussitôt après que la conférence de Berlin lui eut octroyé sa seconde couronne, Léopold II, sollicitant des Chambres leur approbation, déclarait sans hésiter :

« J'ai confiance dans l'œuvre du Congo, et je
« souhaite que la Belgique, *sans qu'il lui en coûte*
« *rien*, trouve dans ces vastes territoires, affranchis
« de tous droits d'entrée, de nouveaux éléments de
« développement et de prospérité. »

Souhait qui ouvrit cette série caractéristique de demandes d'argent : autorisation parlementaire d'émettre 150 millions de bons à lots; premier concours de l'État belge à l'établissement d'un chemin de fer congolais par une allocation de 10 millions; crédit de 1890 inscrivant 25 millions au chapitre du Congo; en 1894, nouveau concours de 15 millions pour le chemin de fer congolais; en 1895, rembour-

1. Par l'intermédiaire d'un journaliste de Gand, nommé Victor Gantier.

sement de l'emprunt Browne de Tiège, soit 5 millions 300.000 francs plus un million 500.000 francs destinés à couvrir le déficit budgétaire de l'État libre : dix ans suffirent pour engager la Belgique jusqu'à concurrence de 57 millions. Cela ne se passa pas sans protestations véhémentes à la Chambre et dans le pays; mais Léopold vint à bout de tout.

Puis apparurent les excédents de recettes, le succès, la fortune, de larges débouchés pour l'activité belge; on applaudit¹.

Devenu riche par la grâce de ses sujets, le roi désormais parla beaucoup plus haut en Belgique; il eut sa politique; il l'expliqua; et souvent ses discours — tels ceux de juillet 1905, dans lesquels il insista avec tant de vigueur sur la nécessité des fortifications d'Anvers — passèrent carrément par-dessus la tête des ministres, par-dessus la tête du Parlement.

Mais établir ainsi le trône en pleine mêlée, n'était-ce point l'exposer à recevoir des chocs? La question parut opportune au moment où Léopold II se vit attaqué dans l'instrument de sa force : le Congo. Que le premier coup fût parti d'Angleterre, que la campagne menée eût semblé tout d'abord une pure affaire internationale, le débat n'en reçut pas moins rapidement droit de cité en Belgique.

Ce fut au mois d'avril 1904 que naquit à Liverpool, pour dénoncer les « atrocités » de l'administration de l'État libre, la *Congo Reform Association*. Cham-

1. Le chiffre des exportations du Congo représentait 10 millions en 1895; il atteignit 50 millions en 1902, 68 millions et demi en 1905. A cette dernière date, la statistique officielle inscrivit 25 millions 800.000 francs au chapitre des importations.

pion de l'humanité, cette ligue allait révéler au monde civilisé de quelle façon barbare les agents de Léopold II exploitaient le Congo au détriment des indigènes, et elle prétendait créer un mouvement d'opinion capable de remédier à cet état de choses en pesant sur le souverain.

La *Congo Reform Association*, incontestablement désintéressée dans son principe, servait trop bien au fond les aspirations secrètes du gouvernement de la Grande-Bretagne pour que celui-ci ne l'appuyât pas de toutes ses forces. Sous l'impulsion de l'Angleterre, la question arrive bientôt devant les Chambres belges. On nomme alors une commission internationale d'enquête qui se rend sur les lieux, puis revient en Belgique, après avoir établi un rapport assez sévère contre l'administration congolaise. Entre temps, les socialistes font de l'affaire une arme contre le trône; Léopold II est violemment pris à partie à la Chambre par MM. Vandervelde et Bertrand, tandis que, dans la rue, les meetings de protestation n'épargnent pas le roi. Attaques souvent irréfléchies. Léopold II pouvait répondre que la colonisation, nécessairement acte de force, ne doit pas être envisagée sous l'angle d'un humanitarisme étroit; il pouvait citer l'exemple même de l'Angleterre, prouver qu'il n'avait pas outrepassé les droits que s'arrogent les peuples dénommés civilisateurs, et, qu'en somme, parmi tant de griefs articulés, on rencontrait nombre d'exagérations intéressées; or, tout cela, il le dit dans une lettre officielle du 3 juin 1906, ou bien le fit dire à la tribune et par la presse.

Pourtant, un décret de juillet 1906 ordonna la rédaction d'un programme de réformes, en même

temps que, devant l'heure, jadis implicitement fixée à la mort du roi, le Parlement mit en discussion la reprise immédiate du Congo par la Belgique. De cette reprise, Léopold acceptait le principe; même il en revendiquait l'idée première; mais il prétendait fixer les modalités du régime colonial nouveau.

Durant plus de deux années, les Chambres belges retentirent de controverses passionnées pour ou contre l'annexion, pour ou contre les conditions royales; on vit d'abord des monarchistes, catholiques et libéraux, laisser percer dans leurs paroles l'amertume que leur inspirait l'autoritarisme du souverain¹; et cependant, malgré l'atmosphère troublée, cette constatation s'imposa peu à peu : les attaques visant le roi n'atteignaient pas la royauté. Les Belges, en effet, gardaient à Léopold II une situation toute personnelle. Comme il le faisait lui-même en pratique, on le séparait théoriquement de la dynastie; ses actes les plus critiqués semblaient n'engager que lui. D'ailleurs, il plut à la majorité de ses sujets pour cette haute intelligence qui a valu à la Belgique la possession d'un empire colonial, pour l'élan que ses fastueuses dépenses architecturales donnèrent au travail, pour l'amour enfin qu'il affectait d'avoir concentré sur son pays; et de tout cela, indirectement, la couronne reçut et conserve le bienfait.

Aujourd'hui on peut augurer sans témérité que le nouveau souverain ne sera pas tenté de maintenir à l'activité royale le relief, très discutabile en pays constitutionnel, que lui a imprimé Léopold. Outre que le

1. Discours de M. Paul Hymans, séance du 28 novembre 1906, de M. Beernaert, séance du 5 décembre 1906.

caractère d'Albert I^{er} lui déconseillait une attitude politique trop hardie, les moyens d'action dont a pu disposer son oncle lui feraient défaut, puisque le Congo est revenu à la Belgique¹; et le trône paraît en somme assuré de toutes façons contre des orages provenant du fait de la dynastie.

Les socialistes² n'en soulignent pas moins bruyamment à chaque occasion le danger d'une Constitution qui a laissé s'affirmer « la politique de plus en plus personnelle du souverain absolu de l'État indépendant du Congo³ ». Il y a bientôt six ans, en 1905, à la veille du soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance belge, les chefs du parti assemblés décidèrent même que les mandataires socialistes ne prendraient point part aux fêtes et qu'ils n'assisteraient à la séance plénière des Chambres que pour protester par la voix d'un des leurs contre le régime auquel aboutit la Révolution de 1830. De telles protestations restent bien platoniques; car les adversaires de la monarchie ne sauraient espérer vraiment comme résultat logique des choses le facile avènement de leur idéal républicain.

*
* * *

Parmi les raisons intérieures qui, en 1831 et en 1848, firent obstacle à l'établissement de la République, aucune n'a disparu aujourd'hui.

1. Traité de cession du 28 novembre 1907, modifié par l'acte additionnel de mars 1908, adopté par les Chambres en août et septembre, puis promulgué le 20 octobre de la même année.

2. Si quelques radicaux à la tête desquels se trouve M. Paul Janson leur ont donné parfois la main, ce fut moins en attaque au régime que pour tenter l'échec au roi Léopold.

3. *L'Européen*, 5 août 1905 : *Belgique*, par C. Huysmans.

Le parti catholique demeure le ferme soutien du trône et, depuis vingt-cinq ans, détient la prépondérance. Dût-il la perdre un jour¹, il n'en jouerait pas moins le rôle d'une force conservatrice assez rebelle encore à l'idée républicaine pour ne point se laisser, malgré des exemples isolés², entamer théoriquement par elle, assez puissante pour mettre pratiquement un frein à des tentatives révolutionnaires, assez souple aussi pour évoluer avec les progrès que le moment impose, ainsi que le prouve le rapide développement de la *Jeune Droite*.

Un écrivain du parti libéral, M. Maurice Wilmotte, n'a pas hésité à faire, en un remarquable ouvrage³, la déclaration suivante : « Critiquée avec acrimonie, « et souvent avec une incompétente partialité, l'œuvre « sociale des catholiques reste considérable. N'eût-elle été inspirée que par une pensée de préservation « égoïste, elle n'en prouverait pas moins que ce « parti aux vieilles racines et aux fortes attaches a « gardé une rare vigueur d'action. »

Nous-même avons pu nous rendre compte, sur place, de la vitalité incontestable du parti catholique belge, autant que de sa faculté de rayonnement. Malgré les dissensions intimes de programmes et de personnes qui, en ce moment, le travaillent et peut-être le minent⁴, la vue de ses assises puissantes

1. Voir, dans le *Temps* du 12 janvier 1906, notre article sur *les Partis politiques belges et les élections de 1906*.

2. Certains démocrates chrétiens de l'abbé Daens, d'ailleurs presque disparus depuis la mort de leur chef.

3. *La Belgique morale et politique*, op. cit.

4. Comme on a pu l'observer dans les discussions passionnées du Parlement sur l'annexion du Congo et sur cette question militaire aujourd'hui enfin résolue par le concours de la *Jeune*

force d'abord la confiance. Voilà plus de vingt ans qu'il ne cesse d'augmenter ses moyens d'action; et, pour rendre sa pénétration plus sûre, de lui donner des formes multiples. Ce sont des ligues agricoles et des syndicats professionnels qui, les uns comme les autres, arrivent insensiblement, par quelque clause des statuts, à se fondre dans des associations confessionnelles et politiques, ou bien en reflètent les idées; ce sont des cercles catholiques d'ouvriers qu'on oppose aux fédérations socialistes; c'est enfin et surtout le groupement des électeurs en des réseaux à mailles si étroites que, dans certaines provinces, le nombre des agents électoraux catholiques atteint le dixième des citoyens votants.

Maitres des campagnes flamandes déjà par la foi, les catholiques se sont efforcés de doubler leur influence par une législation soucieuse de tous les intérêts des cultivateurs et sachant alterner avec opportunité les principes de la protection avec ceux du libre-échange. Aussi trouvent-ils, dans les Flandres rurales et même urbaines, d'immuables réserves d'électeurs; tandis que la propagande socialiste, malgré des concessions extraordinaires, n'y obtient que peu de prise. En pays wallon, où l'esprit des populations aide bien moins l'action catholique, celle-ci n'abdique nulle part, même au sein des grands centres ouvriers; elle répond aux organisations adverses, libérales ou socialistes, par d'autres organisations flexibles et résistantes à la fois, si bien qu'en définitive il n'est aucune circonscription wallonne

Droite et des gauches, unies contre la Vieille Droite de M. Woeste pour l'abolition du remplacement et l'introduction du service obligatoire et personnel (août 1908, novembre 1909).

qui ne possède un député catholique. — Or, ce parti demeure un garant pour le trône, de même que le trône est un garant pour lui; car, de plus en plus, dans l'esprit des catholiques belges, le mot de République évoque tout ensemble l'anticléricalisme et l'attraction politique de la République française. Comme les libéraux partagent la dernière de ces inquiétudes, c'est un nouveau motif pour que la majorité d'entre eux n'hésite pas, le cas échéant, à donner la main aux catholiques, défenseurs du régime.

D'ailleurs, une considération s'impose aujourd'hui, qui n'apparaissait point en 1830 : l'antagonisme du pays wallon et des Flandres. Entre ces deux moitiés de la monarchie, tout diffère : le sol, la langue, le caractère des races, et, maintenant, les aspirations politiques et sociales. Les habitants des montagneuses régions wallonnes parlent le français; en eux dominant les hérédités celtiques et latines, avec la vivacité des actes et la hardiesse des conceptions; les gens des Flandres, gens de plaines, emploient le flamand, une langue aux consonnances germaniques; leurs affinités ethniques les rapprochent de l'Allemagne; ils sont réfléchis, naturellement calmes, parfois un peu lents. Agricoles et commerçantes, les Flandres laissent s'épanouir chez elles toutes les formes de la petite propriété et répugnent aux idées nouvelles; tandis que le pays wallon, devenu, après 1830, essentiellement industriel et minier, a vu surgir le prolétariat ouvrier, avec ses revendications et ses espérances.

Souvent, depuis une trentaine d'années, de graves symptômes ont affirmé dans les Chambres l'antagonisme parfois aigu des deux parties de la monar-

chie qui s'accusent réciproquement de vouloir se dominer l'une l'autre. En 1897 d'abord, la question faillit se compliquer.

La Chambre des représentants venait de voter, à la demande, d'ailleurs justifiée, des députés flamands d'Anvers, un projet sur les langues. On décidait que les lois jusqu'alors proposées, discutées et promulguées seulement en français, le seraient désormais dans les deux idiomes nationaux. Le texte fut porté au Sénat; mais là s'éleva la résistance. Tous les sénateurs libéraux wallons s'opposèrent avec énergie à l'innovation, dont ils signalèrent les inconvénients pratiques; tant et si bien que la Chambre Haute amenda la loi, et, du texte officiel flamand, fit une simple traduction.

Mais la question des langues était le rideau de la question des races. On put s'en rendre compte bientôt. Des meetings de protestation violente eurent lieu dans les Flandres, tandis que les Wallons ripostaient par des réunions tumultueuses où l'on parlait de tyrannie flamande et de résistance nécessaire. Il fallut donner des garanties aux uns comme aux autres. La Commission des représentants de la Chambre s'y employa, et l'on aboutit à ceci : le texte des lois est désormais voté, promulgué et publié dans les deux langues; mais les développements, exposés des motifs et rapports continuent de se faire exclusivement en français.

L'incident était clos; pourtant la campagne menée par les flamingants se poursuivit, dès lors, avec continuité, et l'année 1907 en marqua une étape nouvelle. Ce fut, au mois de mars, le vote d'un amendement à la loi sur les mines qui servit de prélude à la crise.

Comme cet amendement imposait la connaissance de la langue flamande aux ingénieurs du corps des Mines, son adoption parut aux Wallons une atteinte portée à leurs droits. Aussitôt la *Ligue wallonne*, que le besoin de répondre au mouvement flamignant avait fait naître, convoqua une assemblée extraordinaire de ses adhérents. On prononça des discours violents, on lança des excommunications, et certains orateurs n'hésitèrent même pas à proposer un système fédératif pour les deux parties de la Belgique, avec autonomie administrative de la Wallonie.

Deux mois plus tard, néanmoins, le projet Coremans, tendant à imposer la langue flamande dans l'enseignement libre en pays flamand, était discuté à la Chambre. Ce projet, vraiment peu fait pour ménager les susceptibilités de races, exaspéra les animosités vallonnnes. Certain député anversois ne prétendait-il pas soumettre Bruxelles même au nouveau régime? La bataille parlementaire fut si acharnée qu'elle demeura indécise, et que, finalement, on s'en remit à une commission du soin de solutionner la question des langues.

En septembre 1908, se tint à Arlon, dans le Luxembourg belge, un Congrès important « pour l'extension et la culture de la langue française ».

Dès avant l'ouverture de ce Congrès, un mouvement hostile à sa tenue s'était affirmé à la fois dans les cercles flamingants et dans les milieux catholiques. Les premiers proclamaient que l'on voulait amener le recul de la langue flamande à la seule fin de franciser la population non wallonne du pays; les autres s'élevaient contre ces idées antireligieuses dont

la langue française leur semblait devoir être le véhicule certain. Tout le temps que dura le Congrès, la presse des deux bords batailla ardemment. Aussi, lorsque la Commission chargée de la refonte du projet Coremans déposa ses conclusions au début de mars 1909, l'atmosphère restait aussi électrique que deux ans auparavant.

Le projet nouveau qui venait d'éclorre et qui résumait les vues de la Commission était dû à l'initiative de M. Franck, député d'Anvers. Il aboutissait bien au maintien du *statu quo* en pays wallon; mais son adoption devait entraîner fatalement l'élimination de la langue française en pays flamand. Pour tout examen à n'importe quelle fonction administrative dans cette dernière portion de la Belgique, la connaissance de la langue flamande devenait en effet nécessaire; celle de la langue française n'était plus que facultative au même titre que la connaissance des langues allemande ou anglaise. Bruxelles même était comprise dans la région d'influence flamande. En vain une ligue wallonne pour la « liberté des langues » se forma à Anvers, et lutta énergiquement contre cette tyrannie qui voulait, d'une bonne moitié des Belges, faire des « citoyens de seconde classe », suivant la propre expression des flamingants; en vain, à la Chambre, des députés de toutes nuances, le socialiste Destrée en tête, s'efforcèrent-ils de créer un terrain d'entente en démontrant combien, sans cela, on allait accentuer l'antagonisme des deux races belges, compromettre de plus en plus l'unité morale du pays, et courir tête baissée vers cette séparation administrative déjà trop ouvertement désirée par nombre d'exaltés des deux camps, présage

dangereux d'une autre séparation plus complète; rien n'y fit; et, le 22 avril, le projet Franck fut adopté par 90 voix contre 46 et 8 abstentions. Des préoccupations d'intérêt électoral plutôt que d'intérêt national avaient formé la majorité.

Ainsi, chaque jour davantage, se précise un mal dont un écrivain politique très fin, Victor Cherbuliez, parcourant la Belgique il y a plus de vingt-cinq ans, marquait déjà la portée en ces termes : « Comme
« on sait, Flamands et Wallons ne s'aiment guère
« et ont beaucoup de peine à s'entendre. Les reven-
« dications des Flamands pourraient susciter de
« dangereuses zizanies, si l'égale affection qu'ont
« vouée les deux races à la famille de leurs souverains
« ne leur servait de trait d'union, ne les soudait
« l'une à l'autre. Qu'on renverse la royauté, et un
« royaume qui se plaint déjà d'être trop petit, se
« divisera peut-être en deux républiques rivales ».

Depuis que ces lignes clairvoyantes ont été écrites, le socialisme wallon est venu encore amplifier les données du problème; mais la conclusion subsiste identique, d'autant plus digne d'attention. Désormais, outre les anciens et puissants obstacles qui continuent à s'opposer à leur réalisation éventuelle en pays belge, les théories anticonstitutionnelles se heurtent à cet argument nouveau : l'antagonisme des races, et la Belgique, après avoir historiquement forgé sa devise : « l'Union fait la Force », semble devoir la compléter aujourd'hui par ces mots : « Le trône garde l'Union ».

HOLLANDE

Il est, semble-t-il, peu de pays qui se soient inspirés aussi fièrement que la Hollande de l'idée républicaine. La République des Provinces-Unies n'osa-t-elle pas jadis tenir tête à Louis XIV, seule et calme en son isolement, vaincue un moment, mais non point abaissée, comme le prouva bientôt sa complète revanche? Alors, les Ruyter, les Tromp, les de Witt incarnaient à son profit la gloire militaire ou politique, tandis que l'apogée d'une industrie et d'un commerce vigoureux, lui permettant de fournir à toute entreprise un levier d'or, servait à doubler son prestige. Même dans les temps de crise où elle dut avoir recours à l'institution semi-monarchique du stadhoudérat, la Hollande prétendit conserver son appellation constitutionnelle; et, jusqu'en 1815, malgré les extensions successives de leur autorité, les princes de la Maison d'Orange restèrent qualifiés : « *les premiers serviteurs de la République* ».

C'est en 1579, par l'Union d'Utrecht, que les sept

provinces septentrionales¹ des Pays-Bas, résolues à secouer le joug de l'Espagne, avaient signé leur fédération libératrice. Le souffle de la Réforme qui effleura seulement les provinces méridionales, animait le nord néerlandais d'une foi combative en face des intransigeances de l'Inquisition espagnole. Cette guerre de religion devint une lutte obstinée pour l'indépendance, et son empreinte originelle, après avoir marqué profondément durant deux siècles la vie politique de la Hollande, reste encore sensible aujourd'hui; tant il est vrai qu'aux Pays-Bas, plus qu'ailleurs peut-être, le passé tout entier explique et complète la physionomie du présent.

Qu'était en effet le protestantisme, sinon le principe du libre examen opposé en matière religieuse à l'autorité du dogme indiscutable? Or, les circonstances unissant étroitement deux choses pourtant dissemblables, la religion et la politique, créèrent à ce moment une corrélation entre l'une et l'autre, à tel point que la seconde se fit l'image de la première, et, devant le droit divin des rois, dressa le pouvoir constitutionnel des peuples. « Le principe que chaque peuple a le droit de changer, quand il le veut, son gouvernement, renversait le passé; au lieu de l'ancienne légitimité, mystère du sang royal, apparaissait hardiment et sans voile la loi de nature². » Les insurgés des Pays-Bas voyaient dans l'Espagne le champion du principe d'autorité en politique de même qu'en religion; aussi, une fois amenés à lutter contre la do-

1. Hollande, Frise, Zélande, Groningue, Utrecht, Gueldre, Over-Yssel.

2. Edgar Quinet, *Fondation de la République des Provinces-Unies*. (*Revue des Deux-Mondes*, 1854, II, p. 706.)

mination espagnole sur les deux terrains, adoptèrent-ils logiquement, sur l'un comme sur l'autre, le principe de libre discussion. De là naquit la Constitution de la République des Provinces-Unies dont Marnix de Sainte-Aldegonde rédigea le plan, de concert avec le prince-d'Orange lui-même¹.

Le régime nouveau trouvait d'ailleurs dans le passé une racine profonde : l'institution des États-Généraux. Ceux-ci se vantaient de remonter à Charlemagne²; filiation hardie. Ce qu'on peut vérifier, c'est que, dès 1465, les États furent convoqués par le duc Philippe le Bon, et que, réunis ensuite de temps à autre, ils entretinrent, s'ils ne la développèrent pas, l'étincelle de la liberté politique. A partir de 1579, date de naissance de la Constitution hollandaise, les États-Généraux devinrent l'expression éminente du Régime.

La République des Provinces-Unies représentait une fédération d'États plutôt qu'un État fédératif, et il ne serait pas exact de la comparer à la République actuelle des États-Unis d'Amérique où le lien entre les parties apparaît assez étroitement noué³. Dans les Pays-Bas, en effet, outre que chaque province maintenait l'autonomie absolue de son administration intérieure par l'organe d'États particuliers, elle possédait, d'une manière plus ou moins large, il est vrai, — suivant son importance relative,

1. *Vaderlandsche Historie*, par Wagenaar, t. VI.

2. Manifeste adressé au comte de Leicester, le délégué de la reine Élisabeth.

3. Voir Colenbrander, *De Patriottentijd*, 3 vol. in-8, La Haye, 1897-1899, sur l'organisation de la République des Provinces-Unies.

— quoique toujours sensible néanmoins, un droit de décision propre sur nombre de questions d'intérêt fédéral. Mais il était réservé aux États-Généraux d'incarner l'Union vis-à-vis de l'étranger et de chacune des parties de l'ensemble. La levée des troupes pour la défense de la République, les relations avec les puissances, le vote des impôts d'utilité générale ainsi que leur répartition entre les provinces, la promulgation d'ordonnances¹ ayant partout force de loi, enfin l'exercice de la souveraineté sur les colonies et sur certaines régions métropolitaines dites pays de généralité², telle était la sphère de leur action. C'est à partir de 1593 que les États décidèrent de siéger d'une façon permanente après avoir adopté La Haye comme résidence. En 1639, ils se qualifièrent de « Hautes Puissances » — « Hoog mogende » — titre sous lequel ils furent depuis lors désignés diplomatiquement. On les considérait en Europe comme la représentation internationale de la souveraineté d'un peuple; et ils prenaient rang, dans l'ordre des préséances, aussitôt après les royaumes et la République de Venise.

Cependant les États-Généraux des Pays-Bas n'étaient que l'émanation des États provinciaux, issus eux-mêmes du vote des cités et de la noblesse rurale. Du haut en bas de l'échelle politique, les libertés côtoyaient les libertés, s'enchevêtrant parfois entre elles, se bornant nécessairement les unes les autres. Ce qui apparaissait comme la source profonde de la souveraineté, c'était la cité, non pas

1. *Plakkaten*.

2. Pays acquis par la République depuis l'Acte d'Union.

l'individu; et là repose le signe distinctif de cette Constitution première¹.

Chaque ville était gouvernée par une régence, un *vroedschap*, ensemble de conseils élus dans le principe par les bourgeois. Or, la plupart de ces villes conféraient d'une manière assez large le droit de la bourgeoisie²; et l'on pourrait supposer au premier examen que la cité hollandaise offrit la base d'un gouvernement presque démocratique. En pratique il n'en fut pas ainsi. Les administrateurs communaux qui, au début, tiraient leur pouvoir d'un suffrage étendu, finirent par faire leur chose de la chose publique, ils dégénérent en oligarchie et formèrent une caste régente se recrutant elle-même. « Les autres habitants, écrit Laveleye³, avaient laissé prescrire leur droit d'intervenir dans la gestion des affaires communales, même celui de nommer des représentants. De citoyens libres, ils étaient devenus des administrés. » Réflexion caractéristique. Le peuple de Hollande, en effet, fut amené peu à peu à voir dans l'action de gouvernement le résultat d'une aptitude héréditaire chez certaines familles⁴, et il se

1. Nous nous basons en tout ceci sur l'organisation politique de la Hollande proprement dite, de toutes les provinces la plus vaste, la plus riche et la plus peuplée; qui, dès le premier instant, imposa sa suprématie, et, avec le temps, ramena à son type les organisations d'abord dissemblables des autres provinces. La Hollande payait à elle seule 57 % de la totalité des impôts.

2. Par la naissance, le mariage avec une fille de bourgeois, par l'achat du droit, l'octroi qui en était fait gracieusement à certaines personnalités, etc. Toutefois, l'exercice des prérogatives conférées par le titre était subordonné à un temps de résidence et au paiement d'une taxe spéciale.

3. *Revue des Deux-Mondes*, 1874, IV, p. 888.

4. Par exemple, dans la province de Hollande : les Hasselaer, les Bicket, les Hoof, les de Witt, etc..., toutes familles alliées entre elles.

laissa longtemps conduire par ses administrateurs-nés, sans tenter de comparaisons, estimant comme un fait de la nature qu'il ne pût lui-même fournir que des administrés. Ces familles privilégiées n'avaient d'ailleurs rien de commun avec la noblesse ou ordre équestre¹. Celle-ci, assez influente au moyen âge, ne conservait plus au xvi^e siècle qu'une représentation infime dans les États-Généraux et dans la plupart des provinces, sauf en Gueldre et en Frise. Sa force, qui reposait sur la seule propriété terrienne, disparaissait au seuil des grandes cités commerçantes dans lesquelles se concentrait parfois toute la vitalité d'une province. Quant aux populations agricoles des campagnes, elles restèrent ignorées politiquement jusqu'à la fin du xviii^e siècle.

Ainsi, dans la République des Pays-Bas, se greffait sur le particularisme des provinces le particularisme des classes, qui, au sein de chaque province, au sein de chaque ville, accentuait les séparations et poussait les collectivités à se constituer en des tous distincts, sans véritable pénétration réciproque. C'était l'union, sans doute; mais absolument exclusive de l'unité politique.

Que l'on revoie à travers l'histoire des Pays-Bas les rapports des États-Généraux avec les États particuliers et avec les régences des cités, on y trouvera de perpétuels conflits d'attribution. Même on y

1. Ce qui ne les empêchait pas de faire preuve vis-à-vis des autres familles d'une morgue excessive. A Amsterdam notamment, ces patriciens, s'estimant d'une essence supérieure, affichaient leur mépris pour ceux qu'ils nommaient les *Kaerels*, les gens de rien; et cette expression englobait tous ceux qui n'étaient pas eux.

pourra noter parfois ce fait extraordinaire : les États-Généraux poursuivant une guerre contre une puissance étrangère avec laquelle telle ou telle province continuera pendant un temps à demeurer en relations pacifiques. Constatation heureusement exceptionnelle, sans quoi l'Union de 1579 fut rapidement devenue un pacte dénué de sens et la République eût été incapable de soutenir les luttes glorieuses qui consolidèrent son indépendance. Mais en cela encore apparaît l'influence exagérée des castes dominantes ; car les patriciens, maîtres des cités, le devenaient naturellement des États provinciaux issus de leurs votes, et ceux-ci, particularistes d'instinct, imposaient à leurs délégués aux États-Généraux une sorte de mandat limitatif que ces derniers ne pouvaient transgresser sans risque de désaveu¹. Aussi, dans la pratique, l'esprit libéral de la Constitution se trouvait-il faussé ; et, malgré les germes démocratiques dont le développement l'eût peut-être poussé vers l'unité, la République des Pays-Bas revêtit presque en même temps la forme oligarchique et la forme fédérale.

Le Conseil d'État — *Raad van State* — fondé en 1584 pour être le corps permanent chargé de donner une solution aux affaires importantes de l'Union, aurait pu sans doute, grâce à son organisation² et à

1. Les États provinciaux se réunissaient quatre fois par an. Ils étaient présidés par un *Raadpensionaris*, conseiller pensionnaire, élu par eux.

2. Le Conseil d'État se composait de 12 membres nommés par les provinces ; mais, à la différence de ce qui se passait aux États-Généraux, on y votait par tête, non par province. D'ailleurs, parmi ses fonctions, le Conseil d'État avait celle d'arbitre entre les provinces de l'Union.

sa permanence, devenir l'instrument centralisateur de l'intérêt collectif; mais aussitôt que les États-Généraux siégèrent d'une façon régulière, il fut relégué au second plan, et il dut se cantonner dans des attributions purement financières.

Alors, cet office de lien nécessaire, ce rôle d'autorité indépendante des particularismes locaux, dont le cours des événements allait de plus en plus imposer le besoin à la République, un personnage tenta de l'assumer, le Stadhouder, servi dans son action par les réveils mêmes de l'instinct démocratique. Le titre et la fonction de stadhouder existaient déjà avant l'Union d'Utrecht. On désignait de la sorte les gouverneurs des provinces nommés par le roi d'Espagne. Ceux-ci représentaient le souverain avec des pouvoirs très étendus; et Guillaume le Taciturne avait présumé aux destinées de sa maison en qualité de stadhouder de Hollande et de Zélande choisi par l'étranger. Devenu le héros de la liberté néerlandaise, le prince d'Orange négligea de mentionner le stadhoudérat dans le plan de la Constitution nouvelle, voulant sans doute souligner ainsi la souveraineté de la nation que seuls les États incarnaient à ses yeux.

A ce moment, l'esprit républicain aux Pays-Bas semblait être un rayon de la Rome antique. « Tant
« qu'il plaira à Dieu de me donner une goutte de sang,
« écrivait le Taciturne aux États-Généraux¹, un seul
« denier de mes biens, un peu de sens, industrie, crédit
« et autorité, je l'emploierai, je le dédierai, je le sa-
« crifierai à votre service. Voici ma tête, disposez-en

1. *Apologie*, par Guillaume prince d'Orange.

« pour votre bien, pour le salut et la conservation de
« votre République. »

Ce fut en 1585 seulement que, sur la proposition d'Olden Barneveld, on rétablit la stadhoudérat au profit de Maurice d'Orange. Le titulaire pouvait en être différent dans chaque province, laquelle restait d'ailleurs maîtresse de n'en désigner aucun. Par contre, plusieurs provinces de l'Union avaient le droit d'élire comme stadhouder le même personnage; et là-dessus s'appuiera bientôt l'action centralisatrice de la maison d'Orange-Nassau¹.

Maintenir les privilèges provinciaux, défendre les intérêts de la religion réformée, nommer un certain nombre de fonctionnaires, enfin remplir dans la province les fonctions de capitaine-général et d'amiral de la flotte, telles furent au début les attributions du stadhouder. Il semblait qu'elles dussent amener une accentuation du particularisme local; les événements prouvèrent le contraire. Maurice d'Orange avait été élu stadhouder par la Hollande et la Zélande seulement; mais son frère, Frédéric-Henri, cumula durant plus de vingt années le stadhoudérat de cinq provinces et même reçut le titre d'Altesse².

Lors de la Restauration de 1672, Guillaume III

1. Voici comment les Nassau, famille allemande, furent amenés à posséder le titre en même temps que la principauté d'Orange, située dans ce qui est devenu le département français de Vaucluse. — Au xvi^e siècle, Philibert de Châlon, prince d'Orange, n'ayant pas d'enfant, désigna comme son héritier le fils unique de Claude, sa sœur aînée. Celle-ci avait épousé le comte Henri de Nassau. Philibert mourut en 1530; et son neveu, René de Nassau, continua dès lors la dynastie d'Orange. En 1701, la principauté d'Orange passa à la France; le titre resta aux Nassau.

2. *Zyne Hoogheid.*

d'Orange fut créé stadhouder des sept provinces. En 1747 enfin, une nouvelle Restauration confirma à Guillaume IV le titre et l'hérédité. D'ailleurs, à partir de Frédéric-Henri, les princes d'Orange deviennent les « Capitaines généraux et Amiraux de l'Union » ; ils ont la haute main sur l'administration des opulentes colonies néerlandaises ; bref, c'est un ensemble de pouvoirs quasi-royaux qu'ils exercent sous la souveraineté éminente des États-Généraux. L'étranger parfois, s'y trompant, traite avec eux comme s'ils étaient la République ; mais, du sein des provinces, la jalouse bourgeoisie des cités n'hésite pas à rappeler en toute occasion aux stadhouders que leur puissance est empruntée et que des libertés intangibles la limitent. Ces libertés primitives sont devenues des privilèges. Qu'importe ! Les patriciens s'en attribuent la garde, et ils prétendent demeurer les seuls héritiers légitimes des droits constitutionnels. C'est ainsi qu'en 1650, par exemple, on voit se produire un fait remarquable sous tous ses aspects. Les États-Généraux adressent aux États de Hollande une députation pour les décider à revenir sur un vote contraire à l'intérêt général¹. A la tête de la députation marche le stadhouder Guillaume II. Mais quand, arrivé devant Amsterdam, le prince d'Orange se fait annoncer, la ville refuse de lui ouvrir ses portes ; et Guillaume II est contraint de rebrousser chemin sans oser s'imposer.

L'épisode sert d'ailleurs de prélude à une action plus radicale. Deux fois, en effet, la bourgeoisie des Pays-Bas alla jusqu'au bout de sa rancune,

1. Il s'agissait d'une réduction des milices de la province.

jusqu'au bout peut-être de sa conviction : en 1650, puis en 1702, elle abolit le stadhoudérat.

La première période dura vingt-deux ans; la seconde, quarante-cinq¹. L'une fut incarnée par Jean de Witt; l'autre par Heinsius². Ces deux hommes, d'un patriotisme incontestable, poussèrent la République vers la réalisation d'un idéal confédératif, corollaire du particularisme alors triomphant au dedans. Ce fut le règne du patriciat. Les régences des villes n'avaient plus le contrepoids centralisateur de la Maison d'Orange; et, comme elles formaient les sources de toute puissance publique, l'État tendit à s'absorber en elles; car aucun fonctionnaire, si haut qu'il parût placé, ne possédait une personnalité assez indépendante pour résister à l'attraction. République encore sans doute, quoique oligarchique au suprême degré.

Pourtant, il faut le reconnaître, les patriciens conduisirent souvent avec héroïsme, sinon toujours avec sagesse, les destinées des Provinces-Unies; mais l'Union, entre leurs mains, semblait ne se pouvoir bien cimenter que dans la guerre; et, par malheur, la guerre les trahit.

Fût-ce l'absence d'un commandement supérieur absolu jointe aux variations inhérentes à un gouvernement d'assemblées; fût-ce une simple coïncidence, la République, par deux fois privée de ses stadhouders, fléchit ces deux fois sous les armes de l'étranger.

Alors le peuple révéla la force insoupçonnée ou

1. Cependant, durant cette période, la Frise, Groningue et Quildré revinrent successivement au stadhoudérat, longtemps avant les autres provinces.

2. Tous deux *Grands Fonctionnaires*.

bien dédaignée de ses tendances instinctivement contraires à la forme constitutionnelle. Que représentait pour lui en effet l'idée de République, sinon la réalité politique environnante : c'est-à-dire la souveraineté monopolisée au profit d'une caste, domination d'autant plus exigeante qu'elle avait mille titulaires. Le peuple la voyait près de lui dans les États provinciaux ; plus près encore dans l'administration des cités ; elle s'imposait à chacun de ses actes par une emprise journalière de ces patriciens qu'il côtoyait à tout instant ; la République, c'était le maître proche dont on subit directement la volonté, mais dont on peut, en revanche, aisément compter les faiblesses. Que le peuple fût exclu de l'exercice de la souveraineté, soit ! Mais pourquoi tel autre, plus apte, n'aurait-il pas le moyen d'exclure à son tour les détenteurs actuels du pouvoir, surtout s'il possédait le prestige d'un nom lié à la naissance de l'Union, et si son autorité, s'exerçant de plus loin, devait sembler moins lourde ?

Les regards se tournaient aussitôt vers la Maison d'Orange. « S'il n'eût dépendu que de la multitude, « écrit Edgard Quinet¹, la République n'eût pas vécu « un seul jour. »

Paysans, ouvriers et marchands avaient pris pour cri de ralliement ces mots, cet espoir : « *Orange Boven* » — « L'orange en haut ! ». Et lorsque les patriciens défailirent dans les luttes extérieures, toujours le peuple en profita pour leur imposer un retour au stadhoudérat chaque fois élargi².

1. *Loc. cit.*, p. 999.

2. C'est la masse plébéienne des « *hachettes* », des « *Bijltjes* », qui formera longtemps l'élément vigoureux du parti orangiste.

A a fin de l'ancien régime, l'ampleur des attributions du stadhoudérat étonnait même les étrangers. Voici comment les énumère à cette époque, dans un rapport adressé à son maître, Renfner, l'agent du Roi de Prusse près le gouvernement des Provinces-Unies¹.

« Le Stadhouder est sans doute le prince le plus
« occupé de l'Europe. Toutes les affaires qui se passent
« dans la République et qui l'intéressent, au dedans et
« au dehors, lui sont rapportées. Il est obligé de tout
« savoir, de tout lire, d'entrer dans tous les détails des
« différentes branches de l'administration, de suivre
« de près ou de loin toutes les délibérations des
« États, d'intervenir dans les discussions éternelles
« qui s'élèvent entre les provinces, dans les villes et
« même parmi les régents. Tout ce qui tient à l'ar-
« mée et à la marine est de son ressort. Il nomme à
« la plupart des emplois de la République, il est chargé
« seul du fardeau de la représentation, partout il est
« obligé de payer de sa personne. »

L'oligarchie bourgeoise, le stadhoudérat à vie, puis le stadhoudérat héréditaire aux formes monarchiques marquèrent donc les étapes successives de cette constitution républicaine que son caractère primitif semblait devoir incliner vers la démocratie. Néanmoins, à travers tant de vicissitudes, une chose subsiste : le respect des États. Ces grands organes constitutionnels continueront jusqu'au bout à fournir l'expression souveraine la plus complète des Provinces-Unies. États-Généraux ou États provinciaux, ils demeureront, sans que jamais, ni de la part du peuple ni de celle du prince, un acte de violence menace leur

1. Rapport du 23 février 1792 (archives de l'État à Berlin).

existence. En ce pays de collectivités et de castes à la fois distinctes et privilégiées, ils font corps avec la société même. Une révolution politique dans le sens centralisateur n'apparaît possible qu'après une évolution sociale dans le sens égalitaire. La Maison d'Orange n'y peut rien par ses propres forces, car elle-même forme une partie intégrante de l'édifice; son importance relative peut bien s'accroître avec les siècles, mais sa base reste celle de l'ensemble.

Cependant, de l'antagonisme immanent entre les deux forces de la République, le patriciat et le stadhoudérat, va sortir un germe nouveau que la Révolution française triomphante aux Pays-Bas fera s'épanouir pour un temps. La propagation en Hollande des écrits de la France, au XVIII^e siècle, prépara le terrain. La jeunesse hollandaise s'imprégna de Condillac et de Montesquieu; bientôt on connut Voltaire; Rousseau ne vint qu'après. Dans l'évolution des idées qui résultait de ces lectures, les patriciens voyaient une arme puissante contre le stadhoudérat; la bourgeoisie moyenne, une raison de se pousser au premier plan à côté des patriciens; de part et d'autre, on agita les ferments destructeurs des anciens Régimes sans soupçonner toute la portée de leur action. Les plus modérés d'entre les novateurs voulaient enfermer le Stadhouder dans les fonctions de chef du pouvoir exécutif avec le commandement des troupes, les États-Généraux recouvrant en fait comme en droit leur souveraineté absolue. Une minorité plus radicale, dont faisaient partie quelques membres de la noblesse, accentuait le caractère républicain de ces revendications et exigeait du Stadhouder une obéissance absolue sous la menace d'une destitution

immédiate¹. Les uns comme les autres ignoraient le peuple. Pourtant ils se proclamaient démocrates; mais, à leurs yeux, « les droits du peuple étaient ceux de la bourgeoisie éclairée ». Les maîtres de chaque métier et les marchands établis prendraient part aux élections, non les ouvriers et les paysans².

Telle fut la première incarnation du « *Parti patriote* », dans la seconde moitié du xviii^e siècle.

Van Berckel, pensionnaire d'Amsterdam, et Abbema, patricien d'Utrecht, dirigent d'abord le mouvement; puis, vers 1780, avec Van der Capellen, celui-ci prend en Gueldre une intensité plus grande en même temps qu'une orientation plus nette du côté de l'idée démocratique. Ce qui manque, c'est l'unité d'action. En octobre 1783, dans un banquet à Amsterdam où se trouvent réunis les chefs du parti patriote, on décide bien de créer un comité central d'organisation; mais, là encore, le patriciat et la bourgeoisie se mettent seuls en avant, chacun avec ses préjugés.

Pourtant, cette multiplicité des rancunes, d'ambitions et d'efforts aboutit, durant les années 1786 et 1787, à l'annulation pratique du stadhoudérat dans la plupart des provinces. Simple intermède, il est vrai. Le particularisme réapparaît à mesure que l'on semble approcher davantage de la pleine victoire. Les États de Hollande, en désaccord avec les États-Généraux, tentent d'enlever à ceux-ci une partie de leurs attributions séculaires; Utrecht, le centre des patriotes, voit Groningue l'abandonner, tandis que la Frise hé-

1. De Peyster, *Les troubles de Hollande*, p. 76 et suiv., 1905.

2. *Ibidem*.

site désormais à suivre la remorque. Alors les troupes prussiennes entrent dans les Pays-Bas, et, presque sans coup férir, rétablissent, avec la complicité du peuple, l'autorité de Guillaume V d'Orange. — La Hollande venait, en somme, de démontrer que son atavisme constitutionnel l'empêchait non seulement de réaliser, mais aussi de concevoir pleinement une forme de République à la fois unitaire et démocratique. Cependant la terre était remuée; et le soc de la Révolution française put la retourner plus profondément.

Aussitôt affermi, on pourrait presque dire rétabli, le 21 novembre 1878, Guillaume V promulgua une amnistie; mais cette mesure de clémence comportait tant d'exceptions que chacun s'en crut exclu. Quarante mille Hollandais, abandonnant les Pays-Bas, allèrent demander à la France l'hospitalité de son sol et le contact plus intime de son esprit. L'un et l'autre furent si généreusement accordés qu'il fallut ensuite bien des fautes de la part des Français pour étouffer dans l'âme hollandaise une reconnaissance enthousiaste à l'égard de notre pays. Quoi qu'il en soit, ces émigrés formèrent l'avant-garde des armées républicaines qui, en 1794, avec Pichegru, pénétrèrent en Hollande victorieusement et fraternellement à la fois.

Depuis 1787, les stadhoudériens, jugeant le parti patriote anéanti, n'y prenaient plus garde. Or, en 1793, brusquement, ce parti releva la tête. Les excès de la réaction orangiste, la lourdeur d'impôts chaque jour augmentés, la faiblesse militaire du stadhouder Guillaume, l'arrogance vexatoire des alliés anglais et prussiens, la paix enfin sans cesse reculée, toutes ces causes, au dehors comme au dedans, avaient tra-

vallé pour lui. Le peuple même commençait à se désaffectionner d'un stadhoudérat qui n'était plus un palladium, et, courbé autant que jamais sous la domination patricienne insensiblement revenue, il songeait aux magiques espoirs de l'égalité française. Beaucoup des émigrés de 1787, de retour aux Pays-Bas, avaient entrepris une propagande ardente en faveur des idées nouvelles dont le succès allait croissant. Bientôt l'Over-Yssel, Groningue et la Frise se concertent pour l'insurrection, tandis que la bourgeoisie d'Amsterdam et d'Utrecht recommence à battre en brèche la Maison d'Orange. Pendant ce temps l'armée française avance, puis paraît aux frontières. Maestricht, la Gueldre et les pays de généralité l'accueillent à bras ouverts; partout les troupes hollandaises reculent ou se débandent sans combattre; il semble qu'une immense conspiration a donné ce mot d'ordre : ne faire aucune résistance. Enfin, le 18 janvier 1795, le prince d'Orange s'embarque pour l'Angleterre, et le 22 les Français entrent à La Haye. La République batave va naître.



Arrivés en Hollande pâles et déguenillés, quoique victorieux, mais avec des yeux jeunes et brillants d'enthousiasme, un cœur intact dans sa foi révolutionnaire, les soldats de Pichegru avaient bientôt prouvé par leur attitude le désintéressement de leurs doctrines. Aucune violence envers les habitants, et des actes de déprédation si rares que nul, dans l'armée, ne s'étonna de l'exécution immédiate d'un malheureux soldat coupable d'avoir volé quelques

mouchoirs à l'étalage d'un boutiquier d'Amsterdam.

Aussi le peuple néerlandais, qui pouvait comparer les gestes français avec la conduite de ses anciens alliés anglais ou prussiens, se livrait-il de plus en plus. L'égalité, la fraternité républicaine lui apparaissaient maintenant effectives; il était vraiment conquis; à son tour, il devenait le disciple fervent des idées nouvelles. Désormais, les regards tournés vers la France, la Hollande va, pendant un temps, s'inspirer d'elle et en reflètera avec docilité les doctrines ainsi que les variations politiques.

Plusieurs mois seulement après le départ de la famille d'Orange pour l'exil, une Assemblée nationale se réunit¹, et bientôt s'affirma Constituante. Deux tendances d'esprit révolutionnaire partageaient ses membres : l'une radicale, l'autre modérée.

Les représentants de la première réclamaient, en même temps que le nivellement social, l'unification politique et la centralisation absolue sur le modèle de la France. Les *Provinces-Unies* ne devaient plus être qu'un souvenir et d'ailleurs, à entendre les radicaux, un écrit constitutionnel suffisait à forger l'amalgame. Les modérés, plus réalistes, jugeant impossible de ne pas tenir compte de l'atavisme particulariste des provinces et des villes, se contentaient de préconiser un statut confédéral plus étroit que par le passé; mais ils faisaient reposer ce statut sur une base très démocratique. Leur programme, dans ses grandes lignes, prévalut. Après quelques secousses, les modérés demeurés au pouvoir mirent sur pied une Constitution² suffisamment adaptée aux idées

1. 1^{er} mai 1796.

2. Adoptée définitivement le 23 avril 1798.

néerlandaises, quoique pleine de réminiscences françaises.

Tous droits féodaux, tous privilèges d'état ou de famille étaient abolis, et on proclamait l'égalité religieuse. Dans les villes, des municipalités se substituaient aux régences; dans les provinces devenues des départements, les États faisaient place à des assemblées de représentants du peuple élus au moyen d'un suffrage universel à deux degrés. Au sommet enfin fonctionnaient trois organes : deux Conseils, successeurs des États-Généraux, et un Directoire exécutif¹ de cinq membres².

Telle fut, jusqu'en 1805, la Charte constitutive de la *République Batave*³ fort peu parente, en somme, de la République des Provinces-Unies. Durant sept années, les Pays-Bas pratiquèrent un régime incontestablement démocratique; mais les défaillances inhérentes à tout apprentissage politique : maladresse des gouvernants, suspicions des gouvernés; et, plus encore, l'attraction des choses de France, firent accepter, en 1805, par les Hollandais, un remaniement complet de la Constitution dans un sens semi-monarchique.

Le nom de Schimmelpenninck domine cette période nouvelle pendant laquelle l'idée centralisatrice va faire encore un pas en avant. Schimmelpen-

1. Staatsbewind.

2. En 1801, à la suite du 18 brumaire français, les deux Conseils furent fondus en un Corps législatif unique et le nombre des membres du Directoire fut porté à douze.

3. Ainsi nommée en souvenir des peuplades de ce nom qui, aux temps de la conquête romaine, habitaient une partie de la Néerlande actuelle.

La République Batave avait été proclamée dès le 16 mai 1795.

ninck, issu d'une famille bourgeoise de l'Over-Yssel patriote, marqua vite sa place au premier rang des révolutionnaires modérés. Il était ambassadeur à Paris au moment du 18 brumaire dont il comprit la signification profonde, et il s'enthousiasma pour l'œuvre régulatrice du Premier Consul. Celui-ci connut bientôt les sentiments du représentant de la République Batave. Jugeant qu'il trouverait en ce fervent un auxiliaire pour ses desseins futurs, il entreprit de se l'attacher, et Schimmelpenninck put, dès cette époque, se croire « le cher et grand ami » de Napoléon¹.

D'ailleurs passionnément dévoué à son pays et investi de la pleine confiance de ses compatriotes, Schimmelpenninck devenait le trait d'union rêvé entre la France et les Pays-Bas; l'étape nécessaire avant l'annexion, pensait Napoléon.

Ce fut l'année d'Austerlitz que cette vocation s'accomplit. Qui donc alors résistait aux volontés du maître de l'Europe? Une nouvelle Constitution néerlandaise, élaborée sous l'inspiration de l'Empereur, remplaça le Directoire de douze membres par un seul Conseiller Pensionnaire², Schimmelpenninck, justement surnommé le *Grand Pensionnaire* pour l'étendue de ses pouvoirs. Mais, en même temps qu'il modifiait la forme de l'exécutif et qu'il en élargissait extraordinairement la sphère d'action, le Statut de 1805 formulait dans son texte les tendances égali-

1. Expression employée par l'Empereur dans ses lettres à Schimmelpenninck, Grand Pensionnaire.

2. Raad Pensionaris : souvenir des vieux temps de la République des Provinces-Unies; nom qui provenait de ce fait que, seul parmi les détenteurs du pouvoir dans la province, le Raad Pensionaris recevait un traitement, une pension.

taires de la Révolution. On cède au principe d'autorité sans renier l'idée démocratique. « Le grand « pivot de la liberté sociale — proclamait la Consti- « tution — consiste en ce fait que la loi assure les « mêmes droits et impose les mêmes devoirs à tous « les citoyens, sans distinction de rang ou de nais- « sance. »

Cependant Schimmelpenninck possède des attributions presque royales. Outre sa mainmise sur l'exécutif, il pénètre en plein domaine législatif. Il a seul l'initiative des lois que l'Assemblée doit simplement accepter ou rejeter sans modifications; et le vote en bloc du budget empêche le contrôle de parvenir même aux chapitres. D'ailleurs, le recrutement du Corps législatif souligne la suprématie du Grand Pensionnaire. Les dix-neuf membres de l'Assemblée sont nommés par les départements au *prorata* de leur population, d'après ce mode de filtration électorale : chaque conseil départemental présente pour tout siège à pourvoir une liste de quatre candidats au chef de l'exécutif; celui-ci a le droit d'en éliminer deux; entre les deux qui restent, le Conseil choisit. Ainsi le Grand Pensionnaire se trouvait en somme moins limité par le Corps législatif que ne l'avaient été les stadhouders héréditaires eux-mêmes par les États-Généraux.

Tant de puissance effective demandait sans doute l'harmonie d'une façade brillante; car Schimmelpenninck prit le titre d'*Excellence*, il adopta comme résidence la Maison du Bois, près de La Haye, et, ayant fait surgir autour de lui une véritable Cour, il en soutint l'éclat avec un faste princier. Gardes du corps à pied et à cheval, dignitaires de tous rangs,

somptueuses réceptions, rien ne fut oublié sinon l'esprit républicain.

Cela dura une année, au bout de laquelle Napoléon jugea la Hollande mûre pour un nouveau destin et la convertit en royaume au profit de son frère Louis. Le 15 juin 1806, celui-ci quitta Saint-Leu pour La Haye. Alors seulement Schimmelpenninck, comprenant combien il avait été dupe, protesta au nom de sa patrie forcée. Mais toute résistance paraissait dangereuse en face de l'Empereur qui menaçait les Pays-Bas d'une annexion immédiate à la moindre tentative de soulèvement; et la Hollande dut baisser la tête. Cependant le Grand Pensionnaire avait donné, durant son court proconsulat, des preuves non communes de ses capacités d'homme d'État. Son faste était un décor derrière lequel il agissait. Grâce à son administration souple et énergique à la fois, il avait même obtenu un crédit d'opinion assez fort pour tenter et réaliser, malgré les résistances locales, la péréquation de l'impôt dans les anciennes provinces : œuvre étonnante quand on songe à l'atavisme néerlandais, en tout cas nouvelle étape vers la fusion par l'égalité des parties.

Le roi Louis régna quatre années, fit tous ses efforts pour devenir Hollandais, y parvint presque, à tel point que, pour sauvegarder la dignité et l'autonomie de sa patrie d'adoption, il osa tenir tête à son frère. Il fut brisé; et, en 1810, Napoléon annexa les Pays-Bas à l'Empire français. Trois ans après seulement, la Hollande put ressaisir sa personnalité nationale. Leipzig venait de sonner l'heure fatale pour l'hégémonie française; Napoléon attirait en France ses troupes des Pays-Bas; et les Hollandais, las de

la dictature impériale, de la conscription et du blocus continental, acclamaient leur indépendance revenue, mais sans songer encore à l'usage qu'ils allaient en faire. C'est alors que quelques personnalités marquantes se constituèrent rapidement en gouvernement provisoire sous la présidence de Van Hogendorp, rappelèrent le prince Guillaume-Frédéric d'Orange, fils de Guillaume V, et convoquèrent à Amsterdam, le 28 mars 1814, une assemblée de notables dans le but d'organiser l'avenir. Sur ces entrefaites, le traité de Paris du 30 mai 1814 réunit la Belgique à la Hollande, puis donna au nouvel État le nom de Royaume des Pays-Bas. La question de régime recevait de la sorte une solution précise. Cette solution fut bientôt acceptée par les États-Généraux ; et, le 16 mars 1815, Guillaume-Frédéric devint Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas.

Ainsi, après une période de vingt années pendant la majeure partie de laquelle l'idée démocratique avait semblé maîtresse des esprits néerlandais, la Hollande, oublieuse même de la République des Provinces-Unies, adoptait la forme monarchique. Mais un legs immédiat restait de la Révolution : c'était l'unité, fruit du principe d'égalité. Hogendorp avait proposé à l'Assemblée Constituante le retour pur et simple à l'ancienne confédération des provinces inégales en droits. On refusa de le suivre. Le professeur Kemper démontra victorieusement l'anachronisme d'une telle restauration ; et l'Assemblée, rompant avec le passé, consacra l'État unitaire.



Théoriquement, c'était une monarchie constitutionnelle qui venait de naître.

Son statut, élaboré par une commission de vingt-deux membres dont onze Belges, promulgué le 24 août 1815, se nommait la « Loi fondamentale » — « Grondwet ». — Il semblait découler de la volonté du peuple; et pourtant, dans ce statut, le peuple était sacrifié.

Deux Chambres composent les États-Généraux. L'une, la Chambre Haute ou Première Chambre, doit être tout entière choisie par le Roi; l'autre, la Seconde Chambre, élue par les Conseils provinciaux, procède d'un suffrage censitaire à trois degrés. D'ailleurs, ce Parlement de la Restauration n'a qu'une initiative limitée; le souverain partage avec lui le pouvoir législatif; et les ministres, nommés par le Roi, révoqués par lui, ne sont pas responsables devant les Chambres.

Des garanties individuelles, on respecte bien le principe; on admet la liberté de la presse; on conserve à la fois le système d'administration et les codes français; mais on supprime le jury et on laisse au gouvernement toute latitude pour suspendre à l'occasion l'exercice des libertés affirmées. Jamais les Hollandais de jadis n'eussent accepté de telles restrictions. En 1815, il en alla autrement. Fut-ce le résultat d'un pli pris sous la rude mainmise impériale; fut-ce l'effet de la lassitude causée par tant de bouleversements et le désir d'un pouvoir stable à tout prix, la Constitution entra en vigueur presque sans causer de protestations. Peu à peu, cependant, le peuple de Hollande, reprenant conscience de lui-même, se rendit compte qu'il avait en somme imprudemment abdiqué, et que « les pouvoirs conférés au prince par la loi fondamentale gardaient un

« caractère trop autocratique pour qu'il pût s'établir
 « dans les rapports entre le souverain et son peuple,
 « cet équilibre sans lequel, à la longue, une coopéra-
 « tion salubre des deux est impossible¹ ».

Aussi les Hollandais s'efforcent-ils bientôt d'amener un retour au passé; et, chose remarquable, ils jettent instinctivement les yeux non plus sur les droits politiques des beaux jours de l'Ancien Régime, mais sur ceux que leur a révélés pendant un temps la Révolution française, droits dont ils ont obscurément conservé le regret. Et quand on parle ici du peuple de Hollande, c'est de la petite et même de la moyenne bourgeoisie qu'il s'agit; elles deux, en effet, suffisent à former une large base pour la société néerlandaise dans laquelle elles sont le nombre et l'activité.

Désabusées par la marche absolutiste du régime, elles commencent donc, vers 1840, à envisager une lutte possible pour la conquête de leurs droits politiques². Guillaume I^{er} vient d'abdiquer, et son fils Guillaume II, indifférent aux symptômes de mécontentement qui se font jour dans le pays, continue d'appuyer la monarchie sur une fiction quasi-divine. Alors surgit au sein de la Seconde Chambre un parti libéral, peu nombreux au début, mais serré autour de Thorbecke, professeur à Leiden, chef précis, éloquent et tenace. Le groupe se propose d'amener une révision complète de la Constitution.

1. *Les Pays-Bas*, Manuel historique dû à la collaboration de professeurs et d'hommes d'État néerlandais, p. 44. (Leiden, Sijthoff, 1898.)

2. D'autant plus que la situation créée par la Belgique en 1830 a déjà attiré l'attention sur une modification de la Charte constitutionnelle.

Dès 1844, Thorbecke et le baron de Hemmstra introduisent une motion en ce sens; le roi refuse de la sanctionner. Les libéraux ne se découragent pas, ils continuent à étendre leur action sur la Chambre et dans le pays, à tel point que l'opinion, entraînée par eux, s'affirme parfois violemment.

En 1847, l'agitation en faveur de la revision prend une importance nationale.

Un an plus tard, Guillaume II se voit forcé de céder; il convoque les États-Généraux Constituants; et la commission que l'on charge d'élaborer le projet de revision compte parmi ses membres Thorbecke avec trois libéraux.

Enfin, en novembre 1848, une nouvelle loi fondamentale donne au peuple, dans la monarchie, un ensemble de droits politiques selon les formules françaises : l'étape accomplie aboutit à la royauté nettement parlementaire. Simple première étape; car, désormais, un vaste problème est posé auquel il faudra répondre et que voici : la question démocratique et sociale, négligée par la République de jadis, éclairée par la Révolution française, peut-elle trouver sa solution avec et par la Monarchie?

La Constitution de 1848 ouvrait la voie vers un des éléments de la réponse, en faisant coopérer la représentation nationale aux actes du gouvernement. Désormais, en effet, la Première Chambre est élue par les États provinciaux, et son rôle consiste à adopter ou à rejeter en bloc les lois déjà votées par la Seconde Chambre. Celle-ci obtient en matière législative le droit d'initiative et celui d'amendement, les ministres deviennent responsables devant elle, et son renouvellement a lieu par moitié tous les deux ans.

Ainsi le jeu des institutions doit faire participer le pays d'une façon régulière à la marche des affaires. Mais le nombre des participants reste encore bien limité; car si, pour le recrutement de la Seconde Chambre, le suffrage devient direct, il est fort restreint par l'application d'un cens qui varie suivant les lieux, de 20 à 160 florins¹. Cent trente mille Néerlandais seulement, sur une population de près de quatre millions d'habitants, ont voix au chapitre. Proportion infime. Aussi l'idée démocratique va-t-elle s'orienter maintenant vers l'extension du suffrage.

Pourtant, en matière d'administration locale, le Statut de 1848 a fait mieux. Tandis que les États provinciaux, bien qu'ils aient perdu presque toute attribution politique, procèdent du vote des mêmes électeurs que ceux de la Seconde Chambre², les Conseils communaux sont élus pour six ans au moyen d'un suffrage étendu dont le cens est inférieur de moitié à celui de l'électorat politique. Ne peut-on voir là une sorte d'amorce pour l'éventualité de réformes ultérieures?

Quoi qu'il en soit, et avant de suivre l'évolution de la question démocratique en Hollande à partir de 1848, il importe d'introduire ici de nouveau un facteur dont l'influence atavique ne cessa jamais de s'exercer profondément dans les Pays-Bas : nous voulons dire la religion.

Au sein des anciennes provinces, en effet, la Révolution n'a pas fait oublier la Réforme; et, d'autre part,

1. D'impôt direct payé par l'électeur.

2. Sans doute en raison de leur rôle d'électeurs de la Première Chambre.

l'adjonction du Brabant et du Limbourg sur un pied d'égalité a renforcé puissamment l'élément catholique déjà existant en Néerlande. Deux tiers des Néerlandais sont calvinistes, un tiers catholique; les uns et les autres ne voient aucune incompatibilité entre les choses de la religion et celles de la politique; bientôt on va leur en affirmer l'union nécessaire, et de là découleront d'importantes conséquences.

C'est en 1853 que le pape Pie IX règle l'organisation des catholiques aux Pays-Bas. Il crée un archevêché : celui d'Utrecht; puis, dans la mouvance archiepiscopale, quatre évêchés : deux en Brabant, un en Limbourg, le dernier en Hollande proprement dite. Organisation confessionnelle sans doute, mais destinée à servir de cadre à une organisation politique. Pendant ce temps le protestantisme néerlandais reçoit une impulsion nouvelle sous le souffle éloquent d'un juif converti, le poète Isaac Da Costa. Apôtre autant que poète, Da Costa se proposait le double but « de restaurer la foi des pères dans les âmes » et « de terrasser l'État moderne issu de la Révolution¹ ». C'était une entreprise idéale dont un puissant réaliste, Groen Van Prinsterer, allait tirer un programme politique. Les lois et les mœurs seront mises sous la tutelle du Christ; à la souveraineté du peuple, idolâtre chimère de l'esprit français, on opposera la souveraineté de Dieu, directrice nécessaire en tout ordre de choses humaines, non point ennemie d'un progrès réalisé sous son égide. Car Groen se défend d'être « conservateur »; il se dit

1. Van Outhoorn, *Le nouveau Régime au Pays des Gueux* (La Revue, 15 décembre 1901, p. 605)

« antirévolutionnaire », et il donne ce nom au parti qu'il fonde vers 1860 pour servir de frein au « libéralisme athée »; en attendant que le Docteur Kuyper, son disciple, fasse du nouveau groupe un instrument d'action capable de peser sur l'évolution politique du pays.

A ce moment donc, et depuis 1848, deux grands partis divisent la Hollande : d'un côté, les conservateurs orthodoxes avec Heemskerk à leur tête, groupement qui comprend la plupart des patriciens et qui détient le pouvoir en même temps qu'un reste d'ascendant sur les masses; d'autre part, les libéraux recrutés parmi les membres de la grande et de la petite bourgeoisie, conduits par Thorbecke, et qui gagnent sans cesse du terrain jusqu'au sein des campagnes.

La lutte entre les deux partis s'est d'abord cantonnée presque exclusivement dans la question de l'enseignement. Créera-t-on l'école confessionnelle ou l'école neutre? Les libéraux soutiennent celle-ci de toutes leurs forces. En 1857 ils triomphent, car la loi oblige dorénavant chaque commune à entretenir une école publique non confessionnelle¹. Puis vient l'année 1866 qui marque l'apogée du parti. Deux consultations électorales ont mis les conservateurs en minorité; Heemskerk cède le pouvoir à Thorbecke et aux siens; le parti libéral va maintenant demeurer aux affaires jusqu'en 1888. Voici venu pour lui, semble-t-il, le moment de réaliser un programme démocratique conforme à son esprit. Néanmoins six

1. Loi confirmée après deux années de lutte par une loi de 1878.

années se passent avant que les libéraux songent même à proposer une extension du droit de suffrage, pierre de touche de toute action en ce sens; et, pendant dix autres années, la discussion de la question se traîne, anémiée volontairement, sous prétexte qu'on ne peut rien changer au suffrage sans reviser la Constitution.

Enfin, vers 1838, la revision s'impose, mais pour d'autres raisons. Le roi Guillaume III paraît alors ne point devoir laisser d'héritier mâle et il devient indispensable, si l'on veut prévenir de graves difficultés, de régler la succession au trône d'une façon plus précise que par le texte de 1848. D'ailleurs, il faut modifier aussi le chapitre relatif à l'armée dont la réorganisation semble urgente. Le sort en est donc jeté : un arrêté royal du 2 mai 1883 nomme une commission de 16 membres chargée d'étudier un projet de revision.

Soumis à la Seconde Chambre le 18 mars 1885, retiré le 10 avril 1886 devant l'opposition de la droite, proposé de nouveau après une dissolution de la Chambre et à la suite d'élections nettement favorables à l'extension du suffrage, le projet subit encore de longs débats et finit par être adopté, puis promulgué, le 30 novembre 1887, comme Loi fondamentale du royaume.

¶ Son article 7 additionnel, remaniant la loi électorale de 1850, déclarait électeur « tout Néerlandais
 « de sexe masculin, âgé d'au moins 23 ans, payant
 « 10 florins de contribution foncière ou étant im-
 « posé à la contribution mobilière et des portes et
 « fenêtres pour une valeur supérieure à celle qui
 « donne droit, en raison de sa modicité, à une rédu-

« tion d'impôt ». Cette formule assez peu extensive portait le nombre des électeurs à 350.000 seulement. Le roi avait donné son approbation au projet sous la condition qu'on n'irait pas jusqu'au suffrage universel. La condition était largement remplie.

* * *

Pendant que les libéraux hésitent à réaliser un programme démocratique, les antirévolutionnaires, entraînés par un pasteur remueur de foules, le Dr Kuyper, les pressent vivement sur leur propre terrain et bientôt détachent d'eux nombre de leurs partisans.

Beaucoup, en effet, parmi les membres de la petite bourgeoisie orthodoxe, se sont effrayés de la direction antireligieuse qu'a affecté de prendre, depuis une quinzaine d'années, le parti libéral. Leur foi atavique répugne au scepticisme de mode chez les intellectuels et la haute bourgeoisie. Dans les campagnes, cette même impression se fait jour. Ici et là, les antirévolutionnaires peuvent jeter leurs filets, d'autant mieux que le Dr Kuyper prétend réaliser avec énergie toute aspiration démocratique et sociale. Ainsi se trouveront conciliées les tendances des inquiets du libéralisme.

En même temps, sous le souffle nouveau, le parti conservateur se rajeunit; le fils de son chef Hemmskerk devient un lieutenant de Kuyper; on entend maintenant à droite parler de réformes sociales et de suffrage étendu; et si tous n'acceptent pas les conséquences extrêmes de l'action progressiste des antirévolutionnaires, tous sont séduits par l'idée de

années se passent avant que les libéraux songent même à proposer une extension du droit de suffrage, pierre de touche de toute action en ce sens; et, pendant dix autres années, la discussion de la question se traîne, anémiée volontairement, sous prétexte qu'on ne peut rien changer au suffrage sans reviser la Constitution.

Enfin, vers 1838, la revision s'impose, mais pour d'autres raisons. Le roi Guillaume III paraît alors ne point devoir laisser d'héritier mâle et il devient indispensable, si l'on veut prévenir de graves difficultés, de régler la succession au trône d'une façon plus précise que par le texte de 1848. D'ailleurs, il faut modifier aussi le chapitre relatif à l'armée dont la réorganisation semble urgente. Le sort en est donc jeté : un arrêté royal du 2 mai 1883 nomme une commission de 16 membres chargée d'étudier un projet de revision.

Soumis à la Seconde Chambre le 18 mars 1885, retiré le 10 avril 1886 devant l'opposition de la droite, proposé de nouveau après une dissolution de la Chambre et à la suite d'élections nettement favorables à l'extension du suffrage, le projet subit encore de longs débats et finit par être adopté, puis promulgué, le 30 novembre 1887, comme Loi fondamentale du royaume.

¶ Son article 7 additionnel, remaniant la loi électorale de 1850, déclarait électeur « tout Néerlandais
 « de sexe masculin, âgé d'au moins 23 ans, payant
 « 10 florins de contribution foncière ou étant im-
 « posé à la contribution mobilière et des portes et
 « fenêtres pour une valeur supérieure à celle qui
 « donne droit, en raison de sa modicité, à une réduc-

« tion d'impôt ». Cette formule assez peu extensive portait le nombre des électeurs à 350.000 seulement. Le roi avait donné son approbation au projet sous la condition qu'on n'irait pas jusqu'au suffrage universel. La condition était largement remplie.

* * *

Pendant que les libéraux hésitent à réaliser un programme démocratique, les antirévolutionnaires, entraînés par un pasteur remueur de foules, le Dr Kuyper, les pressent vivement sur leur propre terrain et bientôt détachent d'eux nombre de leurs partisans.

Beaucoup, en effet, parmi les membres de la petite bourgeoisie orthodoxe, se sont effrayés de la direction antireligieuse qu'a affecté de prendre, depuis une quinzaine d'années, le parti libéral. Leur foi atavique répugne au scepticisme de mode chez les intellectuels et la haute bourgeoisie. Dans les campagnes, cette même impression se fait jour. Ici et là, les antirévolutionnaires peuvent jeter leurs filets, d'autant mieux que le Dr Kuyper prétend réaliser avec énergie toute aspiration démocratique et sociale. Ainsi se trouveront conciliées les tendances des inquiets du libéralisme.

En même temps, sous le souffle nouveau, le parti conservateur se rajeunit; le fils de son chef Hemmskerk devient un lieutenant de Kuyper; on entend maintenant à droite parler de réformes sociales et de suffrage étendu; et si tous n'acceptent pas les conséquences extrêmes de l'action progressiste des antirévolutionnaires, tous sont séduits par l'idée de

canaliser le progrès dans la religion. Quant aux catholiques, alliés des orthodoxes depuis 1868 pour la question de l'enseignement, ils n'hésitent pas à donner la main aux protagonistes de la lutte contre l'esprit laïque. Le Dr Kuyper, « favori des châteaux et des chaumières, des palais et des taudis¹ », va donc pouvoir, en s'appropriant à son tour l'idéal démocratique, désagréger le bloc de la bourgeoisie sous la poussée d'un bloc chrétien. Théoriquement, il nie la souveraineté du peuple; pratiquement, il s'en imprègne; et, pour la masse qui n'aperçoit point cette contradiction, ses actes seuls importent. Tout en fondant des écoles bibliques, ne mène-t-il pas dans ses journaux le *Héraut*, le *Standaard*, d'autres encore, une campagne très nette en faveur du suffrage presque universel; et ne fait-il pas déjà pressentir qu'il doit être le promoteur ardent des retraites ouvrières? Les libéraux sont dépassés; ils ont trop longtemps piétiné sur place. Aux élections de 1888, les droites coalisées conquièrent la majorité dans la Seconde Chambre, et un ministère composé d'antirévolutionnaires et de catholiques se constitue sous la présidence du baron Mackay. Mais, cette fois encore, les résultats ne répondent pas aux espérances. Une loi de 1889 accordant des subsides aux écoles confessionnelles privées, voilà à peu près toute l'œuvre du cabinet de droite au bout de trois années. Aucune réforme sociale, aucune extension du suffrage. La simple discussion sur l'abolition du remplacement et le service militaire personnel a révélé une fissure du bloc chrétien; comment faire

1. Van Outhoorn, *loc. cit.*, p. 607.

aboutir des projets plus démocratiques? Et puis Kuyper n'a pas les rênes du gouvernement. — Aussi, devant cette impuissance, les élections de 1891 rendent-elles le pouvoir au parti libéral.

Celui-ci a un peu appris, un peu oublié. Il comprend maintenant qu'il lui faut revivifier son programme par l'action; et il détourne les yeux du point de vue anticlérical qui, trop longtemps, a limité sa politique. Pour bien marquer cette volonté d'agir, une partie des libéraux s'est qualifiée de progressiste. Son représentant éminent dans le nouveau Cabinet, le ministre Tak, met sur pied un projet de loi comportant une si large extension du droit électoral qu'elle touche presque au suffrage universel¹. Ce projet, présenté aux États-Généraux en 1893, échoue malgré l'appui du D^r Kuyper, malgré celui du D^r Schaepman, le Kuyper du parti catholique. Ce sont les éléments conservateurs des différents groupes de droite et de gauche à la fois qui, jugeant le projet trop radical, ont accepté de s'unir et lui ont fait échec.

Chose étrange et déconcertante que cette pénétration réciproque de cadres politiques qui devaient sembler massifs et rigides! Elle contribuera à expliquer l'avènement d'un parti socialiste dédaigneux de l'action démocratique des libéraux comme de celle des antirévolutionnaires.

Après de nouvelles élections en 1894, le parti libéral laisse le pouvoir à ses éléments les plus modérés. Ceux-ci s'essayeront à leur tour dans la voie des réformes. On vote une loi du 20 juillet 1895 sur la sécu-

1. Le droit de suffrage devait être donné à tout Néerlandais sachant lire et écrire.

rité des travailleurs de l'usine et de l'atelier ; puis une loi du 4 décembre de la même année touchant la réorganisation de l'enseignement agricole ; enfin on dépose un projet pour la création de Chambres de Travail, collèges impartiaux composés de patrons et d'ouvriers en nombre égal et destinés à faire œuvre de pacification sociale.

Mais l'affaire qui domine tout, celle à laquelle, plus qu'à aucune autre, il va falloir trouver une solution, demeure la question électorale. En 1896, M. Van Houten, ministre de l'Intérieur, s'emploie à la résoudre. Le projet qu'il dépose doit augmenter le nombre des électeurs d'environ 200.000 individus. Les dispositions en sont assez touffues.

Aura droit de suffrage tout Néerlandais établi dans le pays, âgé de vingt-cinq ans, et qui remplira l'une des conditions suivantes :

1^o S'être acquitté, au 1^{er} mars, de ses impositions à l'une des quatre contributions directes ; au moins d'un florin pour l'impôt foncier ;

2^o Habiter, comme chef de famille ou célibataire, la même commune en vertu d'un bail, et payer un loyer variant suivant les localités ;

3^o Être propriétaire, usufruitier ou locataire d'un bateau d'une contenance non inférieure à vingt-quatre mètres cubes ;

4^o Avoir acquis par son art, depuis treize mois, un revenu dont le minimum varie suivant les communes ; ou avoir obtenu d'une institution publique une pension égale à ce revenu ;

5^o Être, depuis un an, propriétaire d'une inscription au Grand-Livre d'au moins cent florins ; ou bien posséder à la Caisse d'épargne postale un livret de cinquante florins ;

6° Avoir subi avec succès les examens requis pour la nomination à un emploi;

7° Remplir des fonctions publiques. — Enfin, exercer une profession libérale.

Ce projet, quoique fort en deçà de celui de Tak, marquait un sérieux pas en avant; il aurait dû désarmer nombre d'anciennes oppositions; et pourtant il se heurta à tant d'hostilités, à gauche comme à droite, qu'on put croire un moment qu'il allait sombrer lui aussi.

Les progressistes de M. Goeman Borgesius lui reprochaient la multiplicité de ses catégories et ils affirmaient que, fatalement, beaucoup de petits bourgeois et d'ouvriers, n'étant pas portés d'office sur la liste des électeurs, négligeraient, par inadvertance ou par laisser-aller, les déclarations nécessaires pour s'y faire inscrire. Le D^r Kuyper, avec une partie des siens¹, jugeait également trop étroite la solution trouvée. Les conservateurs purs et un certain nombre de catholiques l'estimaient au contraire trop large; ils demandaient que l'on introduisit le vote obligatoire renforcé par d'autres « correctifs » de l'extension du suffrage; car il ne fallait pas que l'adoption du projet fit « gagner le dessus aux classes ignorantes ».

En définitive, la loi Van Houten fut consacrée par 56 voix contre 42². Elle régit encore la matière.

1. L'autre partie suivait les tendances moins démocratiques de M. de Savornin-Lohman.

2. Décomposées comme il suit :

Pour : 16 libéraux modérés et antirévolutionnaires Lohman, 13 catholiques Schaepman, 16 progressistes libéraux, 1 démocrate chrétien.

Contre : 17 progressistes Borgesius, 3 démocrates, 7 antirévolutionnaires Kuyper, 11 catholiques, 5 conservateurs.

*
* *
*

■ Durant toute la discussion de la loi, l'opinion publique avait fait preuve d'une absolue indifférence. Aucune agitation, aucun meeting, pas même de la curiosité. Et cependant il s'agissait d'une question qui devait toucher le peuple au cœur. Attitude imprévue dont les hommes politiques étaient frappés sans la comprendre. Mais le fait apparaissait flagrant : les masses demeuraient insensibles, certains disaient résignées.

Or, cette insensibilité, cette résignation, un parti nouveau va l'appeler d'un autre nom en affirmant les suspicions du peuple à l'égard de tout programme purement bourgeois. Après les élections de 1897, en effet, trois socialistes entrent à la Seconde Chambre, Troelstra, Van Kol et Van der Zevaag, qui incarnent le résultat de dix ans de propagande.

Ce fut vers l'année 1885 qu'un groupement socialiste caractérisé commença à surgir en Hollande. Il se recrutait à la voix d'un ancien pasteur, Domela Nieuwenhuis, parmi les travailleurs agricoles dans la Frise et Groningue, au sein de la population ouvrière dans les grands centres comme Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht ; car le développement de l'industrie aux Pays-Bas, ainsi qu'ailleurs, avait formé une classe nouvelle, le prolétariat, dont les aspirations économiques devaient engendrer l'action politique. Nieuwenhuis proclamait donc la vocation du peuple à faire lui-même son propre bonheur, et, dans la réalisation de cette vocation, il marquait deux étapes : la conquête du suffrage universel et l'abolition de la Première Chambre.

Les résultats de cette action furent lents d'abord, en raison même de la contexture sociale de la Hollande; ils se précipitèrent lorsque les antirévolutionnaires et les libéraux eurent, chacun de leur côté, précisé sans le résoudre le problème démocratique.

Aux États-Généraux, un membre de la Seconde Chambre, M. Heldt, s'était affirmé comme le porte-voix des revendications ouvrières. En 1894, ce député prit l'initiative de soulever un sérieux débat sur la question des retraites qu'une Commission royale, instituée pour la régler, traînait en longueur. « Le discours du Trône n'avait-il pas annoncé le « dépôt d'un projet de loi à ce sujet? D'où venaient « donc les hésitations du gouvernement à remplir « ses promesses? On risquait de la sorte d'avoir à « mesurer la déception profonde du prolétariat. » — Le meeting du 5 mars 1895, à La Haye, vint confirmer cette prédiction. Des ouvriers de toute nuance politique, de toute confession religieuse, y prirent part; on préconisa des mesures générales qui garantiraient une pension à chacun; on se solidarisa avec élan; et, sous la pression extérieure, la Chambre finit par adopter à la presque unanimité la motion d'ordre présentée par M. Heldt. Puis, l'effervescence, une fois calmée, les États-Généraux et le gouvernement oublièrent l'engagement que contenait ce vote. C'était donner un aliment à la propagande socialiste et pousser de plus en plus les masses ouvrières à faire elles-mêmes leur avenir en commençant par la conquête du suffrage universel, suivant la doctrine nouvelle.

Cependant trois tendances se manifestaient au sein du parti fondé par Nieuwenhuis : l'une, nette-

ment anarchiste, n'apparaissait que chez un petit nombre d'exaltés; une autre, communiste et anti-parlementaire, groupait les adversaires de tout effort politique légal; la troisième enfin, d'allure réformiste, visait à diriger suivant les vues du parti l'œuvre législative. Cette dernière, celle des social-démocrates, celle de la majorité, fut consacrée par les élections de 1897.

Quelle allait être à la Chambre l'attitude des trois nouveaux élus? Donnerait-elle une orientation plus précise à l'action socialiste? La première séance des États-Généraux semblait devoir fournir des symptômes significatifs à cet égard. On l'attendait donc avec curiosité pour cette cause et pour d'autres encore.

Les élections avaient, en effet, poussé la majorité libérale du côté progressiste. Un cabinet Pierson venait de se constituer, empruntant le concours de libéraux avancés tels que MM. Goeman Borgesius et Lely : il se surnommait lui-même le *Ministère de la Justice sociale* et il promettait la réalisation de tout un programme démocratique. La mode était décidément aux réformes, avec, cette fois, des actes en perspective.

Pourtant, on fut un peu déçu par le discours du Trône qui inaugura la séance d'ouverture. L'exposé gouvernemental parla d'instruction obligatoire, d'abolition du remplacement, d'amélioration des habitations ouvrières, d'assurance contre les accidents du travail, de protection de la jeunesse et d'assistance publique; mais il passa sous silence la question électorale et celle des retraites. Ce fut pour les élus socialistes un prétexte d'entrée en scène.

Après quelques violences de paroles qui n'étonnèrent pas dans la bouche de M. Van der Zevaag, M. Troelstra, appuyé de M. Van Kol, donna avec calme et mesure la note de son parti. Il soutint qu'un ministère qui s'affirmait démocrate, qui prétendait aspirer à la réalisation d'une « *Justice sociale* », avait comme premier devoir celui d'introduire le suffrage universel, ou quasi universel, dans les limites de la loi fondamentale, et aussi celui de créer des pensions de retraite en faveur de tous les travailleurs.

Ces paroles dominèrent le débat. Chacun dut ensuite se prononcer pour ou contre; et tandis que M. Nolens, prêtre catholique, s'appuyant sur l'Encyclique « *Rerum Novarum* », soutenait la thèse socialiste, que le Dr Kuyper opposait la mentalité des calvinistes « sincèrement démocrates » à celle des libéraux « surtout anticléricaux », deux membres du Cabinet, M. Borgesius et M. Pierson lui-même, jugèrent nécessaire de répondre à Troelstra et de faire ressortir les difficultés pratiques auxquelles se heurte fatalement « tout réformateur qui devient administrateur ».

On prit donc position de la sorte en 1897; puis, l'année suivante, un incident survint qui mit en lumière une autre face du socialisme hollandais.

La reine Wilhelmine venait d'accomplir sa majorité, la Régence finissait. Au mois de septembre eut lieu, en une assemblée plénière et publique des États-Généraux, la cérémonie de la prise des pouvoirs — *Inhuldiging* — par la jeune souveraine. Tous les parlementaires avaient tenu à honneur de se rendre à la séance; seuls les députés socialistes n'y parurent point : offense intentionnelle et bientôt expliquée,

car, lors de la discussion sur le discours du Trône, Troelstra, au nom de son parti, vanta cette abstention en proclamant sa foi républicaine.

• L'événement était digne d'attention : il y avait un siècle que, dans une Chambre néerlandaise, on n'avait entendu exalter la République.

* * *

Ainsi l'évolution de l'idée démocratique aboutissait à la formation de trois courants distincts.

L'un, le premier en date, libéral et bourgeois, laïque, antireligieux parfois, procédait directement, quoique timidement, de l'esprit de la Révolution. Le second semblait une poussée de la force de démocratie que portait en soi le protestantisme créateur des Provinces-Unies et que l'oligarchie de l'Ancien Régime avait comprimée. Origine profonde qui permettait à ce courant antirévolutionnaire de pénétrer aisément les masses néerlandaises encore imprégnées d'atavisme religieux. Le dernier enfin, sans être indépendant du passé, ne lui devait qu'indirectement sa naissance. La Révolution avait jeté un germe socialiste; mais le temps, l'ambiance européenne, les contingences politiques et sociales avaient dû agir pour vivifier ce germe. Le socialisme ne prétendait-il pas compléter par une conception économique l'idée démocratique en se proclamant seul capable de réaliser celle-ci dans sa plénitude? Puis, tandis que les autres partis restaient attachés à la Monarchie, les libéraux par raisonnement ou par habitude, les antirévolutionnaires par sympathie de caste ou par crainte de l'esprit républicain moderne, le parti social-démocrate

ne jugeait son triomphe absolument possible que dans la République; or, c'est peut-être la question de régime qui, plus nettement que la question démocratique, sépare aujourd'hui les socialistes d'avec les autres groupements¹.

Depuis 1897 en effet, on assiste aux Pays-Bas à une sorte d'émulation dans la poursuite des solutions destinées à faire le bonheur du peuple. Le ministère Pierson réalisa presque toutes les réformes qu'avait annoncées son programme²; et, néanmoins, son œuvre sembla mesquine, car, sous l'influence grandissante du souffle démocratique, la majorité de gauche se démembra. De plus en plus, parmi les libéraux, on proclamait l'insuffisance de la loi Van Houten. Bientôt, les ardents du parti forment une pointe avancée en s'intitulant « *Démocrates* » pendant que la majorité qui se groupe sous le nom d'« *Union libérale* » abandonne les plus modérés ou « *Vieux Libéraux* » et réclame, avec le suffrage universel, certaines mesures d'inspiration vraiment socialiste.

Mais le libéralisme néerlandais semble jouer de malheur. Soit que ces dissensions nuisent à la force de son action, soit que les électeurs bourgeois, effrayés de ses nouvelles tendances et inquiets de la pénétration socialiste, estiment prudent de se rejeter

1. Pourtant, certains hommes d'État libéraux comme M. Van Houten dans sa lettre du 2 novembre 1907, et des publicistes comme M. de Koo dans son article du *De Amsterdammer Weekblad*, à la date du 7 février 1909, envisagèrent une éventualité républicaine; mais seulement en cas d'extinction de la branche régnante d'Orange-Nassau. L'enfant royal n'était pas né encore.

2. Lois sur la protection de l'enfance; sur l'instruction obligatoire; sur les habitations ouvrières; sur l'assurance des ouvriers contre les accidents du travail.

résolument à droite, il subit aux élections de 1901 une complète défaite.

Trente antirévolutionnaires, vingt-cinq catholiques et trois chrétiens historiques font désormais la majorité. Quant aux social-démocrates, ils gagnent quatre sièges, succès non médiocre avec le régime électoral en vigueur. Alors, le Dr Kuyper, fort de l'appui de tous les groupes confessionnels, est appelé au pouvoir. On va, semble-t-il, expérimenter dans son ampleur le système gouvernemental des réformateurs chrétiens.

Le nouveau ministère comprend six orthodoxes et deux catholiques; mais sa physionomie s'incarne tout entière dans le Président du Conseil qui, après avoir choisi le portefeuille de l'Intérieur, annonce son intention de s'occuper d'abord des questions d'enseignement et des réformes sociales. Devant le socialisme menaçant, les catholiques eux-mêmes acceptent sans hésiter l'ensemble du programme Kuyper. Ils espèrent ainsi enlever leur raison d'être aux novateurs extrêmes, quittes à obtenir personnellement des compensations sur le terrain confessionnel¹.

A ce moment, le Dr Kuyper déclare que le prolétariat ne peut attendre « ni un seul jour ni une seule nuit » la solution du problème des assurances ouvrières². Et cependant les mois s'écoulaient sans que rien de décisif soit accompli en ce sens. La réforme du suffrage demeure encore plus complètement dans

1. Et aussi certaines modifications de la législation douanière réclamées par eux.

2. Voir Van Outhoorn, *La Lutte des partis en Hollande* (Revue bleue, 11 juin 1904).

l'ombre; tandis que le ministère concentre ses efforts sur la question des subsides à obtenir pour les écoles confessionnelles, spécialement au profit de l'Université libre d'Amsterdam¹. On légifère néanmoins en matière d'hygiène sociale avec une loi sur l'ivrognerie, et en matière de police des grèves par trois lois célèbres qui mettent un moment le feu aux poudres, puis deviennent la cause indirecte de la scission définitive du parti socialiste. Voici les faits.

Les discordes nées dans le parti fondé par Nieuwenhuis, dès avant les élections de 1897, s'étaient accentuées; et les protagonistes de l'action directe, devenus plus remuants, reprochaient sans cesse aux social-démocrates leur opportunisme infécond. Le congrès de Rotterdam, en 1897, faisait déjà prévoir le schisme; la tentative de grève générale de 1903 allait le rendre irréductible. Le but des meneurs en l'occurrence fut précisément d'affirmer les protestations ouvrières à l'encontre des trois lois Kuyper restrictives des excès grévistes et protectrices énergiques de la liberté du travail. Ce fut en janvier que commença le mouvement par l'organisation d'une grève des chemins de fer dont la gravité eut des répercussions même à l'extérieur²; puis, bientôt, les symptômes d'une manifestation généralisée s'accrochèrent. L'avant-garde du parti socialiste cherchait visiblement à exaspérer le conflit. Durant plus de deux mois on sentit peser en Hollande une atmosphère d'orage. Le 6 avril, la tentative de grève gé-

1. Fondée par le D^r Kuyper.

2. Menaces d'intervention de l'Allemagne atteinte dans son transit à travers les Pays-Bas.

nérale eut lieu. Elle avorta; et son insuccès résulta non seulement des mesures énergiques du gouvernement soutenu dans la circonstance autant par les libéraux que par sa propre majorité, mais encore de l'attitude des socialistes parlementaires qui finirent, devant la poussée d'opinion, par réprouver carrément « cette aventure anarchiste ». Aussi les révolutionnaires déçus, après avoir crié « à la trahison », combattirent-ils depuis lors sans répit les chefs de la Social-démocratie, et fondèrent-ils, le 25 décembre 1904, la *Fédération autonome des communistes libertaires*.

Un an plus tard, à la suite des élections de 1905, triomphe des gauches coalisées, le Cabinet antirévolutionnaire tombait. Trente-quatre libéraux, modérés ou progressistes¹, onze libéraux démocrates et sept socialistes remplaçaient dans la Seconde Chambre l'ancienne majorité de droite réduite à vingt-cinq catholiques, quinze antirévolutionnaires et huit chrétiens-unis. La lutte avait été chaude; le gouvernement et son chef avaient usé de toutes leurs ressources; mais une étrange rancune ameutait les masses électorales contre le Dr Kuyper auquel on reprochait des procédés dictatoriaux, conséquences de sa victoire de 1903. On combattit sur un nom plutôt que sur un programme; et lorsqu'on sut, par le résultat des votes, que la chute du Dr Kuyper apparaissait désormais fatale, « le peuple néerlandais « ne fut plus reconnaissable, il sembla devenir fou de « joie² ». Était-ce donc la faillite de la doctrine anti-

1. Vieux libéraux, Union libérale.

2. *L'Européen*, 8 juillet 1905, Hollande.

révolutionnaire? Non, sans doute; d'ailleurs, le présent en témoigne¹.

Du scrutin de 1905 résulta aussi la consécration de la force des social-démocrates à l'encontre des révolutionnaires dont les doctrines parurent définitivement réprochées par l'immense majorité des électeurs du parti. Troelstra fut porté en triomphe après son élection. Et cependant le onzième congrès socialiste de La Haye, composé des délégués de 72 villes, avait adopté, le 25 décembre précédent, la motion suivante : « Le Congrès, se rappelant que
« la masse ouvrière soutient la guerre de classes pour
« son intérêt social, déclare ne se mêler à aucun grou-
« pement anticlérical et prétend garder sa place sans
« s'affaiblir. Il accepte la lutte contre tous les partis
« bourgeois, et il affirme ne vouloir soutenir dans les
« ballottages que les candidats se prononçant pour
« l'urgence du suffrage universel. » Intransigeance de la forme, opportunisme du fond; déjà l'alliance avec les libéraux avancés apparaissait en germe.

Les élections de 1905, qui portèrent la gauche au pouvoir, devaient être le point de départ de nouveaux efforts en faveur du suffrage universel et, indirectement, de la revision de la Constitution; car, comme nous le faisait remarquer un chef libéral éminent : « la loi Van Houten s'est renfermée dans
« les termes de la Constitution. Alors même que son
« auteur l'eût voulu, elle n'aurait pu atteindre le
« suffrage universel absolu. »

Pourtant, jusqu'à présent, ces efforts n'ont point

1. Vers la fin de son ministère, le Dr Kuyper avait préparé tout un Code du travail, comprenant notamment l'assurance obligatoire. Le projet fut déposé, mais ne put venir en discussion.

abouti. Le Cabinet libéral de Meester, formé aussitôt après les élections, inscrivit bien en tête de son programme l'abrogation de l'article 80 de la Constitution, prélude nécessaire de la réforme. Dès son arrivée au pouvoir, le président du Conseil avait même affirmé officiellement sa confiance dans la majorité pour réaliser sans tarder cette proposition, capitale dans l'esprit des gauches; mais il s'était bientôt heurté à l'hostilité des *Vieux Libéraux*, et son projet, déposé à la fin de 1907 seulement¹, avait, sans rallier aucun partisan à droite, divisé la majorité, puis amené par contre-coup la chute du ministère².

Le Cabinet Heemskerk, cabinet de droite, qui lui a succédé, n'a point osé d'abord, quoiqu'il compte des membres antirévolutionnaires, proposer à son tour une révision constitutionnelle. Dans ses déclarations, le chef du ministère a prétexté de la composition instable de la Chambre pour ajourner toute action en ce sens jusqu'après les élections de 1909. Or ces élections ont amené au Parlement une imposante majorité de droite qui, en raison de la force très accrue des éléments antirévolutionnaires, semble devoir être un vigoureux instrument d'action³.

Ainsi se manifeste par une suite d'efforts entrepris

1. Auparavant, un arrêté royal du 23 octobre 1905 avait créé une Commission chargée d'étudier la révision de la Constitution. Voir notre article du *Temps*, 31 mars 1908 : *Lettre des Pays-Bas*.

2. Tombé ostensiblement sur le refus du vote des crédits militaires.

3. Le chiffre des députés antirévolutionnaires est passé de 15 à 23; les chrétiens historiques comptent 12 membres au lieu de 9; les catholiques gardent leurs 25 mandats; les vieux libéraux en perdent 5; l'Union libérale et les démocrates, chacun 3; les socialistes conservent 7 sièges.

avec des bonnes volontés incontestables, mais sans cesse brisés en chemin, la position très spéciale de l'idée démocratique aux Pays-Bas. L'adoption de cette idée qui s'impose à tous les partis, cause en même temps le morcellement de chacun. Actuellement cantonnée dans la question électorale, l'idée démocratique fait surgir ici et là groupements et sous-groupements, les uns comme les autres estimant qu'ils ont trouvé la meilleure formule de suffrage et se séparant du voisin dès qu'il s'agit d'aboutir à une réalisation différente de leur conception. Sous l'influence de l'idée démocratique, les partis s'enchevêtrent; et elle creuse entre ceux-là mêmes qui ont combattu longtemps côte à côte des fossés profonds qu'elle comble en revanche devant des adversaires héréditaires. Nous avons d'ailleurs pu, sur place, nous rendre compte personnellement de cette situation caractéristique au cours d'entretiens avec les chefs des différents groupes. D'abord, le parti libéral.

On sait déjà que les *Vieux Libéraux*, dont le leader à la Chambre est M. Tydeman, se déclarent satisfaits de la loi Van Houten. L'auteur de cette loi ne cache pas, au surplus, qu'il juge son œuvre vraiment démocratique et supérieure socialement au suffrage universel absolu; car « elle tend à pousser la classe ouvrière à l'épargne et à la propriété »

Avec les *Libéraux-Unis* de M. Borgesius, voici une autre tonalité. « La démocratie, — affirment les porte-parole de l'Union, — réclame à bon droit le « suffrage absolu. Nous-mêmes en sommes les parti-
« sans convaincus. Que pour la réalisation de cette
« réforme il faille une revision de la Constitution,
« la chose est hors de doute, et nous marchons ici

« d'accord avec les groupes de droite qui préconisent
 « une modification du système électoral. Là où surgit
 « notre premier dissentiment, c'est quand il s'agit
 « de la forme de cette revision. Nous autres, libéraux-
 « unis, nous voulons qu'au lieu d'enserrer le légis-
 « lateur ordinaire dans une formule constitution-
 « nelle, on lui laisse désormais, par le vote d'une
 « sorte d'*articulo blanco*, — d'un article en blanc, —
 « la plus grande latitude pour déterminer les moda-
 « lités du suffrage adopté. Les groupes de droite,
 « au contraire, prétendent que tout soit réglé en dé-
 « tail par la Constitution même. N'est-ce pas sous-
 « entendre qu'ils comptent faire voter la revision
 « par une majorité de leur bord, et qu'ils espèrent,
 « en en scellant, pour ainsi dire, constitutionnelle-
 « ment les termes, réserver la portée comme l'avenir
 « de leur œuvre? » Quoi qu'il en soit de cette suppo-
 sition, l'*Union libérale* lutte pour le suffrage uni-
 versel¹; et les *Libéraux-Démocrates* de M. Drucker lui
 donnent en l'occurrence franchement la main.

Si maintenant on passe à droite, les idées du
 Dr Kuyper font envisager la question sous un angle
 très différent. Le leader antirévolutionnaire réclame
 bien, lui aussi, le suffrage universel sans condition
 de cens; mais son suffrage est établi sur une base
 spéciale. L'électorat doit appartenir au citoyen père
 de famille, et non plus à l'individu seulement ci-
 toyen; car « la famille forme la cellule sociale, et

1. L'assemblée générale du groupe, tenue en février 1908, s'était prononcée en faveur du suffrage universel avec extension du droit de vote aux femmes non mariées et âgées au moins de vingt-cinq ans. Elle préconisait en outre le vote obligatoire et la représentation proportionnelle.

« seul l'agrégat des familles représente vraiment le « corps d'une nation ». Lorsque l'individu possède le droit de suffrage en tant qu'individu, il vote invinciblement avec l'arrière-pensée d'user de son bulletin pour la conquête de satisfactions personnelles. Si, au contraire, l'électeur représente un groupement familial, il votera en protecteur des intérêts sociaux.

Inutile de souligner l'hostilité des catholiques à ce programme, cette hostilité existât-elle seulement en raison du célibat des prêtres.

Quant aux antirévolutionnaires de M. de Savornin-Lohman, ils s'effraient de l'extension démocratique du système Kuyper, et ils n'acceptent les réformes sociales que si une élite les réalise

Les socialistes — et c'est ici des parlementaires qu'il s'agit — ont, sous l'inspiration de MM. Troelstra, Van Kol et Schaper, précisé leur manière de voir dans un projet de revision, déposé par eux en 1905, où ils réclament le suffrage universel absolu¹. « En « outre, nous a déclaré M. Van Kol, le parti aurait « tendance aujourd'hui à compléter cette première « donnée par la revendication du vote des femmes. « Nous cédon à la poussée européenne qui se fait « dans ce sens et spécialement à l'esprit du Congrès « de Stuttgart. D'ailleurs, ce serait au législateur ordi- « naire qu'il faudrait laisser la faculté d'achever ainsi

1. Chaque année, le dimanche qui précède la rentrée des Chambres, le parti socialiste provoque un grand meeting pour la revendication du suffrage universel. Le dernier meeting, en septembre 1910, a eu lieu à Amsterdam. Près d'un millier de groupements socialistes représentant 80.000 individus, syndiqués ou autres, ont répondu à l'appel du comité organisateur et ont envoyé des délégués; l'ensemble des manifestants s'est élevé au chiffre approximatif de 20.000.

« la réforme électorale. La représentation proportionnelle compte également parmi nous des partisans convaincus. Les socialistes n'ont pas à la redouter, au contraire. Le nombre de nos adhérents n'est-il pas en progression constante, surtout dans les grands centres; et n'a-t-on pas vu à Amsterdam, lors des dernières élections municipales, le quart des électeurs voter pour nous? » — « Cependant, fait remarquer M. Schaper, les organisations ouvrières confessionnelles opposent un sérieux obstacle à notre action. Tout le Sud ouvrier est catholique; et le *Patrimonium* protestant, fondé par le pasteur Talma, aujourd'hui ministre, rallie des masses importantes de travailleurs. »

La restriction mérite qu'on la signale; elle précise les positions sans qu'il soit besoin de commentaires.

En somme, de cet ensemble de faits et d'opinions, des efforts entrepris à droite comme à gauche et renouvelés malgré les déceptions momentanées, des transformations mêmes des partis politiques remués si profondément, ressortent, pour conclure, deux constatations : d'abord, la puissance incontestable, non pas illimitée, de l'idée démocratique aux Pays-Bas; puis, en regard, la souplesse d'un régime qui se plie sans difficulté à la mise en œuvre des formules nouvelles sur le terrain politique et social, qui ne semble jamais atteint par les échecs des groupes au pouvoir, et que les socialistes, même en le répudiant, hésitent à combattre. « Pendant la durée du règne actuel, nous avouait un leader social-démocrate, notre parti ne peut songer sérieusement à la République; car la Reine demeure très constitutionnelle. » Ces derniers mots ne sont-ils pas au fond l'apologie

involontaire du Régime dans ce pays rebelle malgré tout aux conséquences extrêmes de l'évolution démocratique?

Une République des Provinces-Unies apparaîtrait aujourd'hui comme un anachronisme inconciliable avec la mentalité des Hollandais, façonnée depuis plus d'un demi-siècle aux principes modernes; quant à une République basée sur ces principes, outre que, maintenant encore, elle semble être dans les Pays-Bas le vœu d'une infime minorité seulement, son étiquette inquiéterait toujours plus ou moins l'esprit religieux des masses néerlandaises.

CONCLUSION

Si chacune des études poursuivies dans cet ouvrage aboutit à un pronostic favorable au régime monarchique, c'est bien parce que les forces de conservation de ce régime nous paraissent l'emporter actuellement d'une façon absolue, dans chacun des pays en question, sur les forces de désagrégation.

Ici ou là, les premières peuvent d'ailleurs se révéler différentes. La monarchie italienne tire sa vitalité d'une intime liaison avec l'unité nationale et d'une souple adaptation aux idées nouvelles; en Hongrie, les questions de race, de traditions et de castes s'entrechoquent pour le plus grand profit d'un arbitre souverain; le trône des Pays-Bas repose sur des sympathies séculaires, sur la pondération du tempérament néerlandais et sur les sentiments religieux du peuple; celui de Belgique garde un équilibre rassurant grâce au triple effet de la situation ethnographique, géographique et internationale du pays; enfin la royauté d'Espagne forte, elle aussi, de l'ata-

visme loyaliste et religieux de la grande majorité de ses sujets, s'impose même aux minorités adverses par la personnalité d'un Roi qui sait oser et qui travaille sans doute pour l'avenir autant que pour le présent.

Partout néanmoins apparaît un trait commun : les monarchies tendent à se faire démocratiques ; elles ne combattent plus l'extension au nombre des droits politiques — un Habsbourg y pousse au contraire — et, par cela même, elles acceptent la puissance du nombre, comme elles admettent le mouvement vers les réformes sociales qui doit en résulter. Mais si elles ne combattent pas, si même elles encouragent, c'est parce qu'elles espèrent diriger et modérer.

Y a-t-il de la témérité dans cet espoir, ou, en d'autres termes, la monarchie démocratique est-elle une formule politique indéfiniment extensible ? Répondre à cette question serait fort difficile ; essayer de le faire nous entraînerait d'ailleurs trop loin. Un point toutefois semble acquis : la vulnérabilité plus grande du régime monarchique toujours incarné au moins partiellement dans un homme, par comparaison avec celle du régime républicain que son impersonnalité garantit ; et, de cette constatation, découle pour le premier la nécessité plus pressante de ne rien tenter et de ne rien accepter au delà de certaines limites, sous peine de rendre sa défense trop malaisée.

Quelles doivent être ces limites ; varieront-elles suivant les temps comme elles diffèrent certainement suivant les peuples ; enfin le mouvement démocratique et social ne les débordera-t-il pas quelque jour ? Tout le problème est là avec l'avenir des monarchies existantes.

La récente révolution portugaise ne peut guère fournir ici les éléments d'une réponse.

Depuis nombre d'années, la royauté des Bragance, faite de faiblesses et d'abus, incapable de se réformer elle-même, comme l'ont prouvé les mois qui suivirent l'assassinat du roi Carlos, semblait inapte à suivre son époque. Les partis monarchiques, soutiens du pouvoir royal, étaient des coteries qui s'hypnotisaient sur de mesquins intérêts de personnes et qui aspiraient à la direction des affaires, non dans la pensée de poursuivre la réalisation d'un programme politique, mais dans l'espoir de s'adjuger de grasses sinécures sans souci de l'indignation populaire.

En face d'eux, au contraire, par l'effet de leurs fautes, un parti républicain s'était constitué; uni d'autant plus qu'ils apparaissaient divisés; hautement, réellement intègre, pour contraster avec leur avidité sans scrupules; passionné des intérêts supérieurs du pays et soucieux des besoins du peuple, puisque leur incurable égoïsme semblait oublier les uns et négligeait les autres. Ce parti républicain environnait son organisation de mystères et de formules dont l'ingéniosité assurait à ses membres une sécurité remarquable en même temps qu'elle servait à séduire les imaginations. A sa tête se trouvaient des hommes d'étude, des penseurs plutôt que des politiciens; d'où résultait dans la poursuite du but une continuité de vues qu'ignore généralement l'opportunisme des groupes parlementaires¹. Mais tout cela n'aurait

1. M. Magalhaes Lima, républicain portugais de la première heure, fit à Paris, en octobre, presque au moment où la Révolution éclatait dans son pays, une conférence prophétique. L'ardent et clairvoyant propagandiste, après avoir révélé toute

sans doute pas suffi à entraîner la victoire des républicains et la chute de la royauté si l'armée n'avait point agi.

Lorsqu'on peut revivre les journées d'octobre par la conversation ou par les écrits de ceux qui en ont été les metteurs en scène, ce qui frappe bientôt, c'est l'hésitation, au moment fatidique, des chefs intellectuels de la Révolution, des leaders du parti républicain. Ils ont préparé l'heure ou plutôt ils l'ont saisie alors qu'elle présentait pour eux un maximum de chances : l'escadre complice dans le port, le peuple

la corruption du régime encore debout, concluait au « renversement prochain » de ce régime sous la poussée républicaine; et il expliquait en ces termes la puissance d'action de son parti :

« Les républicains ont pour eux la portion saine du pays, l'élément intellectuel, les masses populaires, tout ce qui personnellement, en un mot, le travail et la production. Leurs orateurs sont les plus écoutés, leurs journaux sont les plus répandus, leurs hommes politiques sont les plus intègres et les plus aimés. On peut même dire qu'ils forment le seul et véritable parti national. Quant à leur œuvre, elle est déjà considérable; elle a surtout contribué à l'émancipation des consciences et à l'assainissement moral. S'ils ne forment qu'une minorité dans le Conseil municipal de Porto, ils sont, en revanche, maîtres de la première municipalité du pays, celle de Lisbonne, où ils occupent tous les sièges; ils ont également une majorité très imposante dans nombre d'autres communes de province, parfois même la totalité de la représentation. Leur parti est, si l'on peut dire, le seul organisé en Portugal. Il est régi par un Directoire composé de cinq membres. Subordonnées à cette direction centrale se trouvent encore des commissions établies par district, par commune et par paroisse. Toutes les classes peuvent y avoir accès dans une proportion égale, ce qui en fait, comme on le voit, une organisation modèle et essentiellement démocratique... En un mot, au milieu de la débâcle générale, le parti républicain est le seul espoir qui reste au pays. Il est désormais inutile de cacher que la Révolution avance à grands pas. Pour rappeler un mot célèbre, elle gronde déjà aux portes de la ville. »

surexcité par le meurtre du député Bombarda, les membres du Gouvernement absents ou inattentifs; et pourtant, à ce moment même, ils semblent soudainement perdre la foi, ils errent incertains d'une maison amie à une autre maison amie, et ils laissent en définitive agir pour eux deux officiers. Si le roi Manuel avait trouvé dans sa capitale six régiments fidèles, nous a-t-on affirmé, la Révolution aurait sans doute avorté. Sait-on même si le signal en eût été donné, malgré la gangrène profonde du régime, malgré l'ardeur du parti républicain? Mais l'armée, comme la flotte, avait laissé peu à peu miner son loyalisme, et ce loyalisme une fois ruiné, le trône, fatalement, devait s'effondrer.

Trop conseillé, mal conseillé, le Roi, enfant de caractère ainsi que d'aspect, n'avait rien de ce qu'il fallait pour gagner une partie suprême; il n'osa même pas la jouer; et il constata alors autour de lui jusqu'où pouvait aller cet autre facteur explicatif de la Révolution : la mobilité d'esprit naturelle aux Portugais; car quelques heures suffirent pour transformer des monarchistes avérés en républicains convaincus.

Faut-il parler enfin de l'anticléricalisme profond, parfois injustifié d'ailleurs, d'une grande partie des masses portugaises et de l'antipathie que s'était attirée la reine Amélie, malgré ses bienfaits, pour la protection dont elle couvrait les congrégations?

Partout, en somme, des fissures apparaissaient dans l'édifice et aucun ouvrier ne s'employait avec bonne volonté à les combler; elles s'élargissaient à vue d'œil; une simple poussée devait suffire à rompre l'équilibre.

Ainsi la chute de la royauté portugaise, due à des

causes inexistantes ou affaiblies dans les monarchies saines, les seules ici vraiment en question, ne saurait servir de précédent quand il s'agit de l'évolution possible du régime.

Un fait néanmoins reste patent, c'est que les monarchies qui, avant de s'intituler « de droit divin » et de s'imposer comme telles, sont toutes issues en somme d'un consentement populaire prouvé par un suffrage plus ou moins étendu, doivent, à un moment donné, revenir, pour ainsi dire, à leurs origines et chercher leurs raisons d'existence dans l'approbation des masses par une communication intime avec elles et par une évolution à la fois démocratique et sociale.

En n'hésitant pas à s'orienter de la sorte, la plupart deviennent aptes à résister, victorieusement sans doute, à la transformation républicaine.



LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

MAISONS FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

EXTRAIT DU CATALOGUE

SCIENCES — MÉDECINE — HISTOIRE — PHILOSOPHIE
ECONOMIE POLITIQUE — STATISTIQUE — FINANCES

TABLE DES MATIÈRES

Bibliothèque scientifique internationale.	2	Bibliothèque de philosophie contemporaine, format in-18.	20
Nouvelle collection scientifique.	4	Bibliothèque de philosophie contemporaine, format in-8.	23
Collection médicale.	5	Collection des principaux économistes.	29
Pathologie et thérapeutique médicale.	7	Collection des économistes et publicistes contemporains.	30
Pathologie et thérapeutique chirurgicales.	9	Bibliothèque des Sciences morales et politiques.	31
Thérapeutique. — Pharmacie. — Hygiène.	10	Collection d'auteurs étrangers contemporains.	33
Anatomie. — Physiologie.	10	Petite bibliothèque économique.	34
Bibliothèque générale des Sciences sociales.	12	Publications périodiques.	35
Les Maîtres de la Musique.	13		
Bibliothèque d'histoire contemporaine.	14		
Bibliothèque utile.	18		

PARIS

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 (6°)

JANVIER 1911

NOUVELLE COLLECTION SCIENTIFIQUE

DIRECTEUR : ÉMILE BOREL, professeur à la Sorbonne.

VOLUMES IN-16 A 3 FR. 50 L'UN

Derniers volumes publiés.

- L'aviation, par PAUL PAINLEVÉ et ÉMILE BOREL. 4^e édit., revue et augmentée. 1 vol. in-16, avec figures 3 fr. 50
- La race slave, statistique, démographie, anthropologie, par LUBOR NIEDERLE, professeur à l'Université de Prague. Traduit du tchèque et précédé d'une préface par L. LEGER, de l'Institut. 1 vol. in-16, avec une carte en couleurs hors texte 3 fr. 50
- L'évolution des théories géologiques, par STANISLAS MEUNIER, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. 1 vol. in-16, avec gravures. 3 fr. 50

Précédemment parus.

- Éléments de philosophie biologique, par F. LE DANTEC, chargé du cours de biologie générale à la Sorbonne. 1 vol. in-16. 2^e éd. 3 fr. 50
- La voix. Sa culture physiologique. Théorie nouvelle de la phonation, par le D^r P. BONNIER, laryngologiste de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, 3^e éd. in-16. 3 fr. 50
- De la méthode dans les sciences :
1. *Avant-propos*, par M. P.-F. THOMAS, docteur ès lettres, professeur de philosophie au lycée Hoche. — 2. *De la science*, par M. EMILE PICARD, de l'Institut. — 3. *Mathématiques pures*, par M. J. TANNERY, de l'Institut. — 4. *Mathématiques appliquées*, par M. PAINLEVÉ, de l'Institut. — 5. *Physique générale*, par M. BOUASSE, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse. — 6. *Chimie*, par M. JOB, professeur au Conservatoire des arts et métiers. — 7. *Morphologie générale*, par M. GIARD, de l'Institut. — 8. *Physiologie*, par M. LE DANTEC, chargé de cours à la Sorbonne. — 9. *Sciences médicales*, par M. PIERRE DELBET, professeur à la Faculté de médecine de Paris. — 10. *Psychologie*, par M. TH. RIBOT, de l'Institut. — 11. *Sciences sociales*, par M. DURKHEIM, professeur à la Sorbonne. — 12. *Morale*, par M. LÉVY-BRUHL, professeur à la Sorbonne. — 13. *Histoire*, par M. G. MONOD, de l'Institut. 2^e éd. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- L'éducation dans la famille. *Les péchés des parents*, par P.-F. THOMAS, professeur. 1 vol. in-16. 3^e édit. 3 fr. 50
- La crise du transformisme, par F. LE DANTEC. 2^e éd. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- L'énergie, par W. OSTWALD, prof. honoraire à l'Université de Leipzig (prix Nobel de 1909), traduit de l'allemand par E. PHILIPPI, licencié ès sciences. 2^e éd. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- Les états physiques de la matière, par CH. MAURAIN, professeur à la Faculté des Sciences de Caen. 2^e édit. 1 vol. in-16, avec figures. 3 fr. 50
- La chimie de la matière vivante, par JACQUES DUCLAUX, préparateur à l'Institut Pasteur. 2^e édit. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

COLLECTION MÉDICALE

ÉLÉGANTS VOLUMES IN-12, CARTONNÉS A L'ANGLAISE, A 4 ET A 3 FRANCS

DERNIERS VOLUMES PUBLIÉS :

- Manuel de pratique obstétricale à l'usage des sages-femmes**, par le D^r E. PAQUY, avec 107 gravures dans le texte. 4 fr.
- Essais de médecine préventive**, par le D^r P. LONDE. 4 fr.
- La joie passive**, par le D^r R. MIGNARD. Préface du D^r G. DUMAS. 4 fr.
- Guide pratique de puériculture**, à l'usage des docteurs en médecine et des sages-femmes, par le D^r DELÉARDE. 4 fr.

PRÉCÉDEMMENT PARUS :

- La mimique chez les aliénés**, par le D^r G. DROMARD. 4 fr.
- L'amnésie**, par les D^{rs} G. DROMARD et J. LEVASSORT. 4 fr.
- La mélancolie**, par le D^r R. MASSELON, médecin adjoint à l'asile de Clermont. (*Couronné par l'Académie de médecine*). 4 fr.
- Essai sur la puberté chez la femme**, par M^{lle} le D^r MARTHE FRANCILLON, ancien interne des hôpitaux de Paris. 4 fr.
- Hygiène de l'alimentation dans l'état de santé et de maladie**, par le D^r J. LAUMONIER, avec gravures. 3^e éd. 4 fr.
- Les nouveaux traitements**, par le même. 2^e édit. 4 fr.
- Les embolies bronchiques tuberculeuses**, par le D^r CH. SABOURIN, médecin du sanatorium de Durtol, avec gravures. 4 fr.
- Manuel d'électrothérapie et d'électrodiagnostic**, par le D^r E. ALBERT-WEIL, avec 88 gravures. 2^e éd. 4 fr.
- La mort réelle et la mort apparente**, diagnostic et traitement de la mort apparente, par le D^r S. ICARD, avec gravures. 4 fr.
- L'hygiène sexuelle et ses conséquences morales**, par le D^r S. RIBBING, prof. à l'Univ. de Lund (Suède). 3^e édit. 4 fr.
- Hygiène de l'exercice chez les enfants et les jeunes gens**, par le D^r F. LAGRANGE, lauréat de l'Institut. 9^e édit. 4 fr.
- De l'exercice chez les adultes**, par le même. 6^e édition. 4 fr.
- Hygiène des gens nerveux**, par le D^r LEVILLAIN, avec gravures. 5^e éd. 4 fr.
- L'éducation rationnelle de la volonté**, son emploi thérapeutique, par le D^r PAUL-EMILE LÉVY. Préface de M. le prof. BERNHEIM. 8^e édition. 4 fr.
- L'idiotie. Psychologie et éducation de l'idiot**, par le D^r J. VOISIN, médecin de la Salpêtrière, avec gravures. 4 fr.

- La famille névropathique, Hérité, prédisposition morbide, dégénérescence**, par le D^r CH. FÉRÉ, médecin de Bicêtre, avec gravures. 2^e édition. 4 fr.
- L'instinct sexuel. Évolution, dissolution**, par le même. 2^e éd. 4 fr.
- Le traitement des aliénés dans les familles**, par le même. 3^e édition. 4 fr.
- L'hystérie et son traitement**, par le D^r PAUL SOLLIER. 4 fr.
- Manuel de psychiatrie**, par le D^r J. ROGUES DE FURSAC, ancien chef de clinique à la Faculté de Paris. 3^e éd. 4 fr.
- L'éducation physique de la jeunesse**, par A. MOSSO, professeur à l'Univers. de Turin. Préface du commandant LEGROS. 4 fr.
- Manuel de percussion et d'auscultation**, par le D^r P. SIMON, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, avec grav. 4 fr.
- Morphinisme et Morphinomanie**, par le D^r PAUL RODET. (Couronné par l'Académie de médecine.) 4 fr.
- La fatigue et l'entraînement physique**, par le D^r PH. TISSIÉ. avec gravures. Préface de M. le prof. BOUCHARD. 3^e édition. 4 fr.
- Les maladies de la vessie et de l'urèthre chez la femme**, par le D^r KOLISCHER; trad. de l'allemand par le D^r BEUTTNER, de Genève; avec gravures. 4 fr.
- Grossesse et accouchement, Étude de socio-biologie et de médecine légale** par le D^r G. MORACHE, professeur de médecine légale à l'Université de Bordeaux. 4 fr.
- Naissance et mort, Étude de socio-biologie et de médecine légale**, par le même. 4 fr.
- La responsabilité, Étude de socio-biologie et de médecine légale**, par le D^r G. MORACHE, prof. de médecine légale à l'Université de Bordeaux, associé de l'Académie de médecine. 4 fr.
- Traité de l'intubation du larynx de l'enfant et de l'adulte, dans les sténoses laryngées aiguës et chroniques**, par le D^r A. BONAIN, avec 42 gravures. 4 fr.
- Pratique de la chirurgie courante**, par le D^r M. CORNET, Préface du P^r OLLIER, avec 111 gravures. 4 fr.

Dans la même collection :

COURS DE MÉDECINE OPÉRATOIRE

de M. le Professeur Félix Terrier :

- Petit manuel d'antisepsie et d'asepsie chirurgicales**, par les D^{rs} FÉLIX TERRIER, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et M. PÉRAIRE, ancien interne des hôpitaux, avec grav. 3 fr.
- Petit manuel d'anesthésie chirurgicale**, par les mêmes, avec 37 gravures. 3 fr.
- L'opération du trépan**, par les mêmes, avec 222 grav. 4 fr.
- Chirurgie de la face**, par les D^{rs} FÉLIX TERRIER, GUILLEMAIN et MALHERBE, avec gravures. 4 fr.
- Chirurgie du cou**, par les mêmes, avec gravures. 4 fr.
- Chirurgie du cœur et du péricarde**, par les D^{rs} FÉLIX TERRIER et E. REYMOND, avec 79 gravures. 3 fr.
- Chirurgie de la plèvre et du poumon**, par les mêmes, avec 67 gravures. 4 fr.

MÉDECINE

Dernières publications :

- HARTENBERG (D^r P.). *L'Hystérie et les hystériques*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- JANET (D^r Pierre). *L'État mental des hystériques*. 2^e édition. 1 vol. in-8, avec gravures dans le texte. 18 fr.
- LEGUEU (Prof. F.). *Traité chirurgical d'urologie*. Préface de M. le Prof. GUYON. 1 fort vol. gr. in-8 de VIII-1382 p., avec 663 grav. dans le texte et 8 pl. en couleurs hors texte, cartonné à l'angl. 40 fr.
- LÉVY (D^r P.-E.). *Neurasthénie et névroses. Leur guérison définitive en cure libre*. 2^e édit. 1 vol. in-16. 5 fr.
- MARIE (D^r A.). *Traité international de psychologie pathologique*. TOME I : *Psychopathologie générale*, par MM. les Prof. GRASSET, DEL GRECO, D^r A. MARIE, Prof. MALLY, MINGAZZINI, D^r DIDE, KLIPPEL, LEVADITI, LUGARO, MARINESCO, MÉDÉA, L. LAVASTINE, Prof. MARRO, CLOUSTON, BECHTEREW, FERRARI, Prof. CARRARRA. 1 vol. gr. in-8, avec 353 gr. dans le texte. 25 fr.
- TOME II : *Psychopathologie clinique*, par MM. les P^{rs}, BAGENOFF, BECHTEREW, D^rs COLIN, CAPGRAS, DENY, HESNARD, LHERMITTE, MAGNAN, A. MARIE, P^{rs} PICK, PILCZ, D^rs RICHE, ROUBINOVITCH, SÉRIEUX, SOLLIER, P^r ZIEHEN, 1 vol. gr. in-8, avec 341 gr. 25 fr.
- TOME III terminant l'ouvrage. (*Sous presse*).
- MONOD (P^r Ch.) et VANVERTS (J.). *Chirurgie des artères, Rapport au XXII^e Congrès de chirurgie*. 1 vol. in-8. 2 fr.
- REVERDIN (P^r J.-L.). *Leçons de chirurgie de guerre. Des blessures faites par les balles des fusils*. Préface de H. NIMIER. 1 vol. in-8, avec 7 pl. en phototypie hors texte. 7 fr. 50
- STEWART (D^r PIERRE). *Le diagnostic des maladies nerveuses*. Traduction et adaptation française, par le D^r GUSTAVE SCHERB. Préface de M. le D^r E. HELME. 1 vol. in-8 avec 208 fig. et diagrammes. 15 fr.

PRÉCÉDEMMENT PARUS :

Pathologie et thérapeutique médicales.

- BERGER et LOEWY. *Les troubles oculaires d'origine génitale chez la femme*. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- CAMUS et PAGNIEZ. *Isolement et psychothérapie. Traitement de la neurasthénie*. Préface du P^r DÉJÉRINE. 1 vol. gr. in-8. 9 fr.
- CORNIL (V.), RANVIER, BRAULT et LETULLE. *Manuel d'histologie pathologique*. 3^e édition entièrement remaniée.
- TOME I, par MM. RANVIER, CORNIL, BRAULT, F. BEZANÇON et M. CAZIN. — *Histologie normale. — Cellules et tissus normaux. — Généralités sur l'histologie pathologique. — Altération des cellules et des tissus. — Inflammations. — Tumeurs. — Notions sur les bactéries. — Maladies des systèmes et des tissus. — Altérations du tissu conjonctif*. 1 vol. in-8, avec 387 gravures en noir et en couleurs. 25 fr.
- TOME II, par MM. DURANTE, JOLLY, DOMINICI, GOMBAULT et PHILIPPE. — *Muscles. — Sang et hématopoïèse. — Généralités sur le système nerveux*. 1 vol. in-8, avec 278 grav. en noir et en couleurs. 25 fr.

- TOME III, par MM. GOMBAULT, NAGEOTTE, A. RICHE, R. MARIE, DURANTE, LEGRY, F. BEZANÇON. — *Cerveau. — Moelle. — Nerfs. — Cœur. — Larynx. — Ganglion lymphatique. — Rate.* 1 vol. in-8, avec 382 grav. en noir et en couleurs. 35 fr.
- TOME IV ET DERNIER, par MM. MILIAN, DIEULAFÉ, HERPIN, DECLoux, CRITZMANN, COURCOUX, BRAULT, LEGRY, HALLÉ, KLIPPEL et LEFAS. — *Poumon. — Bouche. — Tube digestif. — Estomac. — Intestin. — Foie. — Rein. — Vessie et urèthre. — Rate.* (Sous presse).
- DESCHAMPS (A.). **Les maladies de l'énergie.** Les asthénies générales. *Épuisements, insuffisances, inhibitions.* (Clinique et Thérapeutique). Préface de M. le professeur RAYMOND. 1 vol. in-8. 2^e édit. 8 fr. (Couronné par l'Académie de médecine).
- FÉRÉ (Ch.). **Les épilepsies et les épileptiques.** 1 vol. gr. in-8, avec 12 planches hors texte et 67 grav. dans le texte. 20 fr.
- **La pathologie des émotions.** 1 vol. in-8. 12 fr.
- FINGER (E.). **La syphilis et les maladies vénériennes.** Trad. de l'allemand avec notes par les docteurs SPILLMANN et DOYON. 3^e édit. 1 vol. in-8, avec 8 planches hors texte. 12 fr.
- FLEURY (Maurice de), de l'Académie de médecine. **Introduction à la médecine de l'esprit.** 8^e édit. 1 vol. in-8. 7 fr. 50. (Couronné par l'Académie française et par l'Académie de médecine.)
- **Les grands symptômes neurasthéniques.** 4^e édition, revue. 1 vol. in-8. (Couronné par l'Académie des sciences.) 7 fr. 50
- **Manuel pour l'étude des maladies du système nerveux.** 1 vol. gr. in-8, avec 132 grav. en noir et en couleurs, cart. à l'angl. 25 fr.
- FRENKEL (H. S.). **L'ataxie tabétique. Ses origines, son traitement.** Préface de M. le Prof. RAYMOND. 1 vol. in-8. 8 fr.
- GRASSET. **Les maladies de l'orientation et de l'équilibre.** 1 vol. in-8, cart. à l'angl. 6 fr.
- **Demifous et demiresponsables.** 2^e édition. 1 vol. in-8. 5 fr.
- GUÉPIN. **Traitement de l'hypertrophie sénile de la prostate.** 1 vol. in-18. 4 fr. 50
- HARTENBERG (P.). **Psychologie des neurasthéniques.** 2^e édition. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- JANET (P.) ET RAYMOND (F.). **Névroses et idées fixes.**
- TOME I. — *Études expérimentales*, par P. JANET. 2^e éd. 1 vol. gr. in-8 avec 68 gr. 12 fr.
- TOME II. — *Fragments des leçons cliniques*, par F. RAYMOND et P. JANET. 2^e éd. 1 vol. grand in-8, avec 97 gravures. 14 fr.
- (Couronné par l'Académie des Sciences et par l'Académie de médecine.)
- JANET (P.) ET RAYMOND (F.). **Les obsessions et la psychasthénie.**
- TOME I. — *Études cliniques et expérimentales*, par P. JANET. 2^e édit. 1 vol. gr. in-8, avec grav. dans le texte. 18 fr.
- TOME II. — *Fragments des leçons cliniques*, par F. RAYMOND et P. JANET. 1 vol. in-8 raisin, avec 22 gravures dans le texte. 14 fr.
- JOFFROY (le prof.) et DUPOUY. **Fugues et vagabondage.** 1 vol. in-8. 7 fr.
- LABADIE-LAGRAVE ET LEGUEU. **Traité médico-chirurgical de gynécologie.** 3^e édition entièrement remaniée. 1 vol. grand in-8, avec nombreuses fig., cart. à l'angl. 25 fr.
- LAGRANGE (F.). **Les mouvements méthodiques et la « mécano-thérapie ».** 1 vol. in-8, avec 55 gravures dans le texte. 10 fr.
- **La médication par l'exercice.** 1 vol. gr. in-8, avec 68 grav. et une planche en couleurs hors texte. 2^e éd. 12 fr.
- **Le traitement des affections du cœur par l'exercice et le mouvement.** 1 vol. in-8 avec figures. 6 fr.
- LE DANTEC (F.). **Introduction à la pathologie générale.** 1 fort vol. gr. in-8. 15 fr.
- LEPINÉ (le prof. R.). **Le Diabète sucré.** 1 vol. gr. in-8. 16 fr.

- MARVAUD (A.). **Les maladies du soldat.** 1 vol. grand in-8. (*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences.*) 20 fr.
- MOSSÉ. **Le diabète et l'alimentation aux pommes de terre.** 1 vol. in-8. 5 fr.
- SERIEUX et CAPGRAS. **Les folies raisonnantes.** 1 vol. in-8. 7 fr.
- SOLLIER (P.). **Genèse et nature de l'hystérie.** 2 vol. in-8. 20 fr.
- UNNA. **Thérapeutique des maladies de la peau.** Traduit de l'allemand par les D^{rs} DOYON et SPILLMANN. 1 vol. gr. in-8. 8 fr.
- VOISIN (J.). **L'épilepsie.** 1 vol. in-8. 6 fr.

Pathologie et thérapeutique chirurgicales.

- CORNIL (le prof. V.). **Les tumeurs du sein.** 1 vol. gr. in-8, avec 169 fig. dans le texte. 12 fr.
- DE BOVIS. **Le cancer du gros intestin.** 1 volume in-8. 5 fr.
- DELORME. **Traité de chirurgie de guerre.** 2 vol. gr. in-8. TOME I, 16 fr. — TOME II, 26 fr. (*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences.*)
- DURET (H.). **Les tumeurs de l'encéphale. Manifestations et chirurgie.** 1 fort vol. gr. in-8, avec 300 figures. 20 fr.
- ESTOR. (le prof.) **Guide pratique de chirurgie infantile.** 1 vol. in-8, avec 165 gravures. 2^e édition, revue et augmentée. 8 fr.
- HENNEQUIN ET LOEWY. **Les luxations des grandes articulations, leur traitement pratique.** 1 vol. gr. in-8, avec 125 grav. dans le texte. 16 fr.
- LEGUEU. **Leçons de clinique chirurgicale (Hôtel-Dieu, 1901).** 1 vol. grand in-8, avec 71 gravures dans le texte. 12 fr.
- LIEBREICH. **Atlas d'ophtalmoscopie, représentant l'état normal et les modifications pathologiques du fond de l'œil vues à l'ophtalmoscope.** 3^e éd. Atlas in-f^o de 12 pl. en coul. et texte explicatif. 40 fr.
- NIMIER (H.). **Blessures du crâne et de l'encéphale par coup de feu.** 1 vol. in-8, avec 150 fig. 15 fr.
- NIMIER (H.) ET DESPAGNET. **Traité élémentaire d'ophtalmologie.** 1 fort vol. gr. in-8, avec 432 gravures. Cart. à l'angl. 20 fr.
- NIMIER (H.) ET LAVAL. **Les projectiles de guerre et leur action vulnérante.** 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.
- **Les explosifs, les poudres, les projectiles d'exercice, leur action et leurs effets vulnérants.** 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.
- **Les armes blanches, leur action et leurs effets vulnérants.** 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.
- **De l'infection en chirurgie d'armée, évolution des blessures de guerre.** 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.
- **Traitement des blessures de guerre.** 1 fort vol. in-12, avec gravures. 6 fr.
- F. TERRIER ET M. PÉRAIRE. **Manuel de petite chirurgie.** 8^e édition, entièrement refondue. 1 fort vol. in-12, avec 572 fig., cartonné à l'anglaise. 8 fr.
- et AUVRAY (M.). **Chirurgie du foie et des voies biliaires.** — TOME I. *Traumatismes du foie et des voies biliaires. — Foie mobile. — Tumeurs du foie et des voies biliaires.* 1901. 1 vol. gr. in-8, avec 50 gravures. 10 fr.
- TOME II. *Echinococcose hydatique commune. — Kystes alvéolaires. — Suppurations hépatiques. — Abscess tuberculeux intra-hépatique. — Abscess de l'actinomycose.* 1907. 1 vol. gr. in-8, avec 47 gravures. 12 fr.

Thérapeutique. Pharmacie. Hygiène.

- BOSSU. **Petit compendium médical.** 6^e édit. in-32, cart. 1 fr. 25
- BOUCHARDAT. **Nouveau formulaire magistral.** 34^e édition.
Collationnée avec le Codex de 1908. 1 vol. in-18, cart. 4 fr.
- BOUCHARDAT ET DESOUBRY **Formulaire vétérinaire.** 6^e édit.
1 vol. in-18, cartonné. 4 fr.
- BOUCHUT ET DESPRÉS. **Dictionnaire de médecine et de thérapeutique médicale et chirurgicale**, comprenant le résumé de la médecine et de la chirurgie, les indications thérapeutiques de chaque maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculistique, l'odontotechnie, les maladies d'oreilles, l'électrisation, la matière médicale, les eaux minérales, et un formulaire spécial pour chaque maladie, mis au courant de la science par les D^{rs} MARION et F. BOUCHUT. 7^e édition, très augmentée, 1 vol. in-4, avec 1097 fig. dans le texte et 3 cartes. Broché, 25 fr.; relié. 30 fr.
- BOURGEAIS (G.). **Exode rural et tuberculose.** 1 vol. gr. in-8. 5 fr.
- LAGRANGE (F.). **La médication par l'exercice.** 1 vol. grand in-8, avec 68 grav. et une carte en couleurs. 2^e éd. 12 fr.
- **Les mouvements méthodiques et la « mécano-thérapie ».** 1 vol. in-8, avec 55 gravures. 10 fr.
- LAHOR (D^r Cazalis) et Lucien GRAUX. **L'alimentation à bon marché saine et rationnelle.** 1 vol. in-16. 2^e édit. 3 fr. 50
(Couronné par l'Institut).

Anatomie. Physiologie.

- BELZUNG. **Anatomie et physiologie végétales.** 1 fort volume in-8, avec 1700 gravures. 20 fr.
- **Anatomie et physiologie animales.** 10^e édition revue. 1 fort volume in-8, avec 522 gravures dans le texte, broché, 6 fr.; cart. 7 fr.
- BÉRAUD (B.-J.). **Atlas complet d'anatomie chirurgicale topographique**, composé de 109 planches représentant plus de 200 figures gravées sur acier, avec texte explicatif. 1 fort vol. in-4.
Prix : Fig. noires, relié, 60 fr. — Fig. coloriées, relié, 120 fr.
- CHASSEVANT. **Précis de chimie physiologique.** 1 vol. gr. in-8, avec figures. 10 fr.
- CORNIL (V.), RANVIER, BRAULT et LETULLE. **Manuel d'histologie pathologique.** 3^e édition entièrement remaniée.
- TOME I, par MM. RANVIER, CORNIL, BRAULT, F. BEZANÇON et M. CAZIN. — *Histologie normale.* — *Cellules et tissus normaux.* — *Généralités sur l'histologie pathologique.* — *Altération des cellules et des tissus.* — *Inflammations.* — *Tumeurs.* — *Notions sur les bactéries.* — *Maladies des systèmes et des tissus.* — *Altérations du tissu conjonctif.* 1 vol. in-8, avec 387 gravures en noir et en couleurs. 25 fr.
- TOME II, par MM. DURANTE, JOLLY, DOMINICI, GOMBAULT et PHILLIPE. — *Muscles.* — *Sang et hémato-poïèse.* — *Généralités sur le système nerveux.* 1 vol. in-8, avec 278 grav. en noir et en couleurs. 25 fr.
- TOME III, par MM. GOMBAULT, NAGEOTTE, A. RICHE, R. MARIE, DURANTE, LEGRY, F. BEZANÇON. — *Cerveau.* — *Moelle.* — *Nerfs.* — *Cœur.* — *Larynx.* — *Ganglion lymphatique.* — *Rate.* 1 vol. in-8, avec 382 grav. en noir et en couleurs. 35 fr.
- TOME IV ET DERNIER, par MM. MILIAN, DIEULAFÉ, HERPIN, DECLoux, CRITZMANN, COURCOUX, BRAULT, LEGRY, HALLÉ, KLIPPEL et LÉFAS. — *Poumon.* — *Bouche.* — *Tube digestif.* — *Estomac.* — *Intestin.* — *Foie.* — *Rein.* — *Vessie et urèthre.* — *Rate.* (Sous presse.)
- CYON (E. DE). **Les nerfs du cœur.** 1 vol. gr. in-8 avec fig. 6 fr.

- DEBIERRE. *Traité élémentaire d'anatomie de l'homme*. Ouvrage complet en 2 volumes. (*Cour. par l'Acad. des Sciences*). 40 fr.
- TOME I. *Manuel de l'amphithéâtre*. 1 vol. gr. in-8 de 950 pages, avec 450 figures en noir et en couleurs dans le texte. 20 fr.; — TOME II. 1 vol. gr. in-8, avec 515 fig. en noir et en couleurs dans le texte. 20 fr.
- **Atlas d'ostéologie**, comprenant les articulations des os et les insertions musculaires. 1 vol. in-4, avec 253 grav. en noir et en couleurs, cart. toile dorée. 12 fr.
- **Leçons sur le péritoine**. 1 vol. in-8, avec 58 figures. 4 fr.
- **Le cerveau et la moelle épinière**. 1 vol. in-8 illustré. 15 fr.
- DEMENY (G.). **Mécanisme et éducation des mouvements**. 3^e éd. 1 vol. in-8, avec grav. cart. 9 fr.
- FAU. **Anatomie des formes du corps humain**, à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1 atlas in-folio de 25 planches. Prix : Figures noires, 15 fr. — Figures coloriées. 30 fr.
- FÉRÉ. **Travail et plaisir. Études de psycho-mécanique**. 1 vol. gr. in-8, avec 200 fig. 12 fr.
- GELLÉ. **L'audition et ses organes**. 1 vol. in-8, avec grav. 6 fr.
- GLEYS (E.). **Études de psychologie physiologique et pathologique**. 1 vol. in-8 avec gravures. 5 fr.
- JAVAL (E.). **Physiologie de la lecture et de l'écriture**. 1 vol. in-8. 2^e éd. 6 fr.
- LE DANTEC. **L'unité dans l'être vivant. Essai d'une biologie chimique**. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
- **Les limites du connaissable. La vie et les phénomènes naturels**. 2^e éd. 1 vol. in-8. 3 fr. 75
- **Traité de biologie**. 1 vol. grand in-8, avec fig., 2^e éd. 15 fr.
- PREYER. **Éléments de physiologie générale**. Traduit de l'allemand par M. J. SOURY. 1 vol. in-8. 5 fr.
- RICHET (Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Paris, **Dictionnaire de physiologie**, publié avec le concours de savants français et étrangers. Formera 12 à 15 volumes grand in-8, se composant chacun de 3 fascicules; chaque volume, 25 fr.; chaque fascicule, 8 fr. 50. Huit volumes parus.
- TOME I (*A-Bac*). — TOME II (*Bac-Cer*). — TOME III (*Cer-Cob*). — TOME IV (*Cob-Dig*). — TOME V (*Dig-Fac*). — TOME VI (*Fiam-Gal*). — TOME VII (*Gal-Gra*). — TOME VIII (*Gra-Hys*).
- SNELLEN. **Echelle tylographique pour mesurer l'acuité de la vision**. 17^e édition. 4 fr.

REVUE DE MÉDECINE

Directeurs : MM. les Professeurs BOUCHARD, de l'Institut; CHAUFFARD, CHAUVEAU, de l'Institut; LANDOUZY; LÉPINE, correspondaat de l'Institut; PITRES; ROGER et VAILLARD. Rédacteurs en chef : MM. LANDOUZY et LÉPINE. Secrétaire de la Rédaction : D^r JEAN LÉPINE.

REVUE DE CHIRURGIE

Directeurs : MM. les Professeurs E. QUÉNU, PIERRE DELBET, PIERRE DUVAL, A. PONCET, F. LEJARS, F. GROSS, E. FORGUE, A. DESMONS, E. CESTAN. Rédacteur en chef; M. E. QUÉNU. Secrétaire adjoint : D^r X. DELORE.

La *Revue de médecine* et la *Revue de chirurgie*, paraissent tous les mois; chaque livraison de la *Revue de médecine* contient de 5 à 6 feuilles grand in-8, avec gravures; chaque livraison de la *Revue de chirurgie* contient de 10 à 14 feuilles grand in-8, avec gravures.

PRIX D'ABONNEMENT :

Pour la *Revue de Médecine*. Un an, du 1^{er} Janvier, Paris. 20 fr. — Départements et étranger. 23 fr. — La livraison : 2 fr.

Pour la *Revue de Chirurgie*. Un an, Paris. 30 fr. — Départements et étranger. 33 fr. — La livraison : 3 fr.

Les deux *Revues* réunies : un an, Paris 45 fr.; départ. et étranger. 50 fr.

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES

Secrétaire de la rédaction. DICK MAY, Secrét. gén. de l'Éc. des Hautes Études sociales.

Volumes in-8 carré de 300 pages environ, cart. à l'anglaise.

Chaque volume, 6 fr.

Derniers volumes publiés :

La Belgique et le Congo, par E. VANDERVELDE.

Médecine et pédagogie, par MM. le D^r ALBERT MATHIEU, le D^r GILLET, le D^r S. MÉRY, P. MALAPERT, le D^r LUCIEN BUTTE, le D^r PIERRE RÉGNIER, le D^r L. DUFESTEL, le D^r LOUIS GUINON, le D^r NOBÉCOURT. Préface de M. le D^r E. MOSNY, membre du Conseil supérieur d'hygiène.

La lutte contre le crime, par J.-L. DE LANESSAN.

L'individualisation de la peine, par R. SALEILLES, prof. à la Faculté de droit de l'Univ. de Paris, et G. MORIN, doc. 2^e édition.

L'idéalisme social, par EUGÈNE FOURNIÈRE, 2^e édit.

Ouvriers du temps passé (xv^e et xvi^e siècles), par H. HAUSER, professeur à l'Université de Dijon, 3^e édition.

Les transformations du pouvoir, par G. TARDE, 2^e édit.

Morale sociale, par MM. G. BELOT, MARCEL BERNÈS, BRUNSCWIG, F. BUISSON, DARLU, DAURIAC, DELBET, CH. GIDE, M. KOVALEVSKY, MALAPERT, le R. P. MAUMUS, DE ROBERTY, G. SOREL, le PASTEUR WAGNER. Préface de M. ÉMILE BOUTROUX, de l'Institut. 2^e édit.

Les enquêtes, pratique et théorie, par P. DU MAROUSSEM.

Questions de morale, par MM. BELOT, BERNÈS, F. BUISSON, A. CROISSET, DARLU, DELBOS, FOURNIÈRE, MALAPERT, MOCH, D. PARODI, G. SOREL. 2^e édit.

Le développement du catholicisme social, depuis l'encyclique *Rerum Novarum*, par MAX TURMANN. 2^e édit.

Le socialisme sans doctrines, par A. MÉTIN. 2^e édit.

L'éducation morale dans l'Université, par MM. LÉVY-BRUHL, DARLIN, M. BERNÈS, KORTZ, ROCAFORT, BIOCHE, Ph. GIDEL, MALAPERT, BELOT.

La méthode historique appliquée aux sciences sociales, par CH. SEIGNOBOS, professeur à l'Univ. de Paris. 2^e édit.

Assistance sociale. Pauvres et mendiants, par PAUL STRAUSS.

L'hygiène sociale, par E. DUCLAUX, de l'Institut,

Le contrat de travail. Le rôle des syndicats professionnels, par P. BUREAU, professeur à la Faculté libre de droit de Paris.

Essai d'une philosophie de la solidarité, par MM. DARLU, RAUH, F. BUISSON, GIDE, X. LÉON, LA FONTAINE, E. BOUTROUX.

L'éducation de la démocratie, par MM. E. LAVISSE, A. CROISSET, SEIGNOBOS, MALAPERT, LANSON, HADAMARD. 2^e édit.

L'exode rural et le retour aux champs, par E. VANDERVELDE. 2^e édit.

- La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés**, par J.-L. DE LANESSAN, ancien ministre.
- La concurrence sociale et les devoirs sociaux**, par LE MÊME.
- La démocratie devant la science**, par C. BOUGLÉ, chargé de cours à l'Université de Paris. 2^e édit. revue.
- L'individualisme anarchiste**. *Max Stirner*, par V. BASCH, chargé de cours à l'Université de Paris.
- Les applications sociales de la solidarité**, par MM. P. BUDIN, CH. GIDE, H. MONOD, PAULET, ROBIN, SIEGFRIED, BROUARDEL.
- La paix et l'enseignement pacifiste**, par MM. FR. PASSY, CH. RICHEL, D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, E. BOURGEOIS, A. WEISS, H. LA FONTAINE, G. LYON.
- Études sur la philosophie morale au XIX^e siècle**, par MM. BELOT, A. DARLU, M. BERNÈS, A. LANDRY, CH. GIDE, E. ROBERTY, R. ALLIER, H. LICHTENBERGER, L. BRUNSCHVICG.
- Enseignement et démocratie**, par MM. A. CROISSET, DEVINAT, BOITEL, MILLERAND, APPELL, SEIGNOBOS, LANSON, CH.-V. LANGLOIS.
- Religions et sociétés**, par MM. TH. REINACH, A. PUECH, R. ALLIER, A. LEROY-BEAULIEU, LE B^{on} CARRA DE VAUX, H. DREYFUS.
- Essais socialistes**, *La religion, L'alcoolisme, L'art*, par E. VANDERVELDE, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.
- Le surpeuplement et les habitations à bon marché**, par H. TUROT et H. BELLAMY.
- L'individu, l'association et l'État**, par E. FOURNIÈRE, prof. au Conservatoire des Arts et Métiers.
- Les trusts et les syndicats de producteurs**, par J. CHASTIN. (*Récompensé par l'Institut*).
- Le droit de grève**, par MM. CH. GIDE, H. BERTHÉLEMY, P. BUREAU, A. KEUFER, C. PERRÉAU, CH. PICQUENARD, A.-E. SAYOUS, F. FAGNOT, E. VANDERVELDE.
- Morales et religions**, par MM. G. BELOT, L. DORISON, AD. LODS, A. CROISSET, W. MONOD, E. DE FAYE, A. PUECH, le baron CARRA DE VAUX, E. EHRLARDT, H. ALLIER, F. CHALLAYE.
- La nation armée**, par MM. le général BAZAINE-HAYTER, C. BOUGLÉ, E. BOURGEOIS, C^{no} BOURGUET, E. BOUTROUX, A. CROISSET, G. DEMENY, G. LANSON, L. PINEAU, C^{no} POTEZ, F. RAUH.
- La criminalité dans l'adolescence**, par G.-L. DUPRAT. (*Couronné par l'Institut*).

LES MAITRES DE LA MUSIQUE

ÉTUDES D'HISTOIRE ET D'ESTHÉTIQUE

Publiées sous la direction de M. JEAN CHANTAVOINE

Collection honorée d'une souscription du Ministère des Beaux-Arts

Chaque volume in-8 de 250 pages environ, 3 fr. 50

Liste par ordre de publication :

Palestrina, par MICHEL BRENET. 3^e édition. | **César Franck**, par VINCENT D'INDY. 5^e édit.

- J.-S. Bach**, par ANDRÉ PIRRO. 3^e édit.
- Beethoven**, par JEAN CHANTAVOINE. 5^e édit.
- Mendelssohn**, par CAMILLE BELLAIGUE, 3^e édition.
- Smetana**, par WILLIAM RITTER.
- Rameau**, par LOUIS LALOY. 2^e éd.
- Moussorgsky**, par M. D. CALVOCRESSI. 2^e édition.
- Haydn**, par MICHEL BRENET. 2^e édit.
- Trouvères et Troubadours**, par PIERRE AUBRY. 2^e édit.
- Wagner**, par HENRI LICHTENBERGER. 3^e édit.
- Gluck**, par JULIEN TIERSOT. 2^e éd.
- Liszt**, par JEAN CHANTAVOINE. 2^e édit.
- Gounod**, par CAMILLE BELLAIGUE. 2^e éd.
- Haendel**, par ROMAIN ROLLAND. 2^e édit.
- Lully**, par LIONEL DE LA LAURENCIE.
- L'Art Grégorien**, par AMÉDÉE GASTOUÉ.

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-16 et in-8

DERNIERS VOLUMES PUBLIÉS :

- LES GRANDS TRAITÉS POLITIQUES. *Recueil des principaux textes diplomatiques depuis 1815 jusqu'à nos jours*, par P. Albin. Préface de Maurice Herbet. 1 vol. in-8 10 fr.
- ÉTUDES ET LEÇONS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par A. Aulard. 6^e série. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- NOTRE EMPIRE COLONIAL, par H. Busson, J. Fèvre et H. Hauser. 1 vol. in-8 avec gravures et cartes. 5 fr.
- NAPOLÉON ET LA CATALOGNE. *La Captivité de Barcelone (Février 1808-Janvier 1810)*. 1 vol. in-8 avec une carte hors texte. (Prix Pezrat 1910) 10 fr.
- LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU PREMIER CONSUL (1800-1803). (*Napoléon et l'Europe*), par E. Driault. 1 vol. in-8. 7 fr.
- HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIALE (1815-1911). (*Evolution du monde moderne*), par E. Driault et Monod. 1 vol. in-16 avec gravures et cartes. 2^e édit. 5 fr.
- LES OFFICIERS DE L'ARMÉE ROYALE ET LA RÉVOLUTION, par le Lieutenant Colonel Hartmann. 1 vol. in-8 (*Couronné par l'Institut*). 10 fr.
- LA QUESTION SOCIALE ET LE SOCIALISME EN HONGRIE, par G.-Louis Jaray. 1 vol. in-8 avec 5 cartes hors texte 7 fr.
- THOURET (1746-1794). *La vie et l'œuvre d'un constituant*, par E. Lebègue. 1 vol. in-8. 7 fr.
- L'EUROPE ET LA POLITIQUE BRITANNIQUE (1882-1909), par E. Lémonnier. Préface de M. Paul Deschanel. 1 vol. in-8 10 fr.
- LE SYNDICALISME CONTRE L'ÉTAT, par Paul Louis. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- LA QUESTION SOCIALE EN ESPAGNE, par Angel Marraud. 1 vol. in-8. 7 fr.
- LA POLITIQUE DE PIE X, par Maurice Pernot. 1 vol. in-16 3 fr. 50
- ESSAI POLITIQUE SUR ALEXIS DE TOCQUEVILLE, par R. Pierre Marcel. 1 vol. in-8 7 fr.
- LES QUESTIONS ACTUELLES DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE EN ASIE, par MM. le Baron de Courcel, P. Deschanel, P. Doumer, E. Etienne, le Général Lebon, Victor Bérard, R. de Caix, M. Revon, Jean Rhodes, le Dr Rouire. 1 vol. in-16 avec 4 cartes hors texte 3 fr. 50
- LA CHINE NOUVELLE, par Jean Rhodes. 1 vol. in-16 3 fr. 50
- LA VIE POLITIQUE DANS LES DEUX-MONDES, publiée sous la direction de M. A. Viallate, avec la collaboration de professeurs et d'anciens élèves de l'Ecole des Sciences Politiques. 3^e année, 1908-1909. 1 fort. vol. in-8. 10 fr.
- HISTOIRE DU CATHOLICISME LIBÉRAL EN FRANCE (1828-1908), par G. Weill. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

Précédemment parus :

EUROPE

- HISTOIRE DE L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *H. de Sybel*. Traduit de l'allemand par Mlle Dosquet. 6 vol. in-8. Chacun. 7 fr.
 HIST. DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE (1815-1878), par *Debidour*, 2 v. in-8. 18 fr.
 LA QUESTION D'ORIENT, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par *E. Driault*; préface de *G. Monod*. 1 vol. in-8. 3^e édit. 7 fr.
 LA PAPAUTÉ, par *I. de Dœllinger*. Trad. de l'allemand. 1 vol. in-8. 7 fr.
 QUESTIONS DIPLOMATIQUES DE 1904, par *A. Tardieu*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS. *Histoire diplomatique de la crise marocaine (janvier-avril 1906)*, par le même. 3^e édit. Revue et augmentée d'un appendice sur *Le Maroc après la conférence (1906-1909)*. In-8. 10 fr.

FRANCE ET COLONIES

- LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *H. Carnot*. 1 vol. in-16. Nouv. éd. 3 fr. 50
 LA THÉOPHILANTHROPIE ET LE CULTE DÉCADAIRE (1796-1801), par *A. Mathiez*. 1 vol. in-8. 12 fr.
 CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par le même. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 MÉMOIRES D'UN MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (1789-1815), par le comte *Mollien*. Publié par *M. Gomel*. 3 vol. in-8. 15 fr.
 CONDORCET ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *L. Cahen*. 1 vol. in-8. 10 fr.
 CAMBON ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *F. Bornarel*. 1 vol. in-8. 7 fr.
 LE CULTE DE LA RAISON ET LE CULTE DE L'ÊTRE SUPRÊME (1793-1794). Étude historique, par *A. Aulard*. 2^e éd. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 ÉTUDES ET LEÇONS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *A. Aulard*. 5 vol. in-16. Chacun 3 fr. 50
 VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES, par *M. Pellet*. 3 vol. in-16. Chacun. 3 fr. 50
 HOMMES ET CHOSSES DE LA RÉVOLUTION, par *Eug. Spuller*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LES CAMPAGNES DES ARMÉES FRANÇAISES (1792-1815), par *C. Vallaux*. 1 vol. in-16, avec 17 cartes. 3 fr. 50
 LA POLITIQUE ORIENTALE DE NAPOLEON (1806-1808), par *E. Driault*. 1 vol. in-8. 7 fr.
 NAPOLEON ET LA POLOGNE (1806-1807), par *Handelsman*. 1 vol. in-8. 5 fr.
 DE WATERLOO A SAINTE-HÉLÈNE (20 juin-16 oct. 1815), par *J. Silvestre*, 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LE CONVENTIONNEL GOUJON, par *L. Thénard* et *R. Guyot*. 1 vol. in-8. 5 fr.
 HISTOIRE DE DIX ANS (1830-1840), par *Louis Blanc*. 5 vol. in-8. Chacun. 5 fr.
 ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SECRÈTES SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1848-1851), par *J. Tchernoff*. 1 vol. in-8. 7 fr.
 HISTOIRE DU SECOND EMPIRE, par *Taxile Delord*. 6 vol. in-8. Chac. 7 fr.
 HISTOIRE DU PARTI RÉPUBLICAIN (1814-1870), par *G. Weill*. 1 v. in-8. 10 fr.
 HISTOIRE DU MOUVEMENT SOCIAL (1852-1910), par le même. 1 v. in-8. 3^e éd. refondue 10 fr.
 HISTOIRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, par *E. Zévort* : I. *Présidence de M. Thiers*. 1 vol. in-8. 3^e édit. 7 fr. — II. *Présidence du Maréchal*. 1 vol. in-8. 2^e édit. 7 fr. — III. *Présidence de Jules Grévy*. 1 vol. in-8. 2^e édition. 7 fr. — IV. *Présidence de Sadi-Carnot*. 1 vol. in-8. 7 fr.
 HISTOIRE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN FRANCE (1789-1870), par *A. Debidour*. 1 vol. in-8 (*Couronné par l'Institut*). 12 fr.
 L'ÉTAT ET LES ÉGLISES EN FRANCE, Des origines à la loi de séparation, par *J.-L. de Lanessan*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, par *Marius-Ary Leblond*. 1 vol. in-8. 5 fr.
 LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EN FRANCE (1595-1905), par *G. Bonet-Maury*. 1 vol. in-8, 2^e édit. 5 fr.
 LES CIVILISATIONS TUNISIENNES, par *P. Lapie*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LES COLONIES FRANÇAISES, par *P. Gaffarel*. 1 vol. in-8. 6^e éd. 5 fr.
 L'ŒUVRE DE LA FRANCE AU TONKIN, par *A. Gaisman*. 1 v. in-16. 3 fr. 50
 LA FRANCE HORS DE FRANCE. *Notre émigration, sa nécessité, ses conditions*, par *J.-B. Piolet*. 1 vol. in-8 10 fr.
 L'INDO-CHINE FRANÇAISE (*Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin*), par *J.-L. de Lanessan*. 1 vol. in-8, avec 5 cartes en couleurs. 15 fr.

- L'ALGÉRIE, par *M. Wahl*. 1 vol. in-8. 5^e éd., revue par *A. Bernard*. 5 fr.
 AU CONGO FRANÇAIS. *La question internationale du Congo*, par *F. Chalye*. 1 vol. in-8. 5 fr.
 LA FRANCE MODERNE ET LE PROBLÈME COLONIAL (1815-1830), par *Ch. Schefer*. 1 vol. in-8. 7 fr.
 L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET L'ÉTAT EN FRANCE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1870-1906), par *A. Debidour*. Tome I. 1870-1889. 1 vol. in-8. 7 fr.
 Tome II. 1889-1906. 1 vol. in-8. 10 fr.
 L'ÉVEIL D'UN MONDE. *L'œuvre de la France en Afrique occidentale*, par *L. Hubert*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 RÉGIONS ET PAYS DE FRANCE, par *Fèvre et Hauser*. 1 vol. in-8 ill. 7 fr.

ALLEMAGNE

- LE GRAND-DUCHÉ DE BERG (1806-1813), par *Ch. Schmidt*. 1 vol. in-8. 10 fr.
 HISTOIRE DE LA PRUSSE, de la mort de Frédéric II à la bataille de Sadowa, par *E. Véron*. 1 vol. in-18. 6^e éd. 3 fr. 50
 LES ORIGINES DU SOCIALISME D'ÉTAT EN ALLEMAGNE, par *Ch. Andler*. 2^e éd. in-8. 7 fr.
 L'ALLEMAGNE NOUVELLE ET SES HISTORIENS (*Niebuhr, Ranke, Mommsen, Sybel, Treitschke*), par *A. Guillard*. 1 vol. in-8. 5 fr.
 LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE ALLEMANDE, par *E. Milhaud*. 1 vol. in-8. 10 fr.
 LA PRUSSE ET LA RÉVOLUTION DE 1848, par *P. Matter*. 1 v. in-16. 3 fr. 50
 BISMARCK ET SON TEMPS, par le même. 3 vol. in-8, chacun. 10 fr. — I. *La préparation* (1815-1862). — II. *L'action* (1863-1870). — III. *Le triomphe et le déclin* (1870-1896). (*Ouvrage couronné par l'Institut*).

ANGLETERRE

- HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ANGLETERRE, depuis la mort de la reine Anne jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-16. 2^e éd. 3 fr. 50
 LE SOCIALISME EN ANGLETERRE, par *Albert Métin*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 A TRAVERS L'ANGLETERRE CONTEMPORAINE, par *J. Mantoux*. 1 vol. in-16. Préface de G. MONOD, de l'Institut. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

AUTRICHE-HONGRIE

- LES TCHÈQUES ET LA BOHÈME CONTEMPORAINE, par *Bourlier*, in-16. 3 fr. 50
 LES RACES ET LES NATIONALITÉS EN AUTRICHE-HONGRIE, par *B. Auerbach*, 1 vol. in-8. 2^e éd. (*Sous presse*) 5 fr.
 LE PAYS MAGYAR, par *R. Recouly*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LA HONGRIE RURALE, SOCIALE ET POLITIQUE, par le Comte *J. de Mailath*.

ESPAGNE

- HISTOIRE DE L'ESPAGNE, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

GRÈCE et TURQUIE

- LA TURQUIE ET L'HELLÉNISME CONTEMPORAIN, par *V. Bérard*. 1 vol. in-16. 6^e éd. (*Ouvrage couronné par l'Académie française*) 3 fr. 50
 BONAPARTE ET LES ILES IONIENNES (1797-1816), par *E. Rodocanachi*. 1 vol. in-8. 5 fr.

ITALIE

- HISTOIRE DE L'UNITÉ ITALIENNE (1814-1871), *Bolton King*. 2 v. in-8. 15 fr.
 BONAPARTE ET LES RÉPUBLIQUES ITALIENNES (1796-1799), par *P. Gaffarel*. 1 vol. in-8. 5 fr.
 NAPOLÉON EN ITALIE (1800-1812), par *J.-E. Driault*. 1 vol. in-8. 10 fr.

SUISSE

- HISTOIRE DU PEUPLE SUISSE, par *Daendliker*. Introd. de *Jules Favre*. In-8. 5 fr.

ROUMANIE

- HISTOIRE DE LA ROUMANIE CONTEMP. (1822-1900), par *Damé*. In-8. 7 fr.

AMÉRIQUE

- HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE DU SUD, par *Alf. Deberle*. In-16. 3^e éd. 3 fr. 50
 L'INDUSTRIE AMÉRICAINNE, par *A. Viallate*, professeur à l'École des Sciences politiques. 1 vol. in-8. 10 fr.

CHINE-JAPON

- HISTOIRE DES RELATIONS DE LA CHINE AVEC LES PUISSANCES OCCIDENTALES (1861-1902), par *H. Cordier*, de l'Institut. 3 vol. in-8, avec cartes. 30 fr.

- L'EXPÉDITION DE CHINE DE 1857-58, par *le même*. 1 vol. in-8. . . . 7 fr.
 L'EXPÉDITION DE CHINE DE 1860, par *le même*. 1 vol. in-8. . . . 7 fr.
 EN CHINE. *Mœurs et institutions*. par *M. Courant*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LE DRAME CHINOIS, par *Marcel Monnier*. 1 vol. in-16. . . . 2 fr. 50
 LE PROTESTANTISME AU JAPON (1859-1907), par *R. Allier*. In-16. 3 fr. 50
 LA QUESTION D'EXTRÊME-ORIENT, par *E. Driault*. 1 vol. in-8. . . 7 fr.

ÉGYPTE

- LA TRANSFORMATION DE L'ÉGYPTE, par *Alb. Métin*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

INDE

- L'INDE CONTEMP. ET LE MOUVEMENT NATIONAL, par *E. Piriou*. In-16. 3 fr. 50

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

- LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE, par *E. Despois*. 1 vol. in-16. 4^e éd. 3 fr. 50
 FIGURES DU TEMPS PASSÉ, par *M. Dumoulin*. 1 vol. in-16. . . . 3 fr. 50
 PROBLÈMES POLITIQUES ET SOCIAUX, par *E. Driault*. 2^e éd. 1 vol. in-8. 7 fr.
 VUE GÉNÉRALE DE L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION. par *le même*. 2 vol. in-16, illustrés. (*Récompensé par l'Institut*). 7 fr.
 LE MONDE ACTUEL. par *le même*. *Tableau politique et économique*. 1 v. in-8. 7 fr.
 SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET GOUVERNEMENT, par *E. d'Eichthal*, de l'Institut. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 SOPHISMES SOCIALISTES ET FAITS ÉCONOMIQUES, par *Yves Guyot*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LES MISSIONS ET LEUR PROTECTORAT, par *J.-L. de Lanessan*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LE SOCIALISME UTOPIQUE, par *A. Lichtenberger*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LE SOCIALISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *le même*. 1 v. in-8. 5 fr.
 L'OUVRIER DEVANT L'ÉTAT, par *Paul Louis*. 1 vol. in-8. 7 fr.
 HISTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL EN FRANCE (1789-1906), par *le même*. 3 fr. 50
 LA DISSOLUTION DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES, par *Paul Matter*. 1 vol. in-8. 5 fr.
 LA FRANCE ET L'ITALIE DEVANT L'HISTOIRE, par *J. Reinach*. 1 vol. in-8. 5 fr.
 LE SOCIALISME A L'ÉTRANGER. *Angleterre, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Russie, Japon, Etats-Unis*, par MM. *J. Bardoux, G. Gidel, Kinzo, Gorai, G. Isambert, G. Louis-Jaray, A. Marraud, Da Motta de San Miguel, P. Quentin-Bauchart, M. Revon, A. Tardieu*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 FIGURES DISPARUES, par *E. Spuller*. 3 vol. in-16, chacun . . . 3 fr. 50
 L'ÉDUCATION DE LA DÉMOCRATIE, par *le même*. 1 vol. in-16. . . . 3 fr. 50
 L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE DE L'ÉGLISE, par *le même*. 1 v. in-16. 3 fr. 50
 LA FRANCE ET SES ALLIANCES. *La lutte pour l'équilibre*, par *A. Tardieu*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
 LA VIE POLITIQUE DANS LES DEUX MONDES, 1^{re} ANNÉE (1906-1907), par *A. Viallate*. 1 fort volume in-8. 10 fr.
Deuxième année (1907-1908). 1 vol. in-8. 10 fr.
 L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE, par *G. Weill*. 1 vol. in-16. . . . 3 fr. 50

MINISTRES ET HOMMES D'ÉTAT

Chaque volume in-16, 2 fr. 50

- | | |
|---------------------------------------|--|
| Bismarck , par H. WELSCHINGER. | Ôkoubô , ministre japonais, par M. COURANT. |
| Prim , par H. LÉONARDON. | Chamberlain , par A. VIALATE. |
| Disraeli , par M. COURCELLE. | |

BIBLIOTHÈQUE UTILE

Éléphants volumes in-32 de 192 pages chacun.

Chaque volume broché, 60 cent.

DERNIERS VOLUMES PARUS :

- Collas et Driault. **Histoire de l'Empire ottoman jusqu'à la Révolution de 1909.**
- Eisenmenger (G.) **Les Tremblements de Terre** avec gravures.
- Faque. **L'Indo-Chine française. Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin.** 2^e édition, mise à jour jusqu'en 1910.
- Yves Guyot. **Les Préjugés économiques.**
-
- Acloque (A.). Les insectes nuisibles, ravages, moyens de destruction (avec fig.).
- Amigues (E.). A travers le ciel.
- Bastide. Les guerres de la Réforme. 5^e édit.
- Beauregard (H.). Zoologie générale (avec fig.).
- Bellet. (D.). Les grands ports maritimes de commerce (avec fig.).
- Bère. Histoire de l'armée française.
- Berget (Adrien.) La viticulture nouvelle. (*Manuel du vigneron.*) 3^e éd.
- La pratique des vins. 2^e éd. (*Guide du récoltant.*)
- Les vins de France. (*Manuel du consommateur.*)
- Blerzy. Torrents, fleuves et canaux de la France. 3^e édit.
- Les colonies anglaises. 2^e édit.
- Boillot. Les entretiens de Fontenelle sur la pluralité des mondes.
- Bondois. (P.) L'Europe contemporaine (1789-1879). 2^e édit.
- Bonant. Les principaux faits de la chimie (avec fig.).
- Hist. de l'eau (avec fig.).
- Brothier. Histoire de la terre. 9^e éd.
- Buchez. Histoire de la formation de la nationalité française.
- I. *Les Mérovingiens.* 6^e éd. 1 v.
- II. *Les Carolingiens.* 2^e éd. 1 v.
- Carnot. Révolution française. 8^e éd.
- I. *Période de création, 1789-1792.*
- II. *Période de défense, 1792-1804.*
- Catalan. Notions d'astronomie 6^e édit. (avec fig.).
- Collas et Driault. Histoire de l'empire ottoman jusqu'à la révolution de 1909. 4^e édit.
- Collier. Premiers principes des beaux-arts (avec fig.).
- Combes (L.). La Grèce ancienne. 4^e édit.
- Coste (A.). La richesse et le bonheur.
- Alcoolisme ou épargne. 6^e édit.
- Coupin (H.). La vie dans les mers (avec fig.).
- Creighton. Histoire romaine.
- Cruveilhier. Hygiène générale. 9^e éd.
- Dallet. La navigation aérienne (avec fig.).
- Debidour (A.) Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France (1789-1871). Abrégé par DUBOIS et SARTHOU.
- Despois (Eug.). Révolution d'Angleterre. (1603-1688). 4^e édit.
- Doneaud (Alfred). Histoire de la marine française. 4^e édit.
- Histoire contemporaine de la Prusse. 2^e édit.
- Dufour. Petit dictionnaire des falsifications. 4^e édit.
- Eisenmenger (G.). Les tremblements de terre.
- Enfantin. La vie éternelle, passée, présente, future. 6^e éd.
- Faque (L.). L'Indo-Chine française. 2^e éd. mise à jour jusqu'en 1910.
- Ferrière. Le darwinisme. 9^e éd.
- Gaffarel (Paul). Les frontières françaises et leur défense. 2^e édit.
- Gastineau (B.). Les génies de la science et de l'industrie. 3^e éd.
- Geikie. La géologie (avec fig.). 5^e éd.
- Genevoix (F.). Les procédés industriels.
- Les Matières premières.
- Gérardin. Botanique générale (avec fig.).
- Girard de Rialle. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
- Gossin (H.). La machine à vapeur. Histoire — emploi. (avec fig.)
- Grove. Continents et océans, avec fig. 3^e éd.

- Guyot (Yves). Les préjugés économiques.
- Henneguy. Histoire de l'Italie depuis 1815 jusqu'à nos jours.
- Huxley. Premières notions sur les sciences. 5^e édit.
- Jevons (Stanley). L'économie politique. 10^e édit.
- Jouan. Les îles du Pacifique.
— La chasse et la pêche des animaux marins.
- Jourdan (J.). La justice criminelle en France. 2^e édit.
- Jourdy. Le patriotisme à l'école. 3^e édit.
- Larbalétrier (A.). L'agriculture française (avec fig.).
— Les plantes d'appartement, de fenêtres et de balcons (avec fig.).
- Larivière (Ch. de). Les origines de la guerre de 1870.
- Larrivé. L'assistance publique en France.
- Laumonier (D^r J.). L'hygiène de la cuisine.
- Leneveux. Le budget du foyer. Économie domestique. 3^e édit.
— Le travail manuel en France. 2^e édit.
- Lévy (Albert). Histoire de l'air (avec fig.). 3^e édit.
- Lock (F.). Jeanne d'Arc (1429-1431). 3^e édit.
— Histoire de la Restauration 5^e édit.
- Mahaffy. L'antiquité grecque (avec fig.).
- Maïgne. Les mines de la France et de ses colonies.
- Mayer (G.). Les chemins de fer (avec fig.).
- Merklen (P.). La Tuberculose; son traitement hygiénique.
- Meunier (G.). Histoire de la littérature française. 4^e éd.
— Histoire de l'art ancien, moderne et contemporain (avec fig.).
- Mongredien. Histoire du libre-échange en Angleterre.
- Monin. Les maladies épidémiques. Hygiène et prévention (avec fig.).
- Morin. Résumé populaire du code civil, 6^e édit., avec un appendice sur *la loi des accidents du travail* et *la loi des associations*.
- Noël (Eugène). Voltaire et Rousseau. 5^e édit.
- Ott (A.). L'Asie occidentale et l'Égypte. 2^e édit.
- Paulhan (F.). La physiologie de l'esprit. 5^e édit. (avec fig.)
- Paul Louis. Les lois ouvrières dans les deux mondes.
- Petit. Économie rurale et agricole.
- Pichat (L.). L'art et les artistes en France. (*Architectes, peintres et sculpteurs*). 5^e édit.
- Quesnel. Histoire de la conquête de l'Algérie.
- Raymond (E.). L'Espagne et le Portugal. 3^e édit.
- Regnard. Histoire contemporaine de l'Angleterre depuis 1815 jusqu'à nos jours.
- Renard (G.). L'homme est-il libre? 6^e édit.
- Robinet. La philosophie positive. A. Comte et P. Laffitte. 6^e éd.
- Rolland (Ch.). Histoire de la maison d'Autriche. 3^e édit.
- Sérieux et Mathieu. L'Alcool et l'alcoolisme. 4^e édit.
- Spencer (Herbert). De l'éducation. 13^e édit.
- Turck. Médecine populaire. 7^e édit.
- Vaillant. Petite chimie de l'agriculteur.
- Zaborowski. L'origine du langage. 7^e édit.
— Les migrations des animaux. 4^e édit.
— Les grands singes. 3^e édit.
— Les mondes disparus (avec fig.) 4^e édit.
— L'homme préhistorique. 7^e édit. (avec fig.)
- Zevort (Edg.). Histoire de Louis-Philippe. 4^e édit.
- Zurcher (F.). Les phénomènes de l'atmosphère. 7^e édit.
- Zurcher et Margollé. Télescope et microscope. 3^e édit.
— Les phénomènes célestes. 2^e éd.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

VOLUMES IN-16.

Brochés, 2 fr. 50.

Derniers volumes publiés :

- | | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">Lord Avebury
(Sir John Lubbock).
Paix et bonheur.</p> <p style="text-align: center;">G. Compayré.
L'adolescence. 2^e édit.</p> <p style="text-align: center;">J. Delvolvé.
Rationalisme et tradition.</p> <p style="text-align: center;">Ch. Dunan.
Les deux idéalismes.</p> <p style="text-align: center;">G. Dromard.
Les mensonges de la vie intérieure.</p> <p style="text-align: center;">A. Joussein.
Le fondement psychologique de la morale.</p> <p style="text-align: center;">N. Kostyleff.
La crise de la psychologie expérimentale.</p> <p style="text-align: center;">P. Mendousse.
Du dressage à l'éducation.</p> | <p style="text-align: center;">D. Parodi.
Le problème moral et la pensée contemporaine.</p> <p style="text-align: center;">Fr. Paulhan.
La logique de la Contradiction.</p> <p style="text-align: center;">Péladan.
La philosophie de Léonard de Vinci.</p> <p style="text-align: center;">D^r J. Philippe
et D^r G. Paul Boncour.
L'éducation des anormaux.</p> <p style="text-align: center;">Fr. Queyrat.
La curiosité.</p> <p style="text-align: center;">Th. Ribot.
Problèmes de psychologie affective.</p> <p style="text-align: center;">Seillière.
Introduction à la philosophie de l'impérialisme.</p> |
| <p style="text-align: center;">Alaux.
Philosophie de Victor Cousin.</p> <p style="text-align: center;">R. Allier.
Philosophie d'Ernest Renan. 3^e éd.</p> <p style="text-align: center;">L. Arréat.
La morale dans le drame. 3^e édit.
Mémoire et imagination. 2^e édit.
Les croyances de demain.
Dix ans de philosophie (1890-1900).
Le sentiment religieux en France.
Art et psychologie individuelle.</p> <p style="text-align: center;">G. Aslan.
Expérience et Invention en morale.</p> <p style="text-align: center;">G. Ballet.
Langage intérieur et aphasie. 2^e éd.</p> <p style="text-align: center;">A. Bayet.
La morale scientifique. 2^e édit.</p> <p style="text-align: center;">Beaussire.
Antécédents de l'hégélianisme.</p> <p style="text-align: center;">Bergson.
Le rire. 6^e édit.</p> <p style="text-align: center;">Binet.
Psychologie du raisonnement. 4^e éd.</p> <p style="text-align: center;">Hervé Blondel.
Les approximations de la vérité.</p> <p style="text-align: center;">C. Bos.
Psychologie de la croyance. 2^e éd.
Pessimisme, féminisme, moralisme.</p> <p style="text-align: center;">M. Boucher.
Essai sur l'hyperespace. 2^e éd.</p> | <p style="text-align: center;">C. Bouglé.
Les sciences sociales en Allemagne.
Qu'est-ce que la sociologie? 2^e éd.</p> <p style="text-align: center;">J. Bourdeau.
Les maîtres de la pensée. 6^e éd.
Socialistes et sociologues. 2^e édit.
Pragmatisme et modernisme.</p> <p style="text-align: center;">E. Boutroux.
Conting. des lois de la nature. 6^e éd.</p> <p style="text-align: center;">Brunschvicg.
Introd. à la vie de l'esprit. 2^e éd.
L'idéalisme contemporain.</p> <p style="text-align: center;">C. Coignet.
Protestantisme français aux 17^e et 18^e siècles.</p> <p style="text-align: center;">G. Compayré.
L'adolescence.</p> <p style="text-align: center;">Coste.
Dieu et l'âme. 2^e édit.</p> <p style="text-align: center;">Em. Cramaussel.
Le premier éveil intellectuel de l'enfant. 2^e édit.</p> <p style="text-align: center;">A. Cresson.
Bases de la philos. naturaliste.
Le malaise de la pensée philos.
La morale de Kant. 2^e éd.</p> <p style="text-align: center;">G. Danville.
Psychologie de l'amour. 5^e édit.</p> <p style="text-align: center;">L. Dauriac.
La psychol. dans l'Opéra français.</p> |

- J. Delvolvé.**
L'organisation de la conscience morale.
- L. Dugas.**
Psittacisme et pensée symbolique. La timidité. 5^e éd.
Psychologie du rire. 2^e éd.
L'absolu.
- L. Duguit.**
Le droit social, le droit individuel et la transformation de l'É. et. 2^e éd.
- G. Dumas.**
Le sourire.
- Dunan.**
Théorie psychologique de l'espace.
- Duprat.**
Les causes sociales de la folie. Le mensonge. 2^e éd.
- Durand (DE GROS).**
Philosophie morale et sociale.
- E. Durkheim.**
Les règles de la méthode sociol. 5^e éd.
- E. d'Eichthal.**
Cor. de S. Mill et G. d'Eichthal. Pages sociales.
- Encausse (PAPUS).**
Occultisme et spiritualisme. 2^e éd.
- A. Espinas.**
La philos. expériment. en Italie.
- E. Faivre.**
De la variabilité des espèces.
- Ch. Féré.**
Sensation et mouvement. 2^e éd.
Dégénérescence et criminalité. 4^e éd.
- E. Ferri.**
Les criminels dans l'art.
- Fierens-Gevaert.**
Essai sur l'art contemporain. 2^e éd.
La tristesse contemporaine. 5^e éd.
Psychol. d'une ville. Bruges. 3^e éd.
Nouveaux essais sur l'art contemp.
- Maurice de Fleury.**
L'âme du criminel. 2^e éd.
- Fonsegrive.**
La causalité efficiente.
- A. Fouillée.**
Propriété sociale et démocratie. 4^e éd.
- E. Fournière.**
Essai sur l'individualisme. 2^e éd.
- Gauckler.**
Le beau et son histoire.
- G. Geley.**
L'être subconscient. 2^e éd.
- J. Girod.**
Démocratie, patrie et humanité.
- E. Goblot.**
Justice et liberté. 2^e éd.
- A. Godfernaux.**
Le sentiment et la pensée. 2^e éd.
- J. Grasset.**
Les limites de la biologie. 6^e éd.
- G. de Greef.**
Les lois sociologiques. 4^e éd.
- Guyau.**
La genèse de l'idée de temps. 2^e éd.
- E. de Hartmann.**
La religion de l'avenir. 7^e édition.
Le Darwinisme. 9^e édition.
- R. C. Herckenrath.**
Probl. d'esthétique et de morale.
- Marie Jaëll.**
L'intelligence et le rythme dans les mouvements artistiques.
- W. James.**
La théorie de l'émotion. 3^e éd.
- Paul Janet.**
La philosophie de Lamennais.
- Jankelevitch.**
Nature et société.
- A. Joussain.**
Le fondement psychologique de la morale.
- J. Lachelier.**
Du fondement de l'induction. 5^e éd.
Études sur le syllogisme.
- C. Laisant.**
L'Éducation fondée sur la science. 3^e éd.
- M^{me} Lampérière.**
Le rôle social de la femme.
- A. Landry.**
La responsabilité pénale.
- Lange.**
Les émotions. 2^e éd.
- Lapie.**
La justice par l'État.
- Laugel.**
L'optique et les arts.
- Gustave Le Bon.**
Lois psychol. de l'évol. des peuples. 10^e éd.
Psychologie des foules. 16^e éd.
- F. Le Dantec.**
Le déterminisme biologique. 3^e éd.
L'individualité et l'erreur individualiste. 3^e éd.
- G. Lefèvre.**
Lamarckiens et darwiniens. 3^e éd.
- Liard.**
Obligation morale et idéalisme.
- Liard.**
Les logiciens anglais contemp. 5^e éd.
Définitions géométriques. 3^e éd.
- H. Lichtenberger.**
La philosophie de Nietzsche. 12^e éd.
Aphorismes de Nietzsche. 5^e éd.
- O. Lodge.**
La vie et la matière. 2^e éd.
- John Lubbock.**
Le bonheur de vivre. 2 vol. 11^e éd.
L'emploi de la vie. 7^e éd.

G. Lyon.

La philosophie de Hobbes.

E. Marguery.

L'œuvre d'art et l'évolution. 2^e édit.

Mauxion.

L'éducation par l'instruction. 2^e éd.
Nature et éléments de la moralité.

G. Millaud.

Les conditions et les limites de la certitude logique. 2^e édit.
Le rationnel.

Mosso.

La peur. 4^e éd.
La fatigue intellect. et phys. 6^e éd.

E. Murisier.

Les mal. du sent. religieux. 3^e éd.

A. Naville.

Nouvelle classif. des sciences. 2^e éd.

Max Nordau.

Paradoxes psychologiques. 6^e éd.
Paradoxes sociologiques. 6^e édit.
Psycho-physiologie du génie. 4^e éd.

Novicow.

L'avenir de la race blanche. 2^e édit.

Ossip-Lourié.

Pensées de Tolstoï. 3^e édit.
Philosophie de Tolstoï. 2^e édit.
La philos. soc. dans le théât. d'Ibsen. 2^e édit.

Nouvelles pensées de Tolstoï.
Le bonheur et l'intelligence.
Croyance religieuse et croyance intellectuelle.

G. Palante.

Précis de sociologie. 4^e édit.
La sensibilité individualiste.

W.-R. Paterson (SWIFT).
L'éternel conflit.

Paulhan.

Les phénomènes affectifs. 2^e édit.
Psychologie de l'invention. 2^e édit.
Analystes et esprits synthétiques.
La fonction de la mémoire.
La morale de l'ironie.

J. Philippe.

L'image mentale.

J. Philippe**et G. Paul-Boncour.**

Les anomalies mentales chez les écoliers. 2^e édit.

F. Pillon.

La philosophie de Charles Secrétan.

Pioger.

Le monde physique.

L. Proal.

L'éducation et le suicide des enfants.

Queyrat.

L'imagination chez l'enfant. 4^e édit.
L'abstraction. 2^e édit.
Les caractères et l'éducation morale. 4^e éd.

La logique chez l'enfant. 3^e éd.
Les jeux des enfants. 2^e édit.

G. Rageot.

Les savants et la philosophie.

P. Regnaud.

Précis de logique évolutionniste.
Comment naissent les mythes.

G. Renard.

Le régime socialiste. 6^e édit.

A. Réville.

Divinité de Jésus-Christ. 4^e éd.

A. Rey.

L'énergétique et le mécanisme.

Th. Ribot.

La philos. de Schopenhauer. 12^e éd.
Les maladies de la mémoire. 21^e éd.
Les maladies de la volonté. 26^e éd.
Les mal. de la personnalité. 14^e édit.
La psychologie de l'attention. 11^e éd.

G. Richard.

Socialisme et science sociale. 3^e éd.

Ch. Riehet.

Psychologie générale. 8^e éd.

De Roberty.

L'agnosticisme. 2^e édit.
La recherche de l'Unité.
Psychisme social.
Fondements de l'éthique.
Constitution de l'éthique.
Frédéric Nietzsche.

E. Roerich.

L'attention spontanée et volontaire.

J. Rogues de Fursac.

Mouvement mystique contemp.

Roisel.

De la substance.
L'idée spiritualiste. 2^e édit.

Roussel-Despieres.

L'idéal esthétique.

Rzewuski.

L'optimisme de Schopenhauer.

Schopenhauer.

Le libre arbitre. 11^e édition.
Le fondement de la morale. 11^e éd.
Pensées et fragments. 24^e édition.
Ecrivains et style. 2^e édit.
Sur la religion. 2^e édit.
Philosophie et philosophes.
Éthique, droit et politique.
Métaphysique et esthétique.

P. Sollier.

Les phénomènes d'autoscopie.

P. Souriau.

La rêverie esthétique.

Herbert Spencer.

Classification des sciences. 9^e éd.
L'individu contre l'Etat. 8^e éd.
L'association en psychologie.

Stuart Mill.

Correspondance avec G. d'Eichthal.
Auguste Comte et la philosophie
positive. 8^e édition.
L'utilitarisme. 6^e édition.
La liberté. 3^e éd.

Sully Prudhomme.

Psychologie du libre arbitre.

**Sully Prudhomme
et Ch. Richet.**

Le probl. des causes finales. 4^e éd.

Tanon.

L'évol. du droit et la consc. soc. 3^e éd.

Tarde.

La criminalité comparée. 7^e éd.
Les transformations du droit. 6^e éd.
Les lois sociales. 6^e éd.

J. Taussat.

Le monisme et l'animisme.

Thamin.

Éducation et positivisme. 3^e éd.

P.-F. Thomas.

La suggestion, son rôle. 5^e éd.
Morale et éducation. 2^e éd.

Wundt.

Hypnotisme et suggestion. 4^e éd.

Zeller.

Christ. Baur et l'école de Tubingue.

Th. Ziegler.

La question sociale 4^e éd.

VOLUMES IN-8.

Brochés, à 3.75, 5, 7.50 et 10 fr.

Derniers volumes publiés :

R. Brugeilles.

Le droit et la sociologie. 3 fr. 75

L. Cellérier.

Esquisse d'une science pédago-
gique. 7 fr. 50

E. de Cyon.

Dieu et science. 7 fr. 50

A. Darbon.

L'Explication mécanique et le no-
minalisme. 3 fr. 75

J. Dubois.

Le problème pédagogique. 7 fr. 50

E. Durkheim.

L'année sociologique, tome XI,
1906-1909. 15 fr.

H. Ebbinghaus.

Précis de psychologie. 5 fr.

R. Eucken.

Les grands courants de la pensée
contemporaine. 10 fr.

A. Fouillée.

La démocratie politique et sociale
en France. 3 fr. 75

J.-J. Gourd.

Philosophie de la religion. 5 fr.

O. Hamelin.

Le système de Descartes. 7 fr. 50

Ch. Adam.

La philosophie en France (première
moitié du XIX^e siècle). 7 fr. 50

Arréat.

Psychologie du peintre. 5 fr.

Ch. Lalo.

Les sentiments esthétiques. 5 fr.

G. Lechalas.

Étude sur l'espace et le temps.
2^e édition. 5 fr.

L. Lévy-Bruhl.

Les fonctions mentales dans les
sociétés inférieures. 7 fr. 50

A. Matagrin.

La psychologie sociale de Gabriel
Tarde. 5 fr.

P. Mendousse.

L'âme de l'adolescent. 5 fr.

Nordau.

Le sens de l'histoire. 7 fr. 50

J. Novicow.

La critique du Darwinisme so-
cial. 7 fr. 50

C. Piat.

La morale du bonheur. 5 fr.

F. Pillon.

L'année philosophique, 20^e année,
1909. 5 fr.

Ed. Roehrich.

Philosophie de l'éducation. 5 fr.

Jean d'Udine.

L'art et le geste. 5 fr.

D^r L. Aubry.

La contagion du meurtre. 5 fr.

Alex. Bain.

La logique inductive et déductive.
5^e éd. 2 vol. 20 fr.

J.-M. Baldwin.

Le développement mental chez l'enfant et dans la race. 7 fr. 50

J. Bardoux.

Psychol. de l'Angleterre contemp. (*les crises belliqueuses*). 7 fr. 50

Psychologie de l'Angleterre contemporaine (*les crises politiques*). 5 fr.

Barthélemy Saint-Hilaire.

La philosophie dans ses rapports avec les sciences et la religion. 5 fr.

Barzelotti.

La philosophie de H. Taine. 7 fr. 50

A. Bayet.

L'idée de bien. 3 fr. 75

Bazailles.

Musique et inconscience. 5 fr.

La vie personnelle. 5 fr.

G. Belot.

Études de morale positive. 7 fr. 50

H. Bergson.

Essai sur les données immédiates de la conscience. 7^e édit. 3 fr. 75

Matière et mémoire. 6^e édit. 5 fr.

L'évolution créatrice. 7^e édit. 7 fr. 50

R. Berthelot.

Evolutionnisme et platonisme. 5 fr.

A. Bertrand.

L'enseignement intégral. 5 fr.

Les études dans la démocratie. 5 fr.

A. Binet.

Les révélations de l'écriture. 5 fr.

C. Bloch.

La philosophie de Newton. 10 fr.

J.-H. Boex-Borel.

(*J.-H. Rosny aîné*).

Le pluralisme. 5 fr.

Em. Boirac.

L'idée du phénomène. 5 fr.

La psychologie inconnue. 5 fr.

Bouglé.

Les idées égalitaires. 2^e édit. 3 fr. 75

Essais sur le régime des castes. 5 fr.

L. Bourdeau.

Le problème de la mort. 4^e édit. 5 fr.

Le problème de la vie. 7 fr. 50

Bourdon.

L'expression des émotions. 7 fr. 50

Em. Boutroux.

Études d'histoire de la philosophie.

2^e édit. 7 fr. 50

Braunschvig.

Le sentiment du beau et le sentiment politique. 7 fr. 50

L. Bray.

Du beau. 5 fr.

Brochard.

De l'erreur. 2^e édit. 5 fr.

M. Brunschvig.

Spinoza. 2^e édit. 3 fr. 75

La modalité du jugement. 5 fr.

L. Carrau.

Philosophie religieuse en Angleterre. 5 fr.

Ch. Chabot.

Nature et moralité. 5 fr.

A. Chide.

Le mobilisme moderne. 5 fr.

Clay.

L'alternative. 2^e édit. 10 fr.

Collins.

Résumé de la phil. de H. Spencer. 4^e édit. 10 fr.

Cosentini.

La sociologie génétique. 3 fr. 75

A. Coste.

Principes d'une sociol. obj. 3 fr. 75

L'expérience des peuples. 10 fr.

C. Couturat.

Les principes des mathématiques. 5 fr.

Crépieux-Jamin.

L'écriture et le caractère. 5^e édit. 7.50

A. Cresson.

Morale de la raison théorique. 5 fr.

Dauriac.

Essai sur l'esprit musical. 5 fr.

H. Delacroix.

Études d'histoire et de psychologie du mysticisme. 10 fr.

Delbos.

Philos. pratique de Kant. 12 fr. 50

J. Delvaile.

La vie sociale et l'éducation. 3 fr. 75

J. Delvolve.

Religion, critique et philosophie positive chez Bayle. 7 fr. 50

Draghicesco.

L'individu dans le déterminisme social. 7 fr. 50

Le problème de la conscience. 3 fr. 75

L. Dugas.

Le problème de l'éducat. 2^e édit. 5 fr.

G. Dumas.

St-Simon et Auguste Comte. 5 fr.

G.-L. Duprat.

L'instabilité mentale. 5 fr.

Duproix.

Kant et Fichte. 2^e édit. 5 fr.

Durand (DE GROS).

Taxinomie générale. 5 fr.

Esthétique et morale. 5 fr.

Variétés philosophiques. 2^e édit. 5 fr.

E. Durkheim.

De la div. du trav. soc. 2^e éd. 7 fr. 50
 Le suicide, étude sociolog. 7 fr. 50
 L'année sociologique. 10 volumes :
 1^{re} à 5^e années. Chacune. 10 fr.
 6^e à 10^e. Chacune. 12 fr. 50

V. Egger.

La parole intérieure. 2^e éd. 5 fr.

Dwelschauvers.

La synthèse mentale. 5 fr.

A. Espinas.

La philosophie sociale au XVIII^e siècle et la Révolution. 7 fr. 50

Enriques.

Les problèmes de la science et la logique. 3 fr. 75

F. Evellin.

La raison pure et les antinomies. 5 fr.

G. Ferrero.

Les lois psychologiques du symbolisme. 5 fr.

Enrico Ferri.

La sociologie criminelle. 10 fr.

Louis Ferri.

La psychologie de l'association, depuis Hobbes. 7 fr. 50

J. Finot.

Le préjugé des races. 3^e éd. 7 fr. 50
 Philos. de la longévité. 12^e éd. 5 fr.

Fonsegrive.

Le libre arbitre. 2^e éd. 10 fr.

M. Foucault.

La psychophysique. 7 fr. 50
 Le rêve. 5 fr.

Alf. Fouillée.

Liberté et déterminisme. 5^e éd. 7 fr. 50
 Critique des systèmes de morale contemporains. 5^e éd. 7 fr. 50

La morale, l'art et la religion, d'après Guyan. 6^e éd. 3 fr. 75

L'avenir de la métaphys. 2^e éd. 5 fr.

Évolutionnisme des idées-forces. 4^e éd. 7 fr. 50

La psychologie des idées-forces. 2^e édit. 2 vol. 15 fr.

Tempérament et caractère. 3^e éd. 7 fr. 50

Le mouvement idéaliste. 2^e éd. 7 fr. 50

Le mouvement positiviste. 2^e éd. 7.50

Psych. du peuple français. 3^e éd. 7.50

La France au point de vue moral. 3^e édit. 7 fr. 50

Esquisse psychologique des peuples européens. 4^e édit. 10 fr.

Nietzsche et l'immoralisme. 2^e éd. 5 fr.

Le moralisme de Kant et l'amoralisme contemporain. 2^e éd. 7 fr. 50

Éléments sociol. de la morale. 2^e édit. 7 fr. 50

La morale des idées-forces. 7 fr. 50
 Le socialisme et la sociologie réformiste. 7 fr. 50

E. Fournière.

Théories social. au XIX^e siècle. 7 fr. 50

G. Fullinet.

L'obligation morale. 7 fr. 50

Garofalo.

La criminologie. 5^e édit. 7 fr. 50

La superstition socialiste. 5 fr.

L. Gérard-Varet.

L'ignorance et l'irréflexion. 5 fr.

E. Gley.

Études de psycho-physiologie. 5 fr.

G. Gory.

L'immanence de la raison dans la connaissance sensible. 5 fr.

R. de la Grasserie.

De la psychologie des religions. 5 fr.

J. Grasset.

Demifous et demiresponsables. 5 fr.

Introduction physiologique à l'étude de la philosophie. 2^e éd. 5 fr.

G. de Greef.

Le transformisme social. 2^e éd. 7 fr. 50

La sociologie économique. 3 fr. 75

K. Groos.

Les jeux des animaux. 7 fr. 50

Gurney, Myers et Podmore

Leshallucin. télépath. 4^e éd. 7 fr. 50

Guyan.

La morale angl. cont. 5^e éd. 7 fr. 50

Les problèmes de l'esthétique contemporaine. 6^e éd. 5 fr.

Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction. 9^e éd. 5 fr.

L'irrégion de l'avenir. 13^e éd. 7 fr. 50

L'art au point de vue social. 8^e éd. 7 fr. 50

Éducation et hérédité. 10^e éd. 5 fr.

E. Halévy.

La form. du radicalisme philos.

I. *La jeunesse de Bentham.* 7 fr. 50

II. *Evol. de la doct. utilitaire,* 1789-1815. 7 fr. 50

III. *Le radicalisme philos.* 7 fr. 50

O. Hamelin.

Les éléments de la représentation. 7 fr. 50

Hannequin.

L'hypoth. des atomes. 2^e éd. 7 fr. 50

Études d'histoire des sciences et d'histoire de la philosophie. 2 vol. 15 fr.

P. Hartenberg.

Les timides et la timidité. 3^e éd. 5 fr.

Physionomie et caractère. 5 fr.

Hébert.

Evolut. de la foi catholique. 5 fr.

Le divin. 5 fr.

C. Hémon.

Philos. de Sully Prudhomme. 7 fr. 50

- Hermant et Van de Waele**
Les principales théories de la logique contemporaine. 5 fr.
- G. Hirth.**
Physiologie de l'art. 5 fr.
- H. Höffding.**
Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience. 4^e édit. 7 fr. 50
Hist. de la philos. moderne. 2^e édit. 2 vol. 20 fr.
Philosophie de la religion. 7 fr. 50
- Hubert et Mauss.**
Mélanges d'histoire des religions. 5 fr.
- Ioteyko et Stefanowska.**
Psycho-physiologie de la douleur. 5 fr.
- Isambert.**
Les idées socialistes en France (1815-1848). 7 fr. 50
- Izoulet.**
La cité moderne. 7^e édit. 10 fr.
- Jacoby.**
La sélect. chez l'homme. 2^e édit. 10 fr.
- Paul Janet.**
OEuvres philosophiques de Leibniz. 2^e édition. 2 vol. 20 fr.
- Pierre Janet.**
L'automatisme psychol. 6^e édit. 7 fr. 50
- J. Jastrow.**
La subconscience. 7 fr. 50
- J. Jaurès.**
Réalité du monde sensible. 2^e édit. 7 fr. 50
- Karppé.**
Études d'hist. de la philos. 3 fr. 75
- A. Keim.**
Helvétius. 10 fr.
- P. Lacombe.**
Individus et sociétés selon Taine. 7 fr. 50
- A. Lalande.**
La dissolution opposée à l'évolution. 7 fr. 50
- Ch. Lalo.**
Esthétique musicale scientifique. 5 f.
L'esthétique expérim. cont. 3 fr. 75
- A. Landry.**
Principes de morale rationnelle. 5 fr.
- De Lanessan.**
La morale naturelle. 10 fr.
La morale des religions. 10 fr.
- P. Lapie.**
Logique de la volonté. 7 fr. 50
- Lauvrière.**
Philosophes contemporains. 2^e édit. 3 fr. 75
- E. de Laveleye.**
De la propriété et de ses formes primitives. 5^e édit. 10 fr.
Le gouvernement dans la démocratie. 3^e éd. 2 vol. 15 fr.
- M.-A. Leblond.**
L'idéal du xix^e siècle. 5 fr.
- Gustave Le Bon.**
Psych. du socialisme. 6^e éd. 7 fr. 50
- G. Lechalas.**
Études esthétiques. 5 fr.
- Lechartier.**
David Hume, moraliste et sociologue. 5 fr.
- Leclère.**
Le droit d'affirmer. 5 fr.
- F. Le Dantec.**
L'unité dans l'être vivant. 7 fr. 50
Limites du connaissable. 3^e édit. 3 fr. 75
- Xavier Léon.**
La philosophie de Fichte. 10 fr.
- Leroy (E.-B.).**
Le langage. 5 fr.
- A. Lévy.**
La philosophie de Feuerbach. 10 fr.
Edgar Poë. Sa vie. Son œuvre. 10 fr.
- L. Lévy-Bruhl.**
La philosophie de Jacobi. 5 fr.
Lettres de Stuart Mill à Comte. 10 fr.
La philos. d'Aug. Comte. 2^e éd. 7 fr. 50
La morale et la science des mœurs. 4^e éd. 5 fr.
- Liard.**
Science positive et métaphysique. 4^e édit. 7 fr. 50
Descartes. 2^e édit. 5 fr.
- H. Lichtenberger.**
Richard Wagner, poète et penseur. 5^e édit. 10 fr.
Henri Heine penseur. 3 fr. 75
- Lombroso.**
La femme criminelle et la prostituée 1 vol. avec planches. 15 fr.
Le crime polit. et les révol. 2 v. 15 f.
L'homme criminel. 3^e édit. 2 vol., avec atlas. 36 fr.
Le crime. 2^e éd. 10 fr.
L'homme de génie (avec planches). 4^e édit. 10 fr.
- E. Lubac.**
Système de psychol. rationn. 3 fr. 75
- G. Luquet.**
Idées générales de psychol. 5 fr.
- G. Lyon.**
L'idéalisme en Angleterre au xviii^e siècle. 7 fr. 50
Enseignement et religion. 3 fr. 75

P. Malapert.

Les éléments du caractère. 2^e éd. 5 fr.

Marion.

La solidarité morale. 6^e édit. 5 fr.

Fr. Martin.

La perception extérieure et la science positive. 5 fr.

J. Maxwell.

Les phénomènes psych. 4^e éd. 5 fr.

E. Meyerson.

Identité et réalité. 7 fr. 50

Max Muller.

Nouv. études de mythol. 12 fr. 50

Myers.

La personnalité humaine. 3^e éd. 7.50

E. Naville.

La logique de l'hypothèse. 2^e éd. 5 fr.

La définition de la philosophie. 5 fr.

Les philosophies négatives. 5 fr.

Le libre arbitre. 2^e édition. 5 fr.

Les philosophies affirmatives. 7 fr. 50

J.-P. Nayrac.

L'attention. 3 fr. 75

Max Nordau.

Dégénérescence. 2v. 7^e éd. 17 fr. 50

Les mensonges conventionnels de notre civilisation. 10^e éd. 5 fr.

Vus du dehors. 5 fr.

Novicow.

Luttes entre soc. humaines. 2^e éd. 10f.

Gaspillages des soc. mod. 2^e éd. 5 fr.

Justice et expansion de la vie. 7 fr. 50

H. Oldenberg.

Le Bouddha. 2^e éd. 7 fr. 50

La religion du Védā. 10 fr.

Ossip-Lourié.

La philosophie russe contemp. 5 fr.

Psychol. des romanciers russes au XIX^e siècle. 7 fr. 50

Ouvré.

Form. littér. de la pensée grecq. 10 fr.

G. Palante.

Combat pour l'individu. 3 fr. 75

Fr. Paulhan.

Les caractères. 3^e édition. 5 fr.

Les mensonges du caractère. 5 fr.

Le mensonge de l'art. 5 fr.

Payot.

L'éducation de la volonté. 34^e éd. 5 fr.

La croyance. 3^e éd. 5 fr.

Jean Pérès.

L'art et le réel. 3 fr. 75

Bernard Perez.

Les trois premières années de l'enfant. 5^e édit. 5 fr.

L'enfant de 3 à 7 ans. 4^e éd. 5 fr.

L'éd. mor. dès le berceau. 4^e éd. 5 fr.

L'éd. intell. dès le berceau. 2^e éd. 5 fr.

C. Piat.

La personne humaine. 7 fr. 50

Destinée de l'homme. 5 fr.

Picavet.

Les idéologues. 10 fr.

Piderit.

La mimique et la physiognomonie, avec 95 fig. 5 fr.

Pillon.

L'année philos. 20 vol., chacun. 5 fr.

J. Pioger.

La vie et la pensée. 5 fr.

La vie sociale, la morale et le progrès. 5 fr.

L. Prat.

Le caractère empirique et la personne. 7 fr. 50

Preyer.

Éléments de physiologie. 5 fr.

L. Proal.

Le crime et la peine. 3^e éd. 10 fr.

La criminalité politique. 2^e éd. 5 fr.

Le crime et le suicide passionn. 10f.

G. Rageot.

Le succès. 3 fr. 75

F. Rauh.

De la méthode dans la psychologie des sentiments. 2^e éd. 5 fr.

L'expérience morale. 3 fr. 75

Récéjac.

La connaissance mystique. 5 fr.

G. Renard.

La méthode scientifique de l'histoire littéraire. 10 fr.

Renouvier.

Les dilem. de la métaph. pure. 5 fr.

Hist. et solut. des problèmes métaphysiques. 7 fr. 50

Le personalisme. 10 fr.

Critique de la doctrine de Kant. 7.50

Science de la morale. Nouvelle édit. 2 vol. 15 fr.

G. Revault d'Allonnes.

Psychologie d'une religion. 5 fr.

Les inclinations. 3 fr. 75

A. Rey.

La théorie de la physique chez les physiiciens contemp. 7 fr. 50

Ribéry.

Classification des caractères. 3 fr. 75

Th. Ribot.

L'hérédité psycholog. 9^e éd. 7 fr. 50

La psychologie anglaise contemporaine. 3^e éd. 7 fr. 50

La psychologie allemande contemporaine. 7^e éd. 7 fr. 50

La psych. des sentim. 7^e éd. 7 fr. 50

L'évol. des idées générales. 3^e éd. 5 fr.

L'imagination créatrice. 3^e éd. 5 fr.

Logique des sentiments. 2^e éd. 3f. 75

Essai sur les passions. 3^e éd. 3 fr. 75

Ricardou.

De l'idéal. 5 fr.

- G. Richard.**
L'idée d'évolution dans la nature
et dans l'histoire. 7 fr. 50
- H. Riemann.**
Elém. de l'esthétiq. musicale. 5 fr.
- E. Rignano.**
Transmissibilité des caractères
acquis. 5 fr.
- A. Rivaud.**
Essence et existence chez Spinoza.
3 fr. 75
- E. de Roberty.**
Ancienne et nouvelle philôs. 7 fr. 50
La philosophie du siècle. 5 fr.
Nouveau programme de sociol. 5 fr.
Sociologie de l'action. 3 fr. 75
- G. Rodrigues.**
Le problème de l'action. 3 fr. 75
- F. Roussel-Despieres.**
Liberté et beauté. 7 fr. 50
- Romanes.**
L'évol. ment. chez l'homme. 7 fr. 50
- Russell.**
La philosophie de Leibniz. 3 fr. 75
- Ruyssen.**
Évolut. psychol. du jugement. 5 fr.
- A. Sabatier.**
Philosophie de l'effort. 2^e éd. 7 fr. 50
- Emile Saigey.**
La physique de Voltaire. 5 fr.
- G. Saint-Paul.**
Le langage intérieur. 5 fr.
- E. Sanz y Escartin.**
L'individu et la réforme sociale. 7.50
- F. Schiller.**
Études sur l'humanisme. 10 fr.
- A. Schinz.**
Anti-pragmatisme. 5 fr.
- Schopenhauer.**
Aphorismes sur la sagesse dans la
vie. 9^e éd. 5 fr.
Le monde comme volonté et représen-
tation. 5^e éd. 3 vol. 22 fr. 50
- Séailles.**
Ess. sur le génie dans l'art. 2^e éd. 5 fr.
Philosoph. de Renouvier. 7 fr. 50
- Sighele.**
La foule criminelle. 2^e éd. 5 fr.
- Sollier.**
Psychologie de l'idiot et de l'im-
bécile. 2^e éd. 5 fr.
Le problème de la mémoire. 3 fr. 75
Le mécanisme des émotions. 5 fr.
Le doute. 7 fr. 50
- Sourian.**
L'esthétique du mouvement. 5 fr.
La beauté rationnelle. 10 fr.
La suggestion dans l'art. 2^e éd. 5 fr.

- Spencer (Herbert).**
Les premiers principes. 11^e éd. 10 fr.
Principes de psychologie. 2 vol. 20 fr.
Princip. de biologie. 6^e éd. 2 v. 20 fr.
Princip. de sociol. 5 vol. 43 fr. 75
I. *Données de la sociologie*, 10 fr. —
II. *Inductions de la sociologie*.
Relations domestiques, 7 fr. 50. —
III. *Institutions cérémonielles et*
politiques, 15 fr. — IV. *Institu-*
tions ecclésiastiques, 3 fr. 75.
— V. *Institutions profession-*
nelles, 7 fr. 50.
- Justice. 3^e éd. 7 fr. 50
Rôle moral de la bienfaisance. 7.50
Morale des différents peuples. 7.50
Problèmes de morale et de socio-
logie. 2^e éd. 7 fr. 50
Essais sur le progrès. 5^e éd. 7 fr. 50
Essais de politique. 4^e éd. 7 fr. 50
Essais scientifiques. 3^e éd. 7 fr. 50
De l'éducation. 13^e éd. 5 fr.
Une autobiographie. 10 fr.
- P. Stapfer.**
Questions esthétiques et religieuses
3 fr. 75
- Stein.**
La question sociale au point de
vue philosophique. 10 fr.
- Stuart Mill.**
Mes mémoires. 5^e éd. 5 fr.
Système de logique. 2 vol. 20 fr.
Essais sur la religion. 4^e éd. 5 fr.
Lettres à Auguste Comte.
- James Sully.**
Le pessimisme. 2^e éd. 7 fr. 50
Essai sur le rire. 7 fr. 50
- Sully Prudhomme.**
La vraie religion selon Pascal. 7.1.50
Le lien social. 3 fr. 75
- G. Tarde.**
La logique sociale. 3^e éd. 7 fr. 50
Les lois de l'imitation. 5^e éd. 7 fr. 50
L'opposition universelle. 7 fr. 50
L'opinion et la foule. 3^e éd. 5 fr.
- Em. Tardieu.**
L'ennui. 5 fr.
- P.-Félix Thomas.**
L'éducation des sentiments. 5^e éd. 5 fr.
Pierre Leroux. Sa philosophie. 5 fr.
- P. Tisserand.**
L'anthropologie de Maine de Biran.
10 fr.
- Et. Vacherot.**
Essais de philosophie critique. 7.1.50
La religion. 7 fr. 50
- I. Waynbaum**
La physionomie humaine. 5 fr.
- L. Weber.**
Vers le positivisme absolu par
l'idéalisme. 7 fr. 50

ÉCONOMIE POLITIQUE — SCIENCE FINANCIÈRE

COLLECTION DES PRINCIPAUX ÉCONOMISTES

Enrichie de commentaires, de notes explicatives et de notices historiques

(COLLECTION GUILLAUMIN.)

MÉLANGES (1^{re} PARTIE)

David Hume. *Essai sur le commerce, le luxe, l'argent, les impôts, le crédit public, sur la balance du commerce, la jalousie commerciale, la population des nations anciennes.* — V. de Forbonnais. *Principes économiques.* — Condillac. *Le commerce et le gouvernement.* — Condorcet. *Lettres d'un laboureur de Picardie à M. N^{ous} (Necker).* — *Réflexions sur l'esclavage des nègres.* — *Réflexions sur la justice criminelle.* — *De l'influence de la révolution d'Amérique sur l'Europe.* — *De l'impôt progressif.* — Lavoisier. *De la richesse territoriale du royaume de France.* — Franklin. *La science du bonhomme Richard et ses autres opuscules.* 1 vol. grand in-8. 10 fr.

MÉLANGES (2^e PARTIE)

Necker. *Sur la législation et le commerce des grains.* — L'abbé Galiani. *Dialogues sur le commerce des blés avec la Réputation de l'abbé Morellet.* — Montyon. *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples?* — Bentham. *Défense de l'usure.* 1 vol. gr. in-8. 10 fr.

RICARDO

Œuvres complètes. Les œuvres de Ricardo se composent : 1^o des *Principes de l'économie politique et de l'impôt.* — 2^o Des ouvrages ci-après : *De la protection accordée à l'agriculture.* — *Plan pour l'établissement d'une banque nationale.* — *Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les profits du capital.* — *Proposition pour l'établissement d'une circulation monétaire économique et sûre.* — *Le haut prix des lingots est une preuve de la dépréciation des billets de banque.* — *Essai sur les emprunts publics, avec des notes.* 1 vol. in-8. 10 fr.

J.-B. SAY

Cours complet d'économie politique pratique. 2 vol. grand in-8. 20 fr.

J.-B. SAY

Œuvres diverses : *Catéchisme d'économie politique.* — *Lettres à Malthus et correspondance générale.* — *Olbia.* — *Petit volume.* — *Fragments et opuscules inédits.* 1 vol. grand in-8. 10 fr.

ADAM SMITH

Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, traduction de G. GARNIER. 5^e édition, augmentée. 2 vol. in-8. . . 16 fr.

DICTIONNAIRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DE LA BANQUE

DIRECTEURS :

MM. Yves GUYOT et Arthur RAFFALOVICH

2 volumes grand in-8. Prix, brochés..... 50 fr.
— — — — — reliés..... 58 fr.

Cet ouvrage peut s'acquérir en envoyant un mandat-poste de 10 fr., au reçu duquel est faite l'expédition du livre, et en payant le reste, soit 40 fr., en quatre traites de 10 fr. chacune, de deux mois en deux mois. (Pour recevoir l'ouvrage relié ajouter 8 fr. au premier paiement.)

COLLECTION DES ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

FORMAT IN-8.

VOLUMES RÉCEMMENT PUBLIÉS

- ANTOINE (Ch.). Cours d'économie sociale. 4^e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. 9 fr.
- ARNAUNÉ (Aug.), ancien directeur de la Monnaie, conseiller maître à la Cour des comptes. La monnaie, le crédit et le change. 1 vol. in-8. 4^e édition, revue et augmentée. 8 fr.
- COLSON (C.), de l'Institut. Cours d'économie politique, professé à l'École nationale des ponts et chaussées.
- Livre I. — *Théorie générale des phénomènes économiques*. 2^e édition revue et augmentée. 6 fr.
- II. — *Le travail et les questions ouvrières*. 3^e tirage. 6 fr.
- III. — *La propriété des biens corporels et incorporels*. 2^e tirage. 6 fr.
- IV. — *Les entreprises, le commerce et la circulation*. 2^e tirage. 6 fr.
- V. — *Les finances publiques et le budget de la France*. 6 fr.
- VI. — *Les travaux publics et les transports*. 6 fr.
- SUPPLÉMENT ANNUEL (1910) aux Livres IV, V et VI, broch. in-8. 1 fr.
- COURCELLE-SENEUIL, de l'Institut. *Traité théorique et pratique des opérations de banque*. Dixième édition, revue et mise à jour, par A. LIESSER, professeur au Conservatoire des arts et métiers. 1 vol. in-8. 9 fr.
- EICHTHAL (Eugène d'), de l'Institut. *La formation des richesses et ses conditions sociales actuelles, notes d'économie politique*. 7 fr. 50
- LEROY-BEAULIEU (P.), de l'Institut. *Traité théorique et pratique d'économie politique*. 5^e édition. 5 vol. in-8. 36 fr.
- MARTIN-SAINT-LÉON (E.), conservateur de la bibliothèque du Musée Social. *Histoire des corporations de métiers, depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791*, suivie d'une étude sur l'Évolution de l'Idée corporative de 1791 à nos jours et sur le Mouvement syndical contemporain. Deuxième édition, revue et mise au courant. 1 fort vol. in-8. (Couronné par l'Académie française) 10 fr.
- NEYMARCK (A.). *Finances contemporaines*. — Tome I. *Trente années financières, 1872-1901*. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — Tome II. *Les budgets, 1872-1903*. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — Tome III. *Questions économiques et financières, 1872-1904*. 1 vol. in-8, 10 fr. — Tomes IV-V : *L'obsession fiscale, questions fiscales, propositions et projets relatifs aux impôts depuis 1871 jusqu'à nos jours*. 2 vol. in-8 (1907). 15 fr.
- NOVICOW (J.). *Le problème de la misère et les phénomènes économiques naturels*. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
- PAUL-BONCOUR. *Le fédéralisme économique et le syndicalisme obligatoire*, préface de WALDECK-ROUSSEAU. 1 vol. in-8. 2^e édit. 6 fr.
- RAFFALOVICH (A.). *Le marché financier*. France, Angleterre, Allemagne, Russie, Autriche, Japon, Suisse, Italie, Espagne, Etats-Unis. Questions monétaires. Métaux précieux. Années 1891. 1 vol. 5 fr. 1892. 1 vol. 5 fr. 1893 à 1894 1 vol. 6 fr. 1894-1895 à 1896-1897. Chacune 1 vol. 7 fr. 50; 1897-1898 à 1901-1902, chacune 1 vol. 10 fr.; 1902-1903 à 1909-1910, chacune 1 vol. 12 fr.
- STOURM de l'Institut. *Cours de finances*. *Le budget, son histoire et son mécanisme*. 6^e édition. 1 vol. in-8. 10 fr.
- WEULERSSE (G.). *Le mouvement physiocratique en France de 1856 à 1770*. 2 vol. in-8 (1910). 25 fr.

PRÉCÉDEMMENT PARUS

- BANFIELD, Prof à l'Univ. de Cambridge. *Organisation de l'industrie*, traduit par M. EMILE THOMAS. 1 vol. in-8. 6 fr.
- BAUDRILLART (H.), de l'Institut. *Philosophie de l'économie politique. Des rapports de l'économie politique et de la morale*. 2^e éd. in-8. 9 fr.
- BLANQUI, de l'Institut. *Histoire de l'économie politique en Europe, depuis les Anciens jusqu'à nos jours*, 5^e édition. 1 vol. in-8. 8 fr.

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES 31

- BLOCK (M.), de l'Institut. Les progrès de la science économique depuis ADAM SMITH. 2^e édit. augmentée. 2 vol. in-8 16 fr.
- BLUNTSCHLI. Le droit international codifié. Traduit de l'allemand par M. C. LARDY. 5^e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. 10 fr.
- Théorie générale de l'Etat, traduit de l'allemand par M. DE RIEDMATTEN. 3^e édition. 1 vol. in-8. 9 fr.
- COURCELLE-SENEUIL, de l'Institut. Traité théorique et pratique d'économie politique. 3^e édition, revue et corrigée. 2 vol. in-18. 7 fr.
- COURTOIS (A.). Histoire des banques en France. 2^e édition. 1 v. in-8. 8 fr. 50
- FAUCHER (L.), de l'Institut. Études sur l'Angleterre. 2 vol. in-8. 6 fr.
- FIX (Th.). Observations sur l'état des classes ouvrières. in-8. 5 fr.
- GROTIUS. Le droit de la guerre et de la paix. 3 vol. in-8. 12 fr. 50
- HAUTEFEUILLE. Des droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerre maritime. 3^e édit. refondue. 3 forts vol. in-8. 22 fr. 50
- Histoire des origines, des progrès et des variations du droit maritime international. 2^e édition. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
- LEROY-BEAULIEU (P.), de l'Institut. Traité de la science des finances. 7^e édition, revue, corrigée et augmentée. 2 forts vol. in-8. 25 fr.
- Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions. 3^e édit., revue et corrigée. 1 vol. in-8. 9 fr.
- L'Etat moderne et ses fonctions. 3^e édition. 1 vol. in-8. 9 fr.
- Le collectivisme, *examen critique du nouveau socialisme*. — *L'Evolution du Socialisme depuis 1895*. — *Le syndicalisme*. 5^e édit., revue et augmentée. 1 vol. in-8. 9 fr.
- De la colonisation chez les peuples modernes. 6^e édition. 2 vol. in-8. 20 fr.
- LIESSE (A.), professeur au Conservatoire national des arts et métiers. Le travail aux points de vue scientifique, industriel et social. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
- MORLEY (John). La vie de Richard Cobden, traduit par SOPHIE RAFFALOVICH. 1 vol. in-8. 8 fr.
- PASSY (H.), de l'Institut. Des formes de gouvernement et des lois qui les régissent. 2^e édition. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
- PRADIER-FODÉRÉ. Précis de droit administratif. 7^e édition, tenue au courant de la législation. 1 fort vol. in-8. 10 fr.
- RICHARD (A.). L'organisation collective du travail, préface par Yves Guyot. 1 vol. grand in-8. 6 fr.
- ROSSI (P.), de l'Institut. Cours d'économie politique, 5^e édition. 4 vol. in-8. 15 fr.
- Cours de droit constitutionnel, 2^e édition. 4 vol. in-8. 15 fr.
- STOURM (R.), de l'Institut. Les systèmes généraux d'impôts. 3^e édition révisée et mise au courant. 1 vol. in-8. *En préparation*
- VIGNES (Edouard). Traité des impôts en France. 4^e édition, mise au courant de la législation. par M. VERONIAUD. 2 vol. in-8. 16 fr.
- VILLEY (Ed.). Principes d'Économie politique. 3^e édit. 1 vol. in-8. 10 fr.

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

FORMAT IN-18 JÉSUS.

VOLUMES RÉCEMMENT PUBLIÉS.

- BOURDEAU (J.). — Entre deux servitudes. *Démocratie, socialisme, syndicalisme, impérialisme, les étapes de l'internationalisme socialiste, opinions de sociologues*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- BROUILHET (Ch.). — Le conflit des doctrines dans l'économie politique contemporaine. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- DEPUICHAULT. — La Fraude successorale par le procédé du compte-joint. Préface de M. PAUL LEROY-BEAULIEU. 1 vol. in-16 3 fr. 50
- DUGUIT (L.). — Le droit social, le droit individuel et la transformation de l'Etat. 1 vol. in-16, 2^e édit. 2 fr. 50
- LESEINE (L.) et SURET (L.). — Introduction mathématique à l'étude de l'économie politique. 1 vol. in-16 avec figures. 3 fr.

- NOUËL (R.). — Les Sociétés par actions, leur réforme, préface de P. BAUDIN. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- PAWLOWSKI (A.). — La Confédération générale du travail. Ses origines, son organisation, ses tendances, ses moyens d'action et son avenir. Préface de J. BOURDEAU. 1 vol. in-16 2 fr. 50
- PETIT (Ed.). — De l'École à la Cité. Études sur l'éducation populaire. 1 vol. in-16 3 fr. 50
- Politique budgétaire en Europe (La). — Les tendances actuelles, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Empire Ottoman, Russie, par MM. ÉMILE LOUBET, S.-A. HUSSEIN, HILMI PACHA, ANDRÉ LEBON, GEORGES BLONDEL, RAPHAËL-GEORGES LÉVY, A. RAFFALOVICH, CHARLES LAURENT, CHARLES PICOT, HENRI GANS. 1 vol. in-16 3 fr. 50
- PRÉCÉDEMMENT PARUS
- AUCUY (M.). Les systèmes socialistes d'échange. Avant-propos de M. A. DESCHAMPS, prof. à la Faculté de Droit de Paris. 1 vol. in-16 3 fr. 50
- BASTIAT (Frédéric). Œuvres complètes, précédées d'une Notice sur sa vie et ses écrits. 7 vol. in-18. 24 fr. 50
- I. Correspondance. — Premiers écrits. 3^e édition, 3 fr. 50; — II. Le Libre-Echange. 3^e édition, 3 fr. 50; — III. Cobden et la Ligue. 4^e édition, 2 fr. 50; — IV et V. Sophismes économiques. — Petits pamphlets. 6^e édit. 2 vol., 7 fr.; — VI. Harmonies économiques. 9^e édition, 3 fr. 50; — VII. Essais. — Ebauches. — Correspondance. 3 fr. 50
- Les tomes IV et V seuls ne se vendent que réunis.
- CHALLAYE. Syndicalisme révolutionnaire et syndicalisme réformiste. 1 vol. in-16. 2 fr. 50
- CIESZKOWSKI (A.). Du crédit et de la circulation. 3^e édit. in-18. 3 fr. 50
- COURCELLE-SENEUIL (J.-G.). Traité théorique et pratique d'économie politique. 3^e édit. 2 vol. in-18. 7 fr.
- La société moderne. 1 vol. in-18. 5 fr.
- DOLLEANS. Robert Owen (1771-1858). Avant-propos de M. E. FAGUET, de l'Académie française. 1 vol. in-18, avec gravures. 3 fr. 50
- EICHLIHAL (E. d'), de l'Institut. La liberté individuelle du travail et les menaces du législateur. 1 vol. in-16. 2 fr. 50
- Forces productives de la France (Les). Conférences organisées par la Société des anciens élèves de l'École libre des sciences politiques, par MM. P. BAUDIN, P. LEROY-BAULIEU, MILLERAND, ROUME, J. THIERRY, E. ALLIX, J.-C. CHARPENTIER, H. DE PEYERIMROFF, P. DE ROUSIERS, D. ZOLLA. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- FREEMAN (E.-A.). Le développement de la constitution anglaise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- GAUTHIER (A.-E.), sénateur, ancien ministre. La réforme fiscale par l'impôt sur le revenu. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- LIESSE, professeur au Conservatoire des arts et métiers. La statistique, ses difficultés, ses procédés, ses résultats. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- Portraits de financiers. OUVRARD, MOLLIER, GAUDIN, BARON LOUIS, CORVETTO, LAFFITE, DE VILLÈLE. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- MARGUERY (E.). Le droit de propriété et le régime démocratique. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- MERLIN (R.), biblioth. archiviste du Musée social. Le contrat de travail. les salaires, la participation aux bénéfices. 1 v. in-18. 2 fr. 50
- MILHAUD (Mlle Caroline). L'ouvrière en France, sa condition présente, réformes nécessaires. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- MILHAUD (Edg.), professeur d'économie politique à l'Université de Genève. L'imposition de la rente. Les engagements de l'Etat, les intérêts du crédit public, l'égalité devant l'impôt. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- MOLINARI (G. de), correspondant de l'Institut. Questions économiques à l'ordre du jour. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- Les problèmes du XX^e siècle. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- Théorie de l'Évolution. Economie d'histoire. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
- PIC (P.), professeur de législation industrielle à l'Université de Lyon. La protection légale des travailleurs et le droit international ouvrier. 1 vol. in-16 2 fr. 50
- STUART MILL (J.). Le gouvernement représentatif. Traduction et Introduction, par M. DUPONT-WHITE. 3^e édition. 1 vol. in-18. 4 fr.

COLLECTION

D'AUTEURS ÉTRANGERS CONTEMPORAINS

Histoire — Morale — Économie politique — Sociologie

Format in-8. (Pour le cartonnage, 1 fr. 50 en plus.)

- BAMBERGER. — Le Métal argent au XIX^e siècle. Traduction par M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY. 1 vol. Prix, broché 6 fr. 50
- C. ELLIS STEVENS. — Les Sources de la Constitution des États-Unis étudiées dans leurs rapports avec l'histoire de l'Angleterre et de ses Colonies. Traduit par LOUIS VOSSION. 1 vol. in-8. Prix, broché. 7 fr. 50
- GOSCHEN. — Théorie des Changes étrangers. Traduction et préface de M. LÉON SAY. Quatrième édition française suivie du Rapport de 1875 sur le paiement de l'indemnité de guerre, par le même. 1 vol. Prix, broché 7 fr. 50
- HERBERT SPENCER. — Justice. 3^e édition. Trad. de M. E. CASTELOT. 1 vol. Prix, broché 7 fr. 50
- HERBERT SPENCER. — La Morale des différents Peuples et la Morale personnelle. Traduction de MM. CASTELOT et E. MARTIN SAINT-LÉON. 1 vol. Prix, broché 7 fr. 50
- HERBERT SPENCER. — Les institutions professionnelles et industrielles. Traduit par HENRI DE VARIGNY. 1 vol. in-8. Prix, br. 7 fr. 50
- HERBERT SPENCER. — Problèmes de Morale et de Sociologie. Traduction de M. H. DE VARIGNY. 2^e édit. 1 vol. Prix, broché. . 7 fr. 50
- HERBERT SPENCER. — Du Rôle moral de la Bienfaisance. (Dernière partie des principes de l'éthique). Traduction de MM. E. CASTELOT et E. MARTIN SAINT-LÉON. 1 vol. Prix, broché 7 fr. 50
- HOWELL. — Le Passé et l'Avenir des Trade Unions. Questions sociales d'aujourd'hui. Traduction et préface de M. LE COUR GRANDMAISON. 1 vol. Prix, broché 5 fr. 50
- KIDD. — L'évolution sociale. Traduit par M. P. LE MONNIER. 1 vol. in-8. Prix, broché. 7 fr. 50
- NITTI. — Le Socialisme catholique. Traduit avec l'autorisation de l'auteur. 1 vol. Prix, broché 7 fr. 50
- RUMELIN. — Problèmes d'Économie politique et de Statistique. Traduit par AR. DE RIEDMATTEN. 1 vol. Prix, broché. 7 fr. 50
- SCHULZE GAVERNITZ. — La grande Industrie. Traduit de l'allemand. Préface par M. G. GUKROULT. 1 vol. Prix, broché. 7 fr. 50
- W.-A. SHAW. — Histoire de la Monnaie (1252-1894). Traduit par M. AR. RAFFALOVICH. 1 vol. Prix, broché 7 fr. 50
- THOROLD ROGERS. — Histoire du Travail et des Salaires en Angleterre depuis la fin du XIII^e siècle. Traduction avec notes par E. CASTELOT. 1 vol. in-8. Prix, broché 7 fr. 50
- WESTERMARCK. — Origine du Mariage dans l'espèce humaine. Traduction de M. H. DE VARIGNY. 1 vol. Prix broché. 11 fr.
- A.-D. WHITE. — Histoire de la Lutte entre la Science et la Théologie. Traduit et adapté par MM. H. DE VARIGNY et G. ADAM. 1 vol. in-8. Prix, broché 7 fr. 50

PETITE BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. J. CHAILLEY-BERT

PRIX DE CHAQUE VOLUME IN-32, ORNÉ D'UN PORTRAIT
Cartonné toile. 2 fr. 50

XVIII VOLUMES PUBLIÉS

- I. — VAUBAN. — *Dîme royale*, par G. MICHEL.
 II. — BENTHAM. — *Principes de Législation*, par M^{lle} RAFFALOVICH.
 III. — HUME. — *Œuvre économique*, par LÉON SAY.
 IV. — J.-B. SAY. — *Economie politique*, par H. BAUDRILLART, de l'Institut.
 V. — ADAM SMITH. — *Richesse des Nations*, par COURCELLE-SENEUIL, de l'Institut. 2^e édit.
 VI. — SULLY. — *Économies royales*, par M. J. CHAILLEY-BERT.
 VII. — RICARDO. — *Rentes, Salaires et Profits*, par M. P. BEAUREGARD, de l'Institut.
 VIII. — TUGOT. — *Administration et Œuvres économiques*, par M. L. ROBINEAU.
 IX. — JOHN-STUART MILL. — *Principes d'économie politique*, par M. L. ROUET.
 X. — MALTHUS. — *Essai sur le principe de population*, par M. G. de MOLINARI.
 XI. — BASTIAT. — *Œuvres choisies*, par M. de FOVILLE, de l'Institut. 2^e édit.
 XII. — FOURIER. — *Œuvres choisies*, par M. Ch. GIDE.
 XIII. — F. LE PLAY. — *Économie sociale*, par M. F. AUBURTIN. Nouvelle édit.
 XIV. — COBDEN. — *Ligue contre les lois, Céréales et Discours politiques*, par LÉON SAY, de l'Académie française.
 XV. — KARL MARX. — *Le Capital*, par M. VILEFREDO PARETO. 3^e édit.
 XVI. — LA VOISIER. — *Statistique agricole et projets de réformes*, par MM. SCHELLE et Ed. GRIMAUX, de l'Institut.
 XVII. — LÉON SAY. — *Liberté du Commerce, finances publiques* par M. J. CHAILLEY-BERT.
 XVIII. — QUESNAY. — *La Physiocratie*, par M. Yves GUYOT.

Chaque volume est précédé d'une introduction et d'une étude biographique, bibliographique et critique sur chaque auteur.

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. LÉON SAY et de M. JOSEPH CHAILLEY-BERT

Deuxième édition.

2 vol. grand in-8 raisin et un Supplément : prix, brochés..... 60 fr.
 — — — — — demi-reliure chagrin..... 69 fr.

COMPLÉTÉ PAR 3 TABLES : Table des auteurs, table méthodique
 et table analytique.

Cet ouvrage peut s'acquérir en envoyant un mandat-poste de 20 fr., au reçu duquel est faite l'expédition du livre, et en payant le reste, soit 40 fr., en quatre traites de 10 fr. chacune, de deux mois en deux mois. (*Pour recevoir l'ouvrage relié ajouter 9 fr. au premier paiement.*)

REVUE PHILOSOPHIQUE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

DIRIGÉE par **Th. RIBOT**

Membre de l'Institut, Professeur honoraire au Collège de France.

36^e année, 1911. — PARAIT TOUS LES MOIS.**Abonnement :**Un an du 1^{er} Janvier : Paris, **30 fr.**; Départ. et Etranger, **33 fr.**La livraison, **3 fr.****JOURNAL DE PSYCHOLOGIE**

NORMALE ET PATHOLOGIQUE

DIRIGÉ PAR LES DOCTEURS

Pierre JANET

et

G. DUMAS

Professeur de psychologie au Collège de France. Professeur-adjoint à la Sorbonne.

8^e année, 1911. — PARAIT TOUS LES DEUX MOIS.ABONNEMENT, UN AN, du 1^{er} janvier, **14 fr.**La livraison, **2 fr. 60.***Le prix d'abonnement est de 12 fr. pour les abonnés de la Revue philosophique.***JOURNAL DES ÉCONOMISTES**

REVUE MENSUELLE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

70^e ANNÉE, 1911.

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

par fascicules grand in-8 de 10 à 12 feuilles (180 à 192 pages).

RÉDACTEUR EN CHEF : **M. YVES GUYOT**

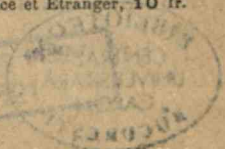
Ancien ministre,

Vice-président de la Société d'Economie politique.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

France et Algérie : UN AN..... **36 fr.**; SIX MOIS..... **19 fr.**;Union postale : UN AN..... **38 fr.**; SIX MOIS..... **20 fr.**LE NUMÉRO..... **3 fr. 50***Les abonnements partent de Janvier, Avril, Juillet ou Octobre.***REVUE HISTORIQUE**Dirigée par **MM. G. MONOD**, de l'Institut, et **Ch. BÉMONT**.(36^e année, 1911). — Parait tous les deux mois.Abonnement du 1^{er} janvier, un an : Paris, **30 fr.** — Départements et étranger, **33 fr.** La livraison, **6 fr.****Revue Anthropologique**

Organe de l'École d'Anthropologie de Paris.

faisant suite à la *Revue de l'École d'Anthropologie de Paris*Revue Mensuelle. — 21^e année 1911.Abonnement, un an, du 1^{er} janvier : France et Etranger, **10 fr.**— Le Numéro, **1 fr.**

REVUE DU MOIS

DIRECTEUR : **Émile BOREL**, professeur à la Sorbonne.
 SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **A. BIANCONI**, agrégé de l'Université.

Sixième année, 1911

Paraît le 10 de chaque mois par livraisons de 128 pages
 grand in-8° (25 × 16)

Chaque année forme deux volumes de 750 à 800 pages chacun.

La Revue du Mois, qui est entrée en janvier 1911 dans sa sixième année, suit avec attention dans toutes les parties du savoir le mouvement des idées. Rédigée par des spécialistes éminents, elle a pour objet de tenir sérieusement les esprits cultivés au courant de tous les progrès. Dans des articles de fond aussi nombreux que variés, elle dégage les résultats les plus généraux et les plus intéressants de chaque ordre de recherches, ceux qu'on ne peut ni ne doit ignorer. Dans des notes plus courtes, elle fait place aux discussions, elle signale et critique les articles de Revues, les livres qui méritent intérêt.

Abonnement :

Un an : Paris, 20 fr. — Départements, 22 fr. — Étranger, 25 fr.
 Six mois : — 10 fr. — — 11 fr. — — 12 fr. 50
 La livraison, 2 fr. 25

Les abonnements partent du dix de chaque mois.

REVUE DES SCIENCES POLITIQUES

Paraissant tous les deux mois

publiée avec la collaboration des professeurs
 et des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques
 et faisant suite aux *Annales des Sciences politiques*.

Rédacteur en chef : **M. Maurice ESCOFFIER**

Maître de Conférences à l'École.

Abonnement : du 1^{er} janvier, Paris 18 fr.; Départ. et Étranger, 19 fr.
 La livraison : 3 fr. 50.

Abonnements sans frais à la Librairie Félix Alcan,
 chez tous les libraires et dans tous les bureaux de

